هكذا من الأصل

TÉLÉMATIQUE
● Commander vos livres et discuter par minitel LIVRES
3615 tapez LM
● Abonnez-vous au Monde ABO
3615 tapez LEMONDE

2e cahier : Supplément Économie et Campus

DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 13773 — 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine — MERCREDI 10 MAI 1989

Panama, canal, et démocratie

Que feront les Etats-Unis si le général Manuel Noriega s'obstine à vouloir déclaré élu son candidat à la présidence de Panama, M. Carlos Duque ? La fraude perpétrée par le régime en vue d'empêcher le succès de l'opposant M. Guillermo Endara est surabondamment prouvée. Dix-huit mois d'un harcèlement fondé principalement sur des sanctions économiques n'ont pas fait céder l'« homme fort » de Panama.

M. George Bush, qui a aussitôt et totalement repris à son compte sur ce point la « croisade » de son prédécesseur M. Reagan, peut-il aller plus loin et se lancer dans une de ces aventures militaires dont les Etats-Unis étaient jadis coutumiers en Amérique centrale ? Une fois de plus, la Maison Blanche serait en butte à l'hostilité du Congrès et de tous ses alliés latino-américains et trouverait maints gouvernements européens plus que tièdes.

Ce qui est au cœur du débat, c'est l'avenir du canal interocéanique : les Etats-Unis, qui ont littéralement « fabriqué » Panama en 1903, admettent mal que leur créature puisse leur échapper lorsque, aux termes des « traités Carter-Torrijos », la gestion du canal sera intégralement confiée aux autorités locales, le 1er janvier 2000.

La pureté démocratique ne peut certes pas être considérée comme la préoccupation dominante du régime panaméen. En 1984 déjà, les élections avaient donné lieu à fraude — mais c'était avec l'accord de Washington ! Il est vrai que le général Noriega entretenait alors d'excellentes relations avec les Etats-Unis. Il ne manquait pas d'entrées, en particulier, dans cette CIA que M. Bush avait dirigée à l'époque où lui-même était à la tête des services secrets de son pays.

Comment l'« ami sincère » est-il devenu l'homme à abattre ? Il y a eu, certes, cette inculpation du général pour trafic de drogue le 5 février 1988 par un tribunal de Floride. Mais les ennuis du chef de l'armée panaméenne avaient commencé bien plus tôt. L'été 1986, le « New York Times » avait publié des révélations, clairement puisées aux meilleures sources secrètes, sur un double jeu de M. Noriega : il aurait transmis des informations à Cuba — et, partant, à Moscou — sur les activités militaires des Etats-Unis à Panama. Le général a, quant à lui, affirmé que la détermination de M. Reagan de le renverser faisait suite à son refus de participer, en liaison avec les « contras » nicaraguayens, à l'offensive contre les sandinistes de Managua.

« L'empire est l'empire », profèrent volontiers, irrités ou désabusés, les dirigeants d'Amérique latine. Alors que l'URSS s'efforce de démontrer que la doctrine de la « souveraineté limitée » des Etats de son bloc devient obsolète, les Etats-Unis se voient soudain confrontés, à nouveau, à la préoccupante question de l'ordre constamment à remettre dans ce qu'ils n'ont jamais cessé de considérer comme leur « arrière-cour ».

(Lire nos informations page 3.)

Le projet de loi soumis au Sénat

La « défense de la personne humaine » premier objectif de la réforme pénale

Le Sénat devait examiner, mardi 9 mai, le premier livre du projet de code pénal, rédigé lorsque M. Robert Badinter était garde des sceaux et dont le premier objectif est la « défense de la personne humaine ». Accéléré par la volonté du président de la République, l'examen de ce texte — qui ne sera pas terminé avant 1992 — est déjà controversé tant sur le fond que sur la procédure utilisée. Il revient au garde des sceaux, M. Pierre Arpaillange, de le défendre devant le Parlement.

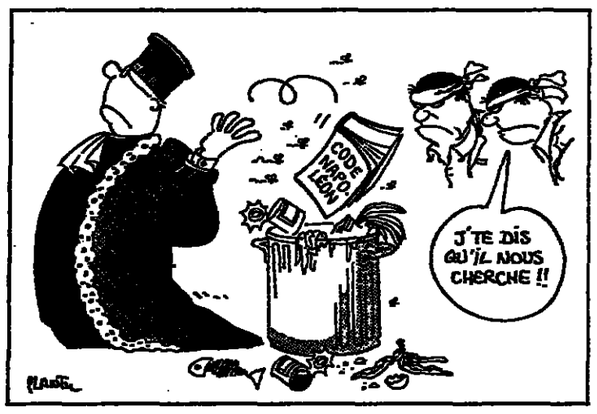

Du code Napoléon au code Mitterrand

Au-delà de son combat premier — l'abolition de la peine de mort, — M. Robert Badinter avait, lorsqu'il était garde des sceaux, l'ambition de rénover la justice en profondeur. De 1981 à 1986, il se lança donc sur la voie des réformes. Suppression des juridictions d'exception, réforme de l'instruction, création d'un tribunal de l'exécution des peines, reconnaissance d'un véritable droit des victimes, accélération du cours de la justice, humanisation des prisons et la révision du code pénal.

En cinq ans, tout n'a pu être accompli. Si le temps a manqué, les circonstances aussi ont joué : ainsi la tuerie d'Avignon le 5 août 1983 a-t-elle repoussé *sine die* la création du tribunal d'exécution des peines. L'alternance, ensuite, a défait en partie ce qu'il avait entrepris (comme la réforme de l'instruction) et laissé en jachère le chantier considérable du code pénal.

AGATHE LOGEART.

(Lire la suite et l'article de PIERRE SERVENT page 12 ainsi que le point de vue de JACQUES LÉAUTÉ page 13.)

Déluge de fer et de feu sur Beyrouth

Beyrouth a connu lundi 8 mai et la nuit suivante l'un de ses plus terribles bombardements. Après quelques heures de répit, les duels d'artillerie ont repris dans la matinée de mardi. Les deux émissaires de la Ligue arabe sont revenus au Liban pour tenter de faire respecter à nouveau la « trêve arabe ».

PAGE 8

L'agitation en Chine

Des centaines de journalistes réclament une libéralisation de la presse

PAGE 6

Les cinq premiers mois de Mme Bhutto

Le chef du gouvernement pakistanais sous tutelle

PAGE 6

Le nouveau pragmatisme de M. Bérégovoy

Un bilan de l'action du ministre de l'économie depuis son retour Rue de Rivoli

PAGE 25

Les élections européennes

Un entretien avec MM. Alain Lamassoure et Jean François-Poncet

PAGE 10

Grève d'avertissement de l'UNEF-ID

La délicate métamorphose du syndicat étudiant

PAGE 11

Le sommaire complet se trouve page 32

Le Monde
SCIENCES ET MÉDECINE
■ Thérapie génétique : des souris pour des hommes.
■ Fusion nucléaire en éprouvette : l'histoire des erreurs.
■ Les caprices de l'Airbus A-320.
■ Paléontologie : le berceau auvergnat.
Pages 15 à 17
RÉGIONS
■ Polémique à Nancy autour de la construction du nouvel hôtel de département.
Page 24

Déjeuner à Matignon du président de la République avec Michel Rocard

Un premier ministre au long cours...

M. François Mitterrand devait déjeuner, mardi 9 mai, à l'hôtel Matignon, répondant ainsi à une invitation ancienne de M. Michel Rocard. Cette rencontre se situe entre l'anniversaire de la réélection de M. Mitterrand à la présidence de la République, le 8 mai 1988, et celui de la nomination de M. Rocard à Matignon, le 10 mai.

Si le double attentat d'Ouvéa n'était pas venu brutalement assombrir le paysage, M. Michel Rocard aurait pu savourer sans arrière-pensées le premier anniversaire de sa nomination à l'hôtel Matignon. Celui qu'on soupçonnait d'être « fragile » a plutôt bien supporté les « tuiles » successives qui lui sont tombées sur la tête, pendant une année chargée, qui l'a vu, selon sa propre expression, passer plus de temps à jouer les *« pompiers volants »* qu'à se consacrer au traitement des problèmes de fond. L'opinion ne semble pas lui avoir tenu rigueur du traitement, pourtant controversé, des nombreux conflits sociaux. Le style Rocard, tout aride qu'il soit, n'a pas suscité de rejet.

A l'épreuve du pouvoir, M. Rocard a su prendre une dimension qui lui manquait encore, sans pour autant — ce qui n'est pas une mince performance — abdiquer une sincérité qui, jusqu'à son arrivée à l'hôtel Matignon, était l'un de ses principaux atouts. Cet aspect de son personnage est apparu en pleine lumière à l'occasion du double assassinat d'Ouvéa : le premier ministre n'a cherché ni à cacher une émotion vraie ni à en jouer. Le fait d'être personnellement touché ne l'a pas empêché d'avoir une réaction politique rapide et sans bavure (si l'on met de côté le flottement, mineur et compréhensible, sur la date des élections provinciales).

De ce point de vue, la venue mardi à l'hôtel Matignon de M. François Mitterrand pour un déjeuner anniversaire est, à l'évidence, d'autant plus symbolique que les rapports entre le président et son premier ministre sont scrutés à la loupe par les observateurs et les acteurs de la vie politique.

La classe politico-médiatique suivait, ces derniers temps, avec amusement et intérêt la course-poursuite de MM. Mitterrand et Rocard dans les sondages. Quand le premier ministre s'est rendu coupable d'un présumé crime de lèse-majesté en dépassant le président au baromètre Sofres-*Figaro Magazine* (*le Monde* du 5 mai), le tout-Paris politique a souri : le monarque allait-il froncer le sourcil ? C'est le contraire qui s'est passé.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

(Lire la suite page 9.)

Geneviève Dormann
Le bal du dodo
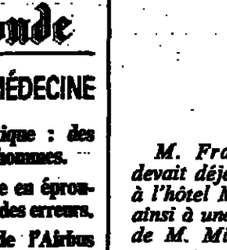
roman
Albin Michel

Les adversaires de Jean-Marie Tjibaou avaient organisé une coalition politique

« Front du refus » contre les accords Matignon

Le Front uni de libération kanak (FULK), groupe maximaliste hostile aux accords de Matignon, a fait savoir le 9 mai qu'il ne « condamne pas » l'assassinat de Jean-Marie Tjibaou et Yeiwéné Yeiwéné qui « s'inscrit dans la lutte du peuple kanak contre le colonialisme français ». Si des responsabilités extérieures à la tribu de Gossanah restent difficiles à établir dans l'attentat, le FULK et d'autres groupes indépendantistes s'étaient rassemblés dans un « front du refus ».

NOUMÉA
de notre correspondant dans le Pacifique sud

Au-delà des appels incantatoires à *« l'unité du peuple kanak »*, le FLNKS existe-t-il encore ? Cette question, tous les responsables indépendantistes se la posent avec anxiété. L'assassinat de Jean-Marie Tjibaou et Yeiwéné Yeiwéné va à l'évidence exacerber les querelles intestines.

L'Union calédonienne (UC) — composante majoritaire de la coalition — s'apprête à reprendre l'offensive contre ses rivaux du FLNKS, coupables à ses yeux d'avoir entretenu un climat politique favorable à l'assassinat de ses deux chefs, que certains assimilent à un *« complot »*. Jamais depuis ces derniers mois, en effet, l'atmosphère au sein du mouvement canaque n'avait été aussi malsaine.

L'hostilité larvée à l'UC n'est pas chose nouvelle : elle est même le fil conducteur permettant de débrouiller l'écheveau des querelles d'appareil qui jalonnent *l'histoire de la lutte indépendantiste*. Majoritaire, contrôlant la direction du FLNKS, la composante de Jean-Marie Tjibaou a toujours été accusée de se comporter en *« parti hégémonique et magouilleur »*.

Les récentes élections municipales ont été de ce point de vue une aubaine inespérée pour ses détracteurs : voilà que trois candidats de l'UC étaient élus maires à Yaté, Ouvéa et Ponerihouen grâce à l'appoint des voix du RPCR ! Si les amis de Jean-Marie Tjibaou soutiennent que ces coups de pouce n'ont nullement été monnayés, c'est en tout cas cet épisode qui a décidé le futur meurtrier, Djubelly Wéa, au nom du Comité de lutte d'Ouvéa, à prendre l'initiative d'un regroupement *« anti-néocolonialiste »*.

Une première réunion eut lieu début avril à la tribu de Gossanah, à laquelle participaient une centaine de personnes. Deux autres ont suivi à la chefferie de Guahma, sur l'île de Maré, puis au siège de la coopérative de Wé, sur l'île de Lifou. Les participants ont trouvé des accents communs pour fustiger le *« décalage »* entre les accords de Matignon et la concrétisation sur le terrain.

FRÉDÉRIC BOBIN.

(Lire la suite page 9.)

M 0147 - 0510 0 - 4,50 F
3790147004500 — 05100

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 5 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,95 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 11 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 160 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 800 L. ; Libye, 0,400 DL. ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 140 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cr. ; Suisse, 1,50 f. ; USA (NY), 1,60 $; USA (autres), 2 $.

Débats

ÉCONOMIE

L'otage au quotidien

par LAURENT MARUANI (*)

LORSQUE les commerçants et artisans bloquent la circulation sur les autoroutes, lorsque les agriculteurs ou les routiers font de même, lorsque les employés du train déclenchent une grève-surprise, les ministres et les médias ont raison, avec l'opinion publique, de parler de prise d'otage. Le terme frappe car il évoque des événements politiques majeurs.

Nous connaissons, en effet, de l'otage le côté spectaculaire, celui dont les médias portent le nom, celui dont les familles lancent des appels, celui dans la mort ou la libération constitue alors l'événement. Cet otage est certes économique car le ravisseur exigera souvent beaucoup d'argent contre sa libération. Mais nous ne lui consacrerons pas l'essentiel de notre propos. D'abord parce qu'il est bien autre chose qu'un otage économique dans bien des cas : il est une révélation, voire une incarnation, d'un pouvoir politique, social, économique et des luttes sous-tendues. Mais aussi parce que l'otage qui nous concerne de plus en plus est anonyme, discret, banalisé, quotidien.

Etre otage, en fait, c'est perdre sa liberté, ou une partie de sa liberté, parce que quelqu'un pense pouvoir en tirer un profit. Lorsque le profil est de nature économique — et pas seulement financier d'ailleurs, — alors l'otage est un « otage économique ». Nous vivons dans une « économie de l'otage », quotidiennement.

Le qualificatif « économique » est certes subi par l'otage. Il n'a pas vraiment choisi d'être plus otage qu'otage économique. Cela lui est imposé, le terme économique s'applique à un individu réifié, que « la main invisible » qui règle nos marchés qualifie et intègre au célèbre et presque sacro-saint rapport qualité/prix qui scande nos échanges matériels. Il est géré. Il est mis dans la balance : le préjudice des vacanciers contre la revendication d'un groupe socioprofessionnel.

L'otage économique a donc proliféré discrètement à l'ombre de ses vedettes. Il est entré en nous, il est le compagnon, le guide de nos comportements. Nous l'avons accepté.

Marché, offre et demande

Mais ce qui constitue un indéniable avantage dans le court terme peut être désastreux pour le même paramètre dans le futur éloigné : réaliser un profit peut rendre mon entreprise plus intéressante pour un acheteur qui, brutalement et de façon quasi irréversible pour moi, s'appropriera le fruit de mes efforts et de ma passion « managériale ». Dépenser de l'argent et de l'énergie pour éviter l'offre publique d'achat, ou même l'offre discrète d'achat, est une dépense pour garder de la liberté, pour ne pas être otage de la Bourse.

L'otage économique n'est donc pas, *a priori*, le fruit ambigu d'une quelconque perversité du système, mais il le deviendra très probablement bientôt par la systématisation du procédé.

Caractéristique des situations de ni paix ni guerre, l'otage économique incarne particulièrement bien, à lui tout seul, l'ambiguïté des relations nouvelles qui s'établissent entre les personnages de la vie économique et sociale.

Au départ, l'otage est une création du marché, de la décision d'un individu de suivre un mouvement dont il pense qu'il peut lui être profitable : accroître son profit, emprunter des fonds pour s'acheter un bien, partir en vacances aux périodes dites optimales, prendre des mesures pour défendre l'intérêt public. D'autres veillent sur ces comportements et en feront à leur tour la base d'une nouvelle offre du marché, d'un marché différent, en légère ou forte rupture avec la « morale du moment ». Ce décalage moral aura, selon le point de vue, de fortes chances — ou de forts risques — de résorption. Si le niveau des intérêts en cause l'exige, il reviendra à la sphère politique d'opérer de tels changements, malgré elle sans doute, par elle sûrement.

L'otage économique est le résultat de la confrontation d'une offre de dépendance de la part du preneur et d'une demande de protection de la part de l'otage. C'est un marché, plus ou moins libre d'ailleurs, mais dont les lois ne diffèrent pas de celles qui régulent les offres et demandes de biens et services à caractère plus usuel.

La demande, à savoir l'expression des individus prêts à être otages, sur ce singulier marché, est à la fois floue et intense. Elle naît d'un mauvais contrôle des anticipations du consommateur par lui-même.

En effet, dans les champs économiques où la visibilité de la richesse et du pouvoir est grande, dans des rues où les limousines côtoient les clochards, les employés les stars, et les ministres les promeneurs, les distances réelles entre ces groupes sont supérieures aux distances apparentes.

Ces distances, pourtant, ont rarement été aussi grandes avant que les grands médias ne nous montrent les puissants de ce monde dans leur banale quotidienneté, dans leur désespérante attitude à vouloir être simples eux aussi.

Le désespoir de celui qui se cogne à la porte de verre derrière laquelle tout est visible et rien n'est accessible est contemporain, moderne : « Tout est permis et rien n'est possible », dit le très moderne graffiti inversé de 1968 et bien plus déprimant à vrai dire.

Alors s'élabore une attitude faite de désillusion et d'espoir. On se tourne, on cherche, on se demande, enfin on exprime cette demande. En termes flous, incertains, malhabiles souvent, égoïstes presque toujours, même habillés de générosité et de compassion. Ce qui fait la caractéristique de cette demande, c'est son caractère ouvert, non déterminé. Une demande dont l'attribut est le sujet.

Il ne s'agit donc pas d'un mal de jeunesse mais bien d'un vertige de l'âge mûr, celui qui sait que, tout comme le fruit, s'il n'est cueilli, il tombera avec un bruit sourd et unique, avant la lente décomposition. Observez cette demande. Elle se met d'abord en survêtement et court, hagarde vers un non-lieu ; elle ira même jusqu'à se muscler, « tennisser », boire et éliminer.

Pour le corps social de chacun, l'œuvre est plus délicate. Il faudra se dépêcher, prendre des gages, accumuler et vivre à la fois, consommer à chaque instant, comme les Américains, dont le taux d'épargne atteint quelques faibles pour-cent du revenu, et épargner comme jadis, pas forcément en liquidités, mais, à l'occasion, en s'endettant pour investir dans des valeurs spéculatives réputées à fort rendement.

L'otage économique est prêt comme la mariée tribale. Puisque sa demande est double, en reconnaissance symbolique et sociale d'une part et en valorisation matérielle de l'autre, l'offre n'aura, elle aussi, qu'à être double pour attirer la proie. L'acceptation de ce fait et sa célébration relèvent d'une situation d'otage banal, quotidien. Elle est un rite de nos temps. Donnez à chacun du symbole, donnez aussi des sous. Il paye avec sa liberté et son temps. C'est bien cela que l'on prend aux otages.

Les exemples sont fort nombreux car vécus par presque tout le monde. Salarié, cadre, ouvrier ou employé, qui se sent à la fois coincé dans son poste et désireux de le garder car le chômage est pire ; ministre qui doit « fermer sa gueule », et « quand il veut parler, il démissionne », mais aussi le jeune qui doit se préparer à un premier emploi en conservant toutes ses chances de choix pour le futur. Mais, outre la demande, ce marché a une offre.

L'offre est plus visible que la demande mais, somme toute, plus complexe à appréhender. Le marché de l'offre d'otage économique se comprend difficilement car il recouvre des comportements de natures bien différentes. D'abord, que signifie une offre d'otages ? Y a-t-il des personnes ou des organisations dont l'une des fonctions serait la recherche d'otages ? La réponse est immédiatement positive.

En premier lieu, les terroristes preneurs d'otages pourraient apparaître comme des offreurs. Par rigueur du raisonnement et par éthique, nous ne les mettrons toutefois pas dans cette catégorie. La leur est celle beaucoup plus claire et simple des preneurs d'otages. Restent les cas réels de l'offre d'otage économique. En voici quelques illustrations.

Sectes, spéculations...

Comment ne pas penser aux sectes, non pas celles qui s'apparentent à des recherches spirituelles et laissent à l'individu une grande liberté — y en a-t-il beaucoup ? — mais celles qui utilisent l'idée pour prendre en otage quelques malheureux esclaves qui vont l'enrichir par leur travail, leur prostitution, ou même leurs crimes. La difficulté à s'en sortir ne relève-t-elle pas de leur statut d'otage ? Le plus difficile n'est-il pas de convaincre la victime qu'elle est otage et non libre ? Le génie malfaisant de cette offre d'otage est qu'il s'habille des concepts qui font la grandeur des démocraties et les dénature, les supplicie et les torture jusqu'à la défiguration effrayante.

Dans un domaine différent, l'apologie de la spéculation populaire à laquelle nous avons assisté, cette glorification de l'enrichissement sans cause et sans hasard, sans chance particulière, par le jeu en Bourse et sans s'interroger le moins du monde sur le prix qui est ou surtout risque d'être payé dans le futur, ne s'apparentait-elle pas à cette promesse insensée faustienne ? Il ne s'agit pas pour nous d'un plaidoyer rétrograde et étroit contre lequel des voix intelligentes ne manqueraient pas de s'élever. Ce qui est en cause, ce sont la déontologie des messages portés par les institutions qui incitent à la spéculation et la morale de fonctionnement des organismes. Sous cette réserve, que le meilleur l'emporte, sous cette réserve absolument.

Le paysan qui bénéficie de l'assurance de tout écouler, même en conjoncture de surproduction qui entraînerait un effondrement des cours, mais qui, symétriquement, perd l'avantage qu'une flambée des cours lui apporterait, n'est-il pas otage, peut-être chanceux, de ce fonctionnement et des subventions ? Les rapports entre franchiseurs et franchisés, dans le commerce, ne relèvent-ils pas de cette situation d'otage économique ? Même l'Etat achète de l'otage volontaire quand il utilise les « aviseurs » qui dénoncent les fraudeux aux douanes.

La situation d'otage économique devient non seulement fréquente mais elle se normalise, se standardise. L'économie de l'otage, avons-nous dit, est celle dans laquelle, par privation de sa liberté au profit d'autrui, l'homme devient lui-même une valeur marchande globalement consommable en tant que telle. La standardisation, la banalisation de cette situation d'otage a elle-même ses propres lois. Nous les voyons se fixer à l'usage, le temps de laisser l'accoutumance s'établir.

La commodité que l'otage peut trouver à la normalisation de son état est de trois ordres : il est rassuré de n'être pas le seul otage ; il a un statut social qui peut être permanent et souvent gratifiant par sa clarté ; le preneur en otage économique saura souvent être un leader d'opinion au poids suffisant pour donner une valorisation sociale positive à la fonction d'otage économique normalisé dont il est le bénéficiaire.

Les « golden boys », opérateurs financiers des grandes places qui interviennent constamment sur les marchés, restent en liaison nuit et jour, au bureau ou en voiture, avec leurs agences qui ouvrent et ferment tout autour du monde, au rythme des horloges planétaires automatiques, sont valorisés, ont même été sublimés sur la base de deux thèmes : l'argent et le mystère. Ils gagnent, jeunes, beaucoup plus que bien des cadres supérieurs confirmés, et nous ne comprenons pas, nous autres qui vivons sur la régularité territoriale des rythmes diurnes, le sens et la nature de leurs actions enrichissantes. En dehors d'eux-mêmes et de quelques journalistes attentifs, il a fallu une crise pour parler de cette vie comme d'une forme supérieure d'aliénation, de l'usure accélérée de leurs tissus nerveux encore jeunes et frais, chaque jour plus érodés par le stress des affaires. Il faut évoquer leur fuite vers des vacances de fin de semaine dans des lieux d'autant plus éloignés que leur vie courante est délétère. Il faut aussi faire connaître les voyages sans déplacements de quelques-uns d'entre eux vers les fumées propres des villes du siècle, qui ne s'échappent que par le tuyau transparent d'un porte-cigarette étrange au luxe misérable.

Sans code, sans texte, la norme est implicite. La normalisation de la situation d'otage économique est nécessaire socialement. Plus communément, nous sommes tous potentiellement ou réellement les otages du quotidien. Nos sociétés développées économiquement, après les objets, après l'échange, doivent normaliser la situation de l'otage économique, celle dans laquelle le non-objet par excellence, et le non-échangeable — l'homme, — est intégré, avec difficultés mais dans un mouvement d'une force irrésistible, dans les circuits de la chose, de l'objet.

(*) Professeur d'économie et marketing à HEC et à l'ISA.

BONHEURS

« Je suis riche »

par ALBERT MEMMI

« TOUS mes besoins sont satisfaits, je mange selon mon goût, je m'habille à ma fantaisie, je suis logée convenablement ; il m'en reste même, vous vous rendez compte ? de quoi faire des dons ! Je suis riche ! »

C'est une collègue de mon âge qui parle ; elle a raison, je dois être riche également. Mais pourquoi n'en suis-je persuadé qu'à moitié ?

L'argent n'était que le substitut d'un bien, abstraction commode, comme un bon de caisse ou un jeton de casino. Voilà que le signe est devenu chose ; par une extraordinaire inversion, il a même détrôné le bien. Immeubles, joyaux, objets d'art, même les qualités humaines ne sont plus que des moyens pour servir l'idole. N'est-ce pas là, en effet, le symptôme de toute idolâtrie ?

∴

Nous sommes à ce point obsédés par le gain que nous n'en voyons plus la fin. Tel industriel, qui possède des milliards, se bat jusqu'à l'infarctus pour augmenter sa fortune. Que recherche-t-il ? Etendre sa puissance ? Il règne déjà sur tant de gens. Fasciner une femme ? Il a de quoi combler la reine de Saba.

Nous ne voyons plus si un homme est bon ou méchant, intelligent et cultivé ou stupide et ignare ; nous respectons en lui sa richesse, c'est-à-dire une très mince pellicule. Qui songe à refuser l'argent d'un aigrefin philanthrope ?

Nous ne savons plus, distinctement, ce qui est beau ou laid, moral ou scandaleux, nous évaluons d'abord la seule valeur marchande. Le commissaire-priseur qui, dernièrement, a adjugé un Cézanne pour deux mille millions parlait-il encore de peinture ?

∴

Il est urgent que, par-delà l'argent, nous revenions au désir, car l'argent fait écran entre nos désirs et nous. Il nous faut, délaissant l'idole, retrouver les hommes ; car l'argent s'interpose entre nos semblables et nous.

La télévision présentait, l'autre soir, une vieille dame qui confectionnait de délicieuses poupées. Pour les vendre ? Non, répondit-elle, pour m'amuser. Le journaliste hésitait entre l'étonnement et l'ironie ; il ne comprenait pas bien l'aimable fantaisiste. C'était pourtant simple ; elle obtenait son plaisir sans passer par l'argent.

Sans revenir au troc, il faut remettre l'argent à sa petite place : dans la boîte à outils. Alors peut-être le monde nous sera rendu ; et, comme ma collègue, nous découvrirons combien nous sommes, véritablement, riches.

Au courrier du Monde

BEYROUTH

Travailler malgré tout

J'ai téléphoné à ma sœur, mariée, trois enfants (quatre, huit et quatorze ans). Pourquoi n'avez-vous pas fui de Beyrouth-Est ne serait-ce que vers la montagne, demandais-je ? Sur un ton sans appel, elle me répondit : *« Nous sommes mieux protégés dans les abris et surtout, s'il y a une trêve de deux à trois heures par jour, je vais travailler à la banque... »* Un silence de respect devant cette détermination à survivre... et cette dignité.

Dr CHARBEL KASSIS
(Paris.)

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE SA
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE* ou 36-15 - Tapez *LM*

Imprimerie du « Monde », 7, r. des Italiens, PARIS-IXe

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-99-61.

ABONNEMENTS
BP 507 09 75422 PARIS CEDEX 09 Tél. : (1) 42-47-98-72

TARIF	FRANCE	BENELUX	SUISSE	AUTRES PAYS voie normale
3 mois	365 F	399 F	504 F	780 F
6 mois	720 F	762 F	972 F	1 408 F
9 mois	1 030 F	1 089 F	1 404 F	2 040 F
1 an	1 380 F	1 380 F	1 800 F	2 650 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, RENVOYEZ CE BULLETIN accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO
PORTAGE : pour tous renseignements tél. : 05-04-03-21 (numéro vert)

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 9 mois ☐ 1 an ☐
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
_____ Code postal : _____
Localité : _____ Pays : _____
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
LMONDE 11

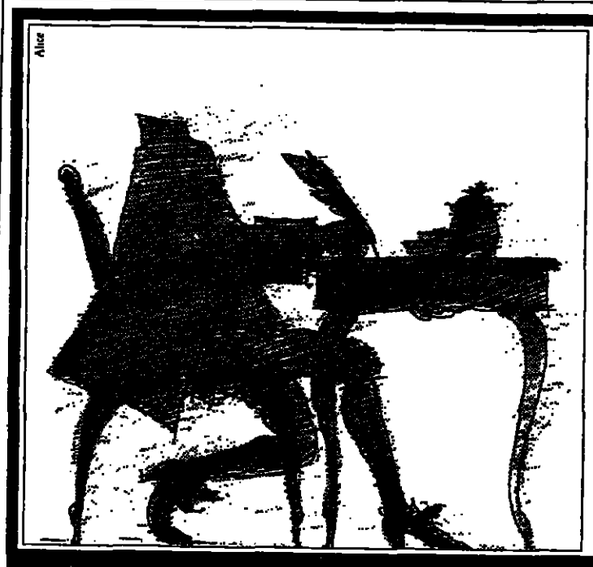

ÉCRIRE LA RÉVOLUTION
●
1789-1799

Par Béatrice Didier

L'analyse de la littérature de la Révolution française pose la question de l'art engagé et celle du néo-classicisme : une pensée révolutionnaire ne s'exprime pas forcément par un art d'avant-garde. Cet ouvrage montre la vitalité d'une littérature bouillonnante, entraînée par l'événement mais qui a aussi contribué pour une part à le provoquer.

Collection "Ecriture" dirigée par Béatrice Didier. 320 pages - 145 F.
puf

LES LIVRES DES PUF QUESTIONNENT LE MONDE

هكذا مرّ الأجل

هكذا من الأصل

PANAMA : confusion persistante après les élections du 7 mai

L'ancien président Carter dénonce la fraude et conclut à la victoire de l'opposition

Les autorités panaméennes n'avaient toujours pas, mardi 9 mai, fourni les résultats officiels du scrutin de dimanche, dont l'enjeu – par-delà l'élection du futur président, de députés et de représentants locaux – est le maintien au pouvoir du général Noriega, « bête noire » des Etats-Unis. L'opposition, elle, continue de proclamer sa victoire, s'appuyant en particulier sur des chiffres fournis par l'Eglise. La police et des miliciens ont violemment dispersé, lundi après-midi, un cortège d'opposants qui se dirigeaient vers le tribunal électoral. Deux journalistes ont été blessés. Notre correspondant en Amérique centrale, envoyé à Panama pour « couvrir » l'élection, a lui-même reçu un plomb de chevrotine anti-émeute dans la hanche. Il a pu néanmoins nous faire parvenir cet article.

PANAMA
de notre correspondant en Amérique centrale

Sur un ton très ferme, qui a pris de court et consterné les autorités locales, l'ancien président démocrate des Etats-Unis, M. Jimmy Carter, a condamné, lundi 8 mai, les élections *« totalement frauduleuses »* organisées la veille au Panama par *« la dictature militaire »* du général Manuel Noriega. *« Les résultats publiés par l'Eglise catholique*, a-t-il ajouté, *indiquent clairement que l'opposition a gagné dans un rapport de trois à un. »* L'ancien président démocrate américain a également rejeté sans appel les prétentions du candidat officialiste, M. Carlos Duque, qui a affirmé avoir obtenu 50,90 % des voix.

Visiblement excédé par l'attitude des dirigeants, M. Carter – qui avait pourtant été accueilli en « ami » à Panama – a eu des mots très durs pour ses hôtes au cours d'une conférence de presse tenue dans un grand hôtel de la capitale. *« Les Panaméens*, a-t-il dit, *ont été traités comme du bétail par la dictature. Malgré le grand courage dont ils ont fait preuve, faisant la queue pendant trois ou quatre heures pour voter, près d'un million de citoyens ont été privés de leur droit légitime à un changement démocratique. »*

M. Carter était arrivé au Panama vendredi 5 mai pour assister comme observateur non officiel au scrutin qui devait permettre l'élection d'un président de la République et de deux vice-présidents, de soixante-sept députés et de cinq cent dix représentants locaux. Il avait déclaré à plusieurs reprises son désaccord avec la Maison Blanche à propos des sanctions économiques imposées l'an dernier à la République centraméricaine en vue d'obtenir le départ du général Noriega. Il a d'ailleurs rappelé lundi que ce genre de mesures n'avait guère d'effet et punissait surtout le peuple. On comprend pourquoi les autorités avaient plutôt bien accueilli M. Carter, que la presse officielle n'hésitait pas qualifier d'*« observateur sans préjugés »*.

L'ancien président américain, ainsi que d'autres observateurs européens et latino-américains, ont donné des détails sur les procédés frauduleux utilisés pour dépouiller de sa victoire M. Guillermo Endara, le candidat de l'Alliance démocratique de l'opposition civique (ADOC). On a dénoncé en particulier *« le vol en pleine nuit des bordereaux de vote par des hommes en civil escortés par l'armée, et la confection de nouveaux documents – des faux ne portant pas la signature des assesseurs de l'opposition – qui ont été approuvés par le tribunal électoral »*.

M. Carter a également mené une attaque en règle contre les magistrats, qu'il a accusés d'être au service de la dictature et de s'être prêtés aux manipulations du vote. *« On m'a refusé*, s'est-il plaint, *le droit d'assister aux opérations de comptabilisation des votes. »* Et pour cause ! Les autorités elles-mêmes ne disposent plus de chiffres fiables, après les opérations de commando menées par les partisans du pouvoir qui ont détruit les originaux des bordereaux de plusieurs centaines de bureaux de vote (sur un total de 4 255).

Les « brigades de la dignité » au travail

Quelques heures avant la conférence de presse de M. Carter, les « brigades de la dignité », recrutées dans les quartiers périphériques de la capitale, ont été mobilisées pour empêcher l'opposition d'occuper la rue, comme elle l'avait annoncé. Une importante manifestation, dirigée par M. Endara et par les deux candidats à la vice-présidence, MM. Ricardo Arias Calderon et Guillermo Ford, a été arrêtée par la police à environ 300 mètres du centre de comptabilisation électorale.

Casques avec protège-nuque, visières, matraques souples, carabines et même machettes : le corps des Centurions, créé par le régime il y a quelques mois, est inspiré des troupes anti-émeutes sud-coréennes. Avec une différence : ils ont plus facilement tendance encore à se servir de leurs armes. Et les « brigades de la dignité » ont profité de la protection des Centurions pour s'attaquer à l'opposition.

Les trois dirigeants de l'ADOC ont pu finalement s'adresser à la foule, qui a ainsi obtenu ce que tous les Panaméens attendent toujours avec impatience : quelques résultats électoraux. Les projections à partir de chiffres recueillis par les « observateurs de l'Eglise » accordent 74 % à l'opposition et 25 % à la Coalition de libération nationale (COLINA). Les données réunies par le Centre informatique de l'ADOC – et dont la publication n'est pas autorisée – présentent des résultats similaires à propos de 300 000 suffrages dépouillés.

L'ancien président des Etats-Unis a enfin appelé le général Noriega à réviser sa position. *« Lors de la longue conversation que j'ai eue avec lui* [avant le scrutin], *j'ai constaté qu'il ne pouvait imaginer que les gens voteraient contre lui. Je suis disposé à le rencontrer de nouveau s'il donne instruction à ses tribunaux – qu'il contrôle totalement – de reconnaître le résultat légitime et de laisser les élections suivre leur cours normal. »*

Face à cette tourmente, le général Noriega n'a pas dit un mot depuis plusieurs jours et n'est pas apparu une seule fois en public.

BERTRAND DE LA GRANGE.

Rafle de suffrages

Dans la nuit du dimanche 7 au lundi 8 mai, nous avons pu assister à la bataille des bordereaux de vote dans le quartier populaire de San-Miguelito, une banlieue de la capitale qui est la plus grande circonscription du pays, avec environ 120 000 électeurs sur 200 000 habitants. Au fur et à mesure que se confirmaient les rumeurs d'une défaite sans appel de leur candidat, certains partis de la coalition officielle COLINA ont commencé à envoyer leurs troupes de choc pour empêcher le comptage des voix dans les bureaux de vote.

Ils ont profité de la tombée de la nuit pour pénétrer en force dans certaines écoles où les assesseurs étaient réunis. Pour éviter le vol des bordereaux, les partisans de l'alliance de l'opposition, l'ADOC, se sont mobilisés à leur tour. Ils ont escorté jusqu'au bureau central de leur circonscription les grosses enveloppes brunes contenant les résultats de chaque bureau.

Un peu avant 4 heures du matin, environ 200 personnes montaient la garde devant le gymnase où devaient être livrés les résultats des 389 bureaux de San-Miguelito. Comme pour se rassurer, elles criaient les slogans habituels de l'opposition : *« Justice ! Justice ! »*, ou *« La dictature est terminée »*.

A l'intérieur de l'édifice, une cinquantaine de présidents de bureau remettaient successivement leur enveloppe en échange d'un reçu. La plupart des assesseurs du tribunal électoral, pourtant favorables au pouvoir en place, avouaient que la coalition officielle avait été battue. Dans certains bureaux, les proportions étaient considérables. C'est le cas de l'école Sinaï, pourtant située dans un des quartiers les plus pauvres de San-Miguelito : M. Endara y a obtenu douze fois plus de voix qye M. Duque ! Coup dur pour le gouvernement qui n'avait cessé d'affirmer que l'ADOC représentait seulement les riches et les intérêts des Etats-Unis.

Moins d'une heure après notre passage, juste avant le lever du jour, le gymnase était attaqué par des civils armés, appuyés par les militaires. Quelques rafales de mitraillette ont suffi pour que tous les assesseurs se précipitent au sol et abandonnent les quelque 200 précieuses enveloppes aux mains des commandos du Parti révolutionnaire démocratique (PDR), la principale formation de la coalition au pouvoir, créée par les militaires après le coup d'Etat de 1968.

B. L. G.

En visite aux Etats-Unis

M. Chirac se déclare « en parfait accord » avec le président Bush à propos des missiles à courte portée

WASHINGTON
de notre envoyé spécial

« Des gens sérieux, professionnels qui ne recherchent aucun effet médiatique ou spectaculaire », tels sont les membres de l'équipe du président Bush, à en croire M. Chirac, qui a passé la journée de lundi 8 mai à rencontrer Washington, outre le successeur de M. Ronald Reagan, M. Richard Cheney, secrétaire à la défense, et M. Brady, secrétaire au trésor, et qui s'était entretenu la veille au soir pendant plus de trois heures avec M. Scowcroft, le chef du Conseil national de sécurité. Ne manquait à cette belle brochette que le secrétaire d'Etat, M. James Baker, parti lundi pour Moscou (*via* Helsinki), où il doit s'entretenir, les 10 et 11 mai, avec M. Gorbatchev et lui confirmer l'accord des Etats-Unis pour la reprise au mois de juin des négociations sur la limitation des armes stratégiques (START).

Les négociations auraient dû reprendre en février dernier, mais M. Bush avait proposé aux Soviétiques de les reporter pour procéder en toute tranquillité à un réexamen général de la politique étrangère américaine. Ce réexamen se poursuit encore, ont confirmé les interlocuteurs de M. Chirac. Il concerne tous les aspects de la diplomatie américaine, mais surtout les rapports avec l'URSS, et se conclura sans aucun doute par un rupture « en douceur » avec le reaganisme, c'est-à-dire avec une approche jugée par trop romantique des rapports Est-Ouest.

Le processus, indiscutablement, est long. En partie parce que les dossiers sont complexes et que les collaborateurs de M. Bush s'efforcent d'écarter tout « tabou » et ont les yeux fixés sur l'an 2000. Mais aussi sans doute parce qu'on estime à la Maison Blanche que la rupture avec le reaganisme exige du doigté, un délai de décence et de la souplesse ; bref, le temps doit aider à l'affaire.

La méthode a cependant un inconvénient majeur : le président Bush se trouve taxé par nombre de commentateurs et d'hommes politiques d'indécision. Le chef de la Maison Blanche s'en défend bien en privé, semble-t-il, mais mal en public, ce qui est plus grave. Après s'être entretenu avec lui, M. Chirac s'est estimé entièrement rassuré par les explications fournies : M. Bush entend bien ne pas rester « passif » et promet de surprendre son monde à son heure. L'engagement n'a pas surpris outre mesure M. Chirac. N'avait-il pas déclaré quelques heures avant sa rencontre avec le président américain, dans un discours prononcé devant le Carnegie Endowment for International Peace : *« Si notables que soient les progrès récemment enregistrés à l'Est, il n'est pas encore temps de décerner à l'URSS le brevet de démocratie que certains nous pressent de lui accorder. »* Et d'ajouter un peu plus tard, comme on lui demandait si la nouvelle administration américaine n'avait pas raté une occasion historique de favoriser l'avènement de la paix en prenant tant de temps pour répondre aux avances de M. Gorbatchev : *« Pas du tout, je crois au contraire que M. Bush a simplement raté une occasion de commettre une erreur historique... »*

Eviter une crise dans l'alliance

Dans son discours, l'ancien premier ministre avait rappelé son *« parfait accord »* avec l'administration américaine pour arriver à une modernisation des armes nucléaires à courte portée de l'OTAN (SNF) et pour refuser toute négociation avec l'URSS à ce sujet, car elle ne pourrait que déboucher sur une « option zéro », donc une dénucléarisation à court terme de l'Europe occidentale. M. Chirac n'est pas hostile pour autant à une *« solution »* – il se refuse le terme de *« compromis »* – qui permettrait au sommet de l'OTAN des 29 et 30 mai de se dérouler dans de bonnes conditions. Mais, pour lui, il faut avant tout réaffirmer les principes de la modernisation – c'est-à-dire de l'augmentation de la portée des missiles Lance pour qu'ils ne menacent plus uniquement le territoire des deux Allemagnes – et de la non-négociation avec l'URSS en laissant la porte ouverte à toute diminution unilatérale du nombre des lanceurs de missiles ou des stocks de mines et d'obus nucléaires de la panoplie de l'OTAN.

Interrogé à plusieurs reprises sur la position des autorités françaises, M. Chirac a *simplement souhaité* qu'elles n'aient pas changé de conception depuis deux ans et qu'elles usent de leur *« influence fraternelle »* sur le chancelier Kohl pour éviter une crise majeure de l'alliance.

L'ancien premier ministre a, d'autre part, émis d'importantes réserves sur la réception faite à M. Arafat à Paris, estimant qu'il était plus urgent aujourd'hui de convaincre M. Shamir de « bouger ». A propos de l'intervention humanitaire française au Liban, il a aussi déclaré qu'elle avait fait *« plus de mal que de bien »*, tout en affirmant que l'action de M. Kouchner, secrétaire d'Etat chargé de l'action humanitaire, avait permis de *« rétablir une situation de crise créée par la précipitation »*.

JACQUES AMALRIC.

PÉROU

Le président Garcia a désigné un nouveau premier ministre âgé de 88 ans

Le premier ministre péruvien, M. Armando Villanueva, a présenté lundi 8 mai sa démission au président Alan Garcia ; celui-ci l'a acceptée et a chargé le premier vice-président, M. Luis Alberto Sanchez, de former un nouveau gouvernement.

M. Villanueva a annoncé qu'il avait pris sa décision à la suite d'une période *« difficile »* marquée par une recrudescence de la violence terroriste et une crise économique incontrôlable.

M. Villanueva était à la tête du gouvernement depuis le 16 mai 1988, soit depuis moins d'un an.

Sa démission intervient après les récents assassinats de deux députés péruviens par des terroristes (*le Monde* du 8 mai), une reprise de l'inflation (48,6 % en avril, 4 329,4 % en un an) et un effondrement record de la monnaie péruvienne face au dollar.

Le président Garcia a souligné que les tâches essentielles de la nouvelle équipe seraient *« la lutte contre le terrorisme sur tous les terrains et la réactivation économique du pays »*. Il a ajouté : *« Il faut une action plus énergique et un déploiement d'effectifs efficace pour combattre la subversion. »* Une commission spéciale du Sénat a révélé lundi qu'en avril la violence avait augmenté *« de façon significative »*, avec 294 personnes tuées dans des actes de violence politique, soit près de 10 morts par jour. Le gouvernement Villanueva avait déjà été remanié au début de l'année dans le but d'intensifier la lutte contre le terrorisme. Le portefeuille de l'intérieur, qui était détenu par M. Villanueva lui-même, pourrait être maintenant confié à un militaire pour mieux combattre notamment l'organisation de guérilla Sentier lumineux, d'inspiration maoïste.

Agé de quatre-vingt-huit ans et presque aveugle, le nouveau premier ministre, M. Sanchez, est une figure légendaire du parti au pouvoir, l'APRA (Alliance populaire révolutionnaire américaine), et l'une des personnalités les plus respectées par les Péruviens. – *(AFP, Reuter.)*

● **BOLIVIE** : deux candidats revendiquent la victoire aux élections. – Tant le candidat du parti au pouvoir, M. Gonzalo Sanchez de Lozada (MNR), que son principal opposant, le général Hugo Banzer (ADN), ancien dictateur de Bolivie, ont annoncé lundi 8 mai leur victoire à l'élection de la veille. M. Sanchez de Lozada – le seul qui ait avancé des chiffres – a assuré qu'il aurait recueilli près de 27 % des suffrages contre 25 % environ à son adversaire de l'ADN (droite). M. Jaime Paz Zamora, social-démocrate du MIR, arrivé en troisième position, aurait obtenu 22 % des voix.

● **BRÉSIL** : quatre-vingt-treize assassinats à Rio en trois jours. – La police a annoncé un chiffre record d'assassinats dans la région métropolitaine de Rio-de-Janeiro entre le vendredi 5 et le lundi 8 mai : quatre-vingt-treize personnes ont été tuées par balles ou à l'arme blanche, pour la plupart dans la grande banlieue nord, considérée comme une des zones les plus violentes de la planète. La police attribue cette recrudescence de criminalité à la guerre que se livrent les trafiquants pour le contrôle d'un bidonville particulièrement « chaud », le Morro-do-Juramento. – *(AFP.)*

LA RECHERCHE
N° 210 - MAI 1989
LA TOMOGRAPHIE SISMOLOGIQUE
par Georges Poupinet
LES ZONES FROIDES DE L'UNIVERS
par Françoise Combes
LA RÉCONCILIATION CHEZ LES PRIMATES
par Frans B.M. de Waal
LA FUSION DE SURFACE
par Joost W.M. Frenken
APPARENCES ET RÉALITÉ DE LA SCIENCE DU TIERS MONDE
par Jacques Gaillard
dossier
SIDA : POUR OU CONTRE LE DÉPISTAGE DU VIRUS
avec Daniel Schwartz, Sev S. Fluss et John Lau Hansen, Léon Schwarzenberg
ETC.
29 F

Europe

POLOGNE : les enjeux des élections des 4 et 18 juin

Quel avenir pour Solidarité ?

VARSOVIE
de notre envoyée spéciale

Après sept ans de clandestinité et deux mois de harassantes négociations, Solidarité légalisée se trouve confrontée à un défi : celui de disputer une campagne électorale « semi-démocratique » tout en se réorganisant comme syndicat dans les entreprises. L'affaire ne manque pas d'ironie si l'on se souvient que, pendant des années, le pouvoir polonais a refusé de légaliser Solidarité sous prétexte qu'elle outrepassait ses fonctions syndicales et avait des prétentions politiques ! Aujourd'hui, c'est le pouvoir lui-même qui pousse Solidarité à exercer des fonctions politiques. Bronislaw Geremek, proche conseiller de Lech Walesa, et que toute cette période de pourparlers a confirmé comme principal stratège de l'opposition, a une analyse très simple de cette situation : *« Le pouvoir recherche un partenaire, car il a peur d'en avoir plusieurs »*, nous a-t-il expliqué : pour le Parti communiste polonais (POUP), c'est une question de survie.

Solidarité est d'accord pour lui assurer cette survie pendant une période transitoire, qui devrait être celle de la législature issue des élections des 4 et 18 juin prochain, avec la promesse que les élections de 1993 seront pleinement démocratiques. En attendant, estime M. Geremek, historien membre du POUP jusqu'à 1968, le pouvoir peut avoir deux stratégies.

« Une stratégie de destruction : le pouvoir n'étant pas parvenu à détruire Solidarité par la répression, il va essayer de le faire par l'épreuve de la coresponsabilité. Et une stratégie tournée vers l'avenir : le parti veut s'engager dans la voie du renouveau démocratique, à condition de conserver le pouvoir ; il veut reconduire son pouvoir, mais dans un contexte démocratique. S'agissant de la première stratégie, nous acceptons la coresponsabilité pour les réformes à venir, mais certainement pas pour l'état de choses actuel. Le véritable défi pour nous, c'est la seconde stratégie, qui constitue une ouverture, même faible, pour le modèle de l'Est. »

Cette réflexion conduit à une question aussi simple que cruciale, à Varsovie comme à Budapest : le Parti communiste est-il capable d'accepter la démocratie ? Personne n'a la réponse, car, comme le souligne M. Geremek, *« cela n'est jamais arrivé nulle part »*.

L'exercice démocratique suppose d'autre part le multipartisme — les Hongrois ont commencé par là, du moins dans le principe. L'opposition polonaise a choisi une démarche plus progressive : *« Nous ne voulons pas répondre trop vite à cette nécessité*, observe le professeur Geremek. *Maintenant, le jeu serait faussé par la peur du POUP et par le poids des orientations politiques traditionnelles. »* En réalité, les dirigeants de Solidarité attendent aussi des résultats des élections de juin une sorte de sélection naturelle des forces politiques en Pologne.

Du nouveau chez les paysans

« Ce vote, estime le professeur Andrzej Stelmachowski, autre négociateur de Solidarité, *va d'abord permettre à la société de ratifier les accords de la table ronde, que ses détracteurs ont qualifiés d'accords entre élites. Si les élections sont honnêtes, elles permettront aussi de mesurer les forces politiques. »* Nul ne se hasarderait aujourd'hui à prédire ce que sera demain Solidarité, que plusieurs responsables aimeraient voir s'orienter vers un mouvement « travailliste », un peu comme le Labour britannique. Pour l'heure, le « comité civique de Solidarité », qui patronne les candidats de l'opposition dont elle est la seule force organisée, regroupe divers courants sociaux-démocrates, chrétiens-démocrates, libéraux, pacifistes, voire socialistes... Qu'en adviendra-t-il après le scrutin de juin ? *« Evidemment*, dit Lech Walesa, *des partis vont apparaître, il faut prévoir de profondes divisions avant les élections suivantes. Comment maintenir une unité abstraite ? Aujourd'hui, il faut gagner, demain on analysera. »*

Spécialiste de droit rural, le professeur Stelmachowski voit aussi émerger un phénomène intéressant dans les campagnes polonaises. *« Il y a un mouvement chez les paysans*, dit-il ; *des régions rurales passives en 1980-1981 sont aujourd'hui actives. La décision des principaux dirigeants de Solidarité rurale* [l'association indépendante des agriculteurs] *de se présenter aux élections peut être considérée comme un premier pas vers la création d'un parti paysan. »* Ce parti serait différent à la fois du parti paysan existant, le ZSL, allié du POUP, au côté duquel il participe aux élections, et de l'ancien PSL d'après-guerre, dirigé par Mikolaczyk, qui cherche actuellement à se réactiver, comme l'ancien Parti du travail (d'orientation chrétienne-démocrate), apparemment sans grand succès. C'est un autre phénomène commun à la Hongrie et à la Pologne : la réactivation, par des vétérans, de partis antérieurs au régime communiste ne suscite pas l'enthousiasme des masses, et encore moins des jeunes.

C'est, là encore, le saut dans l'inconnu, l'une de ces expériences sans précédent auxquelles acceptent de se soumettre l'opposition et le pouvoir polonais — avec des risques considérablement plus grands pour Solidarité. *« Nous espérons que naîtrae de tout ça une autre structuration de la vie politique, à l'image de notre Solidarité des années 80 »*, dit M. Bronislaw Geremek, épuisé par la tension et les nuits de veille de ces derniers mois. Comme ses amis, il sait que ce fragile échafaudage, érigé pour bâtir une nouvelle Pologne, risque de s'effondrer si, le 4 juin, les Polonais ne vont pas voter.

SYLVIE KAUFFMANN.

Sortie de « Gazeta Wyborcza » premier quotidien indépendant dans les pays de l'Est

Grande effervescence, lundi 8 mai, dans les kiosques polonais : c'était le jour de la sortie du premier numéro du journal de Solidarité, *Gazeta Wyborcza* (« Gazette électorale »), premier quotidien indépendant à voir le jour dans un pays d'Europe de l'Est depuis la guerre. Ses 150 000 exemplaires se sont arrachés comme des petits pains malgré le prix, relativement élevé pour les Polonais, de 50 zlotys, le double des journaux officiels.

Ce premier numéro a été largement consacré aux prochaines élections du mois de juin, pour lesquelles Lech Walesa appelle à se battre dans un éditorial de « une ». Les deux cent soixante et un candidats présentés par l'opposition au Sénat et à la Diète y sont présentés sur six pages. D'autres articles traitent de la conférence des délégués du Parti communiste, de la situation au sein du Parti paysan, de la rencontre entre Walesa et le cardinal Glemp, ainsi que de la situation en Georgie. Un message de la rédaction à ses lecteurs indique qu'elle veut s'efforcer d'*« informer rapidement, objectivement, en séparant clairement le commentaire de l'information. » « Nous nous sentons liés à Solidarnosc, mais nous avons l'intention de présenter des opinions de toute la société indépendante »*, ajoute-t-elle.

La gazette de Solidarité avait fait l'objet d'un accord spécial lors des récentes négociations entre le pouvoir et l'opposition. Bien qu'un censeur du gouvernement soit présent dans la rédaction pour surveiller le contenu du journal, celle-ci estime qu'elle sera assez forte pour défendre son indépendance. Pendant plus de dix ans, l'opposition n'avait pu faire entendre sa voix que par le biais de petits journaux clandestins, le plus souvent hebdomadaires, dont les tirages pouvaient atteindre 20 000 à 30 000 exemplaires. La plupart des journalistes du nouveau quotidien viennent du plus célèbre d'entre eux, *Tygodnik Mazowsze*, qui était diffusé dans la région de Varsovie.

Les préparatifs pour la sortie de *Gazeta* avaient commencé aussitôt après les accords de la table ronde du 5 avril dernier. Elle a été retardée à plusieurs reprises, notamment pour des problèmes de locaux. La rédaction n'a pu emménager que le 2 mai, dans une ancienne garderie d'enfants au sud de Varsovie.

De format tabloïd, *Gazeta* comprend huit pages avec des photos. Il est imprimé et diffusé par l'Etat. Son tirage est prévu pour atteindre 500 000 exemplaires. Le capital provient de prêts bancaires. Pour assurer l'indépendance du journal, il a été réparti entre trois actionnaires principaux, MM. Zbigniev Bujak, dirigeant de Solidarité de la région de Varsovie ; Alexandre Paszynski, fondateur de la Société économique, mouvement qui se bat en faveur de la libre entreprise ; et le cinéaste Andrzej Wajda. Le directeur en est l'écrivain Adam Michnik.

HONGRIE : ancien secrétaire général

M. Janos Kadar a été exclu du comité central du PC

L'ancien secrétaire général du Parti communiste hongrois, M. Janos Kadar, a été mis à la retraite et exclu du comité central. La décision en a été prise lundi 8 mai lors d'une longue réunion à huis clos des cent dix-huit membres du comité central, qui sont également convenus de convoquer une conférence extraordinaire du parti sur ses nouveaux statuts et sa stratégie électorale.

« Le comité central, a déclaré la radio, *a pris connaissance d'un rapport sur l'état de santé du président du parti, Janos Kadar, et a décidé de le relever de ses fonctions de président et de membre du comité central. »*

M. Kadar, qui avait pris la direction du parti lors de l'écrasement de l'insurrection de 1956, aura soixante-dix-sept ans au cours du mois. Sa santé physique et mentale, réputée très mauvaise, se serait nettement détériorée au cours des derniers mois. Remplacé le 22 mai 1988 au secrétariat général par M. Karoly Grosz, il avait été nommé au poste honorifique de président. La semaine dernière, M. Grosz avait déclaré que son prédécesseur souffrait de graves problèmes pulmonaires et d'incapacité à s'adapter aux changements politiques actuels.

La présence de M. Kadar embarrassait considérablement le parti, engagé dans une vague d'importantes réformes politiques. La Hongrie, qui a accepté le principe du multipartisme, s'est en particulier engagée dans une nouvelle analyse de son passé, ce qui incint le rôle joué par M. Kadar dans la répression de l'insurrection de 1956, qu'il avait d'abord soutenue. Elle pourrait également réhabiliter l'ancien premier ministre Imre Nagy, exécuté sous le règne de M. Kadar en 1958 pour trahison.

Les premières élections multipartites connues par le pays depuis 1947 doivent avoir lieu au milieu de l'année prochaine. De source autorisée, on laissait cependant entendre qu'elles pourraient être avancées à la fin de cette année. En annonçant la convocation d'une nouvelle conférence extraordinaire du parti à la télévision hongroise, le secrétaire du comité central, M. Gyorgy Fejti, a déclaré qu'elle s'imposait pour légitimer *« la grande vitesse de la restructuration politique »*. Cette conférence sera la deuxième depuis 1957. La première, en mai 1988, avait abouti à la destitution de M. Kadar et à la vague actuelle de réformes. La date en sera fixée par la prochaine séance du comité central. — *(Reuter.)*

YOUGOSLAVIE : après l'interdiction d'une manifestation

La jeunesse slovène dénonce l' « hypocrisie » de ses dirigeants

BELGRADE
de notre correspondant

Le conflit entre les mouvements « alternatifs » de Slovénie, l'une des six Républiques de la Fédération yougoslave, et l'armée s'est aggravé ces derniers jours. En mai et juin 1988, quatre personnes, dont M. Janez Jansa, chef de file des antimilitaristes slovènes et journaliste à l'hebdomadaire de la jeunesse, *Mladina*, avaient été arrêtés, puis condamnés à des peines de prison pour *« divulgation de secrets militaires »*. Les accusés ayant fait appel, ils furent laissés en liberté. Depuis, ils n'ont cessé de contester la légalité de leur procès et déclaré à plusieurs reprises qu'ils ne répondraient pas au tribunal lorsque celui-ci les convoquerait pour purger leur peine. Ils ont été constamment soutenus par un comité pour la protection des droits de l'homme et divers groupes indépendants de Slovénie, tel que l'Union démocrate, l'Union des paysans et les associations d'écrivains et d'étudiants.

Vendredi 5 mai, les instances juridiques d'appel ayant confirmé le verdict, le procureur ordonna que M. Janez Jansa soit conduit *manu militari* en prison. Pour dix-huit mois. Cette décision a aussitôt provoqué une vague de protestations indignées des partisans du journaliste et l'appel à un vaste meeting de solidarité, le 8 mai, sur l'une des plus grandes places de Ljubljana. La manifestation, susceptible de *« menacer l'ordre public »*, ayant été interdite par la police locale, les organisateurs décidèrent de convoquer au même endroit et à la même date une réunion en plein air des directions de tous les mouvements alternatifs. Cette réunion ne nécessitait pas d'autorisation préalable. Lundi 8 mai, en fin d'après-midi, plusieurs dizaines de milliers de personnes, surtout des jeunes, se sont rassemblés dans le centre de la ville et ont entendu plusieurs orateurs s'insurger contre la fédération et l'armée et dénoncer même les dirigeants actuels de la Slovénie, qualifiés d'*« hypocrites »*, de *« cyniques »* et d'*« indécis »*.

C'est la première fois depuis plusieurs années que les dirigeants pourtant *« libéraux »* de cette république sont critiqués publiquement avec autant de violence. Cela semble révéler l'existence d'une fissure entre la direction politique de la Slovénie et les mouvements alternatifs, qui prônent ouvertement le pluralisme politique et la démocratie parlementaire. L'importance de la participation à la réunion de Ljubljana indique par ailleurs que le mouvement contestataire slovène prend de l'ampleur. On voit mal, dans les circonstances actuelles, comment il pourrait être endigué. Selon les observateurs, ces événements constituent une nouvelle menace contre l'unité de la Yougoslavie, déjà ébranlée par les troubles du Kosovo et les interminables querelles entre les républiques et les régions autonomes.

PAUL YANKOVITCH.

Diplomatie

M. James Baker veut tester à Moscou la « nouvelle pensée soviétique »

A la veille de l'arrivée à Moscou de M. James Baker, secrétaire d'Etat, qui doit rencontrer mercredi 10 mai M. Chevardnadze, et jeudi 11 mai M. Gorbatchev, plusieurs commentateurs soviétiques soulignent le ralentissement imposé par l'administration Bush au rythme des relations soviéto-américaines. A bord de l'avion qui le conduisait à Helsinki, où il a fait escale lundi, M. Baker a déclaré que son but était de tester la *« nouvelle pensée soviétique »* à propos de nombreux aspects des relations allant au-delà des deux domaines traditionnels, à savoir les droits de l'homme et le désarmement. Selon un représentant du département d'Etat, il pourrait s'agir d'évaluer les intentions soviétiques au Proche-Orient et notamment la volonté de l'URSS de peser sur la Syrie à propos du Liban et du conflit israélo-palestinien.

Dans une interview à l'hebdomadaire américain *Time*, M. Chevardnadze s'élève contre des déclarations faites récemment par le secrétaire américain à la défense, M. Cheney, qui mettait en doute la stabilité de M. Gorbatchev et la pérennité de la perestroïka. *« Cette déclaration particulière n'est ni pertinente ni sérieuse*, dit le ministre soviétique des affaires étrangères. *(...) Nous n'avions et nous n'avons pas d'autre alternative. Il faut que la perestroïka réussisse. »* Quant à l'éventualité d'un durcissement de la ligne du président Bush par rapport à celle de son prédécesseur envers l'URSS, M. Chevardnadze la commente de la façon suivante : *« Une telle politique ne serait pas comprise du peuple américain. Le monde ne comprendrait pas un tel revirement. »*

Une bombe H américaine immergée depuis 1965 à proximité du Japon

Une bombe à hydrogène perdue par la marine américaine en 1965 gît à 80 miles à peine des îles japonaises RyuKyu, a confirmé, lundi 8 mai, le Pentagone, après que l'affaire eut été révélée par Greenpeace. Les autorités militaires américaines ont ajouté que la bombe H se trouvait par 4 900 mètres de fond et ne présentait aucun danger. Elle constituait l'armement d'un chasseur-bombardier A-4 transporté par le porte-avions *Ticonderoga* et perdu corps et biens avec son pilote le 5 décembre 1965.

L'affaire risque d'être embarrassante pour Washington, car d'après les documents cités par Greenpeace et l'Institut d'études politiques, le *Ticonderoga* revenait d'une mission au Vietnam. L'incident démontrerait que des armes nucléaires se trouvaient à bord des navires américains croisant dans les zones de combat, ce que le Pentagone n'a jamais reconnu. En outre, le bâtiment aurait ainsi enfreint l'interdiction de la présence d'armes nucléaires dans les eaux japonaises. Les autorités japonaises ont demandé des explications à Washington. — *(Reuter.)*

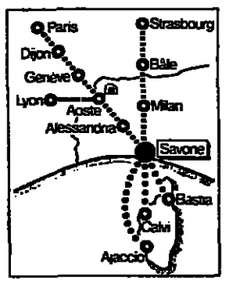

La Corse par l'Italie:
Sans soucis, sans attente.
Avec un service inégalé
à un prix...

corse corsica ferries

Ajaccio, Bastia, Calvi... Découvrez l'ABC d'une liberté nouvelle.
La Corse sans problèmes, c'est notre affaire: vous en avez rêvé, nous y avons travaillé...

depuis vingt ans! Qualité, service inégalé, Magasins Hors-Taxe, en Saison tous les jours au départ de Savone. Pour tous renseignements: Votre agent de voyage ou

corsica ferries

Corsica Ferries • B.P. 239 • 20294 Bastia • Tel. 95.31.18.09
Minitel 36 15 • Code CORSI

ABONNEZ-VOUS RÉABONNEZ-VOUS

LE MONDE ET SES PUBLICATIONS

Gérez vos abonnements sur minitel
24 heures sur 24 - 7 jours sur 7

ABONNEMENTS
36.15 LEMONDE

C.F.P.A.
Préparation intensive
28 août au 22 septembre
90 % à 90 % de reçus chaque année.

Centre formation profession avocat
CEPES
57, rue Charles-Laffite, 92200 Neuilly.
47.45.08.19 ou 47.22.94.94.

حكذا مع الأصل

هكذا من الأصل

EN ROUTE VERS UN MONDE PLUS FLUIDE.

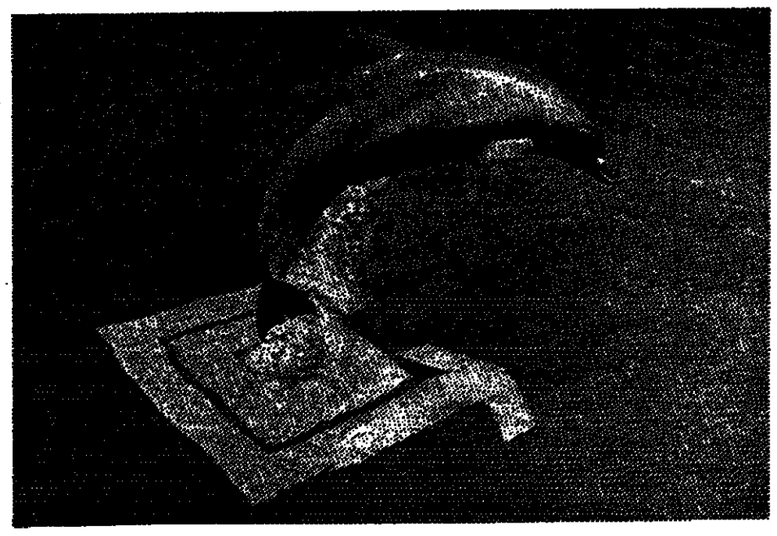

Chez Calberson, quelle que soit notre activité, transport, transit, entreposage ou distribution, nous avons tous le même objectif : rendre le monde plus fluide. C'est pour cela que nous investissons dans les technologies nouvelles, en logistique, en informatique. Que nous développons la formation de nos hommes. Que nous amplifions notre réseau mondial. Aujourd'hui, nous sommes 15 000 hommes et femmes dans 30 pays à partager cet idéal. Avec Calberson, en route vers un monde plus fluide.

CONCURRENCE MODERNE

calberson

183, Av. de Clichy, 75017 Paris - Tél. : (1) 42 28 41 11

Asie

PAKISTAN : les cinq premiers mois de Mme Bhutto

Un chef de gouvernement sous tutelle

ISLAMABAD
de notre envoyé spécial

Le vendredi, dans les mosquées du Pakistan, des centaines d'ulemas continuent à enflammer les foules avec une idée simple : un gouvernement dirigé par une femme est anti-islamique. Cinq mois après avoir pris ses fonctions, Mme Benazir Bhutto est plus que jamais un premier ministre sous tutelle, dont la marge de manœuvre est limitée par de multiples contraintes à la fois politiques et économiques. Dans la foulée de son arrivée au pouvoir, saluée de toutes parts comme le retour de la « démocratie » après une éclipse de onze ans, il y eut pourtant un timide « printemps ». L'euphorie populaire dura peu parce que, pour la plupart des gens, les changements n'ont guère été perceptibles, ce qui constitue presque une sorte d'hommage posthume au général Zia Ul Haq.

« *Ce que l'on n'a pas compris en Occident*, avance un diplomate, *c'est que la dictature de Zia n'en était pas vraiment une. Le style de Benazir, bien sûr, diffère, mais les réalités demeurent : l'aide américaine, indispensable, les déficits, le Fonds monétaire international, des fins de mois budgétaires difficiles, des alliances traditionnelles qu'il n'est pas question de modifier. On est entré dans une démocratie du possible.* » Pourtant, il y a des éléments de renouveau, une brise plus qu'un vent de liberté, l'apparition d'un certain climat de « glasnost », comme le titrait récemment un journal de Karachi, qui succèdent à la morosité et à la suspicion de l'« *ancien régime* ». La presse goûte de nouveau au plaisir – si longtemps défendu – de l'impertinence, même quand le très institutionnel *Pakistan Time*, pro-Zia hier, est devenu inconditionnel de Benazir Bhutto.

La chasse aux sorcières fut limitée à quelques têtes. L'opposition s'exprime largement à la radio et à la télévision où, pendant près de dix ans, le nom de Bhutto fut banni. De nouveau légalisés, les syndicats et les organisations d'étudiants réapprennent à militer et, pour les premiers, réfrènent encore leurs revendications. L'état de grâce ? Sur le front social, il perdure. Les portes des prisons se sont brusquement ouvertes devant près de 2 000 détenus politiques, et les peines de 1 700 autres ont été réduites. Réhabiliter le passé, telle est la volonté de Mme Bhutto, encore meurtrie par la mort de son père : le souvenir de « *Shaheed* » (martyr) Zulfikar Ali Bhutto, pendu sur ordre de Zia, fait l'objet de commémorations et de séminaires.

« L'héritage »

La Begum Nusrat Bhutto, mère du premier ministre, est le numéro deux du gouvernement et dirige le parti. Le beau-père, Hakin Ali Zardari, riche propriétaire du Sind, est président de la Commission des comptes de la nation. Le Parti du peuple pakistanais (PPP) reste aphone, désorganisé, saigné par la formation des cabinets ministériels qui ne brillent pourtant pas encore par leur efficacité. A des postes souvent essentiels, des hauts fonctionnaires du régime Zia sont restés en place faute d'experts et d'équipes.

A un budget qu'elle a trouvé ficelé en arrivant, le premier ministre a rajouté une allocation exceptionnelle de deux milliards de roupies (1) pour des programmes sociaux. Le reste, c'est l'« *héritage* » : l'accord conclu entre son prédécesseur et le Fonds monétaire international, qui comporte des obligations draconiennes pour limiter les déficits, mais en contre-partie un programme d'aide de 800 millions de dollars sur trois ans. Mme Bhutto suivra les avis des tuteurs financiers du Pakistan, si cela est politiquement supportable.

Ces jours-ci, à Paris, le consortium d'aide se réunit pour discuter de l'octroi au Pakistan d'une aide d'environ 3 milliards de dollars. Les Américains, de leur côté, viennent de donner le feu vert à une aide de 626 millions de dollars pour la prochaine année fiscale. Aucun doute, les fées économiques se penchent sur le berceau de la « démocratie » pakistanaise. C'est la chance de Mme Bhutto. « *Tous les donneurs d'aide sont en ce moment bien disposés à l'égard du Pakistan*, souligne un expert international. *Mais ils essaient de convaincre les nouveaux dirigeants qu'il ne suffit pas d'être une démocratie pour recevoir de l'argent. Il faut que des efforts soient faits en matière de rigueur budgétaire.* » Or les déficits se creusent : celui du budget frôle les 9 % du PIB, celui de la balance des paiements atteint 4 %, les réserves en devises ne représentent plus que trois semaines d'importations, le taux d'inflation dépasse 18 %... Bref, il faut trouver de nouvelles recettes.

Charisme

Il faudrait doser le revenu agricole et élargir l'assiette de la fiscalité. Politiquement, ce serait une révolution : les propriétaires terriens, ceux que l'on appelle les féodaux, sont aussi nombreux dans les rangs de la nouvelle majorité que dans ceux de l'opposition. les Bhutto eux-mêmes font partie de ces grandes familles du Sind qui ne renonceront pas facilement à leurs privilèges.

Le premier ministre du Pakistan dispose cependant d'un atout, son charisme. Prudente, elle égratigne sans jamais donner de prétextes à surenchère aux multiples contre-pouvoirs qui forment autour d'elle comme une régence : l'armée, le président, les mollahs et les « barons » du régime Zia.

Mme Bhutto a vite compris, en outre, que faute de posséder tous les atouts sur le plan intérieur, elle doit ancrer sa légitimité à l'étranger. Elle s'est rendue en Chine, puis en Arabie saoudite. Elle va se rendre à Washington, puis, le 14 juillet, à Paris. Avec Rajiv Gandhi, venu à Islamabad pour le sommet du SAARC (2), la détente s'instaure.

Sur les principaux litiges avec New-Delhi – le Cachemire, les affrontements sur le glacier Siachen, le Pendjab et le nucléaire –, Mme Bhutto ne fait aucune concession, rassurant ainsi les militaires pakistanais. Ceux-ci gardent la haute main sur les affaires afghanes. Les crédits militaires (35 % du budget) n'ont subi aucune diminution. Mme Bhutto visite les états-majors et entretient des rapports courtois avec le chef de l'armée, le général Aslam Beg.

L'armée, les mollahs, les revanchards et le FMI, cela fait beaucoup pour un premier ministre de trente-cinq ans. Les deux modèles de Mme Bhutto, son père et J.F. Kennedy, étaient des « *hommes pressés* ». Ils n'ont pu achever leur tâche. Le premier ministre pakistanais préfère avancer avec prudence et patience.

LAURENT ZECCHINI.

(1) Un franc vaut environ trois roupies pakistanaises.

(2) SAARC : Association sud-asiatique de coopération régionale.

CHINE

Des centaines de journalistes réclament une libéralisation de la presse

PÉKIN
de notre correspondant

Six jours avant l'arrivée de M. Mikhaïl Gorbatchev à Pékin, le 15 mai, des journalistes de la presse officielle chinoise ont, pour la première fois depuis l'avènement du régime communiste, réclamé l'ouverture de négociations avec le pouvoir sur une libéralisation de la presse en Chine. Une pétition signée par plusieurs centaines de membres des rédactions d'organes de la capitale, transmise mardi 9 mai à l'Association nationale des journalistes chinois – organe professionnel placé sous les auspices du comité central du Parti communiste – a demandé l'établissement d'un dialogue avec des responsables du parti et du gouvernement.

Les journalistes exigent des explications sur la mise à pied du rédacteur en chef de l'hebdomadaire *World Economic Herald* de Shanghaï, M. Qin Benli. Le journal, placé sous l'autorité d'une équipe de « rectification » idéologique après ses articles mettant en cause M. Deng Xiaoping dans l'éviction de feu l'ancien secrétaire général du parti Hu Yaobang en 1987, n'en continue pas moins à paraître et à publier des articles réclamant une libéralisation de la presse. Les pétitionnaires demandent encore à pouvoir débattre avec les autorités d'un jugement malencontreux proféré face à des étudiants fin avril par le porte-parole du gouvernement, M. Yuan Mu, selon qui « *en Chine, la presse est libre* ». « *Nous pensons que cela n'est absolument pas conforme à la réalité prévalant dans les milieux de la presse en Chine* », répliquent-ils.

Recevant lundi un visiteur étranger, M. Erdal Inonu, président du Parti populiste social-démocrate de Turquie, M. Zhao Ziyang, secrétaire général du Parti communiste, a estimé en substance que l'agitation étudiante aiderait le pays à se démocratiser du moment qu'une solution « *conforme à la loi* » peut être trouvée à leurs revendications. « *La Chine ne sera pas affectée par de grands désordres* », a-t-il jugé. Un responsable du bureau des affaires générales du comité central du parti a été chargé de répondre à la dernière pétition en date des étudiants grévistes que le pouvoir entendait entretenir « *des contacts et des dialogues très larges* » avec le public et révélé que certains ministres s'étaient rendus dans des établissements d'enseignement au cours des dernières jours pour discuter avec les étudiants. Plusieurs centaines de grévistes continuaient, cependant, lundi, à réclamer des réponses plus concrètes du régime et à menacer de manifester dans les rues durant la visite de M. Gorbatchev.

FRANCIS DERON.

Deux catholiques auraient été tués lors d'affrontements avec la police

Deux personnes auraient été tuées et trois cent cinquante autres blessées lors d'une intervention musclée de la police chinoise contre quelque mille cinq cents catholiques clandestins, le 18 avril dans le village de Youtong, dans la province de Hebei (300 kilomètres au sud-ouest de Pékin), a affirmé, lundi 8 mai, une agence de presse catholique à Hongkong. Une trentaine d'autres fidèles assistant à un office religieux dans une tente dressée à l'emplacement d'une église détruite pendant la révolution culturelle (1966-1976) auraient été arrêtés, a ajouté M. Philippe Yuen, le directeur de l'édition chinoise de l'agence Union of Catholic Asia News, citant une « *source catholique de Hongkong, qui a qualifié l'intervention de la police de bain de sang sauvage* ». Quatre-vingt-huit des trois cent cinquante blessés ont été grièvement atteints. Deux ont été presque battus à mort, et l'on est sans espoir de les sauver, a poursuivi cette source.

L'agence l'information Asia News, qui dépend de l'Institut pontifical pour les missions étrangères, avait rapporté récemment l'arrestation, le 7 avril à Pékin, de Mgr Julius Jia Zhiguo, évêque catholique clandestin du diocèse de Zhengding dans la province de Hebei. M. Liu Bainian, un représentant de l'Association patriotique catholique de Chine, qui fait allégeance au régime communiste et ne reconnaît pas le pape, a accusé lundi, selon l'agence, les prêtres « *envoyés par le Vatican* » de provoquer des troubles et d'inciter les fidèles de Yutong à violer la loi en occupant une école qui avait appartenue à l'Eglise avant l'avènement du régime communiste en Chine, en 1949. M. Liu a confirmé l'intervention de la police, mais a déclaré ne pas être au courant d'arrestations et de victimes ni de l'arrestation récente de l'évêque. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

Grèce

Le « groupe du 17 novembre » revendique l'attentat contre M. Petsos

Le groupe terroriste grec du 17 novembre a revendiqué, lundi 8 mai, l'attentat à la voiture piégée qui avait blessé, la veille, l'ancien ministre socialiste, M. Georges Petsos, son chauffeur et le policier chargé de sa protection. Dans un texte envoyé à un journal de gauche athénien, le groupe dénonce M. Petsos pour sa participation dans le scandale politico-financier lié au banquier Georges Koskotas.

Le mouvement indique notamment que M. Petsos, qu'il qualifie de « *ministre corrompu* », vient en « *deuxième position* » sur une liste qui vise aussi l'ancien vice-premier ministre et ministre de la justice M. Agamemnon Koutsoyorgas, lui aussi accusé d'avoir reçu des pots-de-vin de M. Koskotas. L'« *organisation révolutionnaire du 17 novembre* », qui tire son nom de la révolte des étudiants contre la dictature des colonels, réprimée dans le sang le 17 novembre 1973, est responsable, en treize ans d'existence, de onze morts et d'une vingtaine de blessés. Aucun de ses membres n'a été arrêté et elle est considérée par le Pentagone comme l'une des plus dangereuses du monde. Les attentats organisés par ce groupe d'extrême gauche avaient jusqu'à présent touché des objectifs américains ou des hommes d'affaires liés à l'opposition conservatrice. – *(AFP.)*

Iran

Les Douze « condamnent fermement » les appels au meurtre de M. Rafsandjani

Les douze pays de la CEE ont « *condamné fermement les déclarations inacceptables* » faites, vendredi dernier, par le président du Parlement iranien, Ali Akbar Hachemi Rafsandjani, indique une déclaration publiée lundi 8 mai, à Bruxelles, dans le cadre de la coopération politique européenne. M. Rafsandjani avait appelé, vendredi, les Palestiniens à « *tuer des Américains, des Britanniques ou des Français* » en guise de représailles à la répression dans les territoires occupés.

« *Encore une fois*, souligne la déclaration des Douze, *l'une des plus hautes autorités iraniennes a violé les principes et les obligations les plus élémentaires régissant les relations entre Etats souverains, et menace la coexistence pacifique entre nations.* »

En revanche, les Douze « *notent avec satisfaction le rejet total de ces déclarations de la part des plus hauts dirigeants de l'OLP* ». Ce rejet, ajoute le texte, « *confirme la volonté des dirigeants palestiniens d'obtenir la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien par des moyens pacifiques* ».

A Londres, le Foreign Office a demandé, lundi, aux Britanniques d'éviter de se rendre en Iran et incité ses douze derniers ressortissants vivant dans ce pays à le quitter. Cet avertissement concerne également les cent cinquante femmes britanniques mariées à des Iraniens et vivant en Iran.

« *Nous rappelons aux citoyens britanniques toujours en Iran que, à la suite de la fermeture de notre ambassade, notre capacité à leur assurer une protection consulaire est très limitée. Nous les prions donc de réexaminer avec soin si leur présence dans ce pays leur paraît indispensable* », affirme le communiqué du Foreing Office. – *(AFP.)*

Mexique

Le chef des « narcosataniques » tué à sa demande par l'un de ses adeptes

La mort d'Adolfo de Jesus Constanzo, chef de la bande dite des « *narcosataniques* » qui sévissait à la frontière des Etats-Unis, vient de mettre un terme à l'une des plus morbides affaires de drogue de ces dernières années. Surnommé « *le parrain* » par ses adeptes, cet Américain d'origine cubaine âgé de vingt-six ans se livrait depuis deux ans avec sa bande à des sacrifices humains destinés à « *protéger* » le trafic de drogue qu'ils entretenaient entre les Etats-Unis et le Mexique. Les corps atrocement mutilés de quinze jeunes gens avaient été découverts le mois dernier dans une fosse commune près de Matamoros, ville frontière avec le Texas.

Il était 14 heures samedi lorsque la police, qui effectuait une ronde dans le quartier de Cuauthemoc dans le centre de Mexico, remarqua un véhicule suspect, correspondant à celui des membres de la secte. Constanzo, se voyant cerné, ouvrit le feu depuis l'immeuble où il avait trouvé refuge, tout en jetant par la fenêtre des liasses de dollars « *pour les pauvres qui meurent de faim* ». Refusant de se rendre, il exigera par la suite, selon les témoins, qu'un des membres de la secte, Leon Valdez, l'abatte sur-le-champ, ainsi que son lieutenant Martin Quintana. Valdez obéit, vidant le chargeur d'une mitraillette UZI sur les deux hommes. Parmi les personnes arrêtées, toutes soupçonnées de faire partie de la secte, figure Sara Maria Aldrete, vingt-six ans, considérée comme la grande prêtresse de la bande et surnommée « *la marraine* ». – *(AFP.)*

Nicaragua

Entretien « très franc » entre Mme Thatcher et le président Ortega

Le président Daniel Ortega s'est déclaré satisfait de sa rencontre avec le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, le lundi 8 mai à Londres. Au cours d'une conférence de presse, M. Ortega a indiqué que la Grande-Bretagne pouvait avoir « *en tant qu'interlocuteur des Etats-Unis, un rôle à jouer pour contribuer à résoudre les problèmes qui se posent au Nicaragua* ». Il souhaite que Mme Thatcher intervienne auprès de l'administration Bush pour que celle-ci assouplisse sa position à l'égard du régime nicaraguayen.

Mais un porte-parole du 10, Downing Street a déclaré que Mme Thatcher et M. Ortega avaient eu une discussion « *très franche* » et que, pour obtenir un appui britannique, le Nicaragua devait faire plus de réformes dans le sens de la démocratie, que les conseillers étrangers devaient se retirer et que la « *déstabilisation des autres pays devait cesser* ».

Mme Thatcher a refusé d'accorder une aide économique directe au Nicaragua et n'assistera pas à Stockholm le 11 mai à la conférence internationale qui doit déterminer le montant et la forme de l'aide à fournir au Nicaragua. – *(AFP, UPI.)*

Sahara occidental

Le Polisario va libérer deux cents prisonniers marocains

Le Front Polisario a décidé de libérer deux cents prisonniers marocains pour encourager le processus de paix avec le Maroc, a annoncé lundi 8 mai le premier ministre de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), M. Mahfoud Ali Beiba. Selon M. Beiba, ce geste humanitaire répond à une suggestion de responsables italiens. Il concerne des Marocains détenus depuis treize ans. Les dirigeants sahraouis n'ont donné aucune indication sur la date et le lieu de ces prochaines libérations. Selon des estimations sahraouies, le Polisario détient quelque 2 500 prisonniers marocains.

Le Maroc, qui n'a pas l'habitude de répondre aux communiqués du Polisario, n'a pas réagi à l'annonce de ces libérations. En revanche, le secrétaire général des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar, s'est déclaré « *réjoui* » par la décision unilatérale du Polisario.

Par ailleurs, plusieurs associations humanitaires marocaines ont affirmé lundi avoir adressé aux différents groupes parlementaires marocains une lettre les invitant à adopter un texte législatif proclamant une « *amnistie générale* » en faveur des détenus politiques. 228 détenus politiques marocains dont 50 appartiennent à des groupes d'extrême gauche, ont été amnistiés par le roi Hassan II samedi à l'occasion de la fin du ramadan. Tous ces détenus ont été libérés dimanche à Kenitra et Casablanca. – *(AFP, Reuter.)*

Suède

Cinq parlementaires trouvent la mort dans un accident d'avion

Cinq parlementaires suédois ont péri dans un accident d'avion qui s'est produit lundi 8 mai à Oskarshamn, à 250 kilomètres au sud de Stockholm. L'appareil, de type Beechcraft 99, s'est écrasé, pour des raisons inconnues, à l'atterrissage. Parmi les victimes se trouvait M. John-Olle Persson. Ancien maire social-démocrate de Stockholm, collaborateur du premier ministre, M. Ingvar Carlsson, il était membre du bureau exécutif de son parti. Il avait personnellement contribué, par ses interventions publiques et des articles dans la presse qui ne plaisaient pas à tous ses collègues, au « dépoussiérage » du programme social-démocrate, notamment dans le domaine de la fiscalité, de la décentralisation et de l'emploi. Agé de cinquante ans, il venait d'être nommé à la tête de la direction nationale du marché du travail.

Les quatorze passagers, dont plusieurs étaient membres d'une commission publique sur les postes et télécomunications ainsi que les deux membres d'équipage de l'avion ont été tués.

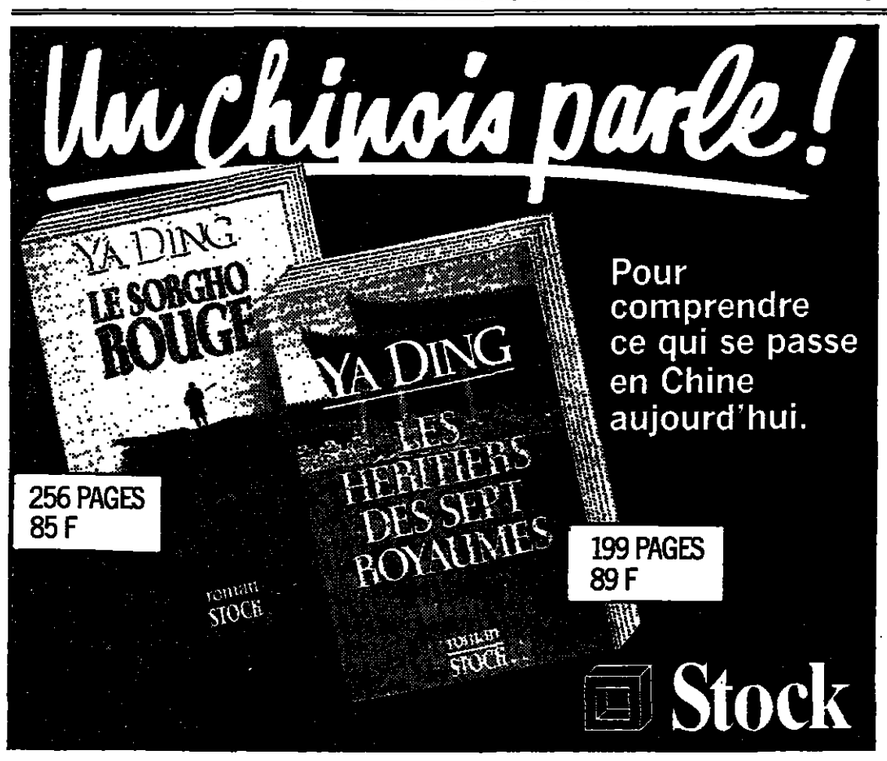

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde
ARTS ET SPECTACLES

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

...tes réclament
...de la presse

...raient été tués
...avec la police

Suède
Cinq personnes
trouvent la mort
dans un accident
d'avion

Asie

JAPON : la faillite des instances politiques

La détermination de la justice dans le scandale Recruit Cosmos dépend pour une part de l'action de la presse

Alors que les dirigeants du Parti libéral démocrate s'emploient à désigner un successeur à M. Takeshita, démissionnaire, l'enquête du parquet de Tokyo sur le scandale Recruit se poursuit. Les magistrats ont commencé à convoquer des membres de la Diète, dont M. Katsuya Ikeda, député du Komeito (parti bouddhiste), impliqué dans le scandale. Jusqu'où la magistrature entend-elle aller, dans une affaire dont le principal protagoniste est l'ex-premier ministre Nakasone ? La question reste entière.

TOKYO
de notre correspondant

Telle une bouilloire surchauffée qui tressaute sur le feu sans pouvoir libérer sa vapeur, l'affaire Recruit est entrée dans sa phase d'effervescence finale sans que la classe politique ait été capable de porter le fer dans la plaie ouverte par l'un des plus grands scandales du Japon de l'après-guerre. Devant cette défaillance des instances politiques, les yeux se tournent vers les deux pouvoirs qui semblent le refuge des valeurs démocratiques : la justice et la presse.

Un homme dont le nom est presque inconnu du grand public a la lourde responsabilité de répondre à l'attente d'une opinion publique, certes sans grandes illusions sur l'intégrité de ses dirigeants, mais cette fois consciente qu'ils ont passé les bornes de la complaisance : c'est le procureur chargé de l'enquête, M. Yusuke Yoshinaga, qui s'attaque désormais à la « piste politique ».

La Constitution, qui stipule une stricte séparation des pouvoirs, garantit l'indépendance de la magistrature. Soumis néanmoins au pouvoir hiérarchique et pouvant être déplacés, les procureurs sont indirectement sous le contrôle du gouvernement. Ils peuvent être dessaisis d'un dossier, comme ce fut le cas en 1954 avec le scandale des chantiers navals dans lequel était impliqué le futur premier ministre Eisaku Sato : le ministre de la justice de l'époque ordonna l'arrêt de l'enquête. Un précédent qui provoqua la chute du cabinet et ne semble guère appelé à se reproduire dans le cas présent.

Deux facteurs tendent cette fois à assurer une plus grande indépendance à la justice : la personnalité du procureur et le contexte politique. D'origine modeste, n'ayant pas suivi le cursus de la faculté de droit de la prestigieuse université de Tokyo, creuset de l'élite, M. Yoshinaga a fait carrière à la force du poignet. Il est partisan, dit-on, des punitions sévères. Procureur en chef du parquet de Tokyo, il est secondé par un autre magistrat, M. Noboru Matsuda, chef de la division des enquêtes spéciales. Les deux hommes ont un passé commun : en 1976, ils firent arrêter l'ancien premier ministre Kakuei Tanaka, impliqué dans le scandale Lockheed. Frapper à la tête du monde politique ne devrait donc guère les intimider. A l'époque, une personnalité leur avait échappé, l'ex-premier ministre Nakasone. L'enquête sur l'une des pistes de l'affaire Lockheed avait tourné court en raison de la mort de l'un des protagonistes et d'interventions politiques.

Jusqu'à un certain point, le scandale Lockheed a été un exemple d'indépendance des magistrats. Mais l'affaire présentait deux particularités : tout d'abord, elle avait pour origine les Etats-Unis (d'où venaient les preuves) ; en outre, elle était en quelque sorte la suite du « règlement de comptes au sommet » qui avait provoqué, deux ans auparavant, la chute de Tanaka, orchestrée par des chefs de clans rivaux du PLD, MM. Fukuda et Miki.

Arbitrages et tractations

Elle avait néanmoins donné lieu à des « arbitrages politiques » : le sauvetage de M. Nakasone par M. Miki, alors premier ministre, et une tentative de compromis pour éviter l'arrestation de M. Tanaka. Le procureur général de l'époque, par l'intermédiaire du président de l'Assemblée nationale, avait fait savoir à M. Tanaka, une semaine avant son arrestation, que s'il renonçait à son mandat parlementaire, il pourrait éviter cette humiliation. Le magistrat craignait que l'arrestation d'un ancien premier ministre n'ait de graves conséquences politiques. M. Tanaka refusa et fut incarcéré pour avoir reçu 500 millions de yens de Lockheed. C'était la seconde fois dans l'histoire du Japon moderne qu'un ex-premier ministre était arrêté pour corruption (après M. Hitoshi Ashida, impliqué dans le scandale Showa Denko en 1948).

Comme le rappelle dans ses Mémoires un autre procureur général, M. Shigeki Ito, un arrangement politique similaire à celui proposé à M. Tanaka eut lieu à la suite du scandale Grumman-McDonnell Douglas en 1979 (autre affaire de pots-de-vin pour l'achat d'avions américains par le Japon) : le député libéral démocrate Matsuno, compromis, renonça à son mandat parlementaire pour éviter d'être arrêté. *« C'est là un exemple typique de collaboration entre le pouvoir politique et le parquet »*, écrit M. Ito.

Si, dans le scandale Recruit, de telles tractations ne sont pas à exclure, il semble cependant que le pouvoir politique ne soit pas en mesure d'infléchir le cours de la justice. L'affaire a pris de telles proportions que toute intervention des libéraux démocrates ne pourrait que se retourner contre eux. Ils sont conscients que certains d'entre eux doivent être sacrifiés.

Jusqu'où le parquet peut-il aller s'il obtient des preuves de culpabilité au plus haut niveau ? M. Yoshinaga est confronté à un dilemme : frapper à la tête du pouvoir politique pourrait avoir un effet déstabilisant sur le plan intérieur et endommager l'image du Japon sur la scène internationale. D'un autre côté, une action radicale pourrait aussi se révéler salutaire en contraignant la classe politique à réformer ses pratiques et offrirait à l'étranger l'image d'un pays où, malgré une *« corruption structurelle »*, n'en existent pas moins des instances défendant des valeurs démocratiques. Des sources proches du parquet laissent entendre que le souci de stabilité politique pourrait prévaloir.

Une soif d'information

La détermination des magistrats dépend, dans une certaine mesure, de l'action d'un autre pouvoir : la presse, aiguillon qui contrebalance la timidité du parquet ou les pressions qui peuvent s'exercer sur lui. Les grands quotidiens japonais sont souvent accusés d'« autocensure » en raison de leur uniformité de ton, du respect de certains tabous (la maison impériale) et de la similarité des informations publiées. Dans un pays qui vient en tête des nations industrialisées (Suède exceptée) pour la circulation des journaux (530 pour 1 000 habitants), la presse est une expression du pluralisme.

Les grands quotidiens se font sans doute le véhicule de ce que les marxistes nomment une *« hégémonie idéologique »* qui résulte à la fois du monopole du pouvoir depuis trente-cinq ans par un parti dominant et de la symbiose entre journalistes et classe politique qu'institutionnalisent quelque quatre cents clubs de presse (auprès des ministères, des grandes institutions, de la police ou des politiciens importants). Liés à un personnage ou à une institution, les journalistes hésitent à se couper de leur source en publiant ce qu'elle ne souhaite pas. *« En lisant ses papiers, on sait parfaitement à quelle « écurie » appartient un journaliste »*, commente un collègue.

La presse n'en constitue pas moins un pouvoir de pression. Interviennent surtout en faveur de l'indépendance de la presse la soif d'information de l'opinion publique et la concurrence effrénée que se livrent les grands quotidiens. Les médias disposent d'une grande capacité d'enquête (parfois peu respectueuse de la vie privée des individus), qui, conjuguée aux fuites orchestrées par les groupes d'intérêts rivaux, contribue à la circulation de l'information. Ainsi, le grand quotidien *Asahi* a publié, il y a presque un an, les premières informations qui allaient déclencher le scandale Recruit.

Dans le cas de ce scandale, cette soif d'information et la concurrence entre les grands quotidiens contraignent ceux-ci, quelles que soient les pressions, à sortir de leur réserve : *« Faire de l'autocensure dans la situation actuelle équivaudrait à couler un journal »*, commente un collègue. En outre, l'affaire a échappé aux journalistes politiques : elle est traitée par ceux des informations générales, moins liés au pouvoir et donc moins contrôlables.

Surtout, le parquet utilise la presse pour faire passer certaines informations : les révélations qui ont obligé M. Takeshita à démissionner semblent bien avoir été téléguidées. Ces « fuites » étant pour les magistrats un moyen de préserver leur indépendance à l'égard du pouvoir politique.

En l'absence d'un relais politique au mécontentement d'une partie de l'opinion (l'opposition n'étant pas perçue comme crédible), les médias véhiculant des aspirations à une moralisation de la vie politique constituent une force d'appoint non négligeable à l'action de la justice.

PHILIPPE PONS.

Un nouveau grand roman de

Robert Merle

Le propre de l'homme

Editions de Fallois
PARIS

Le "projet Chloé" réussira-t-il ? Peut-on apprendre à un chimpanzé un langage humain ?

Voici l'histoire d'une petite fille "qui n'était pas comme les autres".

Histoire d'un succès qui est aussi un échec, comédie qui porte en elle les germes d'un drame, Le Propre de l'Homme, *œuvre romanesque entièrement fondée sur des faits vrais, pose une des questions capitales de notre temps : notre rapport au monde est-il en train de changer ?*

Proche-Orient

LIBAN

Déluge de fer et de feu à Beyrouth

BEYROUTH
de notre correspondant

Le Liban, qui en a pourtant connu d'autres en quinze ans de guerre, a vécu, lundi 8 mai, l'une des journées et des nuits les plus terribles de son histoire récente. Le déluge de fer et de feu a repris mardi matin, après quelque répit.

Pour paradoxal que cela soit, ces pilonnages meurtriers des trois derniers jours sont le fruit de la « trêve arabe ». Après avoir produit une panse dans un premier temps, les résolutions adoptées par la Ligue le 27 avril ont engendré ensuite un déchaînement de violence. Chaque camp accuse l'autre d'en être responsable, chacun reconnaissant avoir durement riposté, mais uniquement contre les positions adverses. Cela n'empêche pas les victimes d'être pratiquement toutes civiles, sauf d'éventuels tués dans les rangs de l'armée syrienne, dont l'armée libanaise, fraction chrétienne, affirme avoir détruit plusieurs positions d'artillerie à Beyrouth-Ouest, en montagne et dans la Bekaa. La liste des victimes s'allonge : 12 morts – 5 en secteur chrétien, 7 en secteur musulman – et 50 à 60 blessés lundi. En trois jours, depuis samedi, le bilan atteint 40 morts et près de 250 blessés, et depuis le début des hostilités actuelles, le 14 mars dernier, 332 morts et 1 519 blessés.

« *Bombardement terroriste destiné, précisément, à terroriser la Ligue arabe* », soutient le général Aoun, premier ministre, commandant de l'armée et homme fort du réduit chrétien. En évoquant les attaques syriennes, « *le général Aoun recherche les batteries syriennes... dans les appartements et les hôpitaux de Beyrouth-Ouest* », réplique la fraction adverse de l'armée, commandée par le général Khatib. Le premier ministre en secteur musulman, M. Selim Hoss, veut croire malgré tout que « *les résolutions de la Ligue arabe ont été prises pour être appliquées* » et qu'elles le seront donc.

Le regain des combats à Beyrouth a eu pour effet de hâter le retour des émissaires arabes, cette fois-ci flanqués du chef du corps des observateurs, le général koweïtien Ali Mo'Men, lui-même accompagné de trois officiers. Arrivé précipitamment lundi soir de Tunis à Damas, avec les quatre officiers, le secrétaire général adjoint de la Ligue, M. Lakhdar Ibrahimi, y a retrouvé son *alter ego*, M. Jassem, représentant le ministre koweïtien des affaires étrangères. Tout ce monde est attendu à présent mardi à Beyrouth.

Les émissaires de la Ligue parviendront-ils à sortir du cercle vicieux dans lequel est enfermée la mission des observateurs ? Le Koweït, en particulier, se trouve dans une posture bien délicate. Non seulement parce que son représentant, M. Jassem, est contesté par les Libanais pro-syriens, mais aussi parce que, très engagé actuellement dans le traitement de la crise libanaise, son ministre des affaires étrangères préside le comité arabe. De plus, le corps des observateurs en voie de constitution est commandé par un Koweïtien et doit compter une cinquantaine de Koweïtiens ressortissants de ce pays. L'émirat est très vulnérable au Liban, particulièrement dans le secteur musulman sous contrôle syrien.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que le Koweït détient dix-sept prisonniers intégristes chiites et que plus d'une prise d'otages occidentaux, y compris d'otages encore détenus, avait pour objet principal la libération de ces prisonniers. Il suffirait qu'un hezbollahi, vrai ou faux, enlève un observateur koweïtien... La menace, à elle seule, n'est pas négligeable. Quoi qu'il en soit, l'annonce de la date du sommet arabe, fixé au 23 mai, a suscité quelque espoir à Beyrouth. Car on y suppose que Damas devrait calmer le jeu au Liban, avant d'y participer.

En attendant, la vie quotidienne devient de plus en plus dure à Beyrouth, les bombardements bloquant le peu d'activité qui existe encore et parachèvent la destruction du réseau électrique.

LUCIEN GEORGE.

● **Journée spéciale Liban sur Radio-France internationale.** – RFI consacre sa journée du mardi 9 mai aux enfants du Liban, en collaboration avec l'UNICEF. Pendant vingt-quatre heures, cette chaîne diffuse des témoignages et commentaires, dont ceux de Jean-Paul Kauffmann, Claude Cheysson, Thierry de Beaucé, Jacques Toubon et du cinéaste Yves Boisset.

Le procès de Francfort

La défense demande les circonstances atténuantes pour Mohammed Hamadé

Les défenseurs du terroriste libanais Mohammed Hamadé ont demandé les circonstances atténuantes pour leur client, lundi 8 mai à Francfort, plaidant non-coupable pour la participation au meurtre du passager américain Robert D. Stethem, lors du détournement sur Beyrouth, en juin 1985, d'un Boeing-747 de la compagnie américaine TWA.

En ce qui concerne le détournement lui-même, auquel Hamadé a reconnu avoir participé, les avocats ont estimé que le Libanais était mineur pénal (moins de vingt et un ans) au moment des faits. Il devrait en conséquence être condamné à une « *peine mesurée* », variant entre cinq et dix ans pour le détournement d'avion et à une peine « *moyenne* » pour les explosifs (selon la défense).

On apprenait en même temps, selon la directrice de l'organisation humanitaire allemande ASME, que les ravisseurs de M. Markus Quint, enlevé jeudi près de Saïda, demandaient que Hamadé ne soit pas condamné à plus de cinq ans de prison. Au début de l'audience de lundi, le président de la cour Heiner Mueckenberger, qui siège pour des raisons de sécurité dans l'enceinte de la prison de Francfort-Preungesheim, avait fait une courte déclaration à propos de l'enlèvement de Markus Quint, affirmant que « *ceux qui croient pouvoir ainsi, exercer des pressions sur un tribunal ouest-allemand se trompent* ».

Les deux Allemands de l'Ouest, enlevés puis relâchés au Liban-sud, ont accusé lundi les autorités de RFA de considérer l'enlèvement de Markus Quint comme une « *mise en scène* » montée par l'association caritative ASME-Humanitas. Jusqu'à présent, aucun groupe n'a revendiqué l'enlèvement de M. Quint. Les deux Allemands ont affirmé qu'ils ne pouvaient donner aucune information sur les circonstances du rapt sans mettre en danger la vie de leur collègue. – (*AFP*).

Dans les territoires occupés

Les Palestiniens entament le dix-huitième mois de leur soulèvement

Quatorze Palestiniens ont été blessés par les tirs des soldats israéliens, lundi 8 mai, lors d'incidents violents survenus dans les territoires occupés, notamment dans le secteur de Gaza, où huit Palestiniens, dont deux enfants, ont été atteints.

Ces incidents ont été signalés alors que les Palestiniens entament le dix-huitième mois de leur soulèvement et au moment où Israël s'apprête, pour sa part, à célébrer, mercredi, le quarante et unième anniversaire de sa création. A titre préventif, les territoires occupés de Cisjordanie et Gaza ont été isolés du monde extérieur à partir de lundi soir, sur décision de l'armée israélienne, jusqu'à mercredi minuit.

Deux grèves générales ont été décrétées dans les territoires occupés, l'une pour la journée de mardi, à l'appel de la direction unifiée du soulèvement, l'autre mercredi, à l'appel du Mouvement de la résistance islamique (Hamas), dans le but de marquer le dix-huitième mois de l'Intifada.

Par ailleurs, le lieutenant-colonel Yehuda Meir, ancien commandant militaire de Naplouse, qui avait ordonné en janvier 1988 à ses hommes de briser les bras et les jambes de douze villageois de Hawara, quittera l'armée et ne passera pas en cour martiale.

En Israël, des manifestations anti-arabes ont sporadiquement éclaté lundi à Ashdod après les funérailles d'Avi Sasportas, un paraciuriste israélien de vingt-cinq ans enlevé le 16 février et dont le corps a été retrouvé dimanche (*le Monde* du 9 mai). Des groupes de jeunes de la ville, menés par des militants du mouvement raciste anti-arabe Kach du rabbin Meir Kahane, ont tenté d'arrêter des véhicules arabes et de molester leurs passagers, forçant la police à intervenir. – (*AFP.*)

Afrique

La tension entre la Mauritanie et le Sénégal

Dakar réagit vivement au discours du président Taya

Le discours prononcé dimanche soir 7 mai par le chef de l'Etat mauritanien (*le Monde* du 9 mai) est une « *sortie malheureuse et déplorable* », « *une tentative délibérée de destruction de l'honneur du Sénégal* », mais « *cette charge de très faible portée n'atteindra personne* », a estimé, lundi 8 mai, l'agence de presse officielle sénégalaise APS. L'arme de ceux qui sont en position de faiblesse a toujours été « *la dénonciation légère, les affirmations gratuites et l'argumentation sans preuves* », la Mauritanie « *et ses responsables n'ont pas failli à la règle* », a ajouté l'agence dans sa première réaction. « *Des années durant* », le Sénégal a toléré de la part de la Mauritanie « *les provocations de toutes sortes* », les « *traitements inacceptables* », la « *violation délibérée des engagements pris vis-à-vis du Sénégal* » et les « *meurtres perpétrés contre la vie de paisibles agriculteurs sénégalais* », a poursuivi l'agence, selon laquelle la Mauritanie « *n'a cure de la loi et des normes internationales qui caractérisent les relations entre sociétés civilisées.* »

La Mauritanie « *a toujours bafoué les droits les plus élémentaires de l'homme et de la dignité humaine* », a ajouté l'agence gouvernementale.

« *En accusant le Sénégal de passivité durant les événements de Dakar, le président Taya tente vainement de dissimuler la complicité manifeste des forces de sécurité mauritaniennes qui ont donné le feu vert aux hordes déchaînées* » qui se sont, selon l'*APS*, livrées à un « *carnage organisé et prémédité* ». Selon des sources dignes de foi à Nouakchott, les incidents anti-sénégalais de Mauritanie avaient fait près de 200 morts. Répondant aux accusations du président mauritanien, selon lequel les médias sénégalais ont jeté de l'huile sur le feu dans ce conflit, l'APS remarque que le Sénégal est « *un pays démocratique* », que « *la presse y exerce librement, sans entraves, son métier. Ce qui est impensable en Mauritanie* ». Le discours du colonel Maouiya Ould Sid'Amed Taya est « *sans conteste une tentative délibérée de destruction de l'honneur du Sénégal* », a affirmé l'agence, en rappelant le « *crédit de prestige* » dont jouit le Sénégal sur la scène internationale.

Entre-temps, le pont aérien entre Nouakchott et Dakar pour rapatrier les ressortissants mauritaniens et sénégalais dans leurs pays respectifs a pris fin. Le couvre-feu nocturne, en vigueur dans la capitale mauritanienne depuis le 25 avril, a été allégé de deux heures. Enfin, la Mauritanie a saisi l'ONU et la Croix-Rouge internationale pour connaître le sort de ses quelque 450 000 ressortissants vivant au Sénégal. – (*AFP*).

Après de récents incidents dans la capitale

Djibouti cherche à se préserver des conflits régionaux

DJIBOUTI
de notre envoyé spécial

Djibouti, terre de sérénité perdue au milieu d'un océan de désordres ? Djibouti, « *havre de paix dans la Corne de l'Afrique secouée de conflits politico-militaires de toutes sortes, îlot de relative prospérité dans une région appauvrie par les calamités naturelles et les faillites économiques* », comme dit une brochure publiée par le gouvernement djiboutien et intitulée *Djibouti, une terre d'hospitalité ?*

Douze ans après son accession à l'indépendance, l'ancienne possession française, dont la seule « mission » fut, pendant environ un siècle, de « verrouiller » l'accès de la mer Rouge à l'océan Indien, traverse actuellement une épreuve qui pourrait bien transformer l'« *îlot* » en « frêle esquif » ballotté dans la tempête. Pour l'heure, dans cette République juste un peu plus grande que le Liban, la tourmente vient du nord de la Somalie, en proie à une guérilla aux résonances plus tribales que politiques. « *Ce qui se passe à Hargeisa* (capitale de la Somalie septentrionale, enjeu de la guerre que se livrent forces gouvernementales et maquisards) *touche plus Djibouti que Mogadiscio. Nous essayons de maîtriser la situation et de sortir indemnes des éventuels ricochets* » (de cette guerre), explique un officier djiboutien.

En effet, la parenté ethnique de part et d'autre d'une frontière poreuse ne peut que favoriser de tels « *ricochets* », dont les Djiboutiens aimeraient tant se protéger. Actuel souci du gouvernement du président Hassan Gouled Aptidon : deux des ethnies somalies directement impliquées dans la guerre civile qui ravage le grand voisin oriental sont, parmi d'autres, présentes à Djibouti, ce délicat ensemble qui porta, dans les derniers temps de la colonisation, le nom de « *Territoire des Afars et des Issas* ».

Il s'agit des Gadaboursis, dont une partie s'est rangée aux côtés du régime du président somalien Siad Barre, et des Issas, qui forment l'essentiel du Mouvement national somalien (MNS) en lutte contre ledit régime. A cette source de tension vient, notamment, s'ajouter une vieille hostilité entre ces mêmes Gadaboursis et les Issas, importante composante de l'ethnie somalie, elle-même majoritaire à Djibouti, aux côtés des Afars.

Or les « *ricochets* » redoutés viennent, il y a quelques jours, d'atteindre la ville de Djibouti, où l'on a enregistré une succession d'incidents ethniques, assez violents pour envoyer une vingtaine de personnes à l'hôpital et pour susciter une inquiétude nettement perceptible chez les dirigeants. Il y eut, d'abord, dans la nuit du 17 au 18 mars, des affrontements – au couteau et à coups de pierres – entre Issas et Gadaboursis. La nuit suivante, ce fut au tour des Issas de se colleter, dans un autre quartier, avec les Gadaboursis, toujours à coups de pierres. Si les premiers incidents, au cours desquels deux boutiques furent réduites en cendres, ont trouvé leur origine immédiate dans une affaire de règlement de comptes à la suite du meurtre, il y a quelques mois, d'un Issa par un Gadaboursi, le relent de conflit tribal qui s'en dégage souligne suffisamment la fragilité de l'« *îlot* ».

En tout état de cause, avec la prudence qu'impose à Djibouti sa position géographique, politique, ethnique (et qui lui interdit par exemple de citer nommément l'un de ses voisins, qui, tous deux, ont un moment nourri des ambitions sur ces 23 000 kilomètres carrés de désert),

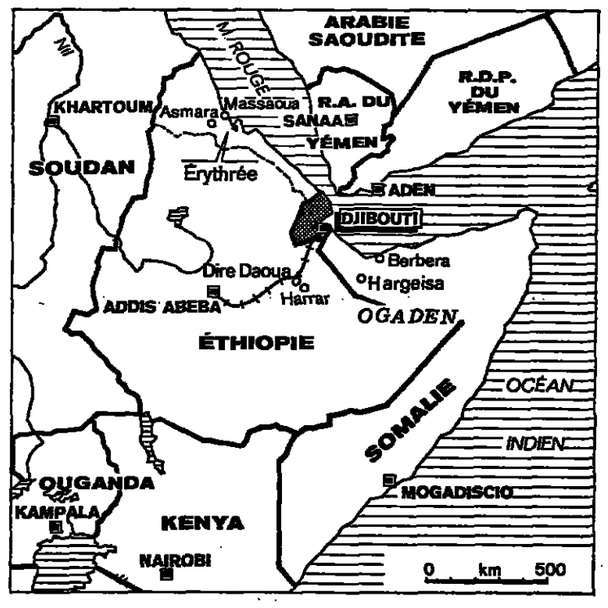

le ministère de l'intérieur a voulu voir dans ces différents incidents « *des troubles commis par des gens manipulés par des personnes ayant intérêt à ce que des affrontements aient lieu à Djibouti. Les raisons de ces bagarres ne concernent en aucune façon la République de Djibouti* ». Ce qu'en termes tout aussi faussement sibyllins – mais avec un humour qui n'a échappé à aucun Djiboutiens – l'hebdomadaire de langue française *la Nation* décrit ainsi : « *Ces derniers jours, une tension à caractère inexpliqué s'est installée dans la capitale, notamment aux quartiers 3 et 5 et dans la banlieue de Balbala.* »

Inexpliqué ? Voire, quand on sait que cette « *tension* » a coïncidé avec l'arrivée à Djibouti d'une délégation gouvernementale somalienne formée de personnalités issas, parmi lesquelles deux vice-ministres et un officier général ; le but de cette mission étant de tenter de « retourner » la communauté issa de Djibouti en lui faisant « lâcher » le MNS. Toujours ces « *ricochets* »... Les autorités djiboutiennes, qui veulent conserver la position de neutralité qu'elles ont scrupuleusement observée, depuis l'indépendance, dans tous les conflits de la région – neutralité qui est le gage de l'indépendance et de la survie même de leur Etat, – ont, dans un premier temps, cherché discrètement à faire ajourner cette visite.

Les personnalités issas une fois présentes sur le sol de Djibouti, celles-ci se sont vues confinées dans l'ambassade de Somalie – placée sous bonne garde afin d'éviter tout incident – avec, pour seule latitude, de recevoir des ressortissants somaliens mais, en aucun cas, des Djiboutiens. Selon plusieurs sources, il semblerait que cette délégation se soit heurtée, dans les pays arabes où elle s'est également rendue pour une mission identique, à une fin de non-recevoir de la part de la diaspora issa.

Face à tous ces remous hérités de conflits politiquement étrangers mais très proches ethniquement, la seule ressource du gouvernement est « *la navigation à vue* » pour continuer à faire mentir tous les pronostics qui prévalaient à l'indépendance et qui ne donnaient, alors, guère de chances de survie à la jeune République. Diplomatiquement, il s'agit, avant tout, pour le président Gouled de rassurer les Somaliens sur la neutralité effective de Djibouti, en dépit des liens ethniques très forts qui unissent certaines composantes des deux pays (ne dit-on pas ici que « *de nombreux cœurs battent pour Hargeisa* » ?) tout en cherchant à convaincre le régime du président Siad Barre de ne rien entreprendre qui pourrait créer – et entretenir – un climat de tension à Djibouti. C'est ce que fit M. Hassan Gouled en se rendant à Mogadiscio, peu après le déclenchement de l'offensive du MNS contre les grandes villes du nord de la Somalie, en mai 1988. Et le président djiboutien de bien faire passer le message : « *Djibouti ne deviendra pas une base arrière pour les mouvements d'opposition de la région.* »

Sur le plan intérieur, cette « *navigation à vue* » se traduit par un subtil mélange de « *fermeté* » à l'égard des « *gens manipulés* », de « *tolérance* », de « *patience* » et de « *vigilance* », selon les mots d'un officiel. Parallèlement à une quarantaine d'arrestations et à une présence policière notable dans le turbulent quartier de Balbala au lendemain des incidents qui s'y sont déroulés, on ne cache pas parmi les responsables djiboutiens que si de tels heurts devaient se renouveler, de nombreux réfugiés se verraient reconduits à la frontière *manu militari*.

Il est vrai, ainsi que le souligne un proche du président Gouled, que Djibouti a déjà traversé avec succès des épreuves tout aussi – sinon plus – dangereuses pour la cohésion du pays. Ainsi la guerre de l'Ogaden, qui éclata entre l'Ethiopie et la Somalie, à peine Djibouti indépendant, et déversa sur le territoire du tout jeune Etat plusieurs dizaines de milliers de réfugiés. Aujourd'hui, ce sont également plusieurs dizaines de milliers de Somalis – sans que l'on connaisse le chiffre exact – qui sont parvenus à fuir les combats et à trouver refuge à Djibouti.

Mais, cette fois, le gouvernement s'est refusé à rééditer l'amère expérience des camps, foyers de tous les dangers, préférant freiner le flux à la frontière (en presque un an, et jusqu'à ce que les récentes pluies qui se sont abattues sur la région ne rendent impraticables les voies de communication, cinq cents Somalis environ ont été refoulés chaque semaine) et laisser les heureux élus ayant réussi à atteindre le « *havre de paix* » trouver un toit chez des proches. Cela explique que des familles puissent passer, du jour au lendemain, de six à vingt-six membres. « *Nous ne devons pas nous faire d'illusions : il nous est impossible de fermer hermétiquement la frontière* », reconnaît-on dans les milieux dirigeants.

Le président Gouled, qui a su faire la preuve, en douze ans, de sa capacité à préserver le pays des retombées des bouleversements régionaux, arrivera-t-il à désamorcer la tension et à écarter cette nouvelle menace, alors qu'à l'image de la population, l'appareil d'Etat est également traversé de courants ethniques différents ? Les milieux officiels, loin de se voiler la face, admettent que la tâche est « *difficile* » et qu'ils ne disposent que d'une « *marge de manœuvre étroite* ». Mettre la République définitivement à l'abri des « *passions* » ethniques « *demande du temps et ne se fait pas par décret* », souligne-t-on dans l'entourage du président, mais « *il arrivera un temps où le sentiment national finira par estomper les liens ethniques* ».

Djibouti dispose, là, d'un atout non négligeable : la conscience répandue dans la population – y compris parmi de nombreux réfugiés et partisans de l'une des parties au conflit en Somalie – que son sort est directement lié au maintien de la stabilité politique et sociale de la jeune République.

YVES HELLER.

L'étrange comparaison de M. Arens

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Commentant, la semaine passée, la visite de M. Yasser Arafat en France, le premier ministre israélien, M. Itzhak Shamir, avait estimé que le chef de l'OLP « *se situait dans la même tradition, ou la même logique, que les nazis* ». Lundi 8 mai, le ministre des affaires étrangères, M. Moshé Arens, a poussé la comparaison un peu plus loin et d'une manière qui ne manquera pas d'étonner à Paris.

Entendu par la commission des affaires étrangères et de la défense de la Knesset (le Parlement), M. Arens, selon le compte rendu de la radio israélienne, a notamment déclaré : « *En voyant certaines personnalités françaises se jeter dans ses bras, ou se disputer l'honneur de partager leur table avec le chef de l'OLP, je ne peux m'empêcher de me souvenir des années trente en Europe où des gens raisonnables, parfaitement civilisés et occupant des hautes fonctions vouaient la plus grande admiration à Hitler et se disputaient l'honneur de le rencontrer.* » M. Arens n'a pas précisé à quelles personnalités françaises il faisait allusion.

Quoi qu'il en soit, le séjour de M. Arafat à Paris n'a suscité aucune manifestation anti-française en Israël, hormis un défilé d'une dizaine de jeunes gens devant le consulat de France à Jérusalem et un geste d'hostilité à l'encontre du ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas. Pour la seconde fois en quelques mois, l'arbre que le ministre avait planté cet hiver à la mémoire de son père à Yad Vashem, le mémorial de l'holocauste à Jérusalem, a été déraciné ce week-end. Le maire de Jérusalem, M. Teddy Kollek, a immédiatement stigmatisé cet acte commis par « *quelques voyous fanatiques* » et fait part de la « *honte* » qu'ils lui inspiraient.

C'est dans l'allée des Justes de Yad Vashem qu'est honoré le souvenir de Georges Dumas, fusillé le 26 mars 1944 par les nazis pour avoir organisé la résistance et caché des juifs dans le Limousin.

AL. FT.

هكذا من الأصل

Après l'assassinat de Jean-Marie Tjibaou et Yeiwéné Yeiwéné

M. Mitterrand associe Jeanne d'Arc et toutes les victimes de l'intolérance

M. François Mitterrand a présidé, lundi 8 mai, à Orléans, *les traditionnelles fêtes de Jeanne d'Arc*, qui commémorent la délivrance de la ville en 1429. Accompagné de plusieurs ministres et du nouveau maire (socialiste) d'Orléans, M. Jean-Pierre Sueur, le président de la République a longuement évoqué la figure de Jeanne d'Arc, *« qui, a-t-il dit, ne s'est jamais laissé aller à la haine de l'étranger (...) et dont la foi absolue affranchissait de tous les fanatismes »*. Par ce propos, M. Mitterrand visait de toute évidence l'extrême droite, en général, et le Front national, en particulier, qui revendiquent, chaque année, l'exclusivité de l'héritage spirituel de Jeanne d'Arc. *« Elle incarne crânement la générosité et le courage de bousculer les idées reçues*, a souligné le chef de l'Etat. *On ne saurait lui faire l'affront de tenir en son nom un discours de haine. C'est le contraire de son message. »*

Au passage, M. Mitterrand (qui était représenté par son directeur de cabinet, M. Gilles Ménage au obsèques des deux dirigeants indépendantistes à Ouvéa), a également évoqué l'assassinat de Jean-Marie Tjibaou et de Yeiwéné Yeiwéné. Rendant hommage, à travers Jeanne d'Arc, à toutes les *« victimes de l'intolérance »*, le président de la République a ajouté : *« Ceux qui lui ressemblent s'exposent, de tout temps, plus que les autres. Ceux qui ont choisi de rester ouverts au dialogue, de ménager des pistes de paix honorables, ceux-là — l'actualité nous le rappelle en ce jour même — tombent souvent les premiers. Plus tard — mais il est trop tard — on s'aperçoit combien ils manquent. » — (Corresp.).*

Front du refus contre les accords de Matignon

(Suite de la première page.)

La mise en place des futures provinces est devenue à leurs yeux un *« moyen pour le gouvernement socialiste d'acheter le silence des indépendantistes par le biais de leaders arrivistes gagnés à sa cause. »* La *« dérive néocoloniale des accords de Matignon »* a été ainsi clairement dénoncée, d'où le label que s'est choisi ce front du refus : *« Comité anti néocolonialiste »*.

Djubelly Wea était ainsi parvenu à structurer une mouvance jusque là totalement éclatée. Car les groupes qui répondent à ses appels proviennent des horizons les plus variés et s'étaient même âprement combattus dans le passé.

Il y a, en effet, quelque surprise à voir le petit parti fédéral d'OPAO s'associer à des assemblées où tonnent de tels mots d'ordre maximalistes. Animé par M. Gabriel Païta, un ancien dirigeant de l'UC à la réputation de vieux sage, l'OPAO s'est toujours illustré par ses positions modérées. M. Païta avait d'ailleurs claqué la porte de l'UC en 1984 pour protester contre la stratégie de *« boycottage actif »* visant à empêcher l'application du statut Lemoine, l'ancien secrétaire d'Etat socialiste.

Il n'est pas moins insolite de retrouver dans ce « Comité » anti néocolonialiste le mouvement Libération Kanak socialiste (LKS) du grand chef Nidoish Naisseline. Fondateur des « Foulards rouges » (groupe contestataire de l'après 1968), M. Naisseline s'était ensuite fait l'apôtre de la non-violence et de l'indépendance multiraciale au point de rompre en 1984 avec le FLNKS. S'il a signé les accords de Matignon, M. Naisseline n'en a pas moins tenu récemment des propos extrêmement sévères quant à leur mise en œuvre, jugée par lui trop sélectives — c'est-à-dire trop favorable à l'UC.

Ce sont précisément les griefs que formule le parti d'OPAO en faisant état, au lendemain de l'attentat d'Ouvéa, de *« la précipitation, l'imprécision et le manque de partialité dans certaines mesures d'accompagnement relatives aux accords de Matignon »*.

La présence du syndicat membre du FLNKS, Union des syndicats de travailleurs kanaks et exploités (USTKE) dans ce front anti UC est, en revanche, plus logique. Présidée par M. Louis Kotra Uregeï, fils adoptif de Yann Céléné Iregeï, chef du FULK, l'USTKE n'a jamais ménagé Jean-Marie Tjibaou. Signataire des accords de Matignon, le syndicat envisageait, toutefois, ces derniers mois l'éventualité d'un retrait du FLNKS dont *« les pratiques »* lui semblaient contraires à la charte constitutive du mouvement, datant de 1984.

Sa nouvelle préoccupation était de jeter les bases d'une *« alternative politique »* au FLNKS. Poursuivi donc ne pas chercher à contracter des alliances électorales avec des petits partis marginalisés — et déçus par les accords de Matignon — comme le LKS et l'OPAO ? Après tout, les élections provinciales du 11 juin étaient proches.

C'est finalement toute l'ambiguïté de ce « Comité anti néocolonialiste ». Car en face de partis en quête de regroupement électoral, le FULK de Yann Céléné Uregeï — célèbre pour ses accointances libyennes — nourrit de toutes autres ambitions. Son projet, il ne le cache pas, est de *« faire échec »* aux élections du 11 juin. Ses relations avec la tribu du Gossanah sont intimes. Si Djubelly Wéa, personnalité réfractaire à toute discipline militante, n'est pas officiellement membre du FULK, il n'a pas moins fait campagne à Ouvéa en compagnie de Yann Céléné Uregeï contre le référendum de novembre dernier. En outre, certains frères de Djubelly Wéa appartiennent au FULK.

Dans sa volonté de briser l'Union calédonienne, le chef des irréductibles de Gossanah était allé jusqu'à prendre contact avec d'autres composantes du FLNKS, tel le Parti de libération kanak (PALIKA) et l'Union progressiste mélanésienne (UPM). Mais il s'était vu opposer une fin de non-recevoir. Ce qui n'avait pas empêcher certains militants de ces deux formations de rejoindre à titre individuel le Comité anti-néocolonialiste.

L'Union calédonienne de Jean-Marie Tjibaou, était donc devenue la cible d'une offensive politique qui dépassait très largement le micro climat de Gossanah. De là à soutenir que le geste criminel de Djubelly Wéa a été commandité par les animateurs de ce Comité antinéocolonialiste, il y a évidemment un pas qu'il serait extrêmement hasardeux de franchir, même si l'UC tente d'accréditer cette hypothèse.

On voit mal, en effet, des personnalités comme MM. Païta et Naisseline ou comme M. Louis Kotra Uregeï armer le bras des assassins des chefs de l'UC. Ces responsables ont d'ailleurs vigoureusement dénoncé l'attentat d'Ouvéa. Ce qui paraît plausible, en revanche, c'est que, comme le souligne M. Léopold Jorédié, *« Djubelly Wéa a pu se sentir soutenu à la suite du succès de son initiative de création de ce Comité antinéocolonialiste »*. Certains cadres du PALIKA, proches de Jean-Marie Tjibaou et affligés devant de telles extrémités, vont même jusqu'à avancer que l'attentat d'Ouvéa est *« une grosse affaire »* révélant l'existence de « réseaux ». Le PALIKA a ainsi décidé de se débarasser de ceux de ses membres qui ont répondu aux appels du pied de Djubelly Wéa.

« Grosse affaire » ? « Réseaux » ? Après tout, le chef de Gossanah avait affiché la couleur en décembre dernier lorsqu'il nous déclarait : *« Nous sommes en train de monter des groupes aux îles Loyauté et sur la Grande-Terre, chargés d'éliminer les traîtres. »* Mais, à l'époque, personne ne l'avait vraiment pris au sérieux.

FRÉDÉRIC BOBIN.

Premier ministre au long cours...

(Suite de la première page.)

Alors qu'on pouvait déceler à l'Elysée, il y a peu encore, des signes d'agacement à l'égard de la méthode du premier ministre, alors qu'à l'hôtel Matignon on reconnaissait, en privé, qu'en dépit d'un accord d'ensemble une vraie *« divergence »* subsistait sur les problèmes économiques entre les deux hommes, le président, par un geste spectaculaire, relance son pendule personnel dans le sens de M. Rocard. Comme s'il voulait, à la fois, l'appuyer et lui donner un satisfecit dans le dangereux rebondissement de l'affaire calédonienne.

Le coup de chapeau présidentiel est d'autant plus intéressant à observer qu'il pèse, évidemment, dans le jeu Fabius-Rocard : chacun des deux hommes veut apparaître, le moment venu, comme le dauphin du président. Depuis plusieurs mois, M. Mitterrand multiplie les signes en faveur du président de l'Assemblée nationale. Une « mise en orbite » que l'on constatait à Matignon, sans, en apparence, s'en émouvoir tant il est dans la manière de M. Mitterrand d'avoir plusieurs fers au feu et de mettre les hommes en concurrence. Mais M. Fabius vient de perdre un point.

Son attitude d'esquive — peu glorieuse — face à la venue de M. Yasser Arafat à Paris a dû réveiller dans la mémoire du président un souvenir désagréable : celui du *« trouble »* exprimé par M. Fabius lorsque le président avait reçu un autre responsable politique étranger. Il s'agissait alors du général polonais Jaruzelski.

A moins que M. Mitterrand, pour respecter l'équilibre, ne donne un nouveau signe en faveur de M. Fabius dans les jours qui viennent, il semble difficile que ce nouveau trouble n'ait pas été l'un des facteurs qui l'ont poussé à venir goûter la cuisine du rival du président de l'Assemblée nationale.

Une merveilleuse tribune

Une fois savourée cette petite satisfaction, M. Rocard devra se replonger dans les affaires du gouvernement. La perspective de devoir affronter, la semaine prochaine, une motion de censure déposée par l'opposition à propos de la politique européenne ne paraît pas l'effrayer outre-mesure. En privé, il affirme en souriant que la discussion de cette motion, à l'orée de la campagne pour les élections européennes, lui fournira une merveilleuse tribune.

Quant à la perspective d'une conjonction des oppositions contraires de la droite et du PCF, M. Rocard — bien qu'il sache qu'un accident parlementaire est toujours possible — n'y croit guère. Il voit mal comment le PCF pourrait condamner le gouvernement dans les mêmes termes que la droite. Une telle éventualité, au demeurant, lui semblerait très intéressante.

L'un dans l'autre, M. Rocard ne pense pas qu'il risque, à court terme, d'être privé de la durée qu'il juge acquise à son gouvernement, en particulier depuis les élections municipales. Son action devrait donc pouvoir se déployer dans deux directions qui, désormais, se dessinent clairement : redonner des marges de manœuvre à la France en remusclant son économie ; réformer au fond la société par quelques grands chantiers.

Le point commun entre ces deux actions (qui peuvent se recouper) est qu'elles prendront du temps. Ce qui, pour M. Rocard, est à la fois confortable et inconfortable : cela l'empêche de s'appuyer sur des succès facilement appréciables par l'opinion ; cela le dispense d'obtenir les résultats rapides que tout le monde a tendance à réclamer.

Il reste que, même dans cette dimension du long terme, M. Rocard n'échappe pas à une contradiction interne : il peste fréquemment contre le fait que la pensée économique contemporaine soit dominée par le monétarisme d'inspiration américaine. Avant d'arriver à l'hôtel Matignon, il s'insurgeait — en privé, car il juge le sujet explosif — contre les *« tabous »* qui encadrent la politique économique. Mais il reconnaît qu'il gère en respectant *ces tabous qui suscitent un* consensus dans l'opinion.

Le premier ministre rappelle qu'il fait ce que lui permettent ses marges de manœuvre, à la tête du gouvernement d'une puissance économique non de premier mais de second rang. Mais il ne donnera pas l'exemple, *qu'il appelle pourtant de ses vœux*, d'une politique économique qui réussirait en bousculant ces fameux tabous.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

En grève depuis le 7 mai

Les pompistes corses vont faire appel des sanctions du Conseil de la concurrence

AJACCIO
de notre correspondant

La Corse est en panne sèche. Depuis le dimanche 7 mai, on n'y fournit plus 1 litre de carburant : les stations-service ont fermé leurs portes à l'appel des deux syndicats départementaux de distributeurs afin de protester contre la décision du Conseil de la concurrence d'infliger des sanctions pécuniaires d'un montant global de 2,71 millions aux syndicats eux-mêmes, à quatre compagnies pétrolières qui gèrent directement des stations, et à douze détaillants d'Ajaccio, Propriano et Bonifacio. Cette décision, publiée le 3 mai au *Bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes*, a été prise le 26 avril au vu de l'enquête réalisée entre le 1er mars 1985 et le 9 septembre 1986 par les services départementaux de l'île, qui avaient été saisis par l'Union des consommateurs. L'enquête a permis d'établir qu'il y a bien *« entente illicite »* pour la fixation des prix à deux niveaux : les compagnies pétrolières qui se partagent le marché corse (Total, 24 %; Elf, 20 %; Shell, 16 %; Mobil, 16 %; Esso, 14 %; BP, 10 %) d'une part et les cent soixante-douze détaillants d'autre part.

Les pompistes sont littéralement furieux. Leurs présidents, MM. Ange Girolami (Haute-Corse) et Antoine Pietri (Corse-du-Sud) ont émis de vigoureuses protestations et souligné qu'ils se refusaient à être *« considérés comme les fauteurs de la vie chère »*, n'hésitant pas à s'en prendre à M. Michel Charasse, ministre délégué au budget, *qu'ils accusent d'avoir « influencé »* le Conseil de la concurrence.

En fait, M. Charasse s'était, dans une déclaration du 26 mars au *Figaro*, référé aux enquêtes du service de la concurrence — lesquelles n'avaient pas porté sur le problème, d'ailleurs posé depuis la déréglementation de 1985 à l'Assemblée de Corse elle-même, — sur la destination des 22 centimes de réfaction de taxes que l'Etat consent à la Corse, en la matière, depuis 1968. Tant que les tarifs étaient fixés par l'Etat, le carburant était vendu 0,15 F moins cher que sur le continent. La libération des prix a effacé ce privilège et c'est la raison pour laquelle, durant la grande crise que l'île vient de traverser, on a inlassablement demandé qui, en fin de compte, réalisait un *« super-bénéfice »* et pourquoi. On a pu croire qu'il s'agissait des pompistes. Il n'en est rien à les en croire.

A Ajaccio, l'un d'eux produit sa dernière facture : *« Sur un litre de super vendu 5,65 F, je sors 0,65 F de TVA, + 4,68 F de prix d'achat, + 0,70 F de redevance que me prélève la compagnie pétrolière, soit au total 5,40 F. Ma marge brute s'élève donc à 5,65 — 5,40 = 0,25 F. »*

Vers un service minimum

S'il en est ainsi, et les pompistes affirment qu'ils ne redoutent aucun contrôle, la question est de savoir où passent les 22 centimes de réfaction : dans les caisses des compagnies pétrolières, sous prétexte du « coût économique » de l'approvisionnement de l'île dans le cadre de la zone Provence ; ou bien dans celles de leur filiale commune, la Société dépôts pétroliers de la Corse (SDPC) chargée *« du stockage et du passage » ?*

A la préfecture de région, on ne cache pas qu'on est préoccupé par *cet aspect du problème*. De plus, les syndicats de distributeurs n'avancent aucune revendication, ce qui n'est guère de nature à faciliter une éventuelle négociation ; mais ils ne manqueront pas de se pourvoir devant la cour d'appel de Paris, juridiction désignée pour ceux qui contestent les décisions du Conseil de la concurrence.

Dans l'immédiat, et au cas où la fermeture des stations se prolongerait, les pouvoirs publics envisagent, non la réquisition par application du « plan hydrocarbures », mais l'établissement d'un service minimum par les syndicats eux-mêmes. Toutefois, nul n'est actuellement en mesure de dire quelle sera la durée de la grève.

PAUL SILVANI.

POINT DE VUE

Pour une écologie responsable

par Claude J. Allègre
Prix Crafoord 1986.
Conseiller spécial du ministre de l'éducation.

L'ÉCOLOGIE est à la mode.

Les succès électoraux, bien qu'encore limités, ont fait ce qu'hommes de sciences *scrupuleux ou simple bon sens* n'avaient pas réussi : sensibiliser la classe politique tout entière, ou presque, à des problèmes décisifs pour l'avenir de notre espèce.

C'est vrai, l'avenir de notre planète est menacé. La déchirure de la couche d'ozone au pôle Sud inquiète tout un chacun, les conséquences climatiques possibles de la combustion des composés carbonés fossiles terrorisent désormais les citoyens, la télévision provoque des angoisses exagérées dans nos foyers en évoquant l'avenir de la forêt amazonienne, la pollution d'un golfe en Alaska semble menacer *l'avenir du monde. Chaque commentateur*, qu'il soit de profession ou homme politique, de prendre des airs informés et concernés pour commenter tous ces faits devenus d'actualités. Faut-il s'en plaindre ? Faut-il s'en réjouir ?

Peut-on ignorer le tintamarre *actuel pour dire avec fermeté que* les problèmes écologiques doivent entrer dans les préoccupations politiques futures, mais que pour cela il faudra pour les uns beaucoup de courage et pour les autres un esprit de responsabilité plus élevé.

Lorsqu'on prend une à une les *catastrophes qui menacent la planète*, que ce soit à l'échelle de la ville, de la région, ou de la Terre elle-même, il est facile de sensibiliser l'opinion et de montrer l'absurdité de l'espèce humaine dans sa manière d'exploiter la planète sans discernement. Cette prise de conscience de l'absurdité du comportement *suffit-elle à s'en prémunir* ? Depuis quand l'absurdité de la guerre en a-t-elle assuré la disparition ? Depuis quand l'absurdité de la course aux armements en a-t-elle limité les désastreux effets économiques ?

Si l'on veut que les thèmes écologiques dépassent les slogans politiques et inspirent véritablement la politique, il faudra faire plus, et d'abord poser avec courage les vrais enjeux, les véritables problèmes, c'est-à-dire faire les vrais choix.

Peut-on soutenir aujourd'hui qu'il faut diminuer le dégagement de gaz carbonique anthropogénique pour empêcher la dégradation climatique de la planète et combattre en même temps la production d'électricité par voie nucléaire ? Est-il sérieux de combattre l'un et l'autre alternativement sans choisir ? Soutenir de telles thèses, n'est-ce pas interdire tout développement économique au tiers-monde sous prétexte que les pays riches ont mal su organiser leur développement ? Ne doit-on pas redouter qu'une fois encore les pays pauvres fassent les frais de nos mesures planétaires ?

Les enfants qui meurent de faim au Sahel ou en Ethiopie *considèrent-ils comme la première* priorité de cesser de brûler du charbon (hier encore combustible écologique par excellence) ?

Le milliard de Chinois à peine *sorti des famines séculaires* acceptera-t-il d'arrêter son développement pour satisfaire les recommandations des pays développés ? D'autant plus que leurs scientifiques savent bien que si le problème de l'augmentation du gaz carbonique de l'atmosphère est posé, nul n'en connaît les conséquences exactes, *tant le cycle du carbone et le* déterminisme du climat sont encore insuffisamment connus.

L'économie domine le monde. Nous vivons tous dans l'ère économique. Toute réflexion politique qui se situe hors de la sphère économique se condamne elle-même à l'inefficacité, à court ou à moyen terme. Comme l'écologie, l'économie a découvert la profonde unité planétaire qui nous unit. Comme pour l'écologie, elle n'en a pas pour autant tiré toutes les conséquences, et nous laissons en sous-développement la moitié du monde, tout en exploitant les richesses, tout en déplorant *cet état de fait* pour nous donner bonne conscience !

Législations strictes

L'exercice qu'il faut à présent réaliser au risque de faire sombrer l'humanité tout entière dans la mort, c'est la synthèse entre les habitudes du fonctionnement économique et les nécessités écologiques. Il n'est pas question de revenir à l'économie primitive pré-industrielle sans matières premières ni sources d'énergie puissante ; il n'est même pas question de ralentir la course au développement, les plus pauvres le refuseraient, les plus riches ne s'y résoudraient pas. Il faut intégrer production et croissance dans un même effort technologique mondial. Ceci est vrai pour l'énergie, la protection des sols et des eaux, les catastrophes naturelles, l'exploitation des matières premières, jusques et y compris les industries chimiques.

Accepter les contraintes écologiques, c'est d'une part les connaître, donc préalablement les étudier, d'où un formidable effort de recherche *scientifique et technologique* ayant pour objet la planète Terre et les moyens de prévention. C'est aussi élaborer des législations strictes qui limiteront certaines pratiques et imposeront des procédures techniques. C'est aussi avoir le courage de refuser la démagogie et de le dire, sans céder à la mode du moment. *Il faudra savoir résister* aux lobbies de tous ordres, qu'ils soient industriels, nationaux ou... « écologiques ». Cela demandera un renouveau du débat démocratique, un accroissement du dialogue politique à l'échelle mondiale mais surtout, pour tous, du courage. Courage pour les hommes politiques de faire des choix qui, désormais, seront encore plus difficiles. Courage pour les médias de savoir informer avec mesure et justesse. Courage pour les scientifiques de dire ce qu'ils savent et ce qu'ils ne savent pas, mais dans tous les cas de sortir de leur tour d'ivoire.

La survie de la planète passe désormais par une écologie responsable. Elle a besoin de l'engagement de tous.

Dans « le Monde diplomatique » du mois de mai

Ruptures

Simple crise économique, ou crise de civilisation ? L'esprit humain éprouve le plus grand mal à saisir les implications du progrès scientifique et technique *qui déjà bouleverse les modes* de production et la relation au travail, les rapports entre les individus et les nations. Dans un dossier exceptionnel de huit pages, *le Monde diplomatique* du mois de mai ouvre une réflexion sur « Le temps des ruptures » *(Claude Julien)*. Ruptures dans *l'ordre urbain (René Lefebvre)*, dans le travail *(Bernard Cassen)*, dans la culture *(Ignacio Ramonet)* et l'attitude à l'égard du vivant *(Jacques Decornoy)* ; mais aussi dans le rôle de l'Etat-nation *(Christian de Brie)*, la conception de la sécurité *(Alain Grash)* et la gestion de l'économie soumise aux financiers *(Denis Clerc)*. Autant de ruptures salutaires, pour autant que l'on sache inventer un monde nouveau.

Bien éloignée d'un tel dessein est l'Europe des affaires qui actuellement construit son grand marché : concluant une série d'articles où furent explorées d'autres formules pour 1993, Claude Julien propose « Une autre idée de l'Europe », au service d'un mode de croissance centré sur l'homme et ses droits individuels et collectifs.

Dans le même numéro, Henri Guillemin dénonce la politique de remise en ordre du Vatican, qui tourne le dos à l'esprit de Vatican II. Maurice Bertrand dégage les idées neuves qui se font jour pour asseoir la sécurité mondiale. Paul-Marie de la Gorce ouvre le dossier de la modernisation des armes nucléaires tactiques et Geoffrey Aronson explique comment le Pentagone et ses « docteurs Folamour » s'acharnent à combattre la peur nucléaire du soldat, voué à se battre coûte que coûte si par malheur le théâtre européen devait s'embrasser sous le feu atomique.

Egalement au sommaire : la rénovation des institutions politiques en URSS, l'inflation en Chine, la corruption au Japon, l'Intifada dans la Jérusalem réunifiée, la privatisation en Afrique, la gestion des déchets nucléaires, ou encore l'avancée du désert aux marges du Maghreb...

(17 F. — En vente dans les kiosques)

Politique

L'Assemblée européenne et les « directives » de Bruxelles

Absentéisme, méconnaissance des règlements

Les élus français à Strasbourg face à leurs « erreurs de jeunesse »

« La classe politique française méprise le Parlement européen. » Ce constat dressé par nos partenaires à l'Assemblée de Strasbourg est sans appel. Certains députés étrangers vont même plus loin en dénonçant la *« supercherie »* de la campagne française pour les européennes dont les enjeux sont, selon eux, détournés à des fins de politique intérieure. Les « rénovateurs » de l'opposition, remarquent-ils, en ont fourni une nouvelle preuve en saisissant l'occasion de ce scrutin pour finalement se positionner sur l'échiquier national. De même, en 1984, l'UDF et le RPR avaient sacrifié leur vocation européenne sur l'autel de la reconquête du pouvoir perdu en 1981.

Ce manque d'esprit communautaire n'est pas contredit par M. Jean-Pierre Cot (PS), élu depuis 1984, qui reconnaît que pour la classe politique française le mandat européen constitue *« presque une voie de garage »*. A moins, renchérit Mme Nicole Fontaine (UDF-CDS), qu'il ne soit *« un tremplin pour rebondir sur la scène nationale »*. De toute façon, reconnaît M. Jean-Thomas Nordmann (UDF-rad.) *« le travail de fourmi du parlementaire européen est peu ressenti à Paris, ce qui entraîne nécessairement une source de frustration »*.

L'absentéisme est sans doute la conséquence la plus visible de ce désintérêt des élus français pour l'Assemblée des Communautés européennes, et certains, tels MM. Robert Hersant ou Georges Marchais, se sont tout simplement faits les champions de la chaise vide au cours de la législature qui s'achève. Cette plaie, qui touche non seulement les Français mais aussi les Italiens, est notamment apparue en pleine lumière lors de la bataille pour le siège du Parlement : le jour du vote autorisant la construction d'un hémicycle à Bruxelles, seuls trente et un de nos représentants sur quatre-vingt-un étaient présents pour s'y opposer, alors que la décision a été prise avec dix-neuf voix de majorité.

La logique des groupes

D'une façon générale, Mme Fontaine évalue à une vingtaine le nombre de députés français, toutes tendances confondues, qui se sont réellement impliqués dans l'exercice de leur mandat entre 1984 et 1989. Elle raconte qu'un jour le président allemand du groupe du PPE (Parti populaire européen, démocrate-chrétien), auquel elle appartient, avait fait remarquer aux trois députés français présents (sur dix au total) qu'ils ne pesaient pas plus que les Luxembourgeois.

Au palmarès des absents figurent essentiellement ceux qui détiennent plusieurs fonctions électives, tant au Parlement qu'au sein des collectivités territoriales. Le cumul des mandats est quasiment une spécificité française au sein de la CEE, puisque seuls 2 % des cinq cent dix-huit députés européens le pratiquent. La majorité des autres pays ont, en effet, préféré envoyer à Strasbourg des « professionnels » qui se consacrent exclusivement à l'Europe. M. Fernand Herman, député belge inscrit au PPE, affirme notamment qu'*« il y a incompatibilité entre le travail de tâcheron d'un élu européen et l'activité parlementaire nationale »*.

Conscients de ce problème, les responsables politiques français ont, d'ores et déjà, annoncé qu'ils n'enverraient à Strasbourg que des personnes susceptibles d'y siéger. Au Parti socialiste, estime par exemple M. Cot, cette consigne a été respectée, *« à l'exception de Laurent Fabius »*. Confier la conduite de la liste au président de l'Assemblée nationale lui apparaît certes comme *« une faiblesse, mais une faiblesse acceptable »*. *« S'il y avait eu deux Laurent Fabius en tête de la liste socialiste, cela aurait,* ajoute-t-il, *posé un problème. »*

L'entrée en vigueur, sur notre territoire, de la loi limitant le nombre de mandats a, d'ores et déjà, contraint près d'une vingtaine de parlementaires français – et non des moindres – à abandonner l'Assemblée de Strasbourg. L'inverse ne s'est pas encore produit, et M. Alain Juppé (RPR), qui se présente en seconde position sur la liste conduite par M. Valéry Giscard d'Estaing, fera figure de précurseur s'il renonce, au lendemain de l'élection du 18 juin, à siéger soit au Conseil de Paris, soit à l'Assemblée nationale, ainsi qu'il s'y est engagé.

Frustration, absentéisme, départ des ténors nationaux *(voir encadré)*, vont malheureusement souvent de pair avec une méconnaissance du mode de fonctionnement du Parlement européen. D'autant que *« la machine est juridiquement complexe »*, comme le rappelle M. Nordmann, qui reconnaît avoir dû attendre plus d'un an avant de saisir les subtilités des discussions en séance plénière.

Cette ignorance des mécanismes de l'Assemblée s'est ainsi traduite, en 1984, au moment de l'inscription des Français dans les différents groupes. *« La logique du Parlement,* explique encore M. Nordmann, *se situe au sein des groupes et non au niveau des nationalités. »* Un pays de la Communauté aura d'autant plus d'influence au sein d'un groupe que son nombre de représentants y est fort. La République fédérale d'Allemagne, avec deux de ses députés à la tête des plus importantes familles politiques de l'hémicycle, MM. Rudi Arndt (PS) et Egon Klepsch (PPE), est ainsi souvent considérée comme la véritable initiatrice de l'œuvre du Parlement européen.

A l'opposé, les quatre-vingt-un élus français sont éclatés entre six groupes, les quarante et un députés – pourtant issus d'une liste unique UDF-RPR – ayant choisi de siéger dans trois instances différentes. Schématiquement, les membres du CDS siègent au PPE, ceux du RPR au Rassemblement des démocrates européens, et les élus des autres composantes de l'UDF se sont inscrits au Groupe libéral, démocratique et réformateur, présidé par Mme Simone Veil. *« Alors, de là à ce que les Français entraînent des bataillons... »*

Plus grave, sans doute, est la méconnaissance de la classe politique française de l'importance prise par le Parlement dans le dispositif législatif, Mme Fontaine évaluant à 30 % le nombre des amendements adoptés en séance plénière se retrouvant dans le texte final de la directive. Il était pourtant clair, ajoute le député centriste, que *« ceux qui imaginaient qu'une Assemblée élue au suffrage universel resterait une Assemblée-croupion manquaient d'esprit de prospective »*.

Cette ignorance s'est encore dernièrement traduite dans la rédaction d'une proposition de loi, déposée par M. Charles Josselin (PS, Côtes-du-Nord), réformant la composition et les pouvoirs des deux délégations communautaires permanentes au sein de l'Assemblée nationale et du Sénat. D'après M. Nordmann, ce texte tend surtout à peser sur la position française lors de la réunion du conseil des ministres, plutôt qu'à resserrer les liens avec l'Assemblée de Strasbourg.

Vers une plus grande concertation

Selon un observateur du Parlement européen, cette attitude des Français s'explique par le fait qu'*« ils se sont trop longtemps reposés sur le droit de veto susceptible d'être opposé par leur pays lors de la réunion du conseil des ministres européens »*. L'adoption de l'Acte unique, en décembre 1985, a toutefois supprimé ce « filet de protection » en instaurant, au sein du conseil, la règle de la majorité qualifiée dans presque tous les domaines (1). Sans compter que, au fil des années, la Commission elle-même tient de plus en plus compte des réflexions du Parlement européen.

Dans ce contexte, M. Nordmann souhaite que les délégations communautaires au sein des deux Chambres législatives françaises évoluent dans le sens d'une plus grande concertation entre parlementaires nationaux et européens. Et de citer l'exemple des Select Committees britanniques et des comités belges d'avis chargés de questions européennes, où élus nationaux et communautaires siègent à parité. C'est là, pour M. Nordmann, le meilleur moyen de combler le *« déficit démocratique de la Communauté »* dont commencent à se plaindre les législateurs français, dans la mesure où le droit national doit obligatoirement se conformer aux directives européennes.

Ces critiques sont loin d'être irréversibles et peuvent s'assimiler à des « erreurs de jeunesse » dans la mesure où l'élection au suffrage universel du Parlement européen fête, cette année, son dixième anniversaire. De même, la mise en œuvre de l'Acte unique et de son corollaire économique, la réalisation du grand marché, a-t-elle largement contribué à faire prendre conscience à la population française de la réalité européenne. Et Mme Fontaine est certaine que, cette fois-ci, *« les Français s'intéresseront à la campagne d'abord pour l'Europe »*.

V. DEVILLECHABROLLE.

(1) La règle de l'unanimité reste de mise dans les domaines de la fiscalité et de la circulation des citoyens au sein de la CEE.

Dans un entretien au « Monde »

MM. François-Poncet et Lamassoure s'inquiètent du dessaisissement du Parlement national

Bruxelles n'a pas attendu la construction du grand marché unique européen pour conduire les Parlements nationaux à s'adapter à un certain nombre de ces décisions. Un grand nombre de textes débattus à l'Assemblée nationale et au Sénat sont aujourd'hui « sous influence européenne ». Que reste-t-il de l'indépendance des Parlements nationaux ? Deux européens convaincus, parlementaires français, répondent. M. Jean François-Poncet, ancien ministre des affaires étrangères, est sénateur (gauche démocratique) et président de la commission des affaires économiques et du Plan. M. Alain Lamassoure, député (UDF) des Pyrénées-Atlantiques, porte-parole de l'UDF, a constitué au sein du Parlement français un groupe du nom de PENELOPE (Pour l'entrée des normes européennes dans les lois ordinaires des Parlements d'Europe).

« Près d'un texte sur deux soumis au Parlement français est « sous influence européenne ». La nécessité d'harmoniser les législations des Douze ne pose-t-elle pas à terme la question de l'indépendance des Parlements nationaux ?

– JEAN FRANÇOIS-PONCET : La question n'est pas celle de l'indépendance mais du dessaisissement des Parlements nationaux à travers la procédure européenne. Les gouvernements sont associés par le biais des conseils des ministres où ils ont un pouvoir de codécision qu'ils partagent avec les autres gouvernements. Quand l'unanimité est requise, ils ont seuls un pouvoir de veto. Les Parlements, eux, ne sont pas associés à la prise des décisions européennes. De sorte qu'aux transferts de souveraineté réalisés par le traité de Rome et l'Acte unique s'ajoute, du fait des mécanismes européens, un transfert du législatif vers l'exécutif. Le Parlement n'intervient en fait que pour appliquer les décisions de la Communauté, autrement dit pour traduire en lois françaises les directives européennes. Directives le plus souvent fort détaillées qui laissent très peu de liberté d'appréciation au Parlement. Il arrive même que les directives soient introduites dans notre droit interne par voie de décret, ce que nos tribunaux autorisent et qui achève de mettre le Parlement hors circuit.

» Si, comme l'annonce Jacques Delors, 80 % des décisions concernant la vie quotidienne des Européens sont prises à Bruxelles à partir du 1er janvier 1993, on mesure le défi que cette situation constitue pour l'exercice de la démocratie. Un défi que le Parlement européen, éloigné des réalités nationales, n'atteint qu'en partie.

– ALAIN LAMASSOURE : En ratifiant l'Acte unique européen, nous avons accepté un transfert de pouvoirs vers le niveau européen, beaucoup plus important que ne le pensaient les signataires de ce traité. Mais nous n'en avons pas tiré toutes les conséquences démocratiques.

» Ainsi, sur les quarante lois adoptées en 1988 par le Parlement français, dix-huit – soit près de la moitié – concernaient des sujets qui sont désormais, en tout ou partie, dans le champ de la compétence communautaire. Aujourd'hui, par exemple, nous légiférons sur les OPA et demain nous aborderons le statut des étrangers. Mais comme nous allons entrer dans un marché financier européen et dans un espace dépourvu de tout contrôle aux frontières, les futures lois françaises correspondantes se contenteront d'appliquer les orientations des directives européennes. Nous aurons un beau débat franco-français. Nous ferons des déclarations impérissables. Mais les vraies décisions auront été prises ailleurs.

» Autrefois, à Bruxelles, on négociait. Aujourd'hui, on y légifère. Or les lois européennes s'élaborent par une procédure peu démocratique. Le seul organe ayant une véritable légitimité démocratique le Parlement de Strasbourg, n'a pas un vrai pouvoir de décision. Et ni la Commission, qui propose, ni le conseil des ministres, qui dispose, ne sont responsables devant les 320 millions de citoyens européens à qui s'appliquent leurs décisions. Ce déficit démocratique est aujourd'hui un des freins majeurs de la construction européenne.

» En attendant le progrès de l'Europe politique, que nous souhaitons ardemment, le Parlement français peut s'organiser mieux pour influencer la législation européenne. La réforme de la délégation parlementaire aux Communautés européennes, que l'Assemblée a votée en première lecture, nous permettra à la fois de mieux défendre les intérêts nationaux dans les débats européens et, en sens inverse, de mieux assurer ce que j'appelle l'*« eurocompatibilité »* des lois françaises. Mais le problème de fond demeure.

La confrontation des espaces

– A compter du 1er juillet 1990, la circulation des capitaux sera libre, ce qui aura pour conséquence une forte diminution de recettes budgétaires, à laquelle s'ajoutera celle due à la baisse de la TVA. Quelle marge de manœuvre restera-t-il au Parlement français dans la discussion des lois de finances ?

– J. F.-P. : Cette préoccupation est fondée, mais appelle trois observations. Premièrement, la contribution française au budget européen ne représente que 1,16 % du PIB, soit 65 milliards de francs sur 5 658 milliards. Une somme qui est loin d'être négligeable, mais qui, comparée à l'ensemble des prélèvements obligatoires, reste faible.

» Deuxième observation. La libre circulation des capitaux implique une harmonisation des fiscalités qui se traduira, en effet, pour la France par une perte de recettes budgétaires. M. Bérégovoy l'évalue à 7 ou 8 milliards de francs. Il faut y ajouter la diminution de recettes qui résultera de l'harmonisation de la fiscalité des assurances et des services financiers. Mais, compte tenu de l'accroissement des rentrées fiscales, engendré par l'expansion économique, la charge n'est pas insupportable.

» Troisième observation. S'agissant de la TVA, la moins-value fiscale sera beaucoup plus importante et ne pourra être absorbée par le budget que sur plusieurs années. Nous y arriverons difficilement pour 1993. Peu importe. L'essentiel est d'avancer vers l'objectif. Pourquoi ? Non pour se plier, par discipline, à une décision européenne, mais pour mettre l'économie française en situation de compétitivité, ce qui implique une réduction des prélèvements obligatoires de l'Etat. Avec ou sans Europe, nous y serons contraints, plus tôt que tard, sous la pression internationale. La marge de manœuvre budgétaire dont vous parlez est factice si elle est acquise au prix d'un déficit de nos échanges extérieurs.

– A. L. : Le passage d'un marché de 55 millions de personnes à un espace commun de 320 millions de citoyens va changer profondément les enjeux du débat fiscal. La distinction fondamentale opposera moins les riches aux pauvres, ou les revenus du travail à ceux du capital, que les « nomades » et les « sédentaires ». Tout ce qui est mobile – capitaux financiers, autres actifs circulants, usines, brevets, individus – sera attiré par les zones de basse pression fiscale et de basse pression bureaucratique. Notre législation ne pourra pas ne pas en tenir compte.

» Pour la France, dont le taux de prélèvements obligatoires dépasse en moyenne de 5 points celui de ses partenaires, ceci exigera un effort continu de baisse des taux de nos principaux impôts sur au moins quatre ou cinq ans. Il y faudrait une vraie loi de programme. Et il faudrait, en contrepartie, les ressources à attendre d'une reprise intelligente des privatisations. Nous sommes là au cœur du débat qui nous distingue des socialistes.

» Au total, c'est vrai : en matière fiscale, la contrainte européenne va réduire notre marge de manœuvre nationale. Mais, en l'espèce, c'est une bonne nouvelle pour tous les contribuables français ! L'Europe nous vaccinera contre l'abus d'impôt.

– Comment concilier les préoccupations des députés et sénateurs qui souvent, élus locaux, sont demandeurs de crédits et de subventions, et les restrictions que l'Europe impose à l'Etat ?

– J. F.-P. : Quand les ressources diminuent, il est évident que les arbitrages budgétaires deviennent à la fois plus nécessaires et plus difficiles. L'aménagement du territoire doit figurer en tête de ces arbitrages. Les élus ne sont pas des enfants gâtés qui demandent des subventions pour financer des lubies. Prenons conscience de ce que la concurrence dans l'Europe de 1992 ne sera pas faite seulement de la confrontation des entreprises, mais de celle des « espaces » : Midi-Pyrénées contre Catalogne, Rhône-Alpes contre Bade-Wurtemberg, etc. Nos régions sont exiguës et financièrement démunies. L'Etat devra, faute d'une profonde réforme administrative et financière, les aider plus qu'il ne le fait aujourd'hui. C'est un choix que doit éclairer une politique d'aménagement du territoire qui est à réinventer. L'ancienne politique, celle qui répondait à la dialectique « Paris et le désert français », après avoir rendu beaucoup de services, a dépéri. Il est urgent de combler ce qui est une des plus graves lacunes de notre politique économique.

– A. L. : La vraie décentralisation ne signifie pas plus de subventions données à l'échelon local mais plus de ressources financières autonomes, c'est-à-dire le transfert du droit de voter l'impôt. La subvention asservit, le pouvoir fiscal responsabilise.

» Si, à l'exemple de nos voisins européens, nous voulons des collectivités locales plus fortes et plus autonomes, cela passe par le transfert de certains impôts parallèlement au transfert des compétences. C'est un chantier abandonné depuis plusieurs années, qu'il faut reprendre dans le cadre européen de 1992.»

Propos recueillis par
ANNE CHAUSSEBOURG
et PIERRE SERVENT.

La composition des listes aux élections

La place des ténors nationaux en question

La composition des listes aux européennes demeure un véritable casse-tête. Le mode de scrutin en vigueur – la représentation proportionnelle à l'échelon national – oblige les ténors politiques à s'engager dans la bataille. Mais à quel rang ?

S'ils conduisent la liste, leurs responsabilités partisanes et (ou) l'exercice de leurs autres mandats les empêcheront de siéger sérieusement à Strasbourg. A moins qu'ils ne soient appelés à participer au gouvernement. Entre 1984 et 1989, l'Assemblée des Communautés a ainsi été victime d'une véritable hémorragie des chefs de file nationaux, de MM. Lionel Jospin, tête de liste socialiste, à Bernard Pons (RPR), en seconde position derrière Mme Simone Veil, en passant par MM. Alain Juppé ou Dominique Baudis.

On peut également confier aux personnalités le soin de « pousser » une liste composée de « seconds couteaux » transformés en professionnels du Parlement. Mais, sans même évoquer la déperdition médiatique que cela entraîne, imagine-t-on sérieusement MM. Laurent Fabius ou Valéry Giscard-d'Estaing en quatre-vingt-unième position ?

Pour l'heure, un certain nombre de personnalités politiques françaises, telles que M. Baudis, se mobilisent en faveur d'un changement du mode de scrutin dans le sens d'une représentation proportionnelle à l'échelon régional. Hormis l'avantage subsidiaire de s'aligner ainsi sur *« le mode de scrutin européen médian »*, M. Jean-Pierre Cot rappelle que cette modification permettrait aux élus de *« retrouver un ancrage territorial »*. Le parlementaire socialiste estime utile de superposer, au sein de l'Assemblée européenne, *« la responsabilité d'une circonscription locale »* à la *« représentation des différents courants de pensée européens »*.

M. Jean-Thomas Nordmann n'est, pour sa part, pas favorable à une telle évolution du mode de scrutin, estimant que cela ne résoudrait en rien le problème posé par la participation des ténors nationaux. Il redoute, de surcroît, que le système anglais (1) ne déteigne sur des élus issus de listes régionales. Ceux-ci risqueraient alors de faire preuve du même *« provincialisme »* que les députés britanniques *« in their circumscription »*.

V. D.

(1) La Grande-Bretagne est le seul pays de la CEE à avoir adopté un mode de scrutin uninominal à un tour par circonscription.

EUROPEAN UNIVERSITY OF AMERICA
1629 Pine Street at Van Ness • San Francisco, Ca 94109
MBA Master of Business Administration
UNIVERSITÉ À SAN FRANCISCO spécialisée en management international, associant une pédagogie active à l'expérience d'un projet personnel/professionnel.
Member of the California Association of State Approved Colleges and Universities.
Academic program, unique in concept, format and professional experience.
Fully approved to grant the
Master of Business Administration
with an emphasis in international management
accredited by ACBSP
FILIÈRES D'ADMISSION
3e CYCLE Diplômés de l'enseignement supérieur : Doctorats : sciences, lettres, droit, médecine, pharmacie - Ingénieurs - DEA, DESS - IEP - Titulaires de maîtrise.
Programme de 12 à 14 mois, modulé en fonction de votre formation initiale et de votre niveau d'anglais, conduisant au M.B.A.
2e CYCLE Expérience professionnelle de 3 ans exigée après une formation supérieure équivalente au second cycle. Cursus de 14 à 16 mois conduisant au M.B.A.
Informations et sélections : European University of America
17/25 rue de Chaillot (métro Iéna), 75116 Paris, (1) 40 70 11 71
Communiqué par European University of America • San Francisco • California •
Programmes associés en Europe, Asie : Tak Ming - Hong Kong, et aux USA : PhD.

C.A.A.E. IAE
Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises
D.E.S.S. Diplôme National de 3e cycle
9 mois à temps plein ou 18 mois à temps partiel.
• CADRES D'ENTREPRISE
La formule adaptée à vos besoins
☎ (1) 45 54 40 10 - (1) 45 57 62 52
• ÉTUDIANTS
La formation complémentaire indispensable
☎ (1) 45 54 40 10
• Date limite d'inscription : le 13/07/89
Test d'entrée le 23/09/89
INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
Université de Paris 1 - Panthéon Sorbonne
162 rue Saint-Charles 75740 Paris Cedex 15
LE SAVOIR-FAIRE DE L'IAE

EDUCATION

Une « prime d'ex

La délicate mét

SCIENCES

L'héritage de la nouvelle

Atlantis à la mainte

هكذا من الأصل

ÉDUCATION

Une « grève d'avertissement » à la rentrée

La délicate métamorphose de l'UNEF-ID

Les étudiants sont amateurs de paradoxes. Le congrès de l'UNEF-ID (indépendante et démocratique), réuni à l'université de Nanterre entre le 5 et le 8 mai, vient d'en faire à nouveau la démonstration. Ce syndicat étudiant dirigé depuis trois ans par une large majorité socialiste annonce, dans l'appel final de son congrès, une *« grève nationale d'avertissement »* à la rentrée pour exiger en faveur de l'éducation une loi de programmation budgétaire dont le premier ministre et le président de la République ne veulent pas.

Voilà un syndicat associé depuis des semaines – dans les tables rondes ou dans les couloirs – à la concertation engagée par le ministre de l'éducation sur son projet de loi d'orientation et qui réclame brusquement le report à l'automne prochain du débat parlementaire prévu pour le mois de juin. Voilà également un syndicat dont le président, Christophe Borgel, est – sur ces deux points – contraint d'abandonner sa prudence initiale et d'accentuer sensiblement sa pression sur le gouvernement ; mais qui se trouve, quelques instants plus tard, réélu massivement par une majorité renforcée (70 % des mandats, contre 67,6 % en 1987).

Les congrès se gagnent toujours à gauche, concluront les exégètes les plus chevronnés. En réalité, ces paradoxes sont révélateurs du flottement qui a été sensible durant tout le congrès du principal syndicat étudiant. Ils sont symptomatiques des mutations accélérées qu'il est en train de vivre. Non sans mal parfois.

Le changement de génération, tout d'abord, est spectaculaire. Avec les départs d'Isabelle Martin, Alain Bauer, David Assouline, Daniel Gabicoux, Thaima Samman ou Robi Morder, ce sont quelques-uns des piliers de l'UNEF-ID qui s'en vont. La génération qui a vécu et accompagné la réunification syndicale du début des années 80, puis la fusion au sein de l'UNEF de toutes les sensibilités socialistes, cette génération passe la main à celle – plus homogène et plus novice – du mouvement étudiant de 1986. C'est-à-dire à des étudiants qui n'ont qu'un souvenir lointain des années chaudes du gauchisme groupusculaire. D'ailleurs les deux minorités trotskistes de l'UNEF-ID rassemblent désormais *moins de 30 % des mandats*, la TEMAS, liée à la Ligue communiste révolutionnaire, résistant mieux (17,2 %) que la TDU, liée au Parti communiste internationaliste (11,9 %), qui a été à deux doigts de quitter le syndicat.

Cette relève coïncide d'autre part avec un changement profond de situation du syndicat étudiant. Pour la première fois depuis le début de la Ve République, celui-ci se trouve très largement en phase avec les forces politiques qui gouvernent le pays. Non seulement la majorité socialiste de l'UNEF-ID est représentative de toutes les sensibilités du PS (des mitterrandiens par sucre aux partisans de Lionel Jospin en passant par ceux de Michel Rocard, Jean-Pierre Chevènement, Jean Poperen, sans oublier la mouvance de SOS-Racisme proche de Laurent Fabius), mais le cœur de la direction syndicale se trouve être la plus proche de M. Jospin, ministre de l'éducation.

Comme le soulignait au congrès une contribution des « anciens » (A. Bauer, D. Leschi et I. Martin), *« le mouvement étudiant n'a jusqu'à présent montré son efficacité que dans le cadre de mobilisations qui visaient au mieux à stopper, au pire à freiner la dégradation orchestrée par le libéralisme de notre système d'enseignement supérieur »*. Bref, cantonné dans un syndicalisme de contestation et de mobilisation à chaud. Or les liens politiques entre l'UNEF-ID et la majorité au pouvoir créent *« une situation à bien des égards inédite »* et ouvre, pour la première fois depuis plus de trente ans, le champ à un syndicalisme étudiant de proposition et de négociation. La reconnaissance du fait syndical étudiant par le gouvernement comme la participation à l'UNEF-ID aux tables rondes organisées par le ministre de l'éducation pour préparer son projet de loi d'orientation sont particulièrement significatives de ce changement de cap.

Recentrage

Mais la reconversion est délicate. Elle suppose une véritable mutation du syndicat étudiant, de ses analyses comme de ses pratiques. Et suscite encore bien des réticences. On ne passe pas impunément des *« coordinations »* tumultueuses aux discussions policées avec un ministre d'Etat. Au point que beaucoup, lors du congrès de Nanterre, ont exprimé leur crainte des *« dérapages »*, de la *« notabilisation »* et finalement d'une menace pour l'indépendance syndicale. D'où le coup de barre à gauche donné *in extremis* par les congressistes (grève d'avertissement pour exiger une loi de programmation budgétaire, exigence d'une révision à la hausse du budget 1990, demande de report du débat sur la loi d'orientation de M. Jospin afin de muscler un texte jugé trop mou).

A terme, la seule réponse sérieuse à ces contradictions est un *« recentrage »* sur le terrain syndical. Appelant inlassablement au *« réalisme »*, invitant l'UNEF-ID à *« rompre avec ses vieux démons »*, à *« sortir de son ghetto »* et à être *« plus près de la réalité quotidienne des étudiants, de tous les étudiants »*, Christophe Borgel, son président, s'est délibérément engagé dans cette voie. Et il est vrai qu'un certain nombre de « tabous » ont sauté pendant ces quatre jours de discussions. Qu'il s'agisse de l'autonomie universitaire ou de la régionalisation, de la globalisation des budgets des universités ou de la professionnalisation des formations, des relations universités-entreprises ou de l'échec en premier cycle, du statut social de l'étudiant ou des perspectives européennes, le débat n'a pas été tranché. Mais il a été ouvert, sans se réduire aux anathèmes et aux rejets traditionnels sur tous ces sujet sensibles.

La *« révolution culturelle »* à laquelle le président de l'UNEF-ID appelle ses camarades sera, à l'évidence, une œuvre de longue haleine. Car c'est toute l'*identité* du syndicalisme étudiant qui se trouve ainsi bousculée et partiellement remise en cause. Les étudiants sont-ils capables aujourd'hui de faire la synthèse entre contestation et proposition, sont-ils prêts à se battre sur le terrain traditionnel des « corpos » et des associations locales tout en conservant leur capacité de mobilisation nationale ? C'est toute la question. Et avec quelle majorité ? Pourra-t-on longtemps maintenir des synthèses acrobatiques entre les jeunes rocardiens, qui ont le vent en poupe et jouent volontiers les iconoclastes, et bien des militants qui ne s'engagent qu'à reculons dans cet *aggiornamento* syndical ou le rejettent ? Le premier test sera celui de la rentrée universitaire. Le second, celui de la recomposition du paysage socialiste dans les années à venir. L'UNEF-ID aura-t-elle le temps, d'ici là, de s'affirmer comme un véritable syndicat étudiant et plus seulement comme un cartel de sensibilités contradictoires ?

GÉRARD COURTOIS.

ENVIRONNEMENT

Un projet contesté dans le Gard

Feu vert pour le barrage de la Borie

Comme le craignaient les adversaires du barrage de la Borie, qui doit noyer 8 kilomètres de la vallée du gardon de Mialet (Gard), rien ne s'oppose plus au projet. A la demande du premier ministre (*le Monde* du 2 mars), M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture, avait confié à un expert, M. Jean Périgand, ingénieur du génie rural, le soin de faire un nouveau rapport sur la faisabilité technique et économique du barrage. Celui-ci vient de remettre son rapport, qui confirme la *« cohérence totale »* entre les objectifs assignés à l'ouvrage et les résultats qu'on peut en attendre. Il précise seulement que la rentabilité du barrage ne sera assurée que si 5 000 hectares sont effectivement irrigués et si le financement des aménagements pour le raccordement au barrage est étalé sur une période de quinze à vingt ans.

Le rapport reconnaît que l'ouvrage entraîne une modification substantielle du paysage, mais estime les solutions de rechange (pompage dans le Rhône ou dans le canal du bas Rhône) plus coûteuses ou moins productives (*le Monde* du 3 mai). Le rapport de l'ingénieur ne prend en compte ni la valeur esthétique de la vallée ni sa valeur historique. Le vallon de Mialet est un haut lieu de la communauté huguenote, qui y célèbre chaque année la lutte des camisards au musée du Désert.

Aux Etats-Unis et au Canada

Découverte d'un trafic de déchets toxiques

Le quotidien canadien *Globe and Mail* a révélé, dans ses éditions du 8 mai, l'existence d'un vaste trafic d'élimination clandestine de déchets toxiques au Canada et aux Etats-Unis. Depuis quatre ans, des camions-citernes sont en partie remplis la nuit de divers déchets toxiques (huiles de vidange, liquides chargés de PCB – polychlorobiphényls) à Buffalo, au nord-ouest de l'Etat de New-York, et à Toronto, la grande métropole canadienne. Ces camions vont ensuite faire normalement le plein de carburant – essence, gazole ou fioul domestique – dans les raffineries et livrent leur mélange à leurs clients habituels : stations-service, entreprises de bâtiment, usines d'asphalte, carrières et gravières.

Etant donné le coût d'élimination de ce genre de produit (1 000 dollars pour un fût de 200 litres contenant des PCB), les bénéfices réalisés par le trafic sont considérables. Depuis cinq mois, une cinquantaine de personnes ont été interrogées, tant aux Etats-Unis qu'au Canada. Plusieurs sociétés américaines seraient impliquées. – *(AFP.)*

DÉFENSE

Trois hypothèses à l'étude pour obtenir des économies sur les crédits militaires

Le premier ministre, M. Michel Rocard, a réuni, lundi 8 mai, à Matignon le ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, et les chefs d'état-major des armées pour discuter des économies qui pouvaient être faites sur les crédits prévus par la loi de programmation militaire. Cette réunion fait suite au désaccord rendu public entre le ministre de la défense et le ministre des finances.

Trois hypothèses de travail ont été évoquées à cette occasion. La première table sur une augmentation des crédits de 6 % en 1990 et 1991, puis de 5 % en 1992 et 1993, ce qui aboutirait à un investissement global de 450 milliards de francs, permettant une économie d'environ 20 milliards de francs tout en maintenant les grands programmes d'équipement. La deuxième porte sur un accroissement uniforme de 5 % par an, condnisant à une enveloppe de 443 milliards de francs. Economie réalisée : un peu moins de 30 milliards de francs, ce qui obligerait à étaler certains programmes dans le temps. Dernière hypothèse : les crédits programmes n'augmentent que de 4 % par an, ce qui permet de gagner 11 milliards de francs supplémentaires mais entraîne l'abandon de certains systèmes d'armes.

M. Rocard, qui s'est déclaré prêt à *« assumer »* les choix qui seront faits, n'a pas exclu que le projet d'actualisation de la loi de programmation militaire soit présenté devant le Parlement à la session d'automne plutôt qu'à la fin de l'actuelle session de printemps.

FAITS DIVERS

Six voyageurs du Paris-Venise détroussés

Bandits de grandes lignes

Un groupe de touristes français originaires de la région de Sens (Yonne), en partance pour un week-end à Venise, ont été victimes dans la nuit du 28 au 29 avril d'une forme de banditisme propre à l'Italie : l'attaque de train. Le scénario paraît désormais parfaitement au point : les nouveaux pirates du rail montent dans une voiture à la frontière, munis en général d'un passe-partout, et diffusent un gaz soporifique par les trappes d'aération. Les voyageurs pour la plupart déjà assoupis n'en dorment qu'un peu plus profondément et sont délestés de leurs économies en un tour de main. Le risque est minime pour les malfaiteurs qui n'ont plus qu'à descendre à l'arrêt suivant.

C'est ainsi que six des quarante-deux personnes qui participaient à un voyage organisé par le comité d'entreprise de la société Lhomme de Pont-sur-Yonne se sont réveillées au milieu de la nuit, malades, victimes de nausées, et détroussées de leur argent, cartes bleues, appareils photos et autres chéquiers. Tous occupants du même compartiment, ils ne se souviennent plus de rien sinon d'un engourdissement soudain vers minuit, et n'ont rien ressenti durant « l'opération ». Après un bref arrêt à Milan pour déclarer le vol, ils ont pu continuer leur voyage grâce à la générosité de leurs compagnons. De retour en France, ils ont porté plainte à la gendarmerie de Pont-sur-Yonne. Ces voleurs très spécialisés ont déjà sévi ces derniers mois en Italie. Leurs victimes, outre le préjudice immédiat, en sont quittes pour quelques soucis supplémentaires. Si, en effet, la SNCF assurait, mardi 9 mai, qu'elle *« prendrait ses responsabilités »*, elle fait valoir que le vol n'a pas eu lieu en France et qu'en tout état de cause il lui faut attendre les résultats des enquêtes.

EN BREF

● **Séismes en Chine : deux morts, quatre-vingt-dix blessés.** – Deux séismes de magnitude 6,3 et 5,1 se sont produits les 6 et 8 mai dans le Yunnan, province du sud de la Chine proche de la frontière birmane. Selon les premières informations parvenues à Pékin, deux personnes ont été tuées et quatre-vingt-dix blessées ; les dégâts matériels seraient assez importants. La même région avait subi, le 7 novembre 1988, un tremblement de terre de magnitude 7,6 : il y avait eu plusieurs centaines de victimes et des dégâts très considérables. – *(AFP, Reuter.)*

● **TENNIS : Tournoi des champions.** – Le Tchécoslovaque Ivan Lendl a remporté, le 8 mai, le Tournoi des champions de Forest-Hills (New-York) en battant en finale le Péruvien Jaime Ygaza (6-2, 6-1). En demi-finale, il avait éliminé l'Américain André Agassi (6-2, 6-3).

MÉDECINE

Des médecins-bardes contre le sida

Quatorze médecins brestois viennent d'enregistrer un disque pour informer et sensibiliser les jeune sur le sida. Sur la face A du 45 tours, les praticiens chantent une chanson intitulée *« Et si c'était toi »*, écrite par l'un d'entre eux. Il s'agit d'un personnage satanique enlevant un jeune homme pour l'éloigner à jamais de son aimée. *« Pas de happy end »*, a indiqué l'un des praticiens. La face B doit être consacrée à un dialogue ouvert entre un professeur du CHU Morvan et un journaliste.

Le « groupe » qui veut garder l'anonymat a l'intention de mettre le disque en vente avant la fin du mois et de reverser les droits d'auteur à l'organisme de lutte contre le sida reconnu par les pouvoirs publics.

SCIENCES

L'atterrissage de la navette américaine

Atlantis à la minute près

C'est avec quelques secondes de retard seulement sur l'horaire que la navette Atlantis et son équipage de cinq personnes ont atterri, lundi 8 mai, sur la base aérienne d'Edwards (Californie). Il était alors 21 h 43 (heure française) et les contrôleurs du vol pouvaient se féliciter du bon déroulement de cette mission, d'un peu plus de quatre jours, engagée sous de mauvais auspices. Après un premier report de lancement dû à des problèmes de turbopompe sur un moteur et à une minuscule fuite d'hydrogène, Atlantis avait décollé *in extremis*, jeudi 5 mai, sous un ciel décidément capricieux. Mais tout devait ensuite bien se passer, en dépit de petites difficultés concernant le blocage d'un Telefax, un excès d'humidité dans l'habitacle et le remplacement d'un ordinateur défaillant quelques heures seulement avant le retour sur Terre (*le Monde* du 9 mai).

L'objectif principal de la mission, le lancement de la sonde d'exploration planétaire Magellan en direction de Vénus, a été atteint. Magellan vogue à grande allure vers son but qu'elle atteindra dans quinze mois à la grande satisfaction de la communauté scientifique américaine qui tenait, après onze ans d'absence du système solaire, à reprendre sur un succès le chemin des étoiles. Le directeur des vols habités de la NASA, M. Richard Truly, ne s'y est pas trompé qui a longuement félicité l'équipage. Tout comme M. Leonard Fisk, directeur des programmes scientifiques, qui a souligné que la science reprenait ses droits dans le programme spatial américain puisque *« trente-six missions de navette consacrées à la science étaient inscrites au calendrier »*.

La NASA doit d'ailleurs procéder cette année à *l'envoi, depuis* la navette, d'une sonde (Galileo) en direction de la planète Jupiter et à la mise en orbite au tout début de l'année prochaine du fameux télescope spatial Hubble. Mais pour spectaculaires que soient ces missions, force est de reconnaître qu'elles coûtent encore terriblement cher au contribuable américain. Il a fallu en effet débourser, sans compter le prix de la sonde Magellan, 375 millions de dollars (2,4 milliards de francs) pour mener à bien la mission qui vient de s'achever, ce qui prouve une fois de plus que l'administration américaine a eu tort de considérer dans les années 70 la navette comme le seul instrument de l'astronautique américaine.

Une erreur que les Soviétiques n'ont pas commise bien que pointe une certaine inquiétude dans les milieux spécialisés soviétiques sur l'avenir réel de leur navette *Bourane*. Dans une interview accordée au magazine américain *Aviation Week and Space Technology*, le cosmonaute soviétique Igor Volk a déclaré que le second vol inhabité de l'engin n'aurait pas lieu avant le début de 1991 et que la première mission avec équipage ne partirait pas avant 1992. A cela, au moins une raison, qui tiendrait à la capacité limitée des systèmes de bord informatiques considérablement moins souples et moins perfectionnés que ceux des navettes américaines.

J. F. A.

● **Les premiers essais de la navette européenne.** – Le président de la société Arianespace, M. Frédéric d'Allest, a confirmé dans une interview accordée, lundi 8 mai, au *Quotidien de Paris* que la région de Marseille a une carte à jouer dans le développement des activités spatiales françaises et européennes. C'est ainsi que le centre européen d'entraînement des astronautes sera installé à Marseille et que les premiers essais en vol atmosphérique de l'avion spatial européen Hermès – qualification du système d'atterrissage et procédures d'approche – se feront, à partir de 1996, de la base aérienne d'Istres.

SCIENTIFIQUES & CROYANTS 2

DOMINIQUE LAPLANE
UN NEUROLOGUE

... je n'ai pas quitté la route.

128 pages - 78 FF

BEAUCHESNE
72, rue des Saints-Pères
75007 PARIS

(Publicité)

Dans le cadre des premières
**MONTGOLFIADES IDN,
les étudiants organisent
le JEUDI 11 MAI**
à 15 heures à l'Opéra de Lille
2, rue des Bons-Enfants
une conférence sur :
« LES ÉTUDIANTS DANS L'EUROPE DE 1993 ET L'ÉQUIVALENCE DES DIPLOMES »
avec la participation
de Gérard COURTOIS
du journal *LE MONDE*.
Renseignements : 16-20-05-40-62

EBEL
Les Architectes du Temps

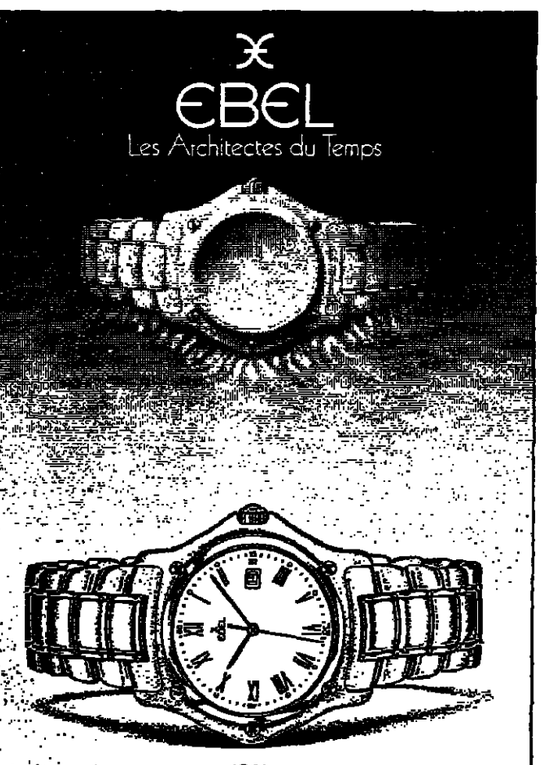

-1911-
Or 18 ct, étanche 30 m.
ROYAL QUARTZ
10, rue Royale - 75008 PARIS
Tél. : 42605838

Société

Le Sénat examine le projet pénal

Du code Napoléon au code Mitterrand

(Suite de la première page.)

Déposé au Sénat juste avant les législatives de 1986, le texte, pourtant, était prêt. Du moins les trois premiers livres consacrés aux principes généraux, aux crimes et délits contre les personnes puis contre les biens. Le quatrième consacré à l'atteinte à la paix publique et aux institutions républicaines est toujours en cours de rédaction. Les suivants qui pourraient concerner le droit pénal dit «spécial», touchant à la santé, au travail, à l'environnement, au droit économique fiscal et douanier, sont en projet.

Fallait-il relancer ce grand chantier pénal, âprement discuté dans le secret de ces commissions aux allures de laboratoires, qui, depuis la IIIe République, de rapport en rapport, peaufinent des textes dont aucun jusqu'ici n'avait été examiné par le Parlement ? Fallait-il en faire une priorité ? C'est la conviction – inchangée – de M. Robert Badinter, qui est, après tout, le père de ce texte, même si depuis le Conseil constitutionnel il ne peut publiquement s'en faire l'avocat. L'assentiment de M. François Mitterrand – après que les deux hommes eurent passé quelques vacances ensemble fin 1988 entre Noël et le Jour de l'an – ne lui a pas fait défaut. Empêtré dans les conflits sociaux de l'automne dernier, renvoyant une image plus gestionnaire qu'humaniste, la gauche devait renouer avec l'affirmation des valeurs qu'elle prétend défendre. Sans que Matignon pas plus que le ministère de la justice en soient avertis, M. François Mitterrand, lors de ses vœux télévisés le 31 décembre, annonçait alors (*le Monde* du 3 janvier) qu'il souhaitait que s'engage, enfin, la discussion du nouveau code pénal *«afin d'humaniser et de moderniser notre droit»*.

Le président de la République devait «récidiver» quelques jours plus tard, le 6 janvier, lors de la rentrée solennelle de la Cour de cassation : accompagné de réformes de la procédure, l'adoption de ce code *«dotera,* disait-il, *la France d'un instrument juridique digne d'une démocratie moderne. Je vous avouerai sans fard que c'est bien l'une de mes ambitions, puisque le temps m'en a été donné par le peuple français»*. Du code Napoléon au code Mitterrand : l'ambition ainsi inscrite dans l'Histoire est énorme. M. Pierre Arpaillange, de son côté, avait d'évidence une stratégie différente.

Le 28 octobre 1988, pour la première fois depuis 1986, les membres de la commission de réforme du code pénal se réunissent. Ils ont tous connaissance d'une note de la direction des affaires criminelles et des grâces du 4 juillet précédent, qui souligne que depuis 1986 des lois nouvelles ont été votées : elles touchent au recel, au trafic de stupéfiants, à la provocation au suicide, à la fraude informatique.

De vives réticences

Il faudra donc «réactualiser» le projet et aussi adapter le code de procédure pénale qui ignore la peine de trente ans de réclusion que veut instaurer le nouveau code pénal (1). Le procès-verbal de la réunion du 28 octobre consigne que le garde des sceaux estime que, au-delà des *«ajustements techniques»*, *«il convient de poursuivre l'œuvre de rénovation du droit pénal»* et rappelle que la refonte du code de procédure pénale, notamment celle de l'instruction, est pour lui *«une priorité»*. Le coup de pouce donné par M. François Mitterrand en décide autrement.

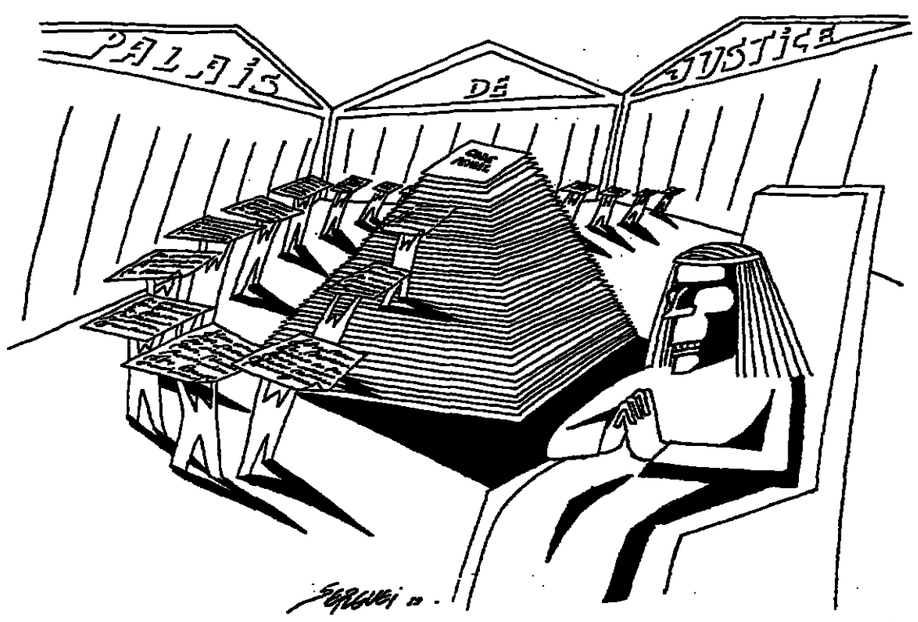

Ce distinguo n'est pas qu'anecdotique. Il exprime certes une différence de stratégie, mais surtout plus profondément préfigure l'hostilité majoritaire des professions judiciaires à l'examen du texte en l'état.

«Ce code pénal est un colifichet tape-à-l'œil», dit un magistrat de base. *«Ce dont nous avons besoin pour débloquer le fonctionnement quotidien de la justice pénale, c'est d'un outil, la procédure, et d'argent. Le reste, c'est du gadget.»* Moins polémique, l'Union des jeunes avocats de Paris, dans un rapport consacré au «Citoyen et la justice pénale», affirme : *«La légitimité et donc l'efficacité d'une justice pénale ne se mesurent pas seulement à l'aune de la perfection de son code pénal. Aucune sanction n'est légitime si elle n'est issue d'un procès équitable.»* Le Syndicat de la magistrature, l'Union syndicale des magistrats, l'Association professionnelle des magistrats, l'ordre des avocats de Paris, la Confédération syndicale des avocats, entendus par la commission des lois du Sénat ont tous fait part de leurs plus ou moins vives réticences.

Nombre de sénateurs, tous partis confondus, s'étonnent d'être contraints, parce que le chef de l'Etat en a décidé ainsi, de travailler à la fois dans la précipitation (l'examen du livre I doit être terminé le 20 mai) et tout en sachant qu'ils ne voteront l'ensemble du texte que bien plus tard, l'entrée en vigueur étant nécessairement différée au-delà de 1992. D'ici là, un tiers des sénateurs seront renouvelés en septembre, la présidence du Sénat changera en octobre. Sans même évoquer d'éventuels changements politiques.

Voilà des auspices bien défavorables pour un texte qui se veut l'expression des valeurs d'une société et ne saurait être adopté sans consensus. Tel était bien pourtant le projet initial de M. Robert Badinter qui avait mis sur pied des commissions mixtes Sénat-Assemblée pour défricher son projet et souhaitait que le texte n'arrive au Parlement que sur la base d'un accord très large. *«Il y a toujours des gens qui pensent que le temps est venu d'attendre»*, s'insurge aujourd'hui M. Pierre Arpaillange en défendant *«ce code de l'avenir, qui va servir au début du troisième millénaire»*. La façon dont l'actuel garde des sceaux défendra ce projet, dont il n'est pas l'auteur devant les sénateurs dira si cette conviction affichée est bien devenue la sienne.

AGATHE LOGEART.

(1) Le code pénal est le catalogue de tout ce qui est défendu par la loi. Le code de procédure pénale détaille la marche à suivre de la police et de la justice lorsqu'elles sont saisies d'une infraction. De fait, même si ces codes sont distincts, on trouve dans le code pénal des éléments de procédure. Modifier l'un conduit inévitablement à modifier l'autre tant ces textes sont imbriqués.

Les principales innovations

A quoi sert un code pénal et pourquoi le changer ? Le code pénal, expliquait M. Badinter en 1986 remplit une double fonction : *«une fonction répressive»*, en édictant *«les peines qui frappent ceux qui attentent à l'ordre social»*, et une fonction *«plus secrète»*, en définissant *«le système de valeurs d'une société»* ; c'est sa *«fonction expressive»*.

Le code pénal de 1810, le «code Napoléon», qui se voulait légaliste et égalitaire, fondé sur la responsabilité morale du délinquant, sert toujours de base aux textes d'aujourd'hui. Mais il a, bien sûr, de retouches en retouches, profondément évolué. On ne coupe plus le poing droit du parricide avant de l'exécuter. On n'excuse plus le meurtre de la femme adultère commis par le mari (1), pas plus qu'on ne punit d'une peine d'emprisonnement, de un à trois mois, *«la coalition d'ouvriers pour faire cesser en même temps de travailler»*. Le domestique voleur de son maître ou d'autrui n'encourt plus la réclusion. Etre fonctionnaire ou ministre du culte (2) n'aggrave pas le cas du violeur qui encourait alors une peine de travaux forcés à perpétuité.

Depuis, les bagnes ont disparu, la peine de mort a été abolie et le mouvement de la défense sociale a fait son chemin. L'individualisation de la peine, et son humanisation, la prolifération des incriminations ont, estime M. Badinter, rendu le droit pénal français archaïque (mendiants et vagabonds encourent toujours des peines d'emprisonnement, et le prêtre qui célèbre un mariage religieux sans mariage civil préalable est passible de vingt ans de réclusion). Mais aussi inadapté et contradictoire : les sociétés échappent aux sanctions pénales, le trafic de stupéfiants est un délit, mais l'abus de confiance d'un notaire un crime. Enfin, le code est incomplet, les lois pénales se multipliant, au coup par coup, hors du code.

Au nom des droits de l'homme

Révision des valeurs et résotualisation : la France est en retard dans le domaine pénal sur des pays comme la RFA, l'Autriche, le Portugal, ce qui est fâcheux pour la nation qui se veut le porte-drapeau des droits de l'homme. La pierre angulaire du projet concerne – l'idée était exprimée avant le lancement des cérémonies du bicentenaire – les droits de l'homme. *«Les textes de 1810* (3) *privilégiaient la défense de l'Etat et le respect de la propriété individuelle (...). Le nouveau code pénal doit prendre pour fin première la défense de la personne humaine et tendre à assurer son plein épanouissement en la protégeant contre toutes les atteintes, qu'elles visent sa vie, son corps, ses libertés, sa sûreté, sa dignité, son environnement (...). Le nouveau code pénal doit être un code humaniste.»* Son découpage est significatif : si le code Napoléon commence par examiner les crimes et délits contre la chose publique, puis contre les particuliers et les biens, le «code Badinter» commence par les personnes, puis les biens, et examine ensuite seulement les atteintes à la sûreté de l'Etat.

Le livre I – qui est le seul examiné au Sénat au cours de cette session – définit les principes généraux de la loi pénale, et son application dans le temps et l'espace, traite la responsabilité pénale et les peines elles-mêmes.

Le fil conducteur de ce livre I est, bien sûr, le couple culpabilité/peine : un couple empreint de morale et qui n'a pas, comme certains l'auraient souhaité, été remplacé par les termes plus neutres de «punissabilité» et de «sanction». Le principe de légalité (c'est-à-dire l'obligation formelle d'une loi pénale votée par le Parlement et d'un texte définissant précisément les éléments constitutifs d'une infraction) est réaffirmé et appuyé par la présence de la notion d'*interprétation stricte*, qui n'existe pas dans le code Napoléon. La division tripartite des peines en crimes, délits et contraventions est maintenue. L'individualisation de la peine – c'est une nouveauté – est inscrite dans le code.

Le projet propose, par ailleurs, des innovations importantes.

● *La responsabilité pénale des personnes morales de droit privé ou public.*

Hormis les collectivités publiques, pourraient être poursuivies toutes les personnes morales (sociétés, associations, partis politiques, syndicats, comités d'entreprise), sans exclure, pour les mêmes faits, les personnes physiques. Le projet veut ainsi plus efficacement lutter contre le blanchiment d'argent mais aussi les infractions à la sécurité du travail, à la pollution, etc. Les peines, très lourdes, peuvent aller jusqu'à la dissolution de la personne morale, ou au décuplement de l'amende prévue pour une personne physique.

● *Création de la notion d'instigateur.*

L'instigateur s'apparente au complice, mais est bien différent. C'est celui qui, par divers moyens de pression, incite un tiers à commettre une infraction, que celle-ci ait ou non été réalisée. Il est passible des mêmes peines que l'auteur de l'infraction.

● *Suppression de la notion de démence* (art. 64).

Le texte ancien prévoit qu'il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au moment des faits. Le nouveau texte, sans effacer l'infraction, induisant donc une reconnaissance de culpabilité, prévoit que celui qui est atteint de troubles psychiques ou neuro-psychiques ayant aboli le discernement ou le contrôle des actes n'est pas punissable.

● *La légitime défense* est étendue à la défense des biens si elle est proportionnée à la nature et à la gravité de l'agression.

● *Création d'une peine de trente ans de réclusion.* Différente de la peine de sûreté de trente ans (c'est-à-dire incompressible) entrée en vigueur mais jamais prononcée depuis le mois d'octobre dernier, cette peine s'intercale entre la réclusion criminelle à perpétuité et celle de vingt ans. Les auteurs du projet l'estiment nécessaire depuis l'abolition de la peine de mort, qui avait créé un déséquilibre dans l'échelle des peines. Le meurtre simple et l'assassinat (c'est-à-dire le meurtre avec préméditation) encourent aujourd'hui la même peine : la perpétuité.

● *Fixation d'un plafond de sept ans pour les peines correctionnelles.*

Il est aujourd'hui de cinq ans – hormis le trafic de stupéfiants qui peut entraîner des peines de vingt ans ou le proxénétisme. Ces deux infractions seraient alors systématiquement criminalisées et jugées par une cour d'assises.

● *Lutter contre les courtes peines d'emprisonnement.*

Le prononcé d'une peine inférieure à quatre mois devra être spécialement motivée.

● *Les peines de substitution sont généralisées.*

Jusqu'ici réservées à la sanction de délits ou de contraventions, les peines dites «alternatives» pourraient être prononcées en matière criminelle.

● *L'emprisonnement est supprimé pour les contraventions.*

Ces dispositions, abondamment critiquées dans le monde judiciaire, qui leur reproche la création d'incriminations souples laissant un grand pouvoir d'interprétation au juge et l'absence totale de réflexion conjointe sur l'application des peines, seront discutées vigoureusement au Parlement. La commission des lois sénatoriale a déjà rédigé une centaine d'amendements. De même que le groupe communiste. A droite, on semble s'interroger encore sur la stratégie à suivre, mais il n'est pas douteux que ce débat – le premier débat de fond depuis des années sur le droit pénal – sera l'occasion de revenir sur la question de la peine de mort, même si la notification du protocole numéro 6 de la convention européenne des droits de l'homme interdit à la France de revenir en arrière avant 1991.

Ag. L.

(1) *Le Désir de punir. Essai sur le privilège pénal*, de Thierry Lévy. Ed. Fayard, 1979.

(2) *Le Pouvoir, les Juges et les Bourreaux. Vingt-cinq siècles de répression*, de Jean Imbert et Georges Levasseur. Ed. Hachette, 1972.

(3) Exposé des motifs du livre II.

Une procédure parlementaire exceptionnelle

Pour la première fois sous la Ve République le Parlement va s'atteler à une œuvre législative d'une envergure telle qu'elle va nécessiter un travail de plusieurs années. L'organisation de la discussion parlementaire au Sénat et à l'Assemblée nationale a constitué pour le gouvernement un casse-tête : pas moins de 386 articles seront en effet discutés. Le 15 février dernier, le premier ministre, M. Michel Rocard, a par lettre rectificative divisé en trois projets de loi distincts le texte initial (projet Badinter) qui avait été déposé sur le bureau du Sénat en février 1986. Malgré le vœu de l'actuel président du Conseil constitutionnel, M. Robert Badinter, qui souhaitait une discussion globale du projet, Matignon a opté pour des débats autonomes et fractionnés dans le temps et le «saucissonnage» du projet livre par livre. Toutes les difficultés n'étaient pas pour autant aplanies par cette option : comment appliquer sans confusion un code pénal renouvelé fraction par fraction ?

«C'est une bonne chose que le Parlement puisse à la fin du vingtième siècle faire une grande œuvre législative !», souligne M. Guy Carcassonne, conseiller du premier ministre pour les affaires parlementaires. Sénateurs et députés vont en effet avoir de quoi satisfaire leur désir – rarement assouvi ces derniers temps – de débattre d'une réforme de société.

Compte tenu de l'ampleur du projet, le gouvernement a donc jugé plus prudent, avec l'accord du chef de l'Etat, de découper le texte initial en trois projets de loi distincts.

Le choix d'une discussion étalée dans le temps posait toutefois au gouvernement un problème complexe : il lui fallait éviter que le nouveau code pénal ne se mette en place, morceau après morceau, contraignant les juges à travailler avec une partie du code ancien, et une partie renouvellée.

Une abondante correspondance a été échangée au début de l'année entre le secrétariat général du gouvernement et le ministre de la justice pour trouver une solution. Le ministère de la justice avait un moment envisagé, avec réserve, la possibilité d'insérer dans chacun des textes adoptés *«une disposition différant son entrée en vigueur jusqu'à la date de publication de la loi relative au dernier livre du code»*.

Ainsi, l'ensemble du nouveau code pénal pouvait avoir force de loi en même temps. Dans une lettre en date du 20 janvier 1989 envoyée au directeur de cabinet du garde des sceaux, Mme Noëlle Lenoir, le secrétaire général du gouvernement confirmait les craintes de la chancellerie quant aux risques inhérents à cette procédure. M. Renaud Denoix de Saint-Marc estimait que le Conseil constitutionnel pouvait en effet sanctionner une telle procédure : *«Le Conseil constitutionnel pourrait être amené à censurer le procédé sur le même fondement qu'en 1981 : en violation de la règle inscrite à l'article 8 de la déclaration de 1789 selon laquelle «la loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires»*.

«Le Conseil, poursuivit M. Denoix de Saint-Marc, *considérerait que le législateur méconnaît cette règle lorsque, tout en estimant que les peines anciennes ne sont plus nécessaires, il charge le juge, pour des raisons de pure commodité du travail législatif, de continuer de les prononcer pendant une certaine période.»* Et le secrétaire général du gouvernement résumait sa pensée en avançant un argument massue : *«Pourrait-on concevoir par exemple d'abroger la peine capitale en donnant à cette abrogation un effet différé ?»*

Dans une note en date du 25 janvier, M. Bruno Cotte, directeur des affaires criminelles et des grâces, reprend l'argumentation du secrétaire général du gouvernement. Il cite une décision du Conseil constitutionnel de janvier 1981 qui estime que la non-application immédiate de la loi pénale la plus douce reviendrait à *«permettre au juge de prononcer les peines prévues par la loi ancienne»*, alors même que le législateur vient de les estimer caduques (1).

Le premier ministre se retrouvait donc avec son problème : comment assurer une entrée en vigueur simultanée des livres du nouveau code pénal dont l'adoption définitive aurait lieu successivement. Ne pouvant jouer directement sur le contenu des projets de loi en y introduisant une mèche lente, Matignon devait finalement chercher à infirmer sur le déroulement du travail parlementaire lui-même.

Dernière lecture en... 1991

L'idée avancée par M. Denoix de Saint-Marc était simple mais efficace : pour les deux premiers livres, la discussion parlementaire sera arrêtée juste avant leur adoption définitive, le troisième livre sera alors à son tour examiné et amendé et ce n'est qu'à la fin que l'ensemble des projets de loi distincts seront adoptés définitivement lors d'une session commune.

Cette voie ayant été retenue, il suffira que le gouvernement veille à ce que le processus législatif soit arrêté juste avant l'adoption définitive des premiers livres. Par exemple, dans l'hypothèse où l'Assemblée nationale et le Sénat s'apprêteraient lors des deux premières lectures (l'urgence n'a pas été déclarée) à adopter dans des termes identiques un livre, il suffirait au gouvernement d'introduire un simple amendement de pure forme pour relancer les lectures entre les deux chambres.

Dans un rapport envoyé place Vendôme, le secrétaire général du gouvernement décrit en détails la première phase de la discussion pour le livre premier. Après le Sénat, l'Assemblée nationale discutera de ce livre en première lecture au cours d'une session extraordinaire qui commencera le 15 septembre 1989. Le Sénat examinera ce texte en seconde lecture au début de la session ordinaire d'automne et l'Assemblée nationale fera de même après le vote de la loi de finances pour 1990. Une commission mixte paritaire pourrait se réunir à la fin de la session d'automne 1989. La procédure serait interrompue à ce stade afin de permettre l'examen, dans les mêmes conditions et dans les sessions ultérieures, des projets de loi correspondant aux autres livres.

D'autre part, M. Denoix de Saint-Marc rappelle que le fait d'interrompre la discussion avant l'adoption définitive (2) ne fragilise pas pour autant la réforme engagée en cas de renouvellement de l'Assemblée nationale et de changement de gouvernement : *«Les textes ayant été adoptés au Sénat, l'éventuel changement de gouvernement ou le renouvellement de l'Assemblée nationale serait sans effet sur la procédure engagée.»*

Toutefois, l'option d'un découpage dans le temps préféré à l'examen en un seul bloc (3) ne va pas sans difficultés ; difficultés que M. Cotte, directeur des affaires criminelles et des grâces, résume ainsi dans sa note : *«Malgré l'intérêt d'une telle procédure, les parlementaires accepteront-ils d'interrompre pendant un laps de temps plus ou moins long* (éventuellement plusieurs années dans le cas du livre premier) *la discussion d'un livre, surtout dans la phase ultime ? Par ailleurs, les circonstances ayant pu évoluer, certains ne vont-ils pas critiquer au stade de la dernière lecture des dispositions adoptées antérieurement ? Le risque de difficultés au moment de la dernière lecture est encore plus grand si la composition de l'Assemblée nationale a changé dans l'intervalle à la suite d'élections législatives.»* Réponse à toutes ces questions en 1991 ou plus tard...

PIERRE SERVENT.

(1) Dans sa décision des 19 et 20 janvier 1981, le Conseil constitutionnel avait exprimé le principe suivant : *«La loi pénale nouvelle doit, lorsqu'elle prononce des peines moins sévères que la loi ancienne, s'appliquer aux infractions commises avant son entrée en vigueur et n'ayant pas donné lieu à des condamnations passées en force de chose jugée.»*

(2) Un texte n'est adopté définitivement que s'il est voté en termes identiques par l'Assemblée nationale et le Sénat ou si après échec d'une commission mixte paritaire le gouvernement a demandé à l'Assemblée nationale de statuer en dernier ressort.

(3) Le ministère chargé des relations avec le Parlement estimait à un mois la durée d'une session extraordinaire exclusivement consacrée au code pénal.

RENAU
ESSAYEZ-L
DANS TOU
RESEAU RE

هكذا من الأصل

Société

soumis par le garde des sceaux

Du temps où M. Arpaillange était procureur général

Les sérieuses réserves de la Cour de cassation

Au mois de janvier 1986, M. Robert Badinter avait soumis son projet de code pénal à la Cour de cassation. Une commission restreinte composée du premier président, du procureur général et de sept magistrats de la chambre criminelle ont alors établi un document très critique dont les observations, précise le texte, ne reflètent « que leur seule opinion ». Le procureur général s'appelait alors M. Pierre Arpaillange. Voici les conclusions de cette commission.

La commission s'interroge tout d'abord sur la nécessité d'une refonte totale et radicale du code pénal. En effet, s'il est vrai que certains articles avaient vieilli et méritaient d'être modifiés ou supprimés, le changement systématique de la terminologie de tous les articles, même de ceux qui donnaient satisfaction, n'apparaît pas opportun. Le législateur est ainsi contraint à l'utilisation de notions nouvelles qui n'ont encore été maîtrisées ni par les juges ni par les justiciables, et dont l'application soulèvera d'innombrables difficultés et sera source de multiples recours et pourvois (...). La règle d'or en cette matière devrait être de ne pas toucher à un texte dont on ne veut pas modifier l'esprit. En outre, il ne paraît pas souhaitable de figer dans une loi certains principes généraux de droit, actuellement non écrits, et que nul ne conteste (...).

Défavorable aux plus démunis

Certaines nouveautés apportées par ce projet de loi, telles que la disparition de la période de sûreté, l'admission de l'erreur de droit, la suppression de l'application de plein droit de certaines déchéances et interdictions, la nécessité de motiver les courtes peines apparaissent contestables et d'application difficile.

La commission constate le pouvoir considérable, voire exorbitant, laissé aux juridictions de jugement, quant à l'appréciation de la peine prononcée. La disparition de la « peine-plancher » et de la notion de « circonstances atténuantes » semble permettre aux juges de descendre, sans limitation, dans l'échelle des peines, de la réclusion criminelle à perpétuité au retrait du permis de chasser, par exemple. Un tel système, proche d'un régime de peines indéterminées, est-il compatible avec le principe de l'exemplarité de la peine et n'est-il pas défavorable aux plus démunis qui, n'étant détenteurs ni de droits ni de biens, ne pourront en être privés et pour lesquels l'emprisonnement demeurera la seule peine applicable ?

Enfin, la commission a relevé que de nombreux articles inclus dans ce projet de loi constituaient en réalité des règles de procédure pénale, ou des dispositions de nature réglementaire. Elle s'interroge sur leur place dans un code pénal et attire l'attention du législateur sur la nécessité d'une réforme parallèle de notre actuel code de procédure pénale, réforme dont aucune idée directrice n'est connue de la commission. »

POINT DE VUE

Un nouveau besoin de justice

par Jacques Léauté

membre de la commission de révision du code pénal, professeur émérite à l'université de Paris-II, avocat à la cour

LES lois pénales font bien davantage que menacer d'une peine les délinquants. Elles définissent surtout les principales règles de conduite destinées à protéger les valeurs éthiques essentielles de la société. C'est pourquoi un nouveau code pénal est indispensable, bien que le code actuel, qui date de 1810, donne à nos juges les moyens de réprimer presque toutes les formes de la criminalité contemporaine.

Notre vieux code est presque à jour. Il a été beaucoup remanié, au vingtième siècle, sans plan d'ensemble, mais en riposte aux circonstances. La plupart des réformes se sont bornées à combler des lacunes nées des nouveaux aspects de la délinquance. Elles ont varié suivant les régimes politiques. Leur succession a rompu l'unité de l'ouvrage dont le caractère impérial s'est estompé.

Telle qu'elle est devenue, la mosaïque de ces dispositions permet de réprimer presque toutes les modalités de crimes et de délits qui se commettent aujourd'hui. Quelques articles de plus suffiraient à doter la justice des derniers moyens qui lui manquent encore. Si le but n'était que d'adapter nos lois criminelles à l'évolution de la criminalité contemporaine, un nouveau code pénal serait superflu.

Mais les lois pénales n'ont pas qu'une fonction de sanction. Leur vote par le Parlement — qui a seul *pouvoir de définir les crimes et les délits* — dépasse l'ordre donné au pouvoir judiciaire de punir les coupables.

Commandements

Chaque incrimination contient un interdit ou une obligation, lesquels visent l'ensemble de la société et non les seuls criminels. En disposant que les meurtriers sont passibles de réclusion criminelle à perpétuité, le code pénal donne force de loi positive à la règle morale *« Tu ne tueras point »*, qui devient, grâce à lui, obligatoire pour tous. La répression du faux témoignage et de la dénonciation calomnieuse constitue la sanction du commandement *« Tu ne mentiras point »* ; celle des atteintes à la propriété découle du précepte : *« Tu ne voleras point »*. Cette manière détournée est l'unique voie par laquelle l'Etat impose à tous le respect des commandements capitaux.

En démocratie, le droit pénal n'a qu'une source, la souveraineté nationale exprimée, de législature en législature, à travers le vote des citoyens. Par elle, les contemporains se donnent à eux-mêmes les règles de conduite en société qu'ils jugent justes et utiles. Il faut qu'un code pénal soit intimement lié à la conception du juste et de l'injuste que se font les citoyens.

Le processus selon lequel naît et se renouvelle le besoin de justice est sans cesse le même. L'exigence que les lois punissent les conduites contraires aux aspirations de justice surgit par réaction aux injustices existantes ou ayant existé. Le spectacle de certaines injustices suscite de nouvelles exigences de justice. Le négatif, qui est l'injustice, provoque, par antinomie, le positif, qui a besoin de la justice. Ce processus, qui fait jaillir d'un abus son inverse, a été celui en vertu duquel l'humiliation des hommes a créé l'exigence de leur dignité. Les injustices à partir desquelles se forme le besoin de justice sont celles du pays même, mais aussi, sur certains points, celles qui existent à l'étranger.

Or, depuis 1810, les Français ont été les spectateurs, et souvent les victimes, de trop d'injustices pour que le code promulgué en 1810 puisse répondre à tous les aspects du besoin de justice dont les injustices et les atteintes à la dignité et aux droits de la personne humaine et de démocratie ont provoqué, par réaction, la soif.

Evolution des mœurs

Même profondément modifié, le code du Premier Empire, si souvent retouché qu'il a perdu son esprit, ne peut pas devenir le manifeste des aspirations contemporaines de la souveraineté nationale française. Il s'agit de donner une âme à un corps de lois. C'est au Parlement d'aujourd'hui qu'il échoit de procéder aux nouveaux équilibres entre les intérêts majeurs des individus et ceux de la collectivité, entre les prérogatives de chaque personne humaine et les impératifs de sauvegarde de la démocratie. Tout doit se tenir. L'équilibre dépend du contenu de chaque règle ainsi que du poids que sa sanction lui confère par rapport aux autres incriminations. Il faut que le Sénat et l'Assemblée nationale débattent de l'ensemble et opèrent leurs choix législatifs en conciliant l'héritage de l'ancien code et la satisfaction des nouveaux aspects du besoin de justice.

La part à conserver des dispositions du code encore en vigueur est considérable, parce que les deux inspirations morales des rédacteurs de celui-ci sont encore celles d'une majorité de nos contemporains, à savoir les commandements de la morale d'origine judéo-chrétienne et l'éthique laïque incluse dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de la Révolution française.

Les interdits bibliques du Décalogue restent ancrés dans la conscience des sociétés occidentales. L'inspiration des articles du code sur les atteintes à la vie, à l'intégrité de la personne, à la pudeur, à la vérité, à la propriété demeurent les commandements reçus par Moïse. La laïcisation du droit les a détachés du lien qu'elles avaient gardé sous l'Ancien Régime avec la Révélation divine. Il appartient aujourd'hui au pouvoir législatif d'en fixer l'étendue exacte, compte tenu de l'évolution des mœurs et des possibilités biologiques découvertes durant les dernières décennies.

La seconde inspiration du code de 1810 a été la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Les délits d'arrestation illégale et de séquestration arbitraire sont l'application de ce passage de la Déclaration : *« Nul homme ne peut être accusé, arrêté, détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. »* L'usurpation de titres ou de fonctions n'est que la mise en œuvre du troisième article de la Déclaration. Nul doute aussi que la volonté contemporaine soit de conserver l'acquis déjà consacré par le code encore en vigueur.

Mais le contenu de la notion de droits de l'homme s'est augmenté, au cours des deux siècles écoulés, surtout depuis que des dictatures et des régimes totalitaires du vingtième siècle ont avili les hommes d'une manière que les révolutionnaires de 1789 n'avaient même pas imaginée. Nous sommes devenus plus exigeants sur le respect de la personne humaine. La notion de droits de l'homme n'est pas figée. Elle vit et grandit, c'est l'un des nouveaux enjeux d'un code pénal.

Il ne s'agit plus seulement d'établir un équilibre entre les droits de l'individu et ceux de l'Etat, à l'instar du code de 1810. Il faut, d'autre part, ajouter dans le plateau de la balance où se trouvent les droits de l'individu, la protection, par de nouvelles incriminations, de droits de l'homme nouvellement reconnus. La tâche du législateur est également d'assurer, d'autre part, dans le plateau où sont placés les intérêts de l'Etat, la protection d'une valeur inconnue du Premier Empire, mais fondamentale aujourd'hui : la démocratie.

Démocratie

A cet égard, le projet a été établi en mémoire de l'action des chemises brunes ou noires, qui, entre les deux guerres mondiales, détruisit des régimes démocratiques, et de celle des groupes terroristes qui tentèrent, après la seconde guerre mondiale, d'en déstabiliser d'autres. Le nouveau code apporte, ici aussi, une protection vitale que le vieux code omet.

Les trois sources d'inspiration du projet, la morale judéo-chrétienne, les droits de l'homme, la démocratie sont communes aux autres nations de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord. La manière qu'aura le nouveau code pénal français de protéger ces valeurs ne sera qu'une variante parmi d'autres au sein d'une civilisation commune.

Le Parlement décidera du sort des nouveautés du texte déposé. Il serait symbolique qu'il votât le livre premier du projet de nouveau code, qui est la partie générale, et le livre second, qui définit les atteintes aux personnes et dont le premier titre châtie les crimes contre l'humanité, cependant que le second incrimine, notamment, les entraves à l'exercice des libertés d'expression, d'association de réunion et de manifestation, les discriminations ainsi que l'hébergement ou le travail dans des conditions inhumaines, cette année du Bicentenaire de la Révolution. La mise en vigueur de ces livres montrerait que l'année 1989 est en même temps celle du renouveau d'une branche principale du droit français.

13 VERSIONS

Essence
3 portes: TR GTS
5 portes: TR TS GTS TSE GTX TXE GTR

Diesel
3 portes: TD
5 portes: TD GTD TDE

4 VERSIONS SOCIETE

Essence TR GTS
Diesel TD GTD

A PARTIR DE 61.900F

Venez découvrir la gamme Renault 19 : 16 versions 3 et 5 portes, 3 motorisations essence (dont le nouveau moteur Energy), 1 motorisation Diesel, de 6 à 8 CV. Modèle présenté Renault 19 TXE avec options. Prix clés en main au 06/02/89 : 85.400F. Cons. UTAC : 5,3L à 90km/h, 6,9L à 120 km/h, 9,6L en ville. (7 CV). Garantie anti-corrosion Renault 6 ans. DIAC votre financement.

RENAULT 19
ESSAYEZ-LA!
DANS TOUT LE
RESEAU RENAULT PARIS. ILE DE FRANCE

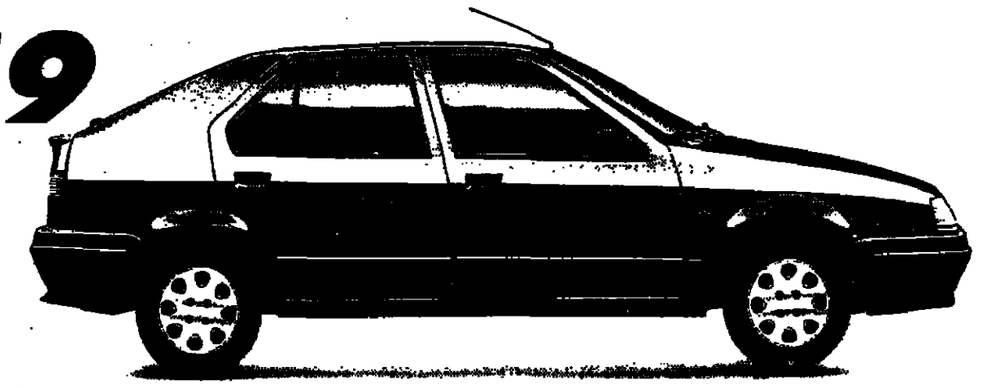

RENAULT DES VOITURES A VIVRE

PUBLICIS RENAULT Protection ELF

(Publicité)

La Fondation a besoin de votre aide tout de suite*

Entraidons-nous pour aider – Tout de suite, aujourd'hui, donnons ce que nous pouvons – pensons que chaque jour il en est qui, eux, donnent tout –

Abbé Pierre

*En France, aujourd'hui plus de 400000 personnes sont sans logis, ou vivent dans un logement précaire.

Association pour la
FONDATION ABBÉ PIERRE
POUR LE LOGEMENT DES DÉFAVORISÉS.

Président Fondateur: Abbé Pierre
Vice-Présidents: André CHAUDIÈRES Délégué Général, Raymond ÉTIENNE, Corrado SIMIONI

☐ Je vous envoie, ci-joint, un don de ..... Francs.
☐ Je désire recevoir un reçu fiscal
(don déductible jusqu'à 1 % du revenu imposable et 3‰ pour une entreprise)

Bon à retourner, avec votre don, à
Fondation Abbé Pierre
BP 100 94220 CHARENTON CEDEX - CCP 41749 K PARIS

GARNIER PARIOT CPH - Photo Roger DICK Consultants

هكذا من الأصل

هكذا مزح الرأسمال

Le Monde
SCIENCES ET MEDECINE

Thérapie génétique : des souris pour des hommes

Des chercheurs ont réussi à « greffer » des gènes normaux chez des souris. Les premières applications sur l'homme sont-elles pour demain ?

UNE équipe de chercheurs français vient, pour la première fois au monde, de réussir à soigner à partir d'un nouveau traitement génétique des souris atteintes d'une maladie grave. Les résultats de ce travail spectaculaire seront publiés dans le prochain numéro de la revue franco-québécoise *Médecine-Sciences* (1). Parce qu'il laisse clairement entrevoir une application prochaine à l'espèce humaine, ce travail constitue un tournant majeur dans la toute récente histoire des thérapies génétiques, ensemble de méthodes qui visent à soigner, en agissant directement sur la structure du patrimoine héréditaire (ou génome), des êtres vivants.

On recense environ 3 500 maladies génétiques, affections dues aux dysfonctionnement d'une zone spécifique du génome humain. Certaines, comme la trisomie 21 (ou mongolisme) et la myopathie de Duchenne, sont relativement fréquentes et bien connues. D'autres, en revanche, sont extrêmement rares (quelques dizaines de cas à travers le monde) et difficiles à diagnostiquer. Les unes sont transmises de parents à enfant de manière héréditaire, alors les autres résultent d'erreurs dans le processus de formation des cellules sexuelles ou dans l'expression du programme génétique lors du développement de l'embryon. Au sens large, on estime que les maladies génétiques, dans leur ensemble, concernent près de 5 % des naissances.

Face à ces pathologies nombreuses et diverses, la médecine ne dispose pour l'essentiel que de moyens dérisoires. Seul un tout petit nombre de maladies génétiques peuvent être prises en charge de manière réellement efficace. C'est notamment le cas de la phénylcétonurie (anomalie du métabolisme d'un acide aminé présent dans de nombreux aliments et que l'organisme malade ne peut utiliser) ou encore de l'hypothyroïdie. Ces deux maladies, dépistées à la naissance, peuvent être prévenues. Pour le reste, les progrès médicaux dans ce domaine se limitent au « *conseil génétique* » (appréciation *a priori* de la probabilité pour un couple à risque de donner la naissance à un enfant atteint d'une maladie héréditaire) ou au dépistage anténatal de certaines de ces affections afin de proposer une interruption thérapeuthique de grossesse au géniteur.

On comprend dès lors toute l'importance, à la fois conceptuelle et pratique, des travaux portant sur la thérapie génétique. Il s'agit ici, en effet, pour la première fois dans l'histoire de la médecine, de corriger à l'échelle moléculaire le patrimoine génétique d'un organisme malade. Ou, en d'autre termes, de réussir une greffe microscopique, celle d'un gène normal qui prendra la place de son homologue défectueux.

D'abord considérée comme totalement utopique, puis expérimentée dès 1980 chez l'homme dans des conditions prématurées par le professeur Martin Cline (université de Californie), cette thérapie révolutionnaire fait aujourd'hui l'objet de nombreux travaux qui laissent entrevoir de très larges perspectives en médecine humaine. Prolongement direct des considérables progrès réalisés ces dernières années par les chercheurs en biologie et en génétique moléculaires, les premières et toutes récentes tentatives butaient jusqu'à présent sur des problèmes techniques et éthiques importants. Ainsi, si plusieurs « greffes de gènes » avaient ces derniers temps permis de corriger quelques maladies animales héréditaires, aucune des techniques utilisées ne paraissait, pour diverses raisons (tenant à la fois à leur efficacité et à leur innocuité), pouvoir être utilisée chez l'homme.

La principale possibilité dans ce domaine consistait à utiliser des rétrovirus (parmi lesquels figure le virus responsable du sida). Chez ces virus, le patrimoine héréditaire est constitué d'ARN (et non d'ADN comme c'est la règle chez la plupart des êtres vivants) et ils doivent s'intégrer au patrimoine héréditaire des cellules qu'ils parasitent en transformant leur ARN en ADN grâce à une enzyme particulière. Il était dès lors tentant d'utiliser de tels virus comme vecteurs des gènes humains que l'on cherchait à greffer dans les cellules animales ou humaines défectueuses.

« *Les rétrovirus sont capables d'infecter avec une grande efficacité des cellules exposées à des rétrovirus sont susceptibles de présenter ensuite dans leurs chromosomes le patrimoine génétique de ces parasites. Une technique de greffe de gènes qui se sert de rétrovirus comme vecteurs est donc, en principe, infiniment plus efficace que la méthode classique du génie génétique que permettant de faire simplement pénétrer les molécules d'ADN dans des cellules* », écrivait en 1986 le docteur W. French Anderson (NIH Bethesda). « *Actuellement, on peut dire que la plupart des équipes qui vont essayer de faire des thérapies géniques sur l'homme envisagent d'employer le rétrovirus. Toutefois ceux-ci posent d'importants problèmes car, en temps ordinaire, il s'agit d'agents infectieux responsables de nombreux cancers animaux et dont les rares équivalents humains sont responsables de leucémies ou du sida. Il s'agit donc de pouvoir contrôler leur emploi de manière très stricte* (2). »

(Lire la suite page 17.)

JEAN-YVES NAU.

UNIVERSITY OF UTAH/PHOTURE GROUPE R.E.A.

En 1988, le docteur Martin Cline (à droite) (université de Los Angeles) avait pour la première fois tenté sans autorisation et sans succès, une thérapeutique génétique chez deux femmes atteintes de thalassémie.

(1) « L'adénovirus : vecteur de thérapie génique ? » Publication signée Jean-François Chasse, Pascale Briand, Pierre Kamoun (laboratoire de biochimie génétique. Hôpital Necker-enfants malades, Paris-INSERM). Massimo Levrero (Policlinico Uberto Primo, Rome) et Michel Perricaudet (CNRS-Institut Gustave-Roussy, Villejuif).

(2) « Le traitement des maladies génétiques », par W. French Amerson. *La Recherche*, nº 176 (avril 1986).

LE « CANCER DE LA PILULE »

AVOIR recours à la pilule contraceptive peut-il ou non augmenter le risque pour une femme de souffrir d'un cancer du sein ? C'est de toute évidence l'un des problèmes épidémiologiques les plus importants soulevés par la médecine moderne. Une étude publiée dans le dernier numéro de l'hebdomadaire médical *The Lancet* (daté du 6 mai) vient de bouleverser des données que l'on tenait généralement pour acquises.

Cette étude a porté sur plus de mille cinq cents femmes britanniques âgées de moins de trente-six ans. Au terme de leur analyse, les chercheurs britanniques estiment que la pilule contraceptive majorerait notablement le risque d'apparition d'un cancer du sein. Selon eux, ce risque augmenterait de plus de 40 % chez les femmes ayant pris la pilule durant quatre ans ou plus. Il augmenterait de près de 75 % après huit ans d'utilisation. Depuis une quinzaine d'années, de très nombreuses enquêtes épidémiologiques ont été menées sur ce thème. La plupart — parmi lesquelles une enquête française (*Le Monde* du 5 décembre 1985) — avaient conclu à l'absence de toute corrélation.

Une étude publiée en 1981 dans le *British Journal of Cancer*, quoique très critiquée, avait jeté un certain trouble en concluant à une augmentation significative du risque.

Comme cette dernière, l'étude du *Lancet* ne manquera pas de relancer la polémique et de voir s'affronter gynécologues-obstétriciens, cancérologues et épidémiologistes, ainsi que, d'une manière plus générale, partisans et adversaires des contraceptifs hormonaux.

On peut s'interroger sur les raisons qui font que, sur un sujet aussi important, aucune conclusion indiscutable et définitive ne puisse être établie. Certains estiment aujourd'hui que le risque peut être augmenté chez les femmes qui ont déjà souffert des seins (mastopathie bénigne) ou qui ont des antécédants familiaux de cancer du sein. D'autres au contraire soulignent les effets « protecteurs » de la pilule, à la fois pour des raisons hormonales mais aussi à cause du suivi médical que sa prescription implique.

Ce problème ne devrait cependant pas cacher celui du dépistage précoce et systématique du cancer du sein. On sait que ce dépistage (par mammographie) est possible, utile et rentable. Aucune mesure n'a toutefois encore été prise en France pour que l'ensemble des femmes concernées puissent en bénéficier. Faudra-t-il encore attendre longtemps pour que la volonté politique d'intensifier la prévention trouve ici son premier champ concret d'action ?

J.-Y. N.

Fusion ou confusion ?

Les scientifiques ont-ils réellement réussi la fusion nucléaire en éprouvette ? L'histoire des erreurs ou des « indélicatesses » des savants.

QUI retiendra l'histoire du Britannique Martin Fleischmann et de l'Américain Stanley Pons ? La mémoire de deux chercheurs géniaux qui ont su réaliser dans une simple éprouvette la fusion à froid des noyaux d'hydrogène et celle de deux scientifiques qui ont offert à l'humanité le moyen de produire de façon simple, illimitée et peu coûteuse une énergie que d'autres n'ont pu obtenir malgré des budgets colossaux. Ou simplement le souvenir de deux hommes, pourtant réputés sérieux, qui, par excès de confiance peut-être, ont cédé aux sirènes de la médiatisation et failli aux règles les plus élémentaires de la rigueur scientifique.

Or, plus le temps passe et plus la communauté scientifique doute de la découverte de Fleischmann et de Pons, même si, par égard pour les deux chercheurs anglo-saxons, elle garde, selon le mot même de Mick Lomer, responsable britannique du laboratoire de fusion thermonucléaire de Culham, « *un esprit ouvert* ». Quelques laboratoires ont affirmé avoir reproduit avec succès l'expérience des deux électrochimistes Pons et Fleischmann. Mais beaucoup d'autres, et non des moindres (*le Monde* du 27 avril), ont cherché en vain les neutrons, les rayons gamma et la production d'atomes d'hydrogène superlourd (tritium) qui auraient démontré sans appel que de nombreuses réactions de fusion nucléaire avaient eu lieu.

Sans doute faudra-t-il attendre encore quelque temps pour en finir avec cette affaire et lever tous les doutes. Une précaution dont les chercheurs du congrès de physique de Baltimore ne se sont pas embarrassés. Le tribunal d'exception de neuf juges qu'ils ont récemment institué en prélude à leurs travaux n'a pas fait de détail. La condamnation est sans appel. Et elle est d'autant *plus dure qu'elle souligne* que les deux chercheurs ont préféré annoncer en fanfare des résultats plutôt que de se livrer à un complément d'enquête. On s'étonne, en effet, que les détecteurs de neutrons qu'ils ont utilisés aient été si peu performants quand il en existe des surpuissants dans le monde entier. On s'étonne aussi que les deux hommes n'aient pas cherché à voir si tel ou tel résultat n'était pas le fruit de mécanismes déjà connus : phénomènes parasites dus aux rayons cosmiques, décroissance radioactive du radon qui produit des particules dans une gamme d'énergie analogue.

On est plus qu'étonné, enfin, qu'aucun protocole précis qui aurait permis de reproduire l'expérience à coup sûr n'ait été publié. La critique est d'autant plus fondée que, après l'annonce, durant le printemps 1986, de la découverte de la supraconductivité à haute température par Georg Bednorz et Alex Muller, chimistes et physiciens du monde entier purent, sur la foi de leurs indications, confirmer sans l'ombre d'un doute les résultats déjà obtenus. Alors ? Si les contrôles en cours continuent d'être négatifs, faudra-t-il supposer une fraude scientifique grave, ou un trop grand empressement de la part des chercheurs à publier et à réclamer 25 millions de dollars, ou tout simplement faudra-t-il voir la conséquence de l'incapacité de deux mondes — les physiciens et les électrochimistes — à nouer un dialogue qui aurait permis d'éviter l'erreur.

A Baltimore, M. Walter Meyerhof, de l'université Stanford, qui, dans un premier temps, avait confirmé les résultats des deux chercheurs, a parlé d'une « *erreur grossière* » qui tenait au placement du thermomètre ayant servi à mesurer le dégagement de chaleur. Et de conclure, poète, en référence aux demandes de crédits des deux hommes : « *Dix millions de dollars sont en jeu, mon cher frère, ma chère sœur, parce que quelques savants ont mis là le thermomètre qu'il fallait mettre ailleurs.* » Une manière élégante, bien qu'ironique, de laver *a priori* Fleischmann et Pons d'une accusation de fraude si souvent renouvelée au cours de l'histoire des sciences.

Certes, peu d'affaires sont venues à la connaissance du public. Le milieu scientifique lave, en général, son linge sale en famille et répugne à ternir la réputation d'un collègue *fautif*. Cela étant, les exemples ne manquent pas. L'histoire des sciences est émaillée d'affaires douteuses, où il est difficile de distinguer la simple erreur de la véritable falsification, et dans lesquelles se sont parfois perdus par naïveté, par incompétence, par entêtement, mais aussi par calcul, des scientifiques de renom.

On se souvient de Trofim Lyssenko, cet ingénieur agronome auquel on doit les errements de la biologie soviétique à partir des années 30. Fort heureusement, toutes les fraudes scientifiques ne prennent pas leurs origines dans l'idéologie politique. Certaines sont le fruit de travaux où le chercheur a quelque peu sollicité les faits comme, par exemple, Ptolémée, le premier d'entre eux, qui n'en fut pas moins l'un des plus grands astronomes de l'antiquité.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(Lire la suite page 16.)

Une découverte comparable à celle du laser et du transistor.

histoires et légendes de la supraconduction

par Sven Ortoli et Jean Klein

"Une voie originale pour nous éclairer sur le phénomène de la supraconduction. Les chapitres racontant l'histoire alternent avec des nouvelles à la manière de Conrad, Gogol, Borges, etc."
SCIENCE ET NATURE

"Un vent de passion raconte l'une des recherches les plus barjeots de ce siècle."
P. VAN EERSEL ET PH. CHAMBON/ACTUEL

"La réalité ici dépasse la fiction."
LE NOUVEL OBSERVATEUR

almann-Lévy

Les caprices de l'Airbus A-320

Après une période de rodage, l'avion devrait être réglé « comme une horloge ».

L'AIRBUS A-320 est-il le biréacteur commercial le plus perfectionné au monde, ou est-il un dangereux cabochard dont les ordinateurs n'assurent pas un pilotage convenable ? La première opinion est celle de ses pilotes qui le pratiquent depuis le printemps 1988. La seconde est formulée par ses ennemis jurés, par exemple les mécaniciens-navigants qu'il met au chômage, ou par certains membres du personnel d'Air France traumatisés par la chute d'un A-320 à Habsheim (Haut-Rhin) en juin dernier, même si la faute du pilote est avérée. Qui a raison ?

L'Airbus A-320 a donné quelque crédit aux thèses de ses détracteurs et des frayeurs à certains de ses équipages. Il a fait des embardées dues à des mouvements intempestifs de la roulette avant, lors de la mise en route du générateur auxiliaire : la surtension électrique qui en était résultée pendant quelques microsecondes avait brièvement perturbé les ordinateurs de bord. Au cours d'un vol, l'équipage s'est retrouvé avec une « alarme rouge » affichée sur son moniteur vidéo, c'est-à-dire que les commandes électriques ne répondaient plus et qu'il fallait utiliser les commandes mécaniques de secours. En réalité, tout marchait normalement, mais une soudure incorrecte et un défaut de logiciel avaient induit en erreur l'ordinateur. Par deux fois, les pilotes ont constaté des modifications intempestives d'affichage d'altitude, du cap et de la vitesse. Une erreur de conception dans le logiciel faisait répéter à celui-ci l'ordre précédent. Dernier en date de ces « pépins », la mise en piqué brutal pendant une seconde d'un A-320, le 14 novembre dernier, était imputable lui aussi à un logiciel défectueux.

Airbus Industrie a mis en place un système renforcé de surveillance et d'analyse de ces incidents, car l'A-320 est le premier avion dont tous les ordres du pilote transitent par des batteries de calculateurs. Les trois compagnies de lancement de l'avion, Air France, British Airways et Air Inter, s'informent mutuellement et régulièrement des problèmes rencontrés et des mesures à leur apporter.

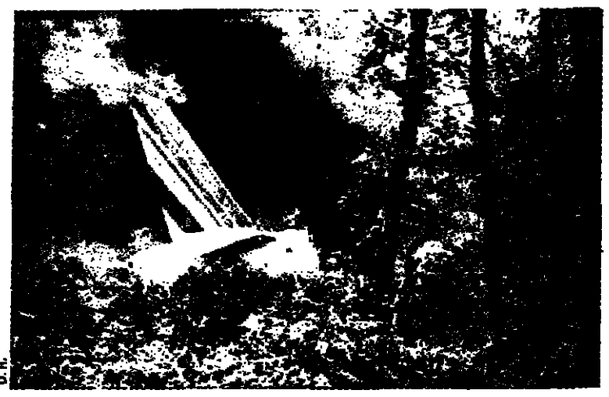

Habstein (Bas-Rhin), 26 juin 1988

La prudence est la règle. Tant que les techniciens n'ont pas détecté la cause de la panne, l'avion est cloué au sol. L'Airbus ayant subi une « alarme rouge » erronée est resté quarante-huit heures dans un hangar. Lorsque la défectuosité est identifiée, les responsables se gardent de demander au constructeur une modification intégrale du logiciel qui pourrait faire naître d'autres difficultés. En revanche, des consignes opérationnelles sont diffusées aux pilotes pour qu'ils respectent les procédures admissibles par les ordinateurs, car bien souvent ceux-ci sont déroutés par des gestes effectués dans un ordre inhabituel. A terme, les avions livrés bénéficieront d'équipements et de logiciels sans défaut.

Essuyer les plâtres

Chez Air France, où l'on vient de toucher le septième A-320, on estime qu'il n'apparaît plus de nouveaux problèmes. Les trois derniers exemplaires livrés ont subi cinq modifications techniques qui évitent douze instructions à l'équipage. On estime que les « pépins » informatiques ont diminué en proportion de 3 à 1 et que ceux qui subsistent ne mettent pas en danger les avions et leurs passagers.

Ces défectuosités sont inhérentes à l'extrême informatisation de l'A-320. Tous les informaticiens savent qu'en basculant un système de paie ou de comptabilité sur informatique, on fait apparaître des aberrations pendant quelques semaines ou quelques mois. Les compagnies exploitant l'Airbus essuient les mêmes plâtres, mais avec d'autant plus de prudence que les conséquences d'une défaillance, d'un *bug*, pourraient être catastrophiques.

A côté de ces problèmes, les défauts relevés par les passagers s'avèrent mineurs même s'ils peuvent être spectaculaires. La climatisation est trop bruyante ainsi que la mise en route des réacteurs. Les micros grésillent. Certaines toilettes ne fonctionnent qu'à 8 000 mètres d'altitude. Dommage que sur un avion technologiquement aussi avancé la « plomberie » se révèle imparfaite.

On ne se fait plus de souci chez Air France : l'Airbus A-320 est en passe d'être complètement maîtrisé, et l'expérience accumulée grâce à lui sera précieuse lorsque arriveront les nouveaux quadriréacteurs Boeing 747-400, également informatisés au maximum. Qui dit nouvel avion dit période de rodage et un cadre d'Air France se souvient avec un brin de nostalgie des premiers 747 qui, au début des années 70, ont été « *à deux doigts d'être arrêtés* » parce que leurs réacteurs tombaient en panne pour un oui ou un non... L'Airbus A-320 marchera, lui aussi, « comme une horloge ». Bientôt.

ALAIN FAUJAS.

Fusion ou confusion ?

(Suite de la page 15.)

Plus près de nous, le grand Newton lui-même fut soupçonné d'avoir « ajusté » certains résultats de ses expériences, tout comme Gregor Mendel, le père de la génétique moderne. Encore faut-il avec ce dernier faire preuve de prudence. Reste que, même s'il y a eu « cuisine », elle n'a pas gâté l'immensité de leurs découvertes. Des pratiques qu'on pardonne moins à des savants plus médiocres.

Ainsi en a-t-il été en France de la triste histoire des rayons « N » découverts en 1903 par René Blondlot, alors correspondant de l'Académie des sciences et professeur à l'université de Nancy (1). Le scandale qui devait en résulter quelques années plus tard éclabousse, à l'époque, plus d'un physicien de renom. Blondlot n'était pas un apprenti, c'était un expérimentateur reconnu dans le domaine des rayonnements électromagnétiques et c'est la raison pour laquelle la communauté scientifique française ne fut pas assez critique à l'égard du protocole qu'il avait mis en œuvre pour prouver l'existence des fameux rayons « N ». Ces derniers, selon lui, avaient pour particularité, lorsqu'ils tombaient sur une étincelle de faible intensité, d'en accroître l'éclat.

Environ un an plus tard, le physicien américain Robert Wood, après avoir tenté vainement de reproduire les expériences de Blondlot, prouvait sans conteste que celui-ci s'était trompé. Malgré cela, tout une partie des scientifiques français continuèrent, pendant quelque temps encore, à défendre l'« homme estimable » qu'était Blondlot et qui, pour sa découverte, avait quand même reçu un prix de l'Académie des sciences de 50 000 F. Supercherie ? Peut-être. Sans doute faut-il plutôt y voir une certaine forme de persistance dans l'erreur de la part d'un chercheur pour qui il était évident, au moment de la découverte des rayons X, que d'autres formes de rayonnement devaient exister.

Si le détournement de la science au profit de l'idéologie a pu avoir des conséquences graves sur les plans humains et économique, le coup de pouce de Newton ou de Mendel dans certaines expériences, comme le refus de Blondlot de se livrer à une analyse critique de son travail, n'ont porté tort à personne. Pas plus que la fameuse affaire de l'homme de Piltdown (2), dont le crâne et la mâchoire, trouvés en 1912 par Charles Dawson dans le Sussex, tinrent en haleine pendant quarante ans les spécialistes de la paléontologie humaine. Pourtant, des doutes avaient été exprimés sur l'authenticité de ces fossiles, antérieurs à l'homme de Neandertal, qui se révéleront être un faux entièrement fabriqué. Fraude, supercherie ou énorme canular ? Toujours est-il que le coupable n'a pas été pris, même si il a fait de nombreuses victimes, à commencer par Charles Dawson lui-même dont les compétences scientifiques n'étaient pas suffisantes pour éviter le piège. A moins qu'il n'ait été l'auteur de la tricherie.

A ce dossier déjà ancien, notre époque ajoute des pièces. Témoin les grandes cuites montées aux Etats-Unis par des hommes comme William Summerlin, qui travaillait sur le rejet des greffes, et John Long, qui s'intéressait à la maladie de Hodgkin, ou, en France, par Antoine Priori, auquel fut versé, en vain semble-t-il, 3,5 millions de francs pour une machine censée avoir une action thérapeutique sur les lésions cancéreuses. Que dire enfin d'Elias Alsabti, sujet jordanien et orfèvre en la matière, qui s'offrit le luxe de publier dans des revues scientifiques de renom une soixantaine d'articles dont la plupart étaient soit des plagiats, soit des faux ? Trois ans durant, il passa de laboratoire en laboratoire, en usant, dans certains cas, de fausses recommandations, avant que la vérité ne soit connue.

Ce n'est sans doute pas la dernière fraude que l'histoire des sciences enregistrera. La multiplication du nombre des chercheurs peut le laisser supposer. Mais il y a tout lieu de croire que cette situation constitue au contraire une garantie dans la mesure où, aujourd'hui, un même secteur de recherche est en général couvert par plusieurs équipes, ce qui rend la fraude plus difficile. De ce point de vue, la démystification de la rocambolesque affaire des « avions renifleurs » capables de repérer au nez les gisements de pétrole est à porter au crédit des chercheurs qui ont dévoilé la supercherie dès lors qu'ils ont été consultés.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(1) Voir le dossier publié par la revue *la Recherche* en décembre 1978.

(2) Voir le dossier publié par la revue *la Recherche* en novembre 1972.

Paléontologie : le berceau auvergnat

Les sites préhistoriques découverts récemment dans le Massif central sont-ils authentiques ?

DEPUIS quelques années, il y a de fortes présomptions de croire que des hommes très anciens *(Homo erectus ?)* sont arrivés en Europe beaucoup plus tôt qu'on le croyait. Avant 1980, l'opinion générale était que les traces sûres – des outils de pierre – de ces premiers Européens devaient dater d'environ quelques centaines de milliers d'années. Même si les très anciens fossiles humains d'Europe sont vraiment très rares : l'homme de Mauer, en Allemagne (en fait, une mandibule...), remonte probablement à – 700 000 ans et l'homme de Tautavel (Pyrénées-Orientales) à – 450 000 ans sans doute.

Désormais, selon la formule que M. Jean Chavaillon, directeur de recherche au CNRS, et M. Bernard Vandermeersch, professeur à l'université de Bordeaux-I, ont employée au cours de la séance de clôture du récent colloque (1) sur les premiers peuplements humains de l'Europe, la présence d'hommes très anciens sur notre continent semble sûre jusqu'à – 1 million d'années, possible de – 1 à – 1,5 million d'années, éventuellement probable au-delà de – 1,5 million d'années. Et la plus grande partie de ces plus vieux Européens a vécu en Auvergne.

En paléontologie humaine, comme dans beaucoup d'autres disciplines, on ne trouve que si on cherche. En France, tout a commencé en 1962 : cette année-là, M. Jean Piveteau, alors professeur à la faculté des sciences de Paris et membre de l'Académie des sciences, a fait créer par le CNRS une « recherche coopérative sur programme » (RCP) qui a permis la découverte de nombreux sites auvergnats.

L'Auvergne, comme le rift de l'Afrique orientale, est volcanique : ses couches de cendres et de laves peuvent donc être datées par les méthodes isotopiques et paléomagnétiques avec une précision très convenable. Avantage que ne présentent pas les gisements préhistoriques retrouvés dans des couches sédimentaires dépourvues de tout dépôt volcanique et datables seulement par comparaison de leur faune avec celle de gisements dont on connaît l'ancienneté avec une précision raisonnable.

Les très anciens sites auvergnats, avons-nous dit, sont dépourvus de fossiles humains. L'existence de ceux-ci n'est donc attestée que par des outils. Encore faut-il être sûr que ces cailloux taillés soient œuvres humaines et non pas le résultat – comme à Calico en Californie – de heurts et de carambolages de pierres entraînées par des torrents furieux ou de chutes de cailloux tombés de falaises. Hors les spécialistes de la taille des outils de pierre qui, en effet, peut distinguer un caillou cassé naturellement à plusieurs reprises d'un outil de pierre façonné par une main humaine ou même préhumaine ?

M. Jacques Tixier, directeur de recherche au CNRS, est un de nos rares contemporains qui vous taillent à la demande en quelques minutes n'importe quel outil lithique aussi « vrai » que le galet aménagé, le racloir ou le biface vieux de plusieurs centaines de milliers d'années. M. Tixier sait donc parfaitement que des cailloux cassés naturellement peuvent diablement ressembler à des outils préhistoriques. Pour lui, seule la recherche de la « *chaîne opératoire* » – c'est-à-dire des traces de la main de l'homme – peut guider le préhistorien. Même au tout début des industries humaines (ou préhumaines), la taille d'un caillou répond à une certaine logique, à une « *stratégie de l'acquis* » qu'il faut rechercher dans toute trouvaille d'industrie lithique. L'étude à l'œil nu et au microscope permet de retrouver, entre autres choses, l'ordre d'enlèvement des éclats et ainsi de voir si cet ordre est « intelligent ».

Les anciens hommes, en effet, n'étaient pas des brutes bestiales dépourvues de toute capacité de réflexion. Qui d'entre nous, pourtant bien fier de ses capacités techniques, serait capable de vivre, ou simplement de survivre, dans les conditions où ont « prospéré » nos lointains prédécesseurs ?

Lorsque les fouilles mettent au jour des outils de pierre, il faut impérativement s'assurer que la stratigraphie du site n'a pas été perturbée et donc décaper niveau après niveau avec la plus grande rigueur ; il faut aussi collecter le plus grand nombre possible de cailloux taillés et étudier ceux-ci de très près pour en éliminer impitoyablement les spécimens douteux. Il faut enfin ne pas essayer d'inclure prématurément les outils retenus dans une typologie rigide. Selon la logique mathématique un peu spécieuse de M. Tixier, « *douteux + douteux = douteux au carré* ».

Pour M. F. Clark Howell, professeur à l'université de Californie à Berkeley, qui a beaucoup fouillé en Afrique orientale et qui travaille depuis 1988 dans la grotte turque de Yarimburgaz (près d'Istanbul), trois ou quatre pierres « *intéressantes* » ne suffisent pas. Pour qu'un site soit pris en considération par les préhistoriens, il faut un grand nombre de cailloux indiscutables.

37,5 ou 75 siècles ont suffi

Pour tous les sites européens vieux de 1,5 million d'années au maximum, le principe fondamental de l'origine est-africaine de l'homme reste intangible. D'une part, les plus vieux *Homo erectus* connus en Afrique ont vécu il y a 1,6 ou 1,7 million d'années. D'autre part, on estime à 50 kilomètres (25 peut-être) par génération la progression insensible et inconsciente des anciens groupes humains. A quatre générations par siècle – hypothèse raisonnable étant donné la durée moyenne probable de la vie à ces époques lointaines – nos ancêtres ont mis 37,5 siècles (ou 75) pour parcourir les quelque 7 500 kilomètres qui séparent, via la Turquie occidentale, l'Ethiopie orientale de notre Massif central. Ce qui n'est pas appréciable, même avec les méthodes de datation absolue actuelles. Mais ce qui est tout à fait compatible avec les données sur l'origine de l'homme dont nous disposons présentement.

L'arrivée précoce d'hommes en Europe n'est donc pas impossible. Encore faut-il, pour que les sites soient indiscutables, que plusieurs conditions y soient réunies : stratigraphie intacte, datation absolue sûre, éventuellement restes d'industrie acceptables. L'ennui, c'est que ces trois conditions sont rarement réunies.

On ne discute pas l'authenticité du site d'Ubeidiya (Israël, – 1,4 million d'années), ni celle de Ceyssaguet (Haute-Loire – 1,2 million d'années) et encore moins celle de Soleilhac (Haute-Loire) et du Vallonnet (Alpes-Maritimes), qui remontent l'un et l'autre aux alentours de – 900 000 ans. Mais l'âge du site de Chilhac, dans la Haute-Loire (– 1,8 million d'années ?), où les outils ne sont pas en place, est mis en doute depuis sa découverte. Pour Blassac (Haute-Loire, – 1,8 million d'années ?), La Rochelambert (Haute-Loire, 1,9 million d'années ?), Senèze (Haute-Loire, – 2 millions d'années ?), c'est l'étonnement.

A Saint-Eble (Haute-Loire), c'est la perplexité. Certes, personne ne met en doute les qualités de fouilleur de M. Eugène Bonifay, directeur de recherche au CNRS. Certes, la couche où ont été trouvés les outils avait été recouverte par une coulée de lave (datée à 2 millions d'années) issue du volcan le Coupet. Mais la faune retrouvée dans la « couche aux outils » a été datée par comparaison avec celle mise au jour sur les flancs du volcan. Mais les outils « sûrs » ne sont que trois ou quatre. Bref, le site de Saint-Eble, et encore plus celui des Etouaires (Haute-Loire), auquel on a attribué l'âge vénérable de – 2,4 millions d'années, sont intéressants mais plusieurs années d'études sont encore indispensables.

YVONNE REBEYROL.

(1) Ce colloque s'est tenu à Paris et au Puy-en-Velay dans le cadre du 114e congrès national des sociétés savantes avec l'aide financière du ministère de l'éducation nationale et de l'OTAN. Il a été organisé par MM. Eugène Bonifay et Bernard Vandermeersch.

● **RECTIFICATIF.** – La proportion des naissances en 1988, en France, à partir des procréations médicalement assistées a atteint la proportion de 7 ‰ et non de 7 % comme nous l'avons indiqué par erreur dans le « le Monde Sciences et Médecine » daté du 3 mai. Une autre coquille a malencontreusement modifié l'orthographe du patronyme du Père Patrick Verspieren, jésuite spécialiste d'éthique biomédicale et membre du Comité consultatif national d'éthique.

1988 :
12 mois d'actualité.
un an d'histoire.
Larousse
et
Le Monde
signent
le JOURNAL DE L'ANNÉE

Bibliographie

LA FAM

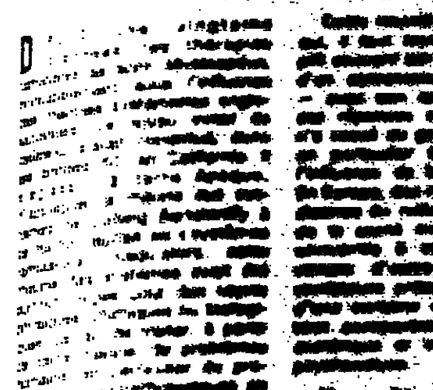

Heaux Rebeyrol

Des souris pour de

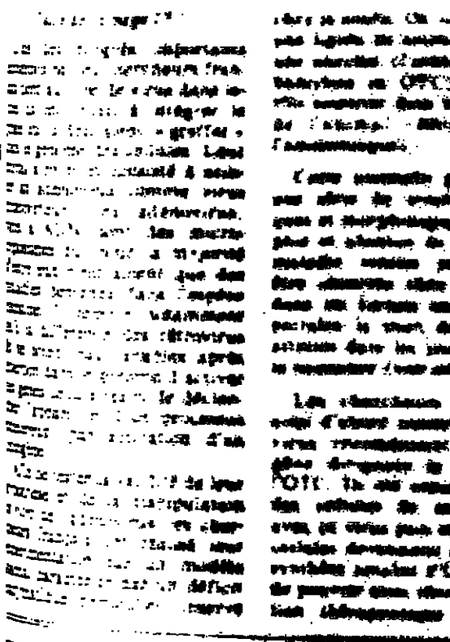

L'année 1988 dans Le Monde

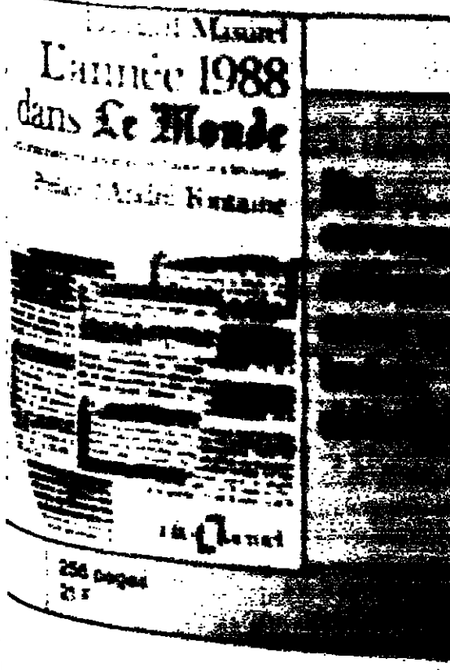

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Bibliographie

LA FAMILLE SELON ELKAÏM

par FÉLIX GUATTARI

DEPUIS une vingtaine d'années, les thérapies familiales se sont développées, principalement sous l'influence des théories systémistes anglo-saxonnes. Le noyau initial de celles-ci s'était constitué, dans les années 60, en Californie. Il s'agissait, à cette époque, d'appliquer la théorie des systèmes de Ludwig Bertalanffy à ce qui fut baptisé les « systèmes familiaux ». Jusqu'alors, cette théorie des systèmes avait été surtout forgée pour des objets physiques, chimiques ou biologiques. Le fait de traiter, à partir de cette théorie, de problèmes humains, en particulier de problèmes psychopathologiques en termes de communication et d'interaction entre individus plutôt qu'en termes d'entités intra-psychiques, apparut à beaucoup comme une sorte de révolution. Les symptômes individuels furent considérés comme venant répondre à un déséquilibre du système, de façon à lui permettre de recomposer son homéostasie.

Mieux faible

A travers cette opération, le « patient désigné » (selon l'expression consacrée et qui signifie « désigné par le système ») se trouve en quelque sorte sacrifié, tel un bouc émissaire, pour venir en aide au partenaire du couple ou au reste de la famille. Le rôle des thérapeutes devint ainsi, en présence des divers protagonistes, de jouer le jeu du système plutôt que celui des individus. Ce qui les conduisit à adopter des stratégies paradoxales, comme par exemple de recommander à une malade anorexique de ne rien changer à son comportement, de ne faire aucun effort pour combattre ses symptômes dans la mesure où ceux-ci pouvaient contribuer à protéger le système familial.

Cette nouvelle méthodologie, qui, il faut bien le reconnaître, prit souvent par la suite l'aspect d'un catéchisme réductionniste — avec son langage convenu, ses réponses stéréotypées, — n'a cessé de gagner du terrain, en particulier à l'encontre de l'influence de la psychanalyse. En Europe, des milliers, voire des dizaines de milliers d'opérateurs de la santé mentale, se sont convertis à ces techniques venues d'outre-Atlantique qui semblaient présenter l'avantage d'une certaine « lisibilité », surtout comparées au caractère ésotérique et initiatique de la psychanalyse.

Mony Elkaïm, dont un ouvrage essentiel vient de paraître en France (1), s'est rapidement affirmé comme un des leaders les plus en vue de ce courant « systémiste » de thérapie familiale. Cela tient à sa formation aux Etats-Unis, au cours de laquelle il s'est trouvé associé de très près à l'élaboration de ces théories et de ces pratiques. Cela tient aussi à la position critique qu'il a adoptée à leur égard, compte tenu d'expériences de terrain qui l'avaient confronté à des milieux socio-culturels se prêtant mal au caractère « réductionniste » de ce type d'approche. (Mony Elkaïm a longtemps travaillé dans les ghettos noirs et portoricains de New-York, puis avec les minorités immigrées de Bruxelles. Sa propre origine juive séfarade marocaine a également grandement contribué à décentrer son point de vue par rapport aux traditions « psy » occidentales.)

Avec *Si tu m'aimes, ne m'aime pas*, il s'efforce de repenser radicalement le concept de système appliqué aux ensembles humains. Pour ce faire, il s'inspire des conceptions d'Ilya Prigogine et de son Ecole de Bruxelles (2) mettant l'accent sur le fait que les systèmes (au-delà de certains seuils et à la rencontre de certaines singularités) peuvent irréversiblement bifurquer dans des directions imprévues pour recomposer un nouvel ordre « loin de l'équilibre ». Ainsi, dans une telle perspective, le système cesse d'être irréductiblement opposé à l'histoire (Prigogine évoque, par exemple, la nécessaire réintégration d'un certain type de récit au sein de la physique et de la cosmologie). Les recherches actuelles sur l'autonomie des systèmes, tout particulièrement les travaux des biologistes Humberto Maturana et Francisco Varella (3), tiennent également une grande place dans le « recadrage » opéré par Mony Elkaïm. Soulignons, enfin, l'impact significatif de la « deuxième cybernétique », développée par Heinz von Foerster (4), qui non seulement ne rejette plus l'interférence de l'observateur sur le système observé mais lui confère un rôle essentiel.

Melting-pot théorique

Le résultat de ce melting-pot théorique est une ouverture anti-dogmatique de la recherche, et surtout une redéfinition que je qualifierai d'éthico-politique des pratiques de thérapies familiales. Le thérapeute ne peut plus se retrancher derrière sa « science ». Relevons les recommandations que Mony Elkaïm adresse à ses élèves : *« Première règle, quand vous voyez un couple ou une famille, écoutez ce qui naît en vous, prêtez-y l'oreille. Deuxième règle : ne l'utilisez pas tel quel, parce que ce que vous sentez à ce moment-là, si vous le suivez, va vous entraîner, le plus souvent, vers une plus grande homéostasie du système thérapeutique. »*

Ce qui se passe désormais au premier plan, c'est un travail portant sur des « assemblages de singularité » impliquant le système familial, le système thérapeutique, le système de formation et, au-delà, l'ensemble des systèmes sociaux contextuels. La finalité d'un tel travail n'est pas de fournir des clefs interprétatives ou de produire des abréactions transférentielles, mais d'ouvrir de nouveaux *champs de possibles* et de générer des coefficients supplémentaires de liberté.

Il faut notamment relever avec quelle audace certains thérapeutes n'hésitent pas à mettre en œuvre des moyens inhabituels de communication : cures par téléphone, par correspondance, utilisation de repas, recours au miroir sans tain et à la vidéo pour expliciter des modes d'expression, en particulier corporels, invisibles à l'œil nu...

Il est impossible, en fait, de rendre compte ici, de façon exhaustive, du foisonnement d'idées et de la richesse d'expression de l'ouvrage de Mony Elkaïm. La seule réserve que j'émettrai tient à la place trop grande qui y est encore faite, à mon gré, à certaines descriptions systémistes classiques, notamment le recours au fameux « double bind », d'autant que toute la recherche de Mony Elkaïm va à l'encontre de telles simplifications. Sans doute ne s'agit-il ici que du résidu d'un ancien corpus théorique dont on peut espérer qu'il sera balayé par le processus continu de création qui anime notre auteur.

(1) *Si tu m'aimes, ne m'aime pas*, de Mony Elkaïm. Editions du Seuil (89 F).

(2) Ilya Prigogine et Isabelle Stengers : *la Nouvelle Alliance*, Gallimard, 1980, et *Entre le temps et l'éternité*, Fayard, 1988.

(3) Francisco Varella, *Autonomie et connaissance*, Le Seuil, 1989.

(4) H. von Foerster, « La construction d'une réalité », in P. Watzlowick, *l'Invention de la réalité*, Paris, Le Seuil, 1988.

Des souris pour des hommes

(Suite de la page 15.)

L'un des progrès importants accomplis par les chercheurs français tient au type de virus dans lequel ils ont réussi à intégrer le génie qu'ils désiraient « greffer » dans le génome des cellules. Leur travail a en effet consisté à utiliser un adénovirus comme virus transporteur. Les adénovirus, virus à ADN, sont des micro-organismes qui pour la majorité d'entre eux n'entraînent que des maladies bénignes dans l'espèce humaine. Il semble notamment qu'à la différence des rétrovirus ils ne soient pas capables après insertion dans le génome d'activer des gènes cellulaires ni de déclencher l'apparition d'un processus cancéreux (par activation d'un oncogène).

Afin de tester la validité de leur hypothèse et de la manipulation *in vitro* de l'adénovirus, les chercheurs français ont réalisé leur expérimentation sur un modèle animal caractérisé par un déficit enzymatique particulier observé chez la souris. On connaît en effet une lignée de souris déficiente en une enzyme (l'ornithine transcarbamylase ou OTC) qui joue un rôle essentiel dans le métabolisme de l'animal (détoxication de l'ammoniaque).

Cette anomalie grave entraîne une série de troubles métaboliques et morphologiques (hypotrophie et absence de pelage). Une maladie voisine peut d'ailleurs être observée chez l'homme qui dans les formes les plus sévères entraîne la mort des nourrissons atteints dans les jours qui suivent la naissance (*voir encadré*).

Les chercheurs français ont ainsi d'abord construit un adénovirus recombinant porteur du gène dirigeant la synthèse de l'OTC. Ils ont ensuite « infecté » des cellules de souris malades avec ce virus puis observé que les cellules devenaient le siège d'une synthèse notable d'OTC. Certains de pouvoir ainsi obtenir une mutation thérapeutique correcte, ils ont alors injecté l'adénovirus recombinant à travers la paroi péritonéale dans le foie de souriceaux nouveau-nés malades.

Un mois après cette injection, une activité OTC a pu être observée dans 70 % des cas. Lorsque l'activité atteint, chez les animaux ainsi traités, 20 % de l'activité normale, on observe une correction des troubles morphologiques (les animaux grossissent et retrouvent leur pelage). *« Ces résultats préliminaires démontrent qu'il est possible d'utiliser un adénovirus recombinant pour corriger par thérapie génétique somatique »*, écrivent les chercheurs, en évoquant clairement la possibilité d'une application prochaine de leur méthode à l'espèce humaine.

« La possibilité d'introduire in vivo, *après qu'un diagnostic anténatal ou postnatal a été effectué, le gène gouvernant la synthèse d'une OTC normale serait une réelle thérapeutique*, soulignent-ils. *En conclusion, nos résultats démontrent la possibilité d'utiliser un adénovirus recombinant pour corriger un déficit enzymatique chez l'animal. Ainsi l'adénovirus humain, par ses propriétés de croissance et de manipulation aisé, par l'absence de pouvoir tumorigène chez l'homme, peut constituer un nouvel outil de thérapie génique somatique potentiellement utilisable chez l'homme. »*

« Il faut naturellement rester d'une élémentaire prudence quant au temps que pourrait prendre l'application à l'homme d'une telle stratégie, écrit pour sa part le docteur Axel Kahn (rédacteur en chef de *Médecine-Sciences*). *Il n'en reste pas moins que ces travaux originaux constituent un moment très important des recherches menées sur les perspectives du traitement des maladies génétiques par transfert de gènes. »*

JEAN-YVES NAU.

Des obstacles techniques

DANS l'espèce humaine le déficit en OTC est le trouble héréditaire du cycle de l'urée qui est le plus fréquemment observé. Il survient environ à raison d'un cas pour 75 000 naissances. Lorsqu'il s'agit d'un déficit total, la mort survient dans les jours qui suivent la naissance.

Lorsque le déficit n'est que partiel, la maladie peut être à l'origine de comas graves dans certaines circonstances qui entraînent un hypercatabolisme (intervention chirurgicale, infections, absorption importante de protéines, etc.).

Le traitement de cette maladie est basé sur le contrôle de l'apport en protéines, l'utilisation de sub-stances capables de fixer l'ammoniaque et parfois le recours à des exsanguino-transfusions.

Le problème de l'utilisation chez l'homme de la thérapie génétique mise au point par les chercheurs français soulève une série de questions techniques importantes. La principale concerne les conséquences de l'infection de l'organisme par l'adénovirus porteur du gène que l'on souhaite greffer. Il faudra notamment préciser les risques éventuels de déclenchement de processus cancérigènes liés à l'intégration d'un ADN viral dans le génome cellulaire.

Pour l'équipe française, la réponse à ces questions, grâce notamment au recul dont elle dispose, ne laisse guère de doute quant à la possibilité de réaliser, sans risque notable, une telle tentative thérapeutique expérimentale.

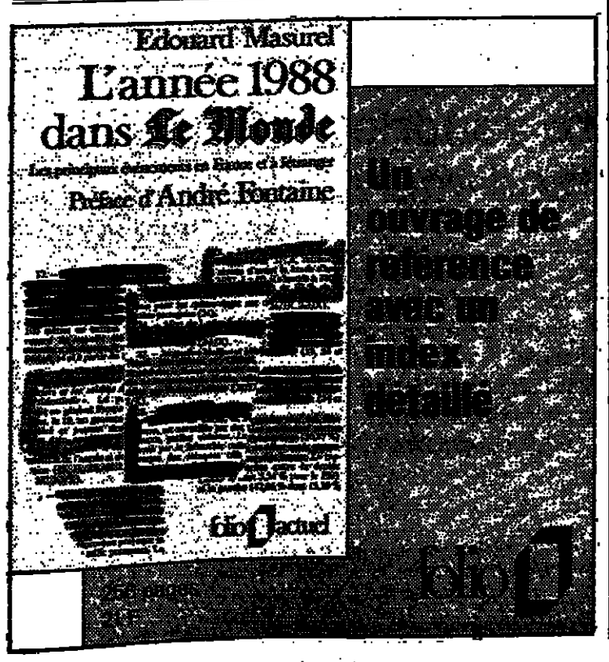

LE MONDE diplomatique
Mai 1989

LE TEMPS DES RUPTURES

Une pensée ancienne et des idées dépassées vacillent au moment d'aborder les grandes mutations qui perturbent les modes de production, la relation au travail, les rapports entre les individus et les nations. Le cerveau humain éprouve le plus grand mal à en saisir toutes les implications.

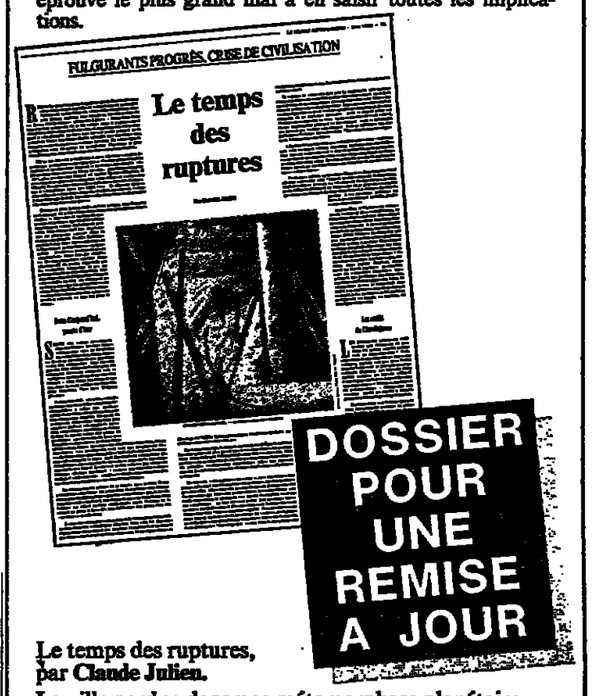

Le temps des ruptures, par **Claude Julien.**

La ville perdue dans une métamorphose planétaire, par **Henri Lefebvre.**

Les mutations technologiques comme moyen de s'affranchir du travail aliéné, par **Bernard Cassen.**

Le devoir de culture et la nécessité d'autres messages, par **Ignacio Ramonet.**

De l'immortelle irresponsabilité à la vraie maîtrise de la vie, par **Jacques Decornoy.**

Le couple État-nation en instance de divorce, par **Christian de Brie.**

Aux nouvelles frontières de la sécurité, par **Alain Gresh.**

Les noces débridées du marché et de la finance, par **Denis Clerc.**

Également au sommaire de ce numéro :

Une autre idée de l'Europe, par **Claude Julien.**

Le Vatican impose son ordre, par **Henri Guillemin.**

La « modernisation », noyau dur des négociations sur le désarmement, par **Paul-Marie de la Gorce.**

Quelle Europe souhaitent les Allemands ? par **Jean-Jacques Guinchard.**

Les docteurs Folamour de la bataille nucléaire, par **Geoffroy Aronson.**

Des idées neuves pour asseoir la sécurité mondiale, par **Maurice Bertrand.**

L'intifada dans la Jérusalem réunifiée, par **Roger Friedland et Richard Hecht.**

La Chine en proie au mal d'inflation, par **Guilhem Fabre.**

Politique et corruption au Japon, par **Philippe Pons.**

La grande aventure de la privatisation en Afrique, par **Marie-Claude Céleste.**

La représentation populaire, nerf de la réforme en URSS, par **Michel Lesage.**

Dans le labyrinthe des déchets nucléaires, par **Jean-Paul Schapira.**

Le souffle du désert sur notre « avenir radieux », par **Robert Ali Brac de la Perrière.**

L'État souverain aurait-il peur du droit international ? par **Monique Chemiller-Gendreau.**

NUMERO DE MAI : 36 PAGES

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Culture

ARTS

Au Louvre des antiquaires

L'éventail se donne des airs

Le Louvre des antiquaires présente deux cents créations du XVIe siècle à nos jours. Avec ses jeux et son code amoureux, l'éventail recèle encore bien des secrets.

MUSÉE DU PRADO, MADRID / CLICHÉ VIOLET

Jeux de regards, battements de cils et bouffées d'air, plus qu'un vulgaire objet usuel, l'éventail a longtemps été l'indispensable accessoire des modes et l'élégant moyen pour les dames de se donner une contenance lorsqu'elles ne savaient pas quoi faire de leurs mains, ou de leurs amoureux. Lumière tamisée, tentures de soie, clavecin en sourdine, le Louvre des antiquaires lui réserve un accueil digne de son rang.

Pourtant, l'éventail a des origines modestes. Serviteur de l'âtre lorsque les hommes ont voulu s'épargner la fatigue d'attiser le feu, il a fait office de chasse-mouches pour le confort des pharaons, avant que les Japonais ne plient cet ustensile rigide en accordéon et que Marie de Médicis ne l'introduise en France. Scènes mythologiques, portraits ou paysages ornés de soieries, écaille, or et même pierres précieuses, les artistes ont alors rivalisé d'imagination en créant des objets à la limite du bon goût, mais pleins de fraîcheur, à l'exemple d'une pompeuse scène du XVIIIe siècle avec Didon et Enée, ou une danse antique, éblouissante dans son ivoire ciselé.

L'exposition énumère les jeux de l'amour et les petits secrets de l'éventail sans toutefois parvenir à les percer. Pour seule explication, cet éventail-masque du XVIIIe siècle, aussi bien destiné au carnaval qu'à cacher un émoi passager en toute quiétude. Plus loin, une série de masques blancs décryptent l'art de déclarer sa flamme, d'embrasser ou de repousser un galant dans un jeu diablement habile entre l'éventail et le visage.

Il y a aussi les curiosités, ou comment s'éventer avec d'insolentes caricatures politiques ou en se souvenant de l'un des premiers vols de la montgolfière en 1783. Surprenant aussi, cet éventail « Jocko » de 1840 qui ressemble plutôt à un amoncellement de bonnets phrygiens. La visite se teinte de nostalgie lorque arrivent les années folles. C'est que la mode est passée, et l'éventail, remisé au rayon des accessoires, est parti à l'assaut des scènes de music-hall. Zizi Jeanmaire arbore un somptueux « truc à plumes » si Joséphine Baker préférait la verroterie.

Souvenir tapageur des corridas d'Espagne, ou allégorie criarde de la femme, peu à peu, au fil des vitrines, l'éventail perd de sa superbe. Dans les années 50, il cède même à la publicité pour Félix le Chat ou une maison de pompes funèbres américaine. Après avoir éventé les reines et les princesses, il illustre la saga des têtes couronnées dans ses « feuilles ». En 1846, la reine Victoria présente toute sa petite famille. Cent quarante ans plus tard, le prince Andrew et Sarah Ferguson se font tendrement face à face, en souvenir de leur mariage.

Il suffit de regarder

Mutin, l'éventail réserve encore quelques bonnes surprises. Au rez-de-chaussée du Louvre des antiquaires, Lucie Saboudjian a rassemblé dans sa galerie quelques exemplaires les plus révolutionnaires. Certains sont d'époque, mais d'autres plus contemporains donnent envie de sortir les éventails l'été prochain : Siné et Wolinski ont signé des dessins plutôt coquins sur le thème de la Révolution française. Un autre rappelle avec sobriété la Déclaration des droits de l'homme. Plus loin, le gros bateau ventru de Loren Batt mérite bien d'être qualifié de révolutionnaire. Pas la peine de l'agiter pour se rafraîchir... il suffit de le regarder.

BÉNÉDICTE MATHIEU.

★ *L'éventail à tous vents.* Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal, Paris 1er. Tél. : 42-97-27-00. De 11 heures à 19 heures, sauf le lundi jusqu'au 22 juillet.

★ *L'éventail 1789-1989.* Galerie Lucie Saboudjian, au Louvre des antiquaires. Mêmes horaires.

MUSIQUES

Aux Semaines musicales d'Évian

Le mystère de l'eau et du feu

Sous l'inspiration de Rostropovitch, les Rencontres d'Évian mêlent jeunes et grands artistes en des concerts souvent somptueux.

Le soleil et la brume qui, depuis huit jours, resplendissent sur le lac appellent des flots de musique lumineuse, comme celle que nous prodiguèrent samedi Maria João Pires et Viktoria Mullova, qui jouaient ensemble pour la première fois.

Etonnant spectacle, car on ne saurait imaginer alliance plus inattendue entre... la petite et la grande, le feu et l'eau, le verbe et le silence, pour tout dire le mariage mystérieux du piano et du violon. Viktoria Mullova, dans sa longue tenue pain brûlé, coulée dans le bronze avec son violon, Maria Pires tout en noir avec une grosse ceinture rouge, agrippée à son piano où ses doigts dansent des rondes de lutin !

D'abord un Mozart (en sol, K 379) qui commence très loin, s'élève comme une prière, s'épanouit en variations harmonieuses, où chacune dit un peu sa nature. Mais on les sent sur leur gardes, anxieuses de leur accord improbable.

Dans le *Troisième Sonate* op. 12 de Beethoven, elles se reconnaissent davantage. Et puis, c'est la grande *Fantaisie en ut* D 934 de Schubert ; les ondes souterraines du piano battent sous le chant immobile du violon, qui fuse ensuite dans les airs. Alors monte la bénédiction sublime du lied, *Sei mir gegrüsst*, ce mot ultime d'un jeune homme qui va bientôt quitter la vie, repris en variations limpides et printanières, sourires, à travers les larmes.

Une grande joie emplit maintenant les yeux si sérieux de Mullova, tandis que ceux de Maria pétillent. Une vraie chaleur amicale les réunit malgré des bis séparés : une *Sarabande* de Bach contre un *Moment musical* de Schubert. Peut-être rejoueront-elles ensemble.

Le concert Haydn de l'Orchestre de chambre de Lausanne, en comparaison, semblait un peu terne, malgré les belles symphonies choisies, la *sol mineur* n° 39, avec ses flamboiements de cors au fond d'allegros frémissants, et *les Adieux* (n° 45), dirigées avec une autorité trop rigide par Erich Bergel. Dans ces *Adieux*, on attendait avec quelque impatience que les instrumentistes éteignissent leurs quinquets qui tout au long nous avaient éborgnés...

Le jeune grand prix Maurice André, Stephen Burns, si brillant en général, paraît-il, semblait en délicatesse avec sa trompette, qui laissait échapper des notes incongrues et refusait parfois à d'autres le passage.

Quant à Marc Coppey, grand prix Bach de Leipzig, visage de chérubin, il n'a que dix-neuf ans et en paraît quatorze. Son jeu de violoncelle est exquis, son style parfait, mais si tâtons l'un et l'autre qu'on ne reconnaît pas l'instrument aux coups d'éclat frénétiques d'un Rostropovitch ou d'un Tortelier. Attendons qu'il ait atteint son véritable épanouissement physique.

JACQUES LONCHAMPT.

VENTES

Cartes postales

Elles sont la mémoire d'une France qui n'est plus. Paul Eluard et André Breton en possédaient quelques milliers. Les cartes postales de ce début de siècle auront été les instantanés, les premiers clichés modernes d'une époque, avant que la photographie n'envahisse les pages des journaux.

Loin de tous mouvements spéculatifs, elles sont pourtant l'objet de convoitises. Il y a près de quarante mille collectionneurs de cartes postales en France. Aujourd'hui, ce sont les cartes postales régionales qui sont recherchées par 90 % des amateurs. A quelques exceptions près, elles sont trop spécifiques pour être convoitées. Pourtant la carte-photo d'une voiture de laitier attelée à un chien est estimée à plus de 600 F. Celle de la sellerie-bourrellerie d'Eugène Pierre à Hambye, dans le département de la Manche, se négocie autour de 800 F.

L'image du vieux Paris avec ses petits métiers aujourd'hui disparus a toujours autant d'attrait pour le Français et bien plus encore pour l'Américain sevré de clichés. Le montreur d'ours s'enlève à plus de 5 000 F, tandis que le tondeur de chiens sur les berges de la Seine, daté du 8 janvier 1904, n'est estimé qu'à 250 F.

Les vedettes de la scène sont, elles aussi, immortalisées sur cartes postales. Certaines sont rehaussées de dorures. Sarah Bernhardt est la star de ce monde de carton, suivie par Cléo de Mérode, Réjane et Otéro, toutes photographiées par Reutlinger. Elles font partie d'un lot de soixante cartes, évaluées à 500 F. On peut ajouter Mata-Hari, adjugée l'an passé pour 150 F. Autre sujet très recherché, les « Arcimboldesques », compositions inspirées d'Arcimboldo.

Les surréalistes ont un eu un coup de foudre pour ces compositions naïves, aux noms suggestifs, qui faisaient souvent appel à des femmes nues pour recréer un visage. Elles sont aujourd'hui estimées à 400 F.

La carte postale a également joué un rôle de témoin, reportage photographique avant la lettre. « La grève des boulangers, le 22 septembre 1906 à Meaux : approvisionnement de pain par la troupe » (300 F) est devenue un classique. Tout comme « Gare du Havre : accident du 17 juin 1907 » (250 F). La politique se déclinera sous toutes les formes et sur tous les tons. Par le jeu, avec huit cartes postales dessinées en couleurs, où chaque motif est indépendant des autres, mais, mises bout à bout, elles forment un puzzle à l'image du kaiser Guillaume II (800 F). Sur le ton officiel avec un album de cent neuf cartes représentant les souverains anglais, ou un ensemble important axé sur la guerre des Boers. Sur le mode de la caricature, avec trois cartes à tirette, illustrant la politique de la France de Loubet envers l'Italie. Les échos de l'affaire Dreyfus se retrouvent en carte postale. On y voit, entre autres, Zola assis sur un âne, brandissant un miroir qui représente le capitaine Dreyfus ; elle vaut aujourd'hui 300 F. Celles qui étaient imprimées par la Librairie antisémite valent moins cher (entre 600 F et 800 F la série).

ALICE SEDAR.

★ Vente : le 16 mai, à 14 h 15, à Richelieu-Drouot.

Le dix-neuvième siècle en Ile-de-France

Les peintres sont à la mairie

Un choix des œuvres du dix-neuvième contenues dans les musées d'Ile-de-France. Joli désordre...

Comme il est cruel d'être conservateur à Pontoise ou à Issy-les-Moulineaux ! Comme il est fâcheux de ne pouvoir attirer chez soi les foules qui peuplent chaque jour le Grand Palais et le Grand Louvre ! Forts de cette douleur commune, les conservateurs d'Ile-de-France se sont unis pour la guérir. Et ils ont eu une idée, une idée toute simple et merveilleusement juste : puisque les Parisiens et les touristes ne vont pas à eux, ils iraient à leur rencontre, ils entreraient dans Paris, avec leurs œuvres. Ils prendraient Paris par surprise.

Il leur fallait un cheval de Troie, c'est-à-dire un lieu pour abriter leurs trésors en déplacement. Ils ont trouvé la mairie du neuvième arrondissement, qui a sans doute bien des mérites, et une cour où il doit faire bon photographier les mariages, mais qui ne se prête pas — mais vraiment pas — à la mise en scène d'une exposition. C'est là que cet audacieux projet d'entrisme muséal a perdu de son lustre. Car l'exposition que l'on peut voir au rez-de-chaussée de ladite mairie ressemble étrangement au capharnaüm d'un collectionneur frappé de folie douce. Le visiteur pourrait se croire à l'hôtel des Ventes, à Drouot, juste de l'autre côté de la rue, avant la dispersion d'un héritage trop abondant. On a pendu les tableaux aux murs, sans trop se soucier de l'effet et de l'ordre. On a pris quelques aquarelles, des dessins, un petit contingent de sculptures dépareillées, des gravures, des tissus d'ameublement et même un vieil appareil photographique. Pourquoi pas ? Et pourquoi n'avoir point ajouté là une bicyclette Second Empire, le bonnet de coton de M. Homais, la redingote de Badinguet, les lorgnons de Victor Hugo et l'encrier de Balzac ? Le résultat aurait été plus singulier encore...

Le plus étrange de l'affaire, c'est que ce chaos ne compte pas que des croûtes et des rogatons. Il y a là un Gauguin et un Sérusier venus de Saint-Germain-en-Laye, des Caillebotte, des Luce — pas très bons, mais enfin... — une très charmante marine de Cross et de ces paysages qui passionnent les historiens de l'urbanisme et de l'architecture parce qu'ils montrent la machine de Marly ou les « fortifs ». Un peu de rigueur dans les choix, un rien de sérieux dans la présentation, et le résultat aurait été sédnisant. Tel quel, il n'est qu'agaçant.

PHILIPPE DAGEN.

★ Mairie du IXe, 6, rue Drouot. Jusqu'au 2 juillet.

Le premier album de Tahra

La belle Mauritanienne

Une jeune chanteuse de Mauritanie fait une entrée fastueuse dans la musique africaine.

Tahra est un nom coranique qui signifie « la pure ». C'est aussi celui qu'a adopté la première chanteuse mauritanienne à publier un album. Il est vrai que dans son pays (un peu plus de deux millions d'habitants), il n'existe pas d'industrie phonographique. Les seuls enregistrements s'effectuent au magnétophone en profitant de la prestation de l'artiste à l'occasion d'un mariage. La cassette (pas plus de 3 000 exemplaires) ainsi réalisée allant ensuite jusqu'au fond de la brousse.

Tahra, de son vrai nom Tahra Mint Hembara, est née à Nema, à l'est de la Mauritanie, dans une région d'où sont originaires la plupart des musiciens mauritaniens. Le père de Tahra était griot et elle-même, dès l'âge de dix ans, joue de l'ardine, une harpe du désert proche de la Kora de Mory Kante. Mais c'est avec le cheikh Ould Bacha, le maître d'une petite guitare à cinq cordes appelée tidinit, que Tahra s'imprègne de la musique traditionnelle des grands espaces, aérée, pleine de soupirs et de vents légers.

Depuis l'âge de quinze ans, Tahra se produit en Mauritanie dans des mariages et des soirées privées. En France, où elle réside depuis sept ans, elle a beaucoup travaillé avec les frères Touré. Elle a fait sa synthèse personnelle entre le son de la musique occidentale et le mélange de rythmes tribaux et de romantisme lancinant.

Avec la collaboration de musiciens de jazz dont Didier Lockwood, Tahra a réalisé un album splendide qui swingue de la première à la dernière plage et qui raconte les légendes de Mauritanie, les amours et les utopies, les petits et les grands problèmes d'un pays à la frontière de l'Afrique noire. Tahra a une étonnante voix lumineuse, large, limpide, une voix de mauresque, c'est-à-dire avec une façon particulière d'aller chercher les notes avec la bouche — la tradition mauritanienne voulait jusqu'à une date récente que l'on chante avec le voile ou le turban sur la bouche.

Déjà reconnue par ses pairs, de Youssou N'Dour à Touré Kunda, Tahra espère bien se produire en concert à la rentrée prochaine. Bien entourée, à l'exemple de ce qui s'est passé lors de l'enregistrement de son premier disque, elle peut vite s'imposer comme la nouvelle star africaine.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Album et C.D. EMI.

Le Monde
ARTS·SPECTACLES
SPÉCIAL CANNES
12 pages
▶ EXCLUSIF : Interviews de Shohei Imamura, le réalisateur de « Pluie noire », et de Mickey Rourke, l'acteur principal de « Francesco ».
▶ BILAN : La santé du cinéma français.
▶ PORTRAITS : Josiane Balasko et Marianne Sägebrecht, les nouveaux « canons » de la Croisette.
Supplément gratuit avec
Le Monde
MERCREDI 10 MAI (DATÉ JEUDI 11)

Ensemble InterContemporain
Direction Lawrence Foster
Oeuvres de Takemitsu - Enesco Newson (création) Schœnberg
David Thomas, baryton; Gérard Buquet, tuba
Lundi 22 mai - 20 h 30
Théâtre Renaud-Barrault
Location 42 56 60 70
EIC ENSEMBLE INTER CONTEMPORAIN

DANSE
BIENNALE NATIONALE DE DANSE DU VAL-DE-MARNE
10 MAI-10 JUIN 1989
RENS. RÉSERVATIONS : TEL. : 46.82.78.75
COMPAGNIES INVITÉES
Cie ASHKAR - DANIA LARSEU
Cie CLAUDE BRUMACHON
Cie CHARLES CIES-ANGE
Cie CORRE JOER - ODILE DUBOC
DE NOZE - MATHILDE MONNIER
Cie JEAN GAUDIN
Cie HERVE JOURDET
Cie MEDIANES - ANGERS MARGARET VINALS
Cie PRELJOCAJ - ANGELIN PRELJOCAJ
LE MARIETTA SECRET - HERVE ROBBE
Cie ROC IN LICHEN - BRUNO DIZIEN LAURA DE NERCY
Cie KARINE SAPORTA
Cie VIRY NOT - BRUNO AGATI

Dans Télérama cette semaine
Quelle actrice voudriez-vous pour grand-mère ?
Les écrivains choisissent Jeanne Moreau, les sportifs Michèle Morgan, les chanteurs Arletty, et les cinéastes Micheline Presle. Mais grâce à un sondage national, les français, eux, plébiscitent Denise Grey et désignent les autres membres de la famille idéale du cinéma français.
Egalement au sommaire de Télérama, tout sur le festival de Cannes et un entretien avec Jacques Berque, le grand spécialiste de l'Islam, qui va au-delà des passions à propos de l'affaire Rushdie.

Télérama : l'intelligence critique.
Chaque mercredi chez votre marchand de journaux.

هكذا من الأصل

Culture

MUSIQUES

Clubs de jazz et restauration à New-York

Le jazz vient-il en mangeant ?

Les clubs de jazz font restaurant, les restaurants s'ouvrent au jazz. Rapports flous mais prometteurs à New-York, entre la musique et la gastronomie. Une nouvelle forme de tourisme musical ?

Deux mesures de chorus, et Phil Woods stoppe net. D'un geste, il fait applaudir le solo du pianiste (Hal Galper, tout de même...) et reprend en haussant les épaules. Sans sono, comme d'habitude, le phrasé à vif, nu, l'alto tranchant et désinvolte. A ses côtés, le génial et bizarre Tom Harrel (trompette) n'a pas moufté.

Soudain, comme tiré en sursaut d'un début d'assoupissement – décalage horaire, lourdeur post-prandiale – un peuple de dîneurs s'exécute : applaudissements. Sentiment d'une gaffe. Restons vigilants. On est au jazz : pas obligés de connaître la carrière de Hal Galper ou les dépressions de Tom Harrell, mais attentifs.

La scène se passe au Sweet Basil. Le club à la mode avait commencé par l'avant-gardisme populaire : il fait maintenant dans la restauration musicale il n'est pas le seul. Mouvement général. Le jazz est partout, son centre nulle part.

Deux circuits touristiques – c'est une nouveauté – l'affichent au programme, avec tournée des grands ducs, bouffe en cadence et deux consommations dans un *« legendary jazz club »*. Une entreprise, la Harlem Spirituals incorporated (ça ne s'invente pas) propose carrément le tour avec pique-nique dans Central Park ou lunch façon louisianaise *(soul food)*, messe baptiste *(gospel)* et cabaret dans le style des années 20 (où l'ont-ils déniché ?).

Compter 65 dollars. C'est cher, mais, si l'on y réfléchit bien, c'est très complet. Sinon, la seule entrée dans un club plus un verre revient en gros au même prix que le nouveau parc Astérix. Pour voir un Phil Woods lumineux (sans sono !) et Tom Harrell perdu dans son rêve, c'est donné.

En face, des touristes en goguette – parce que désormais, il faut bien le dire, venir à New-York City sans écouter du jazz, ça ne rime plus à grand-chose – et de nombreux fils (et filles) de l'Empire du Soleil luttent héroïquement contre l'emprise du sommeil.

Parfois, ils oublient d'applaudir Hal Galper. C'est humain. Peut-être peut-on prévoir des aménagements d'horaire ? Après tout, la fin de matinée conviendrait mieux que toutes ces nuits avancées. Et un petit signal lumineux, comme à la télé en direct, permettrait de s'y reconnaître dans ces histoires de chorus et d'enchaînements, non ?

Depuis dix ans, les clubs se sont remis à la restauration. Les amateurs n'ont jamais beaucoup aimé cela. Vous les connaissez, ils ne peuvent s'empêcher de faire les intéressants, ils estiment la formule un rien méprisante *(Variations Goldberg* à deux doigts du piano de Glenn Gould, en dévorant une paella : on imagine le tableau).

Les amateurs jouent aux puristes. C'est que souvent ils aiment trop la cuisine pour supporter ces divertissements. Et puis, ils aiment la musique. Mais après tout, ils ne font pas la loi. Depuis deux ans, par réciprocité, les restaurants engagent des musiciens. Le *Fortune Garden Pavillon*, par exemple, n'est pas un club de jazz qui sert des repas : *« Nous sommes un restaurant chinois qui présente du jazz. »* Nuance. Le jazz attire les amateurs.

Les dîneurs ordinaires sont ravis de la surprise. Les musiciens jouent. C'est une espèce de contentement général. Pas mal de gens font leur beurre. Et les répercussions musicologiques ne devraient pas manquer de piquant.

Depuis six mois, ainsi qu'une vingtaine d'autres, le délicieux Blue Willow – café à l'angle de Broadway et de Bleecker street s'est mis à la page. Style de musique ? Assez nouveau, parfois indéfinissable, moins le jazz que l'idée qu'on s'en fait ordinairement. «Revivalisme» à tous les étages – et le «revivalisme» désormais ratisse large – nostalgie de fin d'époque, instinct de conservation, le jazz est l'objet de mille soins : *Classic Jazz Festival, Jazz Heritage* à Carnegie Hall, *Classical Jazz* au Lincoln Center, etc. Le vivier musical de la ville permet d'étonnantes prouesses. Ce ne sont pas des étudiants fauchés que présentent les restaurants, c'est Phil Woods, c'est Tommy Flanagan, c'est Sarah Vaughan ou le mystérieux Tom Harrel, que la Faculté a déclaré schizophrène, en 1967.

Quelques ratées

Bradley's, club historique changé en élégant réfectoire, accorde une gloire tardive à Freddy Cole. Freddy est le frère du regretté Nat «King» Cole. Il lui ressemble comme deux gouttes d'eau, suavité de la voix et moustache comprises. En pleine mode des jumeaux (au cinéma), Freddy Cole se taille un joli succès sur l'air de *« Je ne suis pas mon frère, je suis moi » (I'm not my brother, I'm me)*. Le jazz aussi ? Si ce n'est toi c'est donc ton frère et Freddy Cole a réellement du talent. Là est toute l'ambiguïté. La prometteuse ambiguïté.

Laissons donc jouer les modes. Sweetwater's, haut lieu du rythm'n blues vient d'ouvrir une cave de jazz. Les lieux les plus branchés (The Cat Club) en font autant. Mouvement inverse, l'antique Village Gate donne dans le blues (Robert Jr Lockwood, Pinetop Perkins). Les choses changent sans changer. Question entière : quel est le lien secret, organique, profondément oral, entre le jazz et l'absorption (de nourritures, de breuvages, de substances) ? Une histoire des origines, probablement, où le sexe et le rang social sont intéressés. Comme d'habitude.

A nouveau public, nouvelles attitudes. Et quelques ratées. On laisse filer comme un rien un chorus (un peu pâle, il est vrai) de Hal Galper. Mais enfin, c'est Hal Galper. L'autre soir au Fortune Garden, une tablée a chahuté Ray Bryant (chahuter Ray Bryant, juste ciel !) pour une sombre histoire d'incompatibilité musicale. L'amateur se fanfile. Au Blue Note, désormais autoproclamé *« le plus chic au monde des jazz clubs restaurants »*, Stanley Jordan, jeune prodige du «touch system» à la guitare, y va de ses inventions délicates. Dix blocs plus loin, Tal Farlow, prince souriant du même instrument, égrène en duo les harmonies de *Satin Doll* ou *Nuages*. Son bassiste, tout à fait excellent, est comme le restaurant où ils se produisent : italien jusqu'au bout des pâtes.

Manhattan reste dans Manhattan le pôle privilégié où l'on peut, en s'inondant de sauce pour poulet frit, entendre sans le voir Tom Harrell très près, là, dans le dos. Simple question de forme des tables de restaurant : le problème devrait prochainement trouver une solution élégante. On peut aussi voir à les toucher Betty Carter (à l'Indigo Blues), Sarah Vaughan ou Dizzy Gillepsie (bientôt au Blue Note), Lester Bowie et Claudine Amina Meyers (au Carlos Ier, spécialités de la Caraïbe) en dînant ou non. Semaine qui n'a d'ailleurs rien d'exceptionnel, c'est une question de pure chance. On peut tomber plus ou moins bien, ce sont choses du jazz. Dans quelques jours (le 19), on annonce Sonny Rollins et le jeune Branford Marsalis. Ensemble, oui, ensemble...

Au Village Vanguard (prononcer «vangârd», comme avant-garde), Max Gordon continue de veiller silencieusement sur ses invités. Il n'a plus d'âge. Il est toujours là, dans cet antre qu'il a fondé voici plus de cinquante ans. Toutes les légendes modernes et post-modernes du jazz se sont dessinées ici. Ici, on ne dîne pas. Ni repas, ni fourchettes, ni bière : du sec seulement. Les *« jazz-circuits »* se contentent du premier set. Quelques curieux encore pendant le deuxième.

A partir du troisième, d'étranges martiens volubiles et expansifs débarquent par l'escalier à pic. Ils rient fort, se confectionnent des œufs au plat dans l'arrière-salle et discutent à perte de vue – avec de grandes claques dans le dos et sur les mains – du tempo étrangement lent, extrêmement retenu, très inhabituel, très surprenant, sur lequel David Newman, ténor texan au programme de la semaine, vient de prendre la chanson piquante de Fats Waller : *Ain' Misbehavin.* Ce sont les musiciens de jazz.

FRANCIS MARMANDE.

Première tournée sud-africaine au Zénith

La vague zoulou

La caravane « Franchement zoulou » préfigure l'entrée en force de la musique noire sud-africaine en France.

L'Afrique du Sud a fait son entrée sur la scène musicale il y a deux ans avec Johnny Clegg. Mais il est juste que le phénoménal succès d'un homme blanc installé en Afrique du Sud depuis l'âge de sept ans et si fortement imprégné des traditions zoulous qu'il les a transmises lui-même admirablement, n'occulte pas l'extrême richesse et diversité d'une musique noire sud-africaine accordée à l'histoire et à la vie des gens.

Organisée en collaboration avec Christian Mousset, l'instigateur du Festival des musiques métisses d'Angoulême, la caravane «Franchement zoulou» constitue la première tournée de musiciens noirs sud-africains en France. Cinq groupes (Stimela, Lucky Dube, Soul Brothers, Zia et Ngane Khamba) composent le programme de chaque concert, cinq ensembles qui interprètent des musiques différentes les unes des autres – du mbaqanga, la nouvelle musique urbaine populaire, au «bubble-gum music», au rock métissé, au reggae, et aux traditions ethniques – mais avec toujours en commun ce *beat* particulier qu'on ne trouve que du côté de Soweto.

Présenté à Angoulême samedi 6 mai, à Amiens lundi 8 et au Zénith le 11, la caravane «Franchement zoulou» regroupe soixante musiciens dotés d'une technique éblouissante, d'une énorme vitalité et d'une capacité exceptionnelle d'émotion. Tous sont encore inconnus dans l'Hexagone. Trois (Lucky Dube, Stimela, Soul Brothers) sont des stars dans leur pays.

Prenez un échantillon de la population d'Afrique du Sud, quatre Noirs et quatre Blancs, hommes et femmes, toutes ethnies confondues, Armez-les d'instruments de musique. Le résultat s'appelle Zia et c'est un mélange de couleurs et de cultures. Zia a été créé il y a quatre ans par le batteur du groupe, un Rhodésien blanc. Trois albums ont déjà été publiés. Avec dans son rock métissé zoulou un étrange parfum de musique country dû au timbre de voix de sa chanteuse.

Comme tous les groupes de «Franchement zoulou», Soul Brothers, qui succède sur scène à Zia, propose une vraie troupe : le chanteur-leader entouré de trois synthétiseurs, de deux guitaristes, d'un percussionniste, de cinq choristes et des danseurs aux gestes fulgurants et répétitifs. La musique de Soul Brothers, c'est celle de la rue d'aujourd'hui. Le blues joué avec une concertina par Ngane Khamba est né par contre au début du siècle dans les ghettos des villes minières et est fortement enraciné dans les traditions zoulous.

Lucky Dube, vêtu d'un treillis, apporte une touche sud-africaine au reggae et le revigore à sa manière, un peu comme l'Ivoirien Alpha Blondy, avec un message d'orgueil et d'espoir, avec la simplicité et la beauté des mélodies. Mais Lucky Dube, qui a une vraie magie scénique, ne se contente pas d'offrir des sonorités nouvelles au reggae. Il dispose d'une variété de styles, de la ballade soul à l'exubérant mbaqanga. A vingt-cinq ans, après huit albums déjà enregistrés, il est sans doute l'artiste noir sud-africain le plus apte à traverser les frontières.

Stimela est le dernier groupe de la caravane. Il est aussi le plus prestigieux : son chef, Ray Phyri, a participé activement à l'enregistrement du fameux disque *Graceland* de Paul Simon. Stimela joue aussi bien du funk sophistiqué qu'une musique de fusion ouest-africain ou les refrains des townships. Curieusement, son chef manque de charisme sur scène...

Six heures de concert se terminent par un final (chanté et dansé) de toute beauté avec la participation des soixante musiciens de la caravane.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Albums et CD. Celluloïd.

DANSE

Le San Francisco Ballet en visite à Paris

Les cracks de la baie

Sous la cravache d'Helji Tomasson, une troupe brillante et décidée qui galope vers le premier rang international. Pour la première fois, la semaine prochaine, à Paris.

San Francisco, 13 avril 1989, 17 heures. Des limousines noires s'arrêtent devant un beau building neuf sur la façade duquel est inscrit en lettres d'or *« San Francisco Ballet Association »*. Les gens qui en descendent, pas vraiment jeunes dans l'ensemble, sont plutôt élégants. On aperçoit des bijoux qui ne viennent manifestement pas du Prisunic local. Un vieux monsieur distingué porte un t-shirt «San Francisco Ballet», mais ce n'est évidemment pas un danseur.

Des groupes se forment dans le vaste hall bleu. Des hôtesses distribuent des feuilles indiquant le programme de cette journée «portes ouvertes», les différents lieux à visiter (salles vidéo, bureaux, studios, école de ballet) et les rafraîchissements offerts à chaque étage : sauvignon blanc, cabernet, beaujolais village.... *« Make yourself at home »*, conclut la feuille de route.

Ce n'est pas un mot en l'air : ces touristes spéciaux sont les mécènes du San Francisco Ballet. Le superbe immeuble construit en 1983 leur a coûté 13,8 millions de dollars, et ils vont participer à hauteur de 250 000 dollars aux frais de la tournée parisienne. Accessoirement, ils offrent les vins (tous californiens). Leurs noms sont gravés sur une immense plaque de marbre, dans l'entrée, un peu style monument aux morts.

Le San Francisco Ballet est l'une des trois plus importantes troupes classiques des Etats-Unis. Les deux autres nous sont plus connues pour avoir fait plusieurs tournées en France : l'American Ballet Theater était à Paris en octobre dernier, le New York City Ballet y reviendra l'automne prochain. Mais face à un NYCB qui se remet mal de la mort de Balanchine et à un ABT toujours à la recherche de son identité, le SFB, visiblement, veut en découdre et grimper au sommet. Pour certains critiques new-yorkais beaux joueurs, c'est déjà la meilleure troupe du pays.

C'est par ailleurs la plus ancienne. Comme ses deux rivales, elle a des chromosomes russes : Adolph Bolm, ancienne étoile des Ballets russes de Diaghilev, en est le premier directeur, en 1933. Bien que la troupe soit vouée en priorité aux divertissements lyriques, dans le War Memorial Opera House qui vient d'ouvrir (et où elle danse toujours), elle commence à donner des soirées entières de ballet.

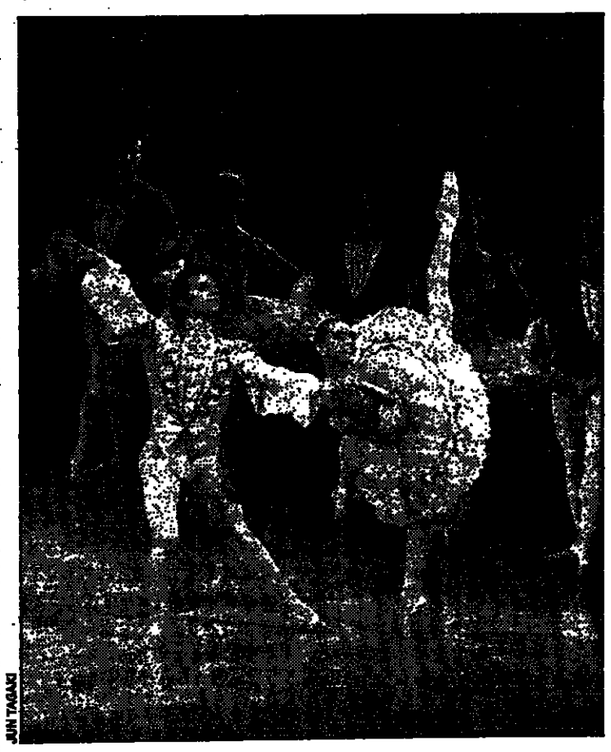

JUN TAKAKI

Elle va bientôt s'enorgueillir d'une tradition de «premières» en Amérique : première production longue durée de *Coppélia* en 1939 (chorégraphie de l'Américain William Christensen), premier *Lac des cygnes* intégral en 1940, suivi en 1944 du premier *Casse-Noisette*.

En 1942 ouvre l'Ecole du ballet, qui compte actuellement deux cent cinquante élèves et fournit en sang frais le SFB. Celui-ci comprend aujourd'hui cinquante-cinq danseurs (plus six stagiaires) : il donne quatre-vingt-dix-huit représentations par an à San-Francisco et en tournée, son budget annuel est de 13,5 millions de dollars. Il a son propre orchestre.

Vif et dynamique

Son ascension véritable vers le «top» international est de fraîche date. C'est l'œuvre d'un homme, l'Islandais Helgi Tomasson, son directeur artistique depuis 1985. Il a accepté ce poste exactement cinq jours après s'être retiré de la scène – à quarante-trois ans : ni trop tôt ni trop tard, bravo ! – où il fut, notamment au sein du New York City Ballet, l'un des danseurs les plus purs, les plus élégants de l'époque. Qualités qu'il ambitionne manifestement de transmettre à sa troupe ; il est sur la bonne voie.

Le SFB danse large, propre, vif et dynamique. Il menace le NYCB sur son propre terrain, celui de la vitesse, de la clarté et de la musicalité. S'il ne possède pas de véritables stars – mais la denrée se fait rare de par le monde, – il aligne de brillants solistes tels qu'Evelyn Cisneros, une perle fine, André Reyes, qui se ment plus volontiers en l'air qu'au sol, Sabina Alleman, Anthony Randazzo, Pascale Leroy, Tracy-Kai Maier ou notre Karin Averty, première danseuse à l'Opéra de Paris, qui semble là-bas survoltée.

Son répertoire mêle l'excellent et le moins bon. Passons sur le moins bon, puisqu'il ne viendra pas à Paris. Le meilleur est signé tout simplement de quelques princes de la chorégraphie en ce siècle : Balanchine, Robbins, Forsythe. Du premier, nous avons vu une *Symphony in C* (connue chez nous sous le nom de *Palais de cristal*) d'irréprochable style balanchinien, transparente et acérée ; un *Glinka-Pas de trois* et une *Tarentella* pyrotechniques. Du second, l'exubérant *Interplay*, hymne à la jeunesse, qui n'a pas pris une ride depuis 1945. Du troisième, un nouveau chef-d'œuvre, *New Sleep*.

Comme dans beaucoup de ballets de Forsythe, des personnages se mêlent aux personnes. Les personnages sont costumés (ici en robe du soir, bonnet universitaire anglais et chapeau pointu), les personnes incarnent la Danse pure, en collants noir sexy.

Leurs mouvements paroxystiques, ahurissants d'audace et d'invention, font contrepoint aux actions insolites des personnages – qui jouent gravement avec une plante verte, des bâtons d'arpenteur et des ballons. Envoûtante musique industrielle de Tom Willems. Et comme toujours éclairages coupe-souffle de Forsythe lui-même.

New Sleep figure au second programme parisien du SFB, entre un célèbre Balanchine, *Thème et Variations*, et un ballet d'Helgi Tomasson qui met parfaitement en valeur les qualités et les talents de la troupe, *Haendel-a Celebration*. Le premier programme sera constitué par *le Lac des Cygnes*, dans une nouvelle version de Tomasson qui a fait sensation – notamment parce qu'il transporte l'action du gothique allemand au dix-huitième baroque français – et a valu au SFB, en octobre dernier à Washington, une *standing-ovation*.

SYLVIE DE NUSSAC.

★ Théâtre des Champs-Elysées, du 18 au 25 mai.

CINÉMA

La mort de Ruggero Maccari

Le scénariste italien Ruggero Maccari est mort lundi 8 mai à Rome. Il avait écrit quelques-uns des plus grands succès du cinéma italien des vingt dernières années.

Auteur de plus d'une centaine de scénarios, il s'était tout d'abord spécialisé dans les histoires comiques interprétées par l'acteur Toto. Puis il avait notamment signé *le Fanfaron, Parfum de femmes*, la série des *Monstres*, de Dino Risi, ou *le Grand Embouteillage*, de Luigi Comencini. Ruggero Maccari a ensuite collaboré avec Ettore Scola avec qui il a imaginé les scénarios d'*Une journée particulière, le Bal, Macaroni* ou *la Famille*.

MURIEL, 23 ans diplômée scripte C.L.C.F., anglais
souhaiterait effectuer stages :
SCRIPTE
PRODUCTION
MONTAGE
(Séjour USA dix-huit mois à Boston)
Ecr. DANIÈLE, carnet du Monde
7, rue des Italiens, PARIS-9e

PIANO ★ ★ ★ ★
9 MAI
MURRAY PERAHIA
16 MAI
RADU LUPU
29 MAI
MAURIZIO POLLINI
SALLE PLEYEL
LOCATION : 45.63.88.73
Programmes disponibles à la salle

CALENDRIER DES ADMINISTRATEURS DE CONCERTS

THEATRE Châtelet Mercredi 10 mai 12 h 45 Mardi 16 mai 12 h 45 (p.a. Valmalète O.I.A., O. et C.)
LES MIDIS MUSICAUX
ACCROCHE NOTE
PASCAL DUSAPIN
Thierry
DRAN
ténor
DELIBES, GOUNOD BERLIOZ

THEATRE CHATELET Jeudi 11 mai 18 h 30 (p.a. Valmalète, Musicaglotz)
Christa
LUDWIG
présente
Jean-Luc
CHAIGNAUD
baryton
SUZANNE MANOFF
piano
MOZART, POULENC ROSSINI, SCHUBERT R. STRAUSS, WOLF

THEATRE CHATELET Mardi 18 Jeudi 20 Samedi 22 mai 20 h 30 (p.a. Valmalète, Musicaglotz, O. et C.)
LA VOIX HUMAINE
Tragédie lyrique en un acte
Musique de F. POULENC
Livret de J. COCTEAU
ENSEMBLE ORCHESTRAL DE PARIS
Dir. : Serge
BAUDO
Sol. : Gwyneth
JONES
Mise en scène :
Alain Françon

THEATRE NATIONAL DE L'OPÉRA Palais Garnier Vendredi 26 mai 20 heures (p.a. Valmalète, O. et C.)
SCHUMANN
Le Paradis et la Péri
CHŒUR et ORCHESTRE NATIONAL de l'OPÉRA DE PARIS
Dir. : Andrea
GIORGI
Sol. : Karita
MATTILA
Michèle
LAGRANGE
Marianne
RORHOLM
Keith
LEWIS
Petteri
SALOMAA

THÉATRE NATIONAL DE L'OPÉRA Palais Garnier Mardi 30 mai 20 heures (p.a. Valmalète, Werner, Musicaglotz)
Concert
YORK HOLLER
B.A. ZIMMERMANN
ORCHESTRE NATIONAL DE L'OPÉRA DE PARIS
Dir. : Lothar
ZAGROSEK
Sol. : Karan
ARMSTRONG
soprano
Siegfried
PALM
violoncelle

Culture

LIVRES

« Les Filles de la mémoire », de Georges Moustaki

Confessions délectables d'un paresseux militant

Heureux les indolents, le temps prend son temps pour leur blanchir la barbe, et les souvenirs pour remonter harmonieusement le grand fleuve calme de leur mémoire. Mémoire toute peuplée de présences féminines, belles et fugaces, ou bien immortelles comme celle de la mère ou de la ville natale. Georges Moustaki, malgré sa *« prétention à la paresse »*, se raconte dans un livre, *les Filles de la mémoire* (1), et ce livre est tendre et épicé comme une nuit d'Alexandrie, fort et berceur comme une chanson de Moustaki.

« Quelquefois pour m'endormir, je compte les pays que j'ai visités », écrit-il. Et de l'Egypte originelle à Paris, de l'Espagne au Japon, du Brésil à l'Ile Saint-Louis, on le suit sans un instant de lassitude ou d'ennui. Car à chaque escale Moustaki a fait de notables rencontres, et, dans un style limpide et sensuel, il nous les fait partager.

Voici Sarah *« sa petite mère »* environnée de dames opulentes, *« elles ont le loukoum facile »*, et Nassim, son père libraire... Voici Brassens, à qui en signe d'allégeance, Moustaki volera son prénom. Voici Edith Piaf, qui l'a lancé, qui l'a aimé, dont il parle avec élégance, qu'il appelle *« le petit moineau moqueur »*, voici l'histoire du *Métèque*, devenu *« l'hymne des déracinés »*, et qui était à l'origine une simple chanson d'amour...

Voici Coluche *« le titi philosophe »*, et d'étonnants portraits pêchés dans les ruelles et les bistrots de l'Ile Saint-Louis, *« monde clos et matriciel »* : Eugène, Simone, Irma, l'ancien modèle devenue marchande de tableaux.

Voici mai 68 vécu avec Julien *« hédoniste, jouisseur, traîne-jupons, ivrogne, fumeur d'herbe, oisif, militant »*, et un meeting improvisé qui tourne à la bacchanale.

Voici Jeanne Moreau venue lui apporter un bouillon de légumes et bien d'autres choses. Voici Henry Miller qu'il traque éperdument et qui l'humilie en le battant au ping-pong.

Voilà la mort de Nessim, son père, dans un petit chapitre bien déchirant. Ce père *« retrouvé, apprivoisé »*, pour qui il s'apprêtait à faire *« griller des poivrons, des aubergines sur le feu de bois »* et qui, *« trop impatient de retrouver Sarah »*, se jettera par la fenêtre de l'hôpital...

Moustaki, tête chenue et sourire câlin, est le premier étonné d'avoir écrit *les Filles de la mémoire*. Pour y parvenir, *« il ne lui a fallu*, dit-il, *qu'un été naturel et délicieux »*, et il a eu de la chance, *« pudeur ni impudeur ne l'ont entravé »*.

Mais alors, les chansons? Les chansons, *« c'est* [sa] *respiration »*. Une étudiante achevant sa thèse de documentaliste les a répertoriées, elles sont au nombre de deux cent quatre-vingt-dix-huit... Il continue de les porter *« dans une cinquantaine de pays »*. De Nancy à Caracas, d'un cabaret de Munich au Royal Albert Hall de Londres. Sur son *« promontoire de chanteur »*, Moustaki demeure ainsi, comme il l'écrit dans *les Filles de la mémoire*, *« un infirmier de la détresse ordinaire »*...

DANIÈLE HEYMANN.

(1) Calman-Lévy. 208 p. 82 F.

Communication

La réforme du service public devant le Parlement

L'Assemblée nationale devait examiner le 9 mai les projets du gouvernement sur la réforme de l'audiovisuel public.

Un débat d'orientation sans vote qui devait permettre aux parlementaires de critiquer les initiatives de M. Jack Lang et Mme Catherine Tasca, notamment l'éventuelle nomination d'un président unique pour Antenne 2 et FR 3.

Les députés socialistes boudent la réforme jugée dangereuse pour l'avenir de FR 3. Les élus de l'opposition semblent partager la même analyse comme l'explique M. André Santini, député UDF des Hauts-de-Seine et ancien ministre de la communication dans le gouvernement de M. Jacques Chirac.

La fronde des élus socialistes

Quelle mouche pique donc les députés socialistes ? Après avoir dénoncé pendant des années la *« concurrence stérile »* entre les chaînes publiques et réclamer leur renforcement, voilà qu'ils s'opposent aux réformes, pourtant peu radicales – proposées par M. Jack Lang et Mme Catherine Tasca. Certes quelques élus de gauche auraient souhaité que le gouvernement aille plus loin et supprime le financement publicitaire d'Antenne 2 et FR 3, responsable, selon eux, des dérives commerciales des deux chaînes. Mais la fronde des élus socialistes vise surtout le projet de présidence unique des deux chaînes.

La formule a pourtant fait recette en Grande-Bretagne et en Italie, où l'audiovisuel public a réussi, sous une responsabilité unique, à harmoniser ses programmes et à résister victorieusement à la concurrence des chaînes privées. Les députés socialistes, eux, la jugent dangereuse et craignent de voir FR 3 disparaître, absorbée par Antenne 2. A la présidence unique, ils préfèrent un « comité stratégique » coordonnant les deux chaînes tout en leur laissant leur autonomie.

La nuance est assez mince d'autant que les élus socialistes sont prêts à se rallier à une position de compromis qui associerait la présidence unique et le fameux « comité stratégique ». Derrière ces subtiles querelles, la fronde des élus socialistes est surtout un geste de mauvaise humeur politique. *« Nous prenons au mot le premier ministre*, déclare M. Bernard Schreiner dans un entretien au *Figaro*. *Lui et nous voulons un vrai débat à l'Assemblée sur l'avenir du service public de l'audiovisuel. La formule choisie du débat d'orientation est la bonne. En termes parlementaires, elle est très positive et nous permet de prouver que nous ne sommes pas des députés godillots »*.

Dans la bouche d'un fidèle rocardien, la pique ne vise pas tant le gouvernement que le président de la République. Chacun sait que M. François Mitterrand suit de très près les problèmes audiovisuels, consulte depuis quelques jours de nombreux professionnels et souhaite une réforme rapide des chaînes publiques. Il n'en faut pas plus pour que nombre d'élus socialistes – échaudés par le lancement de la cinquième chaîne sous le premier septennat – redoutent de voir la télévision annexée au « secteur réservé » du président de la République.

Le débat d'orientation du 9 mai n'étant pas sanctionné par un vote, la mauvaise humeur du groupe socialiste ne devrait pas gêner immédiatement le gouvernement. Il n'en sera pas de même si Mme Tasca et M. Lang sont obligés de revenir devant le Parlement avant la fin de la session pour présenter un projet de loi concrétisant la présidence unique d'Antenne 2 et FR 3.

Le pouvoir aurait se dispenser de cette sanction législative. Rien n'empêchait, en effet, les neuf membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel de nommer la même personne à la tête des deux sociétés. Mais le CSA, consulté, a refusé l'artifice en exprimant, lui aussi des *« réserves »* sur la présence unique.

Le gouvernement sera donc obligé de trouver un terrain d'entente avec sa majorité.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

M. André Santini : « Les projets du gouvernement condamnent FR 3 »

« Faut-il réformer la télévision publique ?

– La loi Léotard et la privatisation de TF 1 n'étaient qu'une première étape. Ce sont aujourd'hui des acquis que plus personne ne conteste, mais qu'il faut consolider et prolonger. M. Jacques Chirac, le premier, s'est prononcé pour la création d'une société holding coiffant Antenne 2 et FR 3. Les échéances électorales ne lui ont pas laissé le temps d'agir.

– Le gouvernement parle aujourd'hui d'une présidence unique pour ces deux chaînes. N'est-ce pas la même chose ?

– Pas du tout ! Le holding aurait coiffé deux sociétés filiales autonomes, dotées chacune de leur président. Le rôle, la personnalité, l'identité des chaînes auraient été préservés et seuls les moyens techniques et financiers auraient été mis en commun. La présidence unique, au contraire, c'est, dans un premier temps, alourdir Antenne 2 du poids de FR 3, lester une chaîne de qualité – bien qu'elle se soit lancée dans une course à l'audience contestable – par une autre en difficulté. Je ne vois pas ce que le public peut y gagner. Cette réforme aboutira donc fatalement à l'absorption puis à la liquidation de FR 3.

» L'opposition n'est d'ailleurs pas la seule à la craindre, puisque les députés socialistes la redoutent aussi. Si le gouvernement souhaite le sabordage de la troisième chaîne, qu'il le dise et qu'il l'assume.

– FR 3 peut-elle continuer en l'état ?

– J'ai toujours déploré que cette chaîne n'aille pas au bout de sa vocation régionale : elle dispose pour cela du meilleur réseau hertzien au monde. J'ai donc proposé, il y a quelques mois, que l'on crée dans chaque région, autour de FR 3, une société d'économie mixte associant aux collectivités territoriales des partenaires institutionnels et privés. Cette solution donnerait, enfin, aux régions françaises les moyens qui leur sont nécessaires pour affirmer leur identité, alors que la construction de l'Europe conforte les pouvoirs locaux.

– Le projet de réforme gouvernementale a aussi un volet financier ; il prévoit de doter l'audiovisuel public de moyens accrus.

– Parlons-en ! On nous a d'abord prédit la suppression de la publicité sur les chaînes publiques, et puis la rumeur s'est tue. On nous a ensuite annoncé une taxe sur l'ensemble des recettes publicitaires des médias privés, ce projet semble heureusement abandonné ; il était désastreux pour l'avenir de la presse écrite. Aujourd'hui, le gouvernement envisage d'augmenter la redevance à un rythme plus élevé que celui de l'inflation, alors que chacun sait que le seuil de tolérance du plan est atteint.

– Son taux, pourtant, est l'un des plus faibles d'Europe...

– On peut contribuer autrement à la construction du Marché commun. Il ne faut plus sur ce point différer le véritable débat. Pour des raisons de justice sociale tout à fait légitimes, l'Etat a décidé d'exonérer les personnes âgées du paiement de la redevance. Il faut aujourd'hui qu'il rembourse aux chaînes le manque à gagner.

» En vérité, le gouvernement accouche d'une réforme creupion critiquée par sa propre majorité. Ce n'est plus le grand débat annoncé, mais un véritable théâtre d'ombres.

Propos recueillis par
PIERRE-ANGEL GAY.

Selon le « Financial Times »

Le public britannique est réticent à l'achat d'antennes pour la télévision par satellite

Quatre-vingts pour cent des Britanniques déclarent ne pas avoir l'intention d'installer du matériel de réception de la télévision satellitaire. C'est ce qui ressort d'un sondage effectué en avril dernier auprès de quatre mille personnes pour le compte du *Financial Times*.

Selon cette étude, seuls 60 000 à 100 000 foyers anglais seraient actuellement équipés de paraboles, soit entre 0,3 % et 0,5 % des ménages. On note toutefois une légère amélioration dans le pourcentage de foyers décidés à s'équiper d'antenne parabolique puisque le nombre est passé de 3,5 % en février à 3,7 % en mars et 4,7 % en avril. L'étude, qui démontre un manque d'enthousiasme certain pour la télévision par satellite survient trois mois après le lancement des quatre chaînes de M. Rupert Murdoch réunies sous le nom de Sky Television.

L'institut de recherche maintient cependant ses prévisions selon lesquelles 500 000 antennes auront été installées avant février 1990, affirmant que ce résultat dépend largement du succès du lancement prochain du satellite BSB et d'une forte campagne de promotion en faveur de ce type de réception.

WPP augmente son OPA sur Ogilvy

Le groupe publicitaire britannique Wyre Plastic and Products (WPP) a annoncé lundi 8 mai qu'il relevait de 11 % le montant de son offre publique d'achat (OPA) sur le groupe publicitaire américain Ogilvy and Mather. WPP propose de racheter la totalité du capital d'Ogilvy à 50 dollars l'action, portant ainsi le coût de l'OPA à 800 millions de dollars (soit plus de 5 milliards de francs). La première proposition, faite le 28 avril (*le Monde* du 4 mai), était de 4,5 milliards de francs.

Le président d'Ogilvy, M. Kenneth Roman, a indiqué que la nouvelle offre de WPP serait *« étudiée d'une façon et dans un délai appropriés »*. Celle-ci a entraîné une hausse de l'action Ogilvy, qui a atteint 51,8 dollars lundi 8 mai, alors qu'elle était fixée à 49,8 dollars la semaine dernière. Les analystes financiers new-yorkais, compte tenu de cette augmentation, s'attendent à un nouvel relèvement du montant de l'OPA du groupe britannique qui pourrait porter l'action Ogilvy à 55 dollars.

● **Grève à la BBC.** – L'échec des négociations salariales entre les syndicats et la direction de la BBC devait provoquer, les 9 et 10 mai, un mouvement de grève des personnels de la BBC décidés à renouveler un premier débrayage de vingt-quatre heures observé le 24 avril. Les syndicats qui réclamaient à l'origine une augmentation des salaires de l'ordre de 16 % ont ramené leur revendication à 10 %.

DIGRESSIONS, *par Bernard Frank*

Le titre ? « En lisant, en écrivant », par exemple

1 *Vous souvenez-vous de Dolorès ?*

En ce moment, je suis en train de lire sans ennui et sans hâte *la Grande Maison* de Jean Cau (Le Pré aux clercs, 95 F), qui nous raconte les aventures de Romain Lemord, un surdoué qui s'est retiré dans un hameau situé à une centaine de kilomètres de Paris. D'après le narrateur lui-même, ses aventures relèveraient du drame plutôt que de la tragédie car *« on ne voit jamais dans une tragédie le héros planter des clous, gâcher du plâtre ou raboter la solive »*.

Ce roman n'est pas aujourd'hui mon sujet puisque je suis en train de le lire et que je n'ai pas l'habitude de parler de ce que je n'ai pas terminé, sauf exception. D'ailleurs, aujourd'hui comme toujours, mon seul vrai sujet, c'est mon papier. Et d'essayer d'écrire un papier qui soit lisible pour quelques-uns est une entreprise qui vous prend assez de temps, je vous le jure, sans qu'on aille disperser son attention à droite et à gauche.

Pour mettre en place les différents éléments de cette chronique, je noterais pourtant, et sans surprise, que Jean Cau, qui a beaucoup écrit, et des livres qui ne manquaient pas d'intérêt, ne figure pas dans le Mitterand du vingtième siècle, sinon sur une photo du chapitre 18, « Sartre et l'existentialisme » (page 477). Une bonne photo qui a beaucoup servi. On y voit Jacques-Laurent Bost, Jean Cau, Jean Genet assis tous les trois sur le même canapé. Et de l'autre côté de deux tables rondes, assis chacun dans un fauteuil en cuir, Sartre et, dit pudiquement le Mitterand, *« une amie, au bar du Pont-Royal »*. Comme la photo a quarante ans peut-être, cette amie, on peut bien la nommer. C'est Dolorès Vanetti, dont Sartre fut épris et Simone de Beauvoir jalouse.

Si Jean Cau ne figure pas davantage dans le Mitterand, c'est que les auteurs du manuel ne savaient pas où le fourrer. Dans la suite du 17, il leur aurait semblé irrespectueux de le mettre avec Sartre et Simone de Beauvoir, même dans un petit lit d'enfant. Ils ne pouvaient pas davantage le faire monter au 22e étage avec le nouveau roman, avec Robbe-Grillet, Simon, Duras, Butor, Nathalie Sarraute, Beckett, etc., ils craignaient des départs ; ni au 26e avec ceux de la théorie de la langue, de la littérature et du savoir, dont je vous ai déjà entretenu la semaine dernière, c'eût été par trop incongru ; ni au 19e, dans l'appartement des hussards, là où j'habite, nous étions déjà si serrés, la coupe était vraiment pleine, l'arrivée de Cau aurait été la fameuse goutte.

Si je peux me permettre de donner un avis, on aurait pu le loger au 20e, dans la suite des « fantaisistes, libertaires et indépendants », c'est une suite qui a une vue ravissante, imprenable, et où j'aurais aimé figurer – mais je ne me plains pas, je suis très bien là où je suis, je ne demande rien d'autre que d'y rester. Mais vous savez comment ça se passe, le directeur du palace, pas forcément le directeur, le concierge, la réception n'ont pas dû juger Cau assez représentatif pour être admis au 20, cette suite royale où se trouvaient déjà Vian, Queneau, Perec, qui sont favorisés par leur mort, et Gracq, qui en plus de « La Pléiade », a pour lui d'avoir refusé le Goncourt, ce que n'avait pas fait Cau, l'année où il l'a eu. On ne saurait penser à tout.

Puisque je suis retombé par hasard sur Gracq et sans vouloir abuser de votre patience, et de la sienne, j'ai été frappé par sa phrase sur Malraux qui m'avait échappé à la lecture d'*En lisant, en écrivant* (Corti) et que me redonne le Mitterand : *« La mythomanie de Malraux me glace, moins parce qu'elle est mythomanie que parce qu'elle est gravité calculée, et quelquefois spéculation payante, parce qu'il a tiré sur elle bien d'autres traites que des traites littéraires : songeons à l'incroyable bluff chinois, auquel même Trotski se laisse prendre, et qui lui permet de traiter avec le Russe de pair à compagnon... »* Gracq oppose alors à la mythomanie de son cher Chateaubriand, *« qui reste toujours bon enfant »*, qui clignerait de l'œil à son lecteur (?), celle de Malraux qui, *« lorsqu'il fabule, ne s'amuse que bien rarement »*.

Gracq, dans la charmante lettre de château qu'il m'a envoyée, s'étonne que j'attache tant d'importance à sa biographie. C'est pourtant elle – qu'il soit resté trois ans au parti – qui peut expliquer que la mythomanie de Malraux le choque et qu'il n'en revienne pas que ce dernier ait osé parler d'égal à égal avec Trotski. Ce qui devrait pourtant compter, et uniquement, c'est que Trotski ait été charmé par *les Conquérants* et *la Condition humaine*, séduit par les arguments du jeune Malraux, et non le temps réel de son séjour en Chine. Comme si, à soixante-dix ans passés *(En lisant, en écrivant* date de 1981), Gracq, quand il s'agit de politique, de révolution, était toujours sensible aux *galons*, à la hiérarchie. Ne lui en déplaise, Malraux vaut bien Trotski : il a fait tuer moins de monde et il s'y connaissait mieux en littérature !

2 *Les pieds de cochon*

J'avais cru le remarquer, pour qu'un écrivain soit compris, commenté, connaisse une douce vie posthume, il faut qu'il soit classé. Une fois classé, étiqueté, il peut faire avec ce qui lui reste de vie ou de mort ce qu'il veut, le fou si ça lui chante. Il sera Villon, Retz, Saint-Simon, Diderot, Corbière, Lautréamont, on appréciera. On trouvera les mots pour.

Les manuels et leurs servants, professeurs et élèves, ne sont pas en peine de commenter ce qui a été homologué. C'est la surprise qui les laissait muets, sévères. Mais quand ils ont appris que la correspondance de Diderot à Sophie Volland était l'un des meilleurs livres du « philosophe », son chef-d'œuvre peut-être avec *le Neveu de Rameau*, qu'ils pouvaient y aller, ils deviennent intarissables.

Regardez-les avec Céline, depuis qu'il est admis que Céline serait avec Proust l'un des deux grands phares de la littérature française du vingtième siècle, – avec même un léger avantage pour Céline dans la dernière décennie critique. Proust, dit-on, traînerait un peu de la crotte du dix-neuvième siècle à la semelle de ses souliers vernis, tandis que Céline serait *résolument* moderne avec son côté graffiti dans les chiottes et massacre sur les stades ; on ne tient plus, on lui accorde le chapitre entier, le 13 dans le Mitterand, ça porte chance ! Il est devenu *« le langage parlé en littérature »* et nous nous ferons un plaisir de découvrir ses prédécesseurs.

Quand l'écrivain est admis, reconnu, que ce soit Céline ou un autre, c'est comme le cochon, tout devient bon chez lui, tous les morceaux sont à apprécier. Il ne viendrait à l'idée de personne de faire le dégoûté devant des oreilles ou des pieds de cochon et pas davantage devant des tripes ou du boudin, ainsi du professeur devant le vocabulaire de Céline (page 375 du Mitterand) : *« a. vocabulaire. Il se caractérise par une préférence marquée : – pour des mots concrets, Céline aime mieux parler à l'imagination qu'à l'intelligence ; ainsi il préfère* foireux *(qui a la colique)* à peureux *ou à* apeuré, *plus littéraire – pour les termes figurés* (avoir la dent *pour avoir faim)* *plutôt que le terme propre, même concret. Il use de la métaphore en abondance. Il opte pour le mot d'argot* (pilon *pour habitué d'hospice,* miches *pour fesses,* tatanes *pour chaussures...), le mot vulgaire, négligeant le terme courant, non marqué – pour les mots subversifs (grossiers, obscènes), signes de rébellion contre le langage admis. Il multiplie les intensifs (adjectifs, adverbes pour renforcer :* joliment, salement*), les légers déplacements de sens. »*

Sur tous les problèmes de la langue et de l'énonciation, il renverra à l'ouvrage de Frédéric Vitoux : *L.-F. Céline : Misère et parole* (Gallimard) ou d'Henri Godard : *Poétique de Céline* (Gallimard). On le voit, une fois admis, l'écrivain ne passe plus d'examen. Jusqu'au prochain manuel, jusqu'au prochain siècle. D'édition en édition, tout ce qui peut lui arriver, s'il n'a dans l'ouvrage qu'une frêle tête de pont, c'est que cette tête de pont disparaisse complètement (le mort n'est plus dans le vent) ou s'agrandisse, ô bonheur, jusqu'au chapitre.

3 *Les « Collectionneurs »*

Je me demande ce que je deviendrais sans Le Dilettante. Mes excuses à Jacques Perret me semblaient bien pâles pour réparer vraiment mon impardonnable erreur. Voulant sans doute me sauver la mise, cette librairie, à quelques jours près, publie miraculeusement de cet auteur *les Collectionneurs* (illustrés par Beuville, tirage limité à 1 429 exemplaires, 69 F. On peut se procurer l'ouvrage au 11, rue Barrault, 75013 Paris, ou dans les bonnes librairies). Dans une postface d'une longueur acceptable (moins de quatre pages), Jean-Baptiste Chaumeil présente cette brève anthologie qui fut commandée par les très sérieux Laboratoires Dausse en 1954. Il s'agissait d'une brochure à l'usage des médecins, en vue de la promotion de l'Olympax, drogue miracle qui a, hélas, disparu du Vidal. Ce médicament était censé *guérir « l'énervement, l'anxiété, l'agitation interne, l'irritabilité et l'hyper-émotivité occasionnelles »*. J'en aurais bien besoin. Il nous reste le Perret. Dans un quart d'heure, vingt minutes, je vous dirai ce qu'il en est, si ça marche.

cinéma

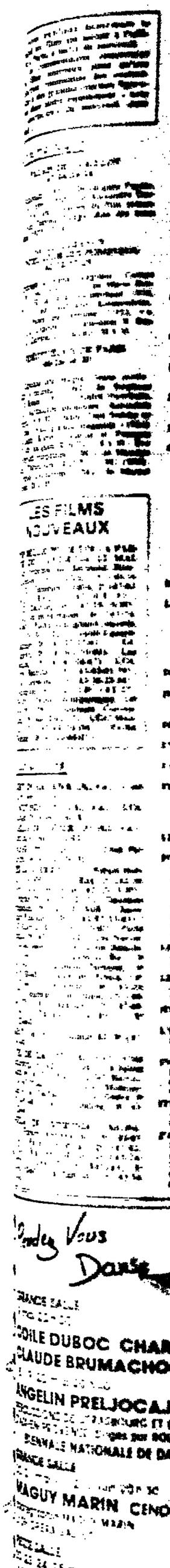

هكذا من الأصل

Spectacles

cinéma

Nous publions désormais le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*.

Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figureront dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

L'Atlantide (1921), de Jacques Feyder, 16 h ; la Terre (1930), de Alexandre Dovjenko, 19 h ; les Archives du film présentent : Son Dernier Tango -Rue des âmes perdues (1929), 21 h.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES POMPIDOU
(42-78-37-29)

Hommage à Anna Magnani : Campo de'Fiori (1943, v.o. s.t.f.), de Mario Bonnard, 14 h 30 ; la Cavalerie héroïque (1936, v.o. s.t.f.), de Goffredo Alessandrini, 17 h 30 ; Nous les femmes (1953, v.o. s.t.f.), d'A. Guarini, G. Franciolini, R. Rossellini, L. Zampa, L. Visconti, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS
(40-26-34-30)

La Capitale des images : Jeune public : Théâtre d'enfants (1968) de Stephane Kurc, le Bossu (1959) d'André Hunebelle, 14 h 30 ; Actualités anciennes : Actualités Gaumont, 16 h 30 ; Quand l'eau fraîche ne suffit plus : Aux grands magasins (1964) de William Klein, Violette et François (1977) de Jacques Rouffio, 18 h 30 ; Ève et les grands magasins (1965) de Maurice Delbez, Publicités R.F.P. (1981-1985), l'Honorable Catherine (1942) de Marcel L'Herbier, 20 h 30.

LES FILMS NOUVEAUX

TROP BELLE POUR TOI - A PARTIR DE VENDREDI 12 MAI. Film français de Bertrand Blier : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

Les exclusivités

A NIGHT IN HAVANA (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES ACCUSÉS (°) (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

ANGOISSE (°°) (Esp., v.f.) : Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

APRÈS LA GUERRE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ARARAT (Su., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

AU FIL DE LA VIE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

AU-DELÀ DU VERTIGE (All.-Pol., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).

LES AVENTURES DE CHATRAN (Jap., v.f.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

LA BANDE DES QUATRE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE BENTHOS OU LA TERRE SOUS-MARINE (Fr.) : La Géode, 19e (46-42-13-13).

BLANCS CASSÉS (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; La Nouvelle Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LE CAFÉ DES JULES (°) (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

CAMILLE CLAUDEL (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

CHER FRANGIN (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; La Nouvelle Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LES CINÉPHILES I, LE RETOUR DE JEAN (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LES CINÉPHILES II, ERIC A DISPARU (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA CITADELLE (Alg., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

COCOON, LE RETOUR (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

DANS LES TÉNÈBRES (Esp., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES DEUX FRAGONARD (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Nouvelle Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DISTANT VOICES (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

DIVINE ENFANT (Fr.) : La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

DOMANI, DOMANI (It., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

EN DIRECT DE L'ESPACE (A.) : La Géode, 19e (46-42-13-13).

FAUX-SEMBLANTS (°) (Can., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

FORCE MAJEURE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE GARÇON DE COURSES (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE GRAND BLEU (Fr., v.f.) : Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

HYDRO (Fr.) : La Géode, 19e (46-42-13-13).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

INVASION LOS ANGELES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

ITINÉRAIRE D'UN ENFANT GATÉ (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

J'AI ÉPOUSÉ UNE EXTRA-TERRESTRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

ROSELYNE ET LES LIONS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SALAAM BOMBAY ! (indo-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA SALLE DE BAIN (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE SUD (Arg.-Fr., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

TALK RADIO (A., v.o.) : La Nouvelle Maxéville, 9e (47-70-72-86).

TEQUILA SUNRISE (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

TERRE INTERDITE (Austr., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

THE LAST OF ENGLAND (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

UN POISSON NOMMÉ WANDA (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

UN TOUR DE MANÈGE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

UNE AUTRE FEMME (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).

UNE HISTOIRE DE VENT (Fr., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

L'UNION SACRÉE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

VENT DE GALERNE (Fr.-Can.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA VIE EN PLUS (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; v.f. : La Nouvelle Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

VOYAGEUR MALGRÉ LUI (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

MORT D'UN COMMIS VOYAGEUR (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

LA MOUCHE 2 (°) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (°) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NOTTURNO (Fr.-Autr., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50).

NYAMANTON (malien, v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

L'OURS (Fr.-All.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

PATTI ROCKS (°) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

PELLE LE CONQUÉRANT (Dan., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE PRINCE NEZHA TRIOMPHE DU ROI DRAGON (Chin., v.f.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

PUNCHLINE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

RAIN MAN (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE RETOUR DES MOUSQUETAIRES (Fr.-Brit.-Esp., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

ROMUALD ET JULIETTE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

ROSELYNE ET LES LIONS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SALAAM BOMBAY ! (indo-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA SALLE DE BAIN (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE SUD (Arg.-Fr., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

TALK RADIO (A., v.o.) : La Nouvelle Maxéville, 9e (47-70-72-86).

TEQUILA SUNRISE (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

TERRE INTERDITE (Austr., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

THE LAST OF ENGLAND (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

UN POISSON NOMMÉ WANDA (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

UN TOUR DE MANÈGE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

UNE AUTRE FEMME (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).

UNE HISTOIRE DE VENT (Fr., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

L'UNION SACRÉE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

VENT DE GALERNE (Fr.-Can.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA VIE EN PLUS (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; v.f. : La Nouvelle Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

VOYAGEUR MALGRÉ LUI (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

MORT D'UN COMMIS VOYAGEUR (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

LA MOUCHE 2 (°) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (°) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NOTTURNO (Fr.-Autr., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50).

NYAMANTON (malien, v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

L'OURS (Fr.-All.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

PATTI ROCKS (°) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

PELLE LE CONQUÉRANT (Dan., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE PRINCE NEZHA TRIOMPHE DU ROI DRAGON (Chin., v.f.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

PUNCHLINE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

RAIN MAN (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE RETOUR DES MOUSQUETAIRES (Fr.-Brit.-Esp., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

ROMUALD ET JULIETTE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

Programmes du mercredi 10 mai au mardi 16 mai

v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

JE SUIS LE SEIGNEUR DU CHATEAU (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

JUMEAUX (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

KHANDHAR (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

KINJITE (°) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

LA LÉGENDE DU SAINT BUVEUR (Fr.-It., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE MAITRE DE MUSIQUE (Bel.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

MARQUIS (°) (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MATADOR (°) (Esp., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

MES NUITS SONT PLUS BELLES QUE VOS JOURS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MISSISSIPPI BURNING (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

MORT D'UN COMMIS VOYAGEUR (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

LA MOUCHE 2 (°) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (°) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NOTTURNO (Fr.-Autr., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50).

NYAMANTON (malien, v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

L'OURS (Fr.-All.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

PATTI ROCKS (°) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

PELLE LE CONQUÉRANT (Dan., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE PRINCE NEZHA TRIOMPHE DU ROI DRAGON (Chin., v.f.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

PUNCHLINE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

RAIN MAN (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE RETOUR DES MOUSQUETAIRES (Fr.-Brit.-Esp., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

ROMUALD ET JULIETTE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

ROSELYNE ET LES LIONS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 9 mai

TF 1

20.45 Football. Quart de finale de la Coupe de France (match retour).

NOUNOURS EST DE RETOUR !
avec Nicolas et Pimprenelle
IL A LE TÉLÉPHONE :
36 65 64 64
Tout en cartes 69851 3F65 l'appel

En cas de prolongations, les émissions qui suivent seront retardées.

22.35 Magazine : Ciel, mon mardi ! Présenté par Christophe Dechavanne. **0.00 Journal et Météo. 0.20 Magazine : Livres en tête.** De Joseph Poli et Jacques Duquesne. **0.30 Série : Drôles d'histoires. Mésaventures : Erreur de jeunesse.**

A 2

20.30 Météo. 20.35 Cinéma : la Cuisine au beurre □ Film français de Gilles Grangier (1963). Avec Fernandel, Bourvil, Claire Maurier. **22.00 Flash d'informations. 22.05 Magazine : Stars à la barre.** Présenté par Daniel Bilalian. Thème : « Parapsychologie et surnaturel ». **23.20 Informations : 24 heures sur la 2. 23.40 Météo. 23.43 Soixante secondes.** Pierre Boutang, philosophe. **23.45 Magazine : Du côté de chez Fred.**

FR 3

20.05 Jeu : La classe. Présenté par Fabrice. **20.25 INC.**

QUE CHOISIR
RAQUETTES DE TENNIS
IL Y EN A UNE FAITE POUR VOUS
TROUVEZ-LA DANS
QUE CHOISIR DE MAI

20.35 Téléfilm : Les frères Rico. De Paul Wendkos, avec Ben Gazzara, Jack Carter. *Un mafioso désavoué par ses pairs.* **21.55 Journal et Météo. 22.20 Télévision régionale.**

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : Alouette, je te plumerai ■ Film français de Pierre Zucca (1987). Avec Claude Chabrol, Valérie Allain, Fabrice Lucchini. **22.00 Flash d'informations. 22.05 Cinéma : le Justicier de New-York** □ Film américain de Michael Winner (1985). Avec Charles Bronson, Deborah Raffin, Ed Lauter. **23.30 Cinéma : les Mauvais Garçons** □ Film américain de Rick Rosenthal (1983). Avec Sean Penn, Reni Santoni, Esai Morales (v.o.). **1.15 Cinéma : Dans la chaleur de Saint-Tropez.** Film français classé X de Gérard Kikoïne (1981). Avec Marilyu Jess, Jean-Pierre Armand.

LA 5

20.30 Cinéma : le Fou du labo 4 □ Film français de Jacques Besnard (1967). Avec Bernard Blier, Jean Lefebvre, Pierre Brasseur. **22.30 Magazine : Ciné Cinq** (rediff.). **22.40 Téléfilm : Les héros sont fatigants.** De Roger Duchowny. **0.00 Journal de minuit. 0.05 Les héros sont fatigants** (suite). **0.40 L'Inspecteur Derrick** (rediff.). **1.45 Série : Les veuves au parfum** (rediff.). **3.25 Journal de la nuit.**

M 6

20.35 Téléfilm : Un tueur dans New-York. De Jud Taylor, avec Martin Sheen. **22.05 Série : Clair de lune. 22.55 Six minutes d'informations. 23.00 Magazine : Turbo** (rediff.). **23.30 Magazine : Adventure** (rediff.). **23.55 L'homme de fer** (rediff.). **0.45 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Magazine : Quand la science mène l'enquête** (rediff.). **2.55 Magazine : Le glaive et la balance** (rediff.). **3.20 Magazine : Ondes de choc** (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. Dossier : Un physicien de la turbulence au Palais de la découverte. **21.30 Mémoires du siècle.** Katia Granoff (rediffusion du 19 août 1985). **22.40 Nuits magnétiques.** Trompe-l'œil-trompe-l'oreille. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Walt Disney.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné les 21 et 22 avril au Châtelet dans le cadre du cycle Mahler) : Symphonie nº 3 en ré mineur, de Mahler, par l'Orchestre philharmonique, le Chœur et la Maîtrise de Radio-France, dir. Eliahu Inbal ; sol. Waltraud Meier, mezzo-soprano. **22.30 La galaxie des traditions. 23.07 Club d'archives.** Felix Weingartner (1863-1942) : Concerto grosso op. 6 nº 6, de Haendel ; Symphonie nº 8 en fa majeur op. 93, de Beethoven ; Mephisto-valse, de Liszt ; Tannhäuser (prélude de l'acte III) et Tristan et Isolde, de Wagner ; Les plus belles rééditions récentes. **1.00 Je vous dis maître...** Théodore Dubois.

Mercredi 10 mai

TF 1

13.35 Feuilleton : La ligne de chance. 14.30 Club Dorothée après-midi. 17.50 Série : Les rues de San-Francisco. 18.45 Avis de recherche. 18.50 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.20 Jeu : La roue de la fortune. 19.50 Tirage du Tac-O-Tac. 20.00 Journal. 20.35 Météo et Tapis vert. 20.40 Tirage du Loto. 20.45 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Invités : Daniel Guichard, Pierre Bellemare, Jeane Manson. Variétés : France Gall, Tanita Tikaram, Wet wet wet, Vanessa Paradis, Miguel Bose, Kent, Bruno Grimaldi. **22.35 Magazine : Ex libris.** De Patrick Poivre d'Arvor. Thème : « La face cachée de ... ». Expliquez-moi : Eric Segal *(Docteurs)*, Louis Pauwels *(Dix ans de silence)* ; Extérieur livre : Marcel Pagnol *(les Années Pagnol)* ; Avant-première : Lawrence d'Arabie. **23.40 Journal et Météo. 23.50 Magazine : Créateurs'studio Hollywood.** De Franck Maubert et Anne-Christine Fournier. Sommaire : Nenesh Cherry ; La Bandra : Raï pakistanais à Londres ; Farid Chopel ; Monika Sprutz : Une galerie d'art contemporain à Cologne ; Marc et Robert : L'album des Rita Mitsouko ; En avant. **0.30 Série : Drôles d'histoires.** Intrigues : Studio macho.

A 2

13.45 Série : Falcon Crest. 14.10 Série : Quel de neuf docteur ? 14.40 Magazine : Chacun les siècles. 16.20 Magazine : Eurocic. 16.30 Feuilleton : Les années collège. 17.00 Magazine : Drôle de planète. 17.15 Magazine : Graffitis. 17.50 Série : Les deux font la paire. 18.40 Jeu : Des chiffres et des lettres. 19.00 INC. 19.05 Plaisir de rire : L'appart. 19.30 Journal et Météo. 20.10 Football. Coupe d'Europe : finale de la Coupe des coupes, en direct de Lausanne.

En cas de prolongations, les émissions qui suivent seront retardées

22.00 Flash d'informations. ▶ 22.05 Documentaire : Que deviendront-ils ? De Michel Fresnel. **23.05 Informations : 24 heures sur la 2. 23.25 Météo. 23.28 Soixante secondes.** Cristophe Zanussi, cinéaste. **23.30 Magazine : Figures.** De Jacques Chancel. Invité : Michel Glotz, imprésario.

FR 3

13.30 Magazine : Une pêche d'enfer. 13.57 Flash d'informations : Spécial Bourse. 14.00 Magazine : Pare-chocs (rediff.). **14.30 Jeu : Cherchez la France. 15.00 Questions au gouvernement à l'Assemblée nationale. 17.00 Flash d'informations : Spécial jeunes. 17.05 Petit ours brun. 17.06 Ulysse 31. 17.10 Tom Sawyer. 17.35 Signé Cat's eyes. 18.00 1789 au jour le jour. 18.02 Magazine : Drivet vend la mèche. 18.30 Jeu : Questions pour un champion. 19.00 Le 19-20 de l'information. 19.58 Dessin animé : Denver, le dernier dinosaure. 20.05 Jeu : La classe. 20.35 Théâtre : la Trilogie de la villégiature.** Pièce de Carlo Goldoni, texte français de Félicien Marceau. Mise en scène de Giorgio Strehler. 1. La manie de la villégiature, avec Pierre Dux, Jacques Eyser, Denise Gence, Françoise Seigner, Ludmila Mikael. **22.00 Journal et Météo. ▶ 22.25 Magazine : Opéra.** Nouveau magazine international de l'art lyrique, de Claire Newman, proposé dans le cadre des « Océaniques ». **23.40 Musiques, musique.**

CANAL PLUS

13.30 Téléfilm : Marciano. De Bernard L. Kowalski, avec Tony Lo Bianco, Vincent Gardenia. **15.05 Série : Stsing 13. 15.30 Téléfilm : Lili, mon amour.** De Karoly Makk, avec Christofer Plummer, Maggie Smith. **17.25 Pochettes surprises. 17.40 Cabou cadin. 18.30 Dessins animés : Ça cartoon. 18.45 Flash d'informations. 18.49 Top album. 19.30 Magazine : Nulle part ailleurs. 21.00 Cinéma : le Droit de tuer** ■ Film américain de James Glickenhaus (1981). Avec Christopher George, Samantha Eggar, Robert Ginty. **22.40 Flash d'informations. 22.45 Cinéma : les Quatre Mercenaires d'El Paso** ■ Film italo-franco-espagnol d'Eugène Martin (1971). Avec Lee Van Cleef, James Mason, Gina Lollobrigida. **0.10 Téléfilm : Un flirt sans conséquences...** d'Angela Pope, avec Liam Neeson, Philip McCough. **1.20 Cinéma : Deux minutes de soleil en plus** ■ Film français de Gérard Vergez (1987). Avec Christophe Malavoy, Pauline Lafont, Catherine Wilkening.

LA 5

13.30 Série : L'homme qui valait 3 milliards. 14.30 Série : Wonder Woman. *De 15.35 à 17.35 Dessins animés.* **15.35 Les Schtroumpfs. 16.00 Les aventures de Teddy Ruxpin. 16.25 Le tour du monde de Lydie. 16.50 Cathy, la petite fermière. 17.05 Denis la malice. 17.35 Série : Arnold et Willy. 18.05 Magazine : En route pour l'aventure. 18.30 Bouvard et compagnie. 18.50 Journal images. 19.00 Série : K 2000. 20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : Mort suspecte.** De John Llewellyn Moxey. **22.30 Téléfilm : Autoroute pour la mort. 0.00 Journal de minuit. 0.05 Autoroute pour la mort** (suite). **0.20 Magazine : Nomades** (suite). **0.50 Série : Les veuves au parfum. 2.45 Journal de la nuit.**

M 6

13.45 Série : Clair de lune (rediff.). **14.35 Musique : Boulevard des clips. 15.05 Variétés : Frequenstar. 15.45 Hit, hit, hit, hourra ! 17.05 Série : L'homme de fer. 18.05 Série : Drôles de dames. 19.00 Série : Cagney et Lacey. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Madame est servie. 20.35 Téléfilm : Opération Cobra. 22.15 Magazine : Libre et franc.** Invités : Philippe Devillers, Claude Dulong, Jean-Louis Bourlanges, Henri-Christian Giraud, Jean-Luc Mélanchon. **23.30 Six minutes d'informations. 23.35 Série : Clair de lune. 0.25 Série : L'homme de fer** (rediff.). **1.00 Les Mohicans de Paris** (rediff.). **1.25 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Magazine : Adventure** (rediff.). **2.25 Ondes de choc** (rediff.). **3.20 Le glaive et la balance** (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. Peut-on philosopher en français ? **21.30 Correspondances.** Des nouvelles de la Belgique, de la Suisse et du Canada. **22.00 Communauté des radios publiques de langue française.** Les écrits de Sénaque. **22.40 Nuits magnétiques.** Trompe-l'œil-trompe-l'oreille. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Walt Disney.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 14 avril salle Pleyel) : Symphonie nº 3 en ré majeur D 200, de Schubert ; Carmina burana, d'Orff, par l'Orchestre philharmonique, le Chœur et la Maîtrise de Radio-France, dir. Christian Badea ; sol. Angela Denning, soprano, William Kendall, ténor, Peter Binder, baryton. **22.20 Concert du GRM.** Six scènes de Léone pour quatre chanteurs et bande magnétique, de Mion. **23.07 Jazz club.** En direct du New-Morning à Paris : Jim Pepper, saxophone, Mal Waldron, piano, Ed Schuller, contrebasse, et John Betsch, batterie.

Claude Fohlen
LES ÉTATS-UNIS AU XXe SIÈCLE
Le XXe siècle sera-t-il dans l'histoire le siècle de la suprématie des États-Unis comme le XIXe siècle celui de l'Angleterre ?
Aubier

LITERIES CHEZ CAPÉLOU
Les meilleures marques, aux meilleurs prix
TRECA EPEDA SIMMONS PIRELLI
LIVRAISON GRATUITE DANS TOUTE LA FRANCE
37, Av. de la République 75011 PARIS
Tél. 43.57.46.36 + Métro : PARMENTIER

Informations

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 9 mai à 0 heure et le dimanche 14 mai à 24 heures.

Un temps chaud et orageux persistera mercredi et jeudi. Vendredi et samedi, une perturbation peu active traversera le pays. Elle se traduira principalement par une couverture nuageuse plus importante. Après son passage, les conditions anticycloniques se rétabliront progressivement : la journée de dimanche devrait être assez agréable.

Mercredi : temps lourd et orageux.

Au sud d'une ligne Nantes-Metz, le ciel sera souvent nuageux. Des ondées orageuses éparses se produiront dès le matin du Sud-Ouest au Massif Central aux Alpes et à la Franche-Comté. Seules la Côte d'Azur et la Corse ne seront pas concernées par cette menace orageuse en cours de journée et connaîtront encore un temps très ensoleillé.

Sur la Bretagne, la Normandie, l'Ile-de-France et la Champagne, la journée sera agréable avec un ciel légèrement voilé et un petit risque d'orage.

Sur le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie, les nuages bas matinaux laisseront assez vite percer le soleil. L'après-midi, les éclaircies prédomineront.

Les températures matinales seront douces (8 à 16 degrés), celles de l'après-midi seront comprises entre 20 et 25 degrés.

Jeudi : orages moins nombreux.

Des Pyrénées à l'Auvergne au Nord-Est et à la Méditerranée, les passages nuageux seront encore fréquents et des orages éclateront ici et là.

Sur le Bretagne, le temps se couvrira en cours de journée et les nuages s'accompagneront d'ondées.

Sur toutes les autres régions, les éclaircies seront plus larges que la veille. Le soleil dominera mais un orage n'est pas exclu en cours de journée, en particulier sur le relief.

Les températures seront stationnaires sauf sur la Bretagne où il fera moins chaud l'après-midi.

Vendredi : un plus de nuages.

Le matin, les nuages seront nombreux sur un grand quart nord-ouest, et plus particulièrement des Charentes, aux Pays de Loire, à l'Ile-de-France et au Nord. Des Pyrénées occidentales, au Massif Central, et au quart nord-est, le ciel de la matinée sera généralement peu nuageux. Des Pyrénées orientales, aux Alpes du nord et au Sud-Est, un voile nuageux persistera toute la journée et quelques orages pourront éclater ça et là, notamment sur le relief.

L'après-midi, la nébulosité deviendra plus importante de l'Aquitaine, au Centre et au Nord-Est, mais des éclaircies apparaîtront sur le quart nord-ouest. On pourra observer toutefois quelques averses en bordure des côtes de la Manche.

Les températures minimales seront comprises entre 7 et 10 degrés sur la moitié nord, entre 10 et 13 degrés sur la moitié sud et entre 13 et 15 degrés près du littoral méditerranéen. Les températures maximales évolueront entre 13 et 18 degrés sur le quart nord-ouest, entre 19 et 23 degrés sur la moitié est, et entre 21 et 25 degrés sur le quart sud-ouest, atteignant 27 degrés localement.

Samedi : amélioration par l'ouest.

Des Pyrénées à l'est du Massif Central, aux Alpes du Nord et à l'extrême Nord-Est, le ciel restera très nuageux, voire couvert. Les précipitations seront peu importantes mais pourront prendre un caractère orageux, surtout sur le relief. Sur le Sud-est et la Corse, on profitera d'une belle journée malgré quelques passages nuageux par moments. Sur les autres régions, le soleil se montrera de plus en plus généreux au fil de la journée et les éclaircies devraient être belles sur les régions de l'Ouest l'après-midi.

Les températures minimales seront en baisse sur la moitié ouest. Les maximales seront aussi en baisse, excepté sur le Sud-Est où elles seront stationnaires.

Dimanche : l'amélioration se généralise.

Des résidus essentiellement nuageux affecteront encore le relief des Alpes du Nord et du Nord-Est. Partout ailleurs, après la dissipation des bancs de brumes, on bénéficiera d'une journée généralement bien ensoleillée.

SITUATION LE 9 MAI 1989 A 0 HEURE TU

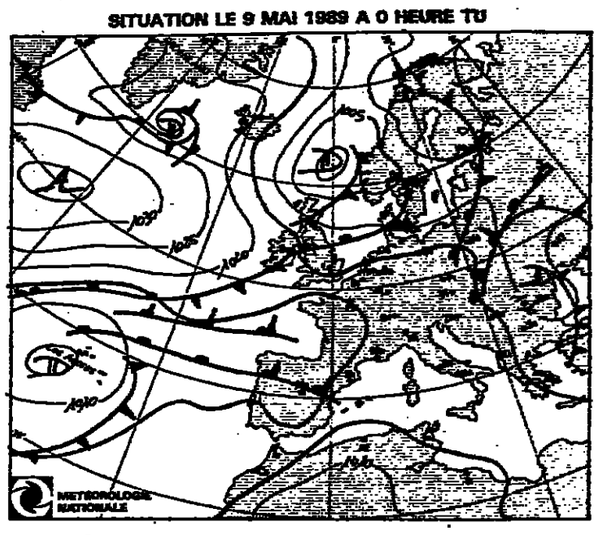

PRÉVISIONS POUR LE 11 MAI 1989 A 12 HEURES TU

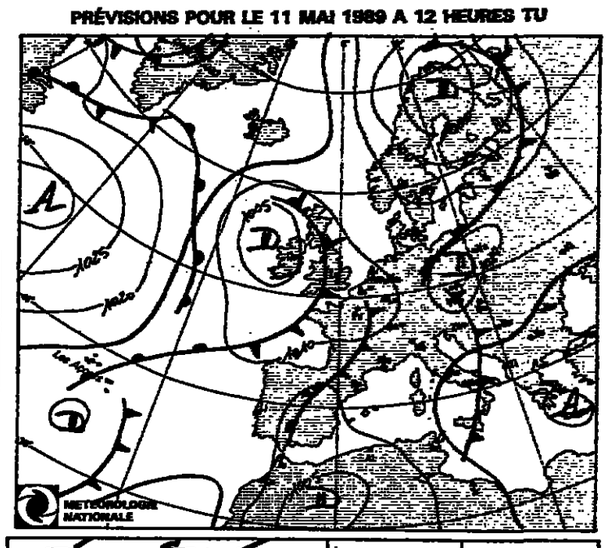

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4998

HORIZONTALEMENT

I. Méfaits du poison. – II. On y trouve des scies, des marteaux et des limes. De quoi placer la barre un peu haut. – III. N'empêche pas de voir rouge. Conjonction. – IV. Il faut faire quelque chose pour s'en sortir. – V. Porteurs de tubes. – VI. Amateur de végétaux. Un soupçon. – VII. Article. Qui ont le ventre vide. – VIII. Arrivées dans un fauteuil. – IX. Moyen de se faire connaître. Il arrive à certains d'être à côté de cette plaque. – X. Est employé pour combattre. Pronom. – XI. Source de danger.

VERTICALEMENT

1. Sa pauvreté fait obstacle à la création de très nombreux emplois. – 2. Peut permettre d'avoir l'avantage. Assassina un assassin. – 3. Connaissait la musique. Fait le grand écart. – 4. Certains l'attisent après l'avoir allumée. Ont des dents pour mordre. – 5. Ne cèdent ni ne concèdent. Est souvent de la partie. – 6. Déconseillés à ceux qui souffrent d'aérophagie. Susciter des plaintes. – 7. Fut amenée à s'en mettre plein la panse. Fait parfois bouger une aiguille. – 8. Mettent des vies en danger. Peut rester en carafe. 9. A vu naître un poète de la chanson. A participé à maintes victoires.

Solution du problème nº 4997

Horizontalement

I. Effectifs. – II. Xian. Eure. – III. Anisé. Lie. – IV. Menceuses. – V. Isère. Et. – VI. Ars. Pli. – VII. Anne. Pain. – VIII. Têt. Oies. – IX. Eternel. – X. Utricules. – XI. Rêt. Texane.

Verticalement

1. Examinateur. – 2. Fines. Nette. – 3. Fainéanter. – 4. Enserré. Rit. – 5. Enes. Once. – 6. Té. Pieux. – 7. Iule. Paëlla. – 8. Friselis. En. – 9. Sée. Tin. Osé.

GUY BROUTY.

LÉGENDE

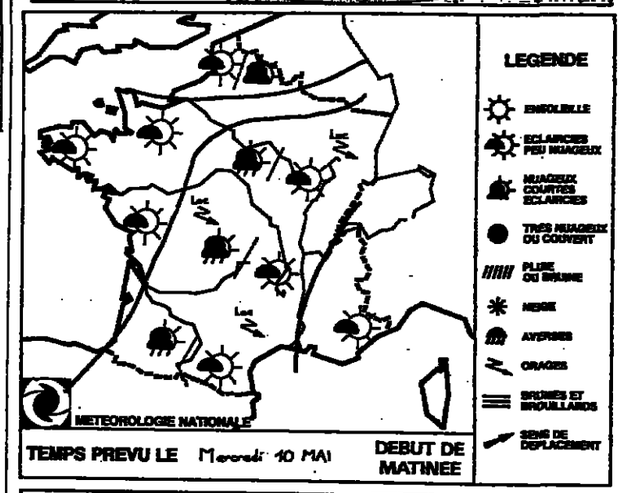

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 8-5-1989 à 6 heures TU et le 9-5-1989 à 6 heures TU — le 9-5-1989

FRANCE				TOURS	21	7	D	LOS ANGELES	21	14	C
AJACCIO	23	10	D	TOULOUSE	24	13	N	LUXEMBOURG	18	8	D
BIARRITZ	23	14	C	POINTE-A-PITRE	–	–	–	MADRID	28	11	N
BORDEAUX	28	14	C	**ÉTRANGER**				MARRAKECH	25	14	D
BOURGES	22	7	D	ALGER	24	14	C	MEXICO	26	10	B
BREST	19	8	B	AMSTERDAM	17	8	N	MILAN	22	8	D
CAEN	17	5	B	ATHÈNES	19	12	D	MONTRÉAL	15	4	N
CHERBOURG	15	7	B	BANGKOK	34	26	N	MOSCOU	19	4	D
CLERMONT-FERR.	22	11	D	BARCELONE	20	10	N	NAIROBI	25	14	D
DIJON	21	5	D	BELGRADE	10	6	N	NEW-YORK	14	7	D
GRENOBLE-ST-M-H	26	8	D	BERLIN	17	8	N	OSLO	17	8	C
LILLE	20	7	B	BRUXELLES	19	6	N	PALMA-DE-MAL.	29	12	C
LIMOGES	24	13	N	LE CAIRE	28	20	D	PÉKIN	24	14	C
LYON	23	10	D	COPENHAGUE	16	9	P	RIO-DE-JANEIRO	25	21	N
MARSEILLE-MAR.	24	10	D	DAKAR	25	20	D	ROME	19	6	D
NANCY	19	3	D	DELHI	37	25	D	SINGAPOUR	33	25	C
NANTES	23	10	D	DJERBA	32	18	N	STOCKHOLM	15	5	N
NICE	20	12	D	GENÈVE	20	5	D	SYDNEY	21	17	A
PARIS-MONTS.	21	11	D	HONGKONG	29	26	O	TOKYO	20	16	C
PAU	27	14	C	ISTANBUL	16	8	C	TUNIS	26	16	N
PERPIGNAN	21	14	N	JÉRUSALEM	20	10	D	VARSOVIE	17	5	N
RENNES	22	7	D	LISBONNE	21	15	N	VENISE	19	8	D
ST-ETIENNE	23	7	D	LONDRES	22	9	N	VIENNE	16	7	D
STRASBOURG	28	5	D								

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

« services »

EN BREF

VENTES PAR ADJUDICATION
APPART. 2 P.
PARIS 18e Mairie-Dormoy
APPARTEMENT
APPART. de 2
MAISON
DEPARTEMENT de 3 P.P. à CHARENTON
à P. : 250 000 F
DEPARTEMENT de 4 P. PRIVÉ à CRÉTEIL
à P. : 180 000 F
UN APPARTEMENT de 5 PIÈCES
10, RUE CAVALLOTTI — PARIS
à P. : 500 000 F
UN IMMEUBLE À LA NORVILLE
42, rue PASTEUR
à P. : 250 000 F
SAINTRY-SUR-SEINE (ESSONNE)
10 TERRAINS A BA
LOT : UN APPART. DE 3 P. PRIVÉ

هكذا من الأصل

« services »

EN BREF

● **Une initiative du « Chemin des enfants ».** — L'association Le chemin des enfants lance une opération intitulée Le fil horizontal. Le projet consiste à permettre aux enfants et aux jeunes nés la même année de créer un lieu entre eux — échanges, entraide, missions communes, rencontres, publications, réalisations en tout genre, — *« pour qu'ils parviennent ensemble à l'âge adulte, fassent ensemble leur entrée avec un projet commun »*. Selon M. Marcel Canetti, fondateur de cette association, *« ce lien horizontal sera le fil qui manque au tissu social »*.

Les jeunes de douze ans à dix-huit *ans intéressés* par ce projet sont invités à écrire : Le chemin des enfants, BP 14, 92193 Meudon Cedex.

● **SÉMINAIRE : comment vendre aux avionneurs américains ?** — Les armées et les transporteurs français ayant passé d'importantes commandes d'avions aux constructeurs américains, ceux-ci se sont engagés à faire bénéficier *en priorité* l'industrie française de leurs appels d'offres en matière de biens d'équipement et de services. Pour aider les entreprises à profiter de cette opportunité exceptionnelle, la direction *générale de l'aviation civile organise*, en coopération avec la DREE, la CFCE, la COFACE, le GIFAS, le SPER et un consultant américain un séminaire pour les responsables désireux de vendre outre-Atlantique.

Intitulé « Des opportunités aux succès... décollez pour les États-Unis », ce séminaire se tiendra, jeudi 11 mai et vendredi 12 mai, dans les locaux du Centre français du commerce extérieur, salle Hubert-Rousselier, 10, avenue d'Iéna, 75016 Paris.

★ Renseignements et inscriptions : 45-05-39-05 (Mlle Ravaux).

● **Débats sur les revues scientifiques.** — « Les revues de recherche et la diffusion du savoir en sciences sociales et humaines » : tel est le thème de deux journées d'information et de débats organisées par l'association Ent'revues et le GARAE (Groupe audois de recherche et d'animation ethnographique), les 16 et 17 mai au Centre Malher (9, rue Malher, 75004 Paris). Ces rencontres inaugurent un programme d'études sur la situation et l'avenir *des revues scientifiques*.

★ *Ent'revues*, Maison des sciences de l'homme, 54, boulevard Raspail, 75006 Paris. Tél. : 42-61-29-29 ou 45-48-76-83.

● **Les handicapés et les transports.** — Les actes du colloque « Handicap et transports », qui s'est tenu les 19 et 20 janvier dernier, à Montpellier, viennent d'être publiés sous forme d'une brochure illustrée de soixante-dix pages par le Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP) de la région Languedoc-Roussillon.

★ **GIHP : Résidence Rimbaud, 498, rue Louise-Michel, BP 9600, 34054 Montpellier Cedex. Tél. : 67-72-48-56. Prix : 150 F.**

VENTES PAR ADJUDICATION
Rubrique OSP
64, rue La Boétie, 45-63-12-66
MINITEL 36.15 CODE A 3 T puis OSP

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Paris, le Jeudi 18 Mai 1989 à 14 h 30 EN UN LOT Dans un immeuble
à PARIS 18e
65, rue Marx-Dormoy
Quartier de la Goutte d'Or
UN APPARTEMENT
de 3 pièces, cuisine et cave
Mise à Prix : 50 000 F
S'adresser SCP COURTEAULT LECOCQ RIBADEAU-DUMAS, avocats 17, avenue de Lamballe Paris 16e Tél. : 45-24-46-40

VENTE s/saisie immob. Palais de Justice CRETEIL, JEUDI 18 MAI 1989, à 9 h 30
APPART. 2 P. PRINC.
au 4e étage et CAVE
à IVRY-SUR-SEINE (94)
45, rue Jules-Vanzuppe
Mise à Prix : 75 000 F
S'adr. SCP. GASTINEAU, MALANGEAU, BOITTELLE-COUSSAU, av. ass. à Paris (6e), 2, carr. de l'Odéon – Tél. 46-33-02-21 – Ts avocats pr. TGI Créteil. S/Lx pr vis. Les 16 mai de 10 h à 11 h et 17 mai de 11 h 30 à 12 h 30.

VENTE au Palais de Justice de CRETEIL, le JEUDI 18 MAI 1989, à 9 h 30 – EN UN LOT :
APPART. de 2 PIÈCES
cuis. s. de bas, w.-c., au 3e étag. dans Imm.
à MAISONS-ALFORT (94)
46-48, rue de la Belle-Image
Mise à Prix : 60 000 F
S'adr. Me VARINOT, avocat, 166 *bis*, Grande-Rue, Nogent-sur-Marne (94) – Tél. : 48-71-03-78
Me LEFEBVRE, succ. de Me BRAZIER, avocat, 20, quai de la Mégisserie Paris (1er) Tél. : 42-33-78-07.

VENTE sur saisie immobilière, au Palais de Justice à CRETEIL
le JEUDI 18 MAI 1989, à 9 h 30
APPARTEMENT de 3 P.P. à CHARENTON-LE-PONT
(94) 53, avenue de Gravelle – au 5e étg. et 2 CAVES
M. à P. : 250 000 F S'adr. SCP. GASTINEAU, MALANGEAU et BOITTELLE-COUSSAU, avocats associés à PARIS (6e), 2, carrefour de l'Odéon – Tél. : 46-33-02-21 – Ts avocats près TGI de CRETEIL – Sur les lieux pour visiter : Les 16 mai de 11 h 30 à 12 h 30 et 17 mai de 15 h à 16 h.

VENTE au Palais de Justice de CRETEIL, JEUDI 25 MAI 1989, 9 h 30
APPARTEMENT de 4 P. PRINC. à CRETEIL (94)
5, Bd. Pablo-Picasso – Route de Choisy, sans nº
avec cuis., s. d'eau, w.-c. au 1er étg. – CAVE – BOX
M. à P. : 180 000 F S'adr. pour ren. à Me Patrick VARINOT, avocat, 166 *bis*, Grande-Rue à NOGENT S/MARNE (94) – Tél. : 48-71-03-78 – Me B.-C. LEFEBVRE, avocat, 20, quai de la Mégisserie 75001 PARIS – Tél. : 42-33-78-08 – Sur les lieux pour visiter, le 22 mai 1989, de 14 à 15 heures.

VENTE sur subrogation de saisie immobilière au Palais de Justice à PARIS
le JEUDI 25 MAI 1989, à 14 h 30
UN APPARTEMENT de 5 PIECES PRINC.
au 1er étage et 2 CAVES
10, RUE CAVALLOTTI — PARIS (18e)
M. à P. : 500 000 F S'adr. SCP. GASTINEAU, MALANGEAU et BOITTELLE-COUSSAU, avocats associés 2, carrefour de l'Odéon Paris (6e) – Tél. : 46-33-02-21 – SCP LAMOTTE, avocats à Paris (7e), 100, rue Saint-Dominique – Tél. : 45-55-71-44 – Ts avocats près TGI Paris – Sur les lieux pour visiter.

VENTE s/saisie immobilière et après subrogation, au Palais de Justice à EVRY, rue des Mazières, le MARDI 16 MAI 1989, à 14 h
UN IMMEUBLE à LA NORVILLE (91)
42, rue PASTEUR
compr. BAT. s/rue, 7 P. rez-de-ch. 1 étg. – GARAGE av. 2 P. Grenier – Cour, BAT. 5 P rez-de-ch. 1 étg. – BAT. à us. atelier, puits, pompe. Ecurie, resserre, débar. 1 ch. JARDIN – CONT. TOT. 1282 m² av. faculté de baisse du 1/4
M. à P. : 250 000 F ou même de moitié – S'adr. Me du CHALARD, avocat à EVRY (91), Imm. Le Mazière, rue des Mazières – Tél. : 60-77-15-57 de 10 h 30 à 12 h 45 et de 16 h 30 à 18 h.

VENTE SUR LICITATION au Palais de Justice d'EVRY, rue des Mazières à EVRY, le MARDI 23 MAI 1989 à 14 h. EN 11 LOTS TOUS SITUES A
SAINTRY-SUR-SEINE (ESSONNE)
DU 1er au 10e LOT **10 TERRAINS A BATIR**
DE 500 à 600 m² chacun env. AU LIEUDIT « LE GIGOT ».
MISES A PRIX VARIANT DE 250 000 à 335 000 F.
11e Lot : UN APPART. DE 3 P. PRINC. AVEC GARAGE
AU 127, ROUTE DE MORSANG — MISE A PRIX : 230 000 F.
NOTA : toutes les mises à prix peuvent être baissées d'un tiers ou même de moitié en cas de non enchère. Consignation obligat. pour enchérir. Pour tous rens. s'ad. à la SCP BERNADEAUX-PELLEGRY-VARIN, avocats associés, 81, Route de Grigny à RIS-ORANGIS – Tél. : 69-43-45-90, et à Me DU CHALARD, avocat à 91000 EVRY – Tél. : 60-77-15-57.

Le Carnet du Monde

Naissances

— Catherine CORNEC-CRÉMIEUX
et
Jean-François CRÉMIEUX
ont le plaisir d'annoncer la naissance de

Alexandre,

le 29 avril 1989.

146, rue de Courcelles,
75017 Paris.

— Mario RIVAS ESPEJO
et
Hélène MASSAT
ont la joie de faire part de la naissance de

Arthur-Mario RIVAS,

à Paris, le 13 avril 1989.

6, rue de l'Ecole-Polytechnique,
75005 Paris.

— Belka et Laurent BREVILLE
sont heureux de faire part de la naissance de

Gautier,

le 6 mai 1989.

14, rue Edouard-Detaille,
92100 Boulogne-sur-Seine.

Décès

— M. Pierre Jean Blancheville

a la douleur de faire part du décès de
Mme Marguerite Emilie
BLANCHEVILLE,
née Fourgeaille,

sa mère,

survenu le samedi 6 mai 1989, à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

Les obsèques seront célébrées le vendredi 12 mai, à 9 heures, en l'église Saint-Maurice de Bécon, 216, rue Armand-Silvestre, à Courbevoie (Hauts-de-Seine).

9, rue Haussmann,
92400 Courbevoie.

— M. et Mme Leduc-Fayette,
M. Emmanuel Leduc,

ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, de

Maurice FAYETTE,
retraité des P et T.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 2 mai 1989, à Nemours.

6, avenue Martin-Luther-King,
78230 Le Pecq.

— Michel et Danielle Gourevitch,
ses enfants,
Alexandre et Raphaël Gourevitch,
ses petits-fils,
Carmen Moares,
font part du décès de

Mme Alexandre GOUREVITCH,
née Vera Averbuch,

survenu à Paris le 2 mai 1989, dans sa quatre-vingt-onzième année.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité.

24, rue David-d'Angers,
75019 Paris.

— Mme Sol Attias,
sa sœur,
M. Armand Levy,
M. et Mme Ruben Levy,
M. et Mme Jacques Levy,
M. et Mme Sam Levy,
M. et Mme Lionel Ifrah,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et toute la famille,
Les alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Estrella LEVY,
née Attias,

survenu à Paris, le 7 mai 1989, dans sa quatre-vingt-unième année.

Les obsèques ont lieu le mardi 9 mai, à 16 h 45, au cimetière parisien de Bagneux.

127, avenue Philippe-Auguste,
75011 Paris.

— Jérusalem. Berlin. Vienne. Hambourg. Prague. Anvers. Paris. La Bourboule. Lyon. Mirmande. Villeurbanne. Nantua. Les Issambres. Saint-Etienne. Ronchal.

Au terme de son dernier combat contre le cancer,

Mme Jacques GRAFFARD,
née Alisa Glucksmann,
médaille de la Résistance,
croix des combattants,

est décédée le 6 mai 1989, âgée de soixante-cinq ans.

Il n'y aura ni obsèques ni condoléances. Selon sa volonté, son corps va à la recherche médicale.

Son amour reste à celles et à ceux dont un sourire ensoleilla sa route.

— Ucel. Compiègne. Vesseaux. Cergy-Pontoise.

Mme Albert Liogier,
M. et Mme Jean Liogier
et leurs enfants Antoine, Chandra et Adeline,
M. et Mme André Liogier
et leurs enfants Raphaël et Marie-Anne,
M. et Mme Antoine Gilibert
et leurs enfants Alban, Stéphane, Xavier et Isabelle,
Mme Bernadette Liogier
et sa fille France,
Le Révérend-Père Louis Bruyeron (OMI),
Les familles Boiron, Gilibert,
Ainsi que ses collaborateurs et son *personnel très dévoués,*
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Albert LIOGIER,
ancien président de la chambre de commerce d'Aubenas,
ancien maire d'Ucel
et conseiller général
du canton de Vals-les-Bains,
ancien sénateur
de la Communauté française,
ancien vice-président
de la région Rhône-Alpes,
ancien membre
du Conseil économique et social,
ancien président
de la délégation française
du Parlement européen,
député honoraire de l'Ardèche,

survenu à l'âge de soixante-dix-neuf ans, muni des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques religieuses ont lieu en l'église de Pont-d'Aubenas, le mardi 9 mai, à 15 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

[Albert Liogier, né le 17 février 1910 à Yssingeaux (Haute-Loire), reçut diplômé de l'Ecole des travaux publics de Paris. Il fut imprimeur, directeur du *Journal de l'Ardèche* et président de la chambre de commerce et d'industrie d'Aubenas. Elu député UNR de l'Ardèche en 1958, il perdit ce siège lors du renouvellement de 1962 mais le retrouva de 1968 à 1981. Albert Liogier fut aussi maire d'Ucel de 1965 à 1983 et conseiller général de l'Ardèche de 1973 à 1976.]

— Dominique Chatillon,
président de l'Association française des banques,
Et les membres du conseil,
ont le regret de faire part du décès, survenu le 30 avril 1989, de

M. Yves MARCILLE,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
inspecteur général des finances,
délégué général honoraire
de l'Association française des banques.

Les obsèques ont eu lieu le mercredi 3 mai 1989, en l'église Saint-Pierre de Neuilly.

18, rue La Fayette,
75009 Paris.

— Mme René Miot,
Ses enfants
Et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

René MIOT,
officier de la Légion d'honneur,
conseiller commercial honoraire,

survenu le 28 avril, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

L'inhumation a eu lieu à Villefranque, dans l'intimité, le 2 mai.

Urgalna,
64990 Villefranque.

— Mme François Quidet,
M. et Mme Bruno Quidet,
et Sébastien,
M. et Mme Benoît Quidet,
M. Emmanuel Quidet,
Mme Françoise Quidet,
Les familles Quidet, Giudicelli, Jourdes et Mauffrey,
ont la douleur de faire part du décès de

M. François QUIDET,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le jeudi 4 mai 1989, à l'âge de soixante-neuf ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 10 mai, à 14 heures, en l'église de la Trinité, Paris-9e.

L'inhumation aura lieu le même jour au cimetière du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le président
Et le conseil d'administration de la Mutuelle de l'industrie du pétrole (MIP)
ont la très grande peine de faire part du décès de

leur président d'honneur

François QUIDET,
chevalier de la Légion d'honneur,
administrateur
de la Fédération nationale
de la Mutualité française.

Ses amis mutualistes et syndicalistes *sont invités à lui rendre le dernier hommage* le mercredi 10 mai 1989, à 14 heures, en l'église de la Trinité, à Paris.

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire de la disparition du

docteur Claude PONCIN,

Laurent, Isabelle et Hélène
invitent tous ceux qui l'ont connu et aimé à se souvenir.

— Le 10 mai 1988, décédait à Sidi-Aïch, en Petite-Kabylie (Algérie),

Mouloud YANAT.

Sa famille,
Ses amis,
demandent à ceux qui l'ont connu de penser à lui en ces jours anniversaires.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Communications diverses

— A l'issue de l'assemblée générale *ordinaire* annuelle du 17 avril 1989, M. Robert Jablon, considérant la mise en place du dispositif d'exploitation comme achevée, a fait part de son désir d'être déchargé de ses responsabilités de président-directeur général de MIM France SA et de sa filiale MIM Gestion SA.

Sur sa proposition, le conseil d'administration a nommé M. Nicholas A. D. Johnson, directeur général de Britannia Arrow Holdings PLC, président-directeur général de MIM France SA et de *MIM Gestion SA*.

M. Robert Jablon reste administrateur de MIM France SA et de MIM Gestion SA.

CARNET DU *MONDE*
Renseignements :
42-47-95-03

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des vendredi 5 et samedi 6 mai 1989 :

DES DÉCRETS

● Nº 89-282 du 28 avril 1989 portant publication des amendements au Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC) (ensemble deux annexes) adoptés par l'Organisation maritime internationale le 29 avril 1987.

● Nº 89-283 du 2 mai 1989 portant publication de la convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (ensemble *une annexe*), *faite* à Strasbourg le 26 novembre 1987.

● Nº 89-284 du 2 mai 1989 portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif à la délimitation de la mer territoriale dans le Pas-de-Calais (ensemble une déclaration commune), fait à Paris le 2 novembre 1988.

● Nº 89-286 du 5 mai 1989 modifiant le décret nº 72-809 du 1er septembre 1972 portant application de la loi nº 72-11 du 3 janvier 1972 relative à l'aide judiciaire et à l'indemnisation des commissions et désignations d'office.

Votre solitude, c'est uniquement dans votre tête

En fait, cela n'existe pas. Parce que vous êtes unique. Il y a des êtres formidables qui ne demandent qu'à vous rencontrer, précisément pour cette raison. Comment faire pour que leur chemin et le vôtre se croisent ? Votre seule chance est-elle de multiplier vos rencontres, en faisant confiance au hasard ?

Pour trouver le bonheur à deux, il ne suffit pas de rencontrer beaucoup de personnes. Il faut aussi que celles-ci aient une sensibilité profonde réellement compatible avec la vôtre.

C'est cette aventure que Ion International vous propose : rencontrer des personnes qui souhaitent découvrir un être comme vous, dès lors que leur personnalité, définie par une Etude Psychologique, correspond à la vôtre. Et cette aventure ne peut que réussir puisque votre inscription est valable jusqu'au choix définitif.

Pour recevoir une documentation complète :
Faites 36.15 code ION sur votre Minitel ou retournez cette demande.

Veuillez m'envoyer gratuitement et sans engagement, sous pli neutre et cacheté, votre livret d'information en couleurs « Pour un couple nouveau ».

M., Mme, Mlle .....
Prénom ..... Age .....
Adresse .....
.....

■ PARIS (75009) 94, rue Saint-Lazare Tél. : (1) 45.26.70.85
■ TOULOUSE (31300) 16, rue Nungesser-et-Coli Tél. : 61.59.48.58
■ BRUXELLES (1000) rue du Marché-aux-Herbes 105 BP 21 Tél. : 511.74.30
■ GENEVE (1206) 4, route de Florissant Tél. : (022) 46.84.88 M 43

Ion International
UNE LIBERTÉ EN PLUS.

opp - Image Bank - L.D. Gordon

1... 2... 3... GO ! KANGO !

Ils sont 3 et tout nouveaux
Délicieux et très beaux
Dans leur emballage fluo.
Notez bien leur nom : KANGO !

Ce sont les *derniers-nés* de L'ALSACIENNE qui, décidément, connaît bien les goûts des enfants : elle leur a concocté avec KANGO une gamme de goûters qui a tout pour leur plaire.

D'abord, les trois *variétés – fraise, abricot et cacao* – ont été choisies en fonction de ce que les enfants eux-mêmes avouent préférer. Après tout, on n'est jamais si bien servi que par soi-même !

Et puis, là où L'ALSACIENNE a fait preuve de beaucoup d'originalité, c'est dans la forme des goûters, plus proche des produits de boulangerie que des *biscuits traditionnels* : mini pains au chocolat pour les KANGO au *cacao*, petites galettes à croisillons pour les KANGO *fraise* ou *abricot*, avec, pour tous, une belle couleur dorée et appétissante qui réveille agréablement la gourmandise des petits et des grands.

D'ailleurs il suffit de croquer un KANGO pour découvrir avec délectation l'harmonie parfaite de la pâte sablée et du cœur du goûter : de la crème de cacao ou de la pulpe de fruit généreuse et fondante. A noter une légère différence de texture entre les KANGO *cacao*, plus croquants, et les KANGO *fraise ou abricot*, à la fois croustillants et moelleux. De quoi satisfaire les palais les plus exigeants !

Enfin les goûters KANGO sont présentés dans les paquets aux couleurs vives, gaies, rythmées, comme les aiment les jeunes, avec des photos alléchantes et claires. Chaque paquet contient 9 goûters : quelle preuve par 9 d'une réussite magistrale !

Maintenant, tentez cette petite expérience facile à réaliser : placez quelques boîtes de KANGO sur une table, invitez des enfants de tous âges à venir les déguster et observer bien ce qui se passe : les « mm, c'est bon », « c'est super », « c'est génial », sont beaucoup plus éloquents qu'un long discours !

Les 3 variétés de KANGO – *fraise, abricot et cacao* – sont en vente dans les magasins d'alimentation et les grandes surfaces au prix approximatif de 8 F le paquet de 200 g.

Régions

Polémique autour de la construction du nouvel hôtel de département

Nancy et sa ZAC cauchemar

EN usant de son droit d'« évocation » sur le permis de construire du centre administratif départemental de Meurthe-et-Moselle, le ministre de la culture, Jack Lang, vient de réveiller à Nancy des démons qui sommeillaient à peine. Dans le shaker, un cocktail explosif : un département qui vend ses forêts pour se construire un « hôtel » prestigieux ; le retour sur les rives de la Meurthe de l'ancien directeur du défunt Festival mondial du théâtre, devenu ministre de la culture ; une longue lutte pour le pouvoir entre le sénateur centriste Claude Huriet et le député et maire radical André Rossinot, relayé par son ancien premier adjoint, Jacques Baudot, nommé à l'arraché président CDS du conseil général... Et une majorité départementale UDF-RPR – surtout UDF – toujours prête à se déchirer au profit d'une minorité socialiste agissante et servie par l'ouverture menée en force par Jean-Marie Rausch, le voisin messin.

Au départ se trouve le premier, le seul vrai revers subi par André Rossinot au cours de son premier mandat de maire de Nancy : l'annulation par le tribunal administratif, en 1986, de la mission confiée à l'architecte britannique Norman Foster pour la construction d'une vaste salle de spectacle « polyvalente » dans un quartier en pleine restructuration, à l'est de la ville. Zone classée ZAC depuis par le conseil municipal, et sur laquelle le conseil général, alors présidé par Claude Huriet, envisage aussi de bâtir son « hôtel ».

Là-dessus, tout le monde, à l'exception de la minorité socialiste du département, est d'accord. Encore faut-il trouver un architecte. Envoyant au charbon son premier adjoint, Jacques Baudot, vice-président de l'assemblée départementale, André Rossinot soutient le cabinet local Prouvé, héritier d'un nom et d'une conception de l'architecture prestigieux. Claude Huriet, de son côté, soutient le cabinet parisien Jung et Long pour un projet vite baptisé par les Nancéiens *« la pince à linge »*. Vote « historique » dans l'hémicycle meurthe-et-mosellan, le 16 octobre 1987 : le président fait jouer sa voix « prépondérante » pour imposer le projet Jung et Long, choisi par treize élus de la majorité... contre treize autres, l'opposition PC-PS boudant le vote.

Claude Huriet ne s'en relèvera pas : un an plus tard, il sera chassé de son fauteuil présidentiel par Jacques Baudot, bien récompensé de ses vains efforts.

SOS Forêts

Reste à financer le projet, évalué à quelque 500 millions de francs lourds. Entre autres mesures, le département choisira un moyen original : la vente de son patrimoine forestier, un peu moins de 300 hectares acquis avant guerre, pour une douzaine de millions de francs. Décision un temps contestée, avant qu'on annonce les acheteurs : l'Etat, et une petite commune vosgienne, Saint-Rémy, ce qui garantit le maintien de la gestion du domaine par l'Office national des forêts.

Dès lors, tout le monde est content. Claude Huriet, qui verra se construire l'hôtel départemental sur les plans qu'il a choisis. André Rossinot et Jacques Baudot, aussi, pour qui le futur « centre administratif » doit être le fer de lance du nouveau quartier d'affaires de Nancy après l'échec du projet Foster. Tout le monde, sauf quelques esthètes qui s'acharnent à penser que la *« pince à linge »*, décidément, n'est peut-être pas le meilleur choix pour le Nancy du vingt et unième siècle...

Ont-ils capté l'oreille du ministre de la culture ? Le 5 avril dernier, quatre jours avant l'expiration du délai légal au terme duquel le permis de construire devait être tacitement accordé, Jacques Lang écrit au préfet de Meurthe-et-Moselle pour l'informer qu'il fait jouer son droit d'« évocation » sur le dossier. Procédure rare qui permet au ministre de bloquer le cours des choses, le bâtiment devant se situer à proximité de deux monuments historiques, les portes Saint-Georges et Sainte-Catherine.

L'équipe Rossinot-Baudot, du coup, se retrouve une deuxième fois avec sur les bras une ZAC vide, privée d'élément « structurant ». De quoi troubler le maire de Nancy qui se souvient, forcément, que plusieurs de ses prédécesseurs ont chuté à cause de leur politique urbanistique. De quoi agacer le président du conseil général, forcé aujourd'hui de défendre face au ministre de la culture un projet qu'il avait combattu face à son prédécesseur. Pas même de quoi réjouir Claude Huriet, dont l'œuvre se trouve compromise.

C'est que les Nancéiens, depuis l'édification par Stanislas de la ville du dix-huitième siècle, pardonnent mal à leurs élus les faux pas architecturaux. Si l'« ingénieur-architecte » Jean Prouvé a fini par trouver grâce à leurs yeux, ils n'ont pas pardonné aux édiles des années 70 le gâchis de la place de la Gare par l'érection d'une tour saugrenue. Et André Rossinot avait visé juste, entre 1983 et 1989, en flattant la vue par le ravalement systématique des façades du centre-ville. Pour transformer l'essai et assurer à son équipe le contrôle de l'agglomération, il doit réussir l'aménagement de la nouvelle ZAC, intentionnellement baptisée « Stanislas-Meurthe ».

De son succès dépend, pour une grande part, le maintien du fragile équilibre de l'opposition nationale majoritaire à Nancy et dans le département. *« Il a la baraka »*, disaient de lui ses conseillers au moment de la chute du gouvernement Chirac, dont il faisait partie. C'était peut-être compter sans Jack Lang, dont on ignorait qu'il avait conservé un œil sur Nancy...

BERNARD MAILLARD.

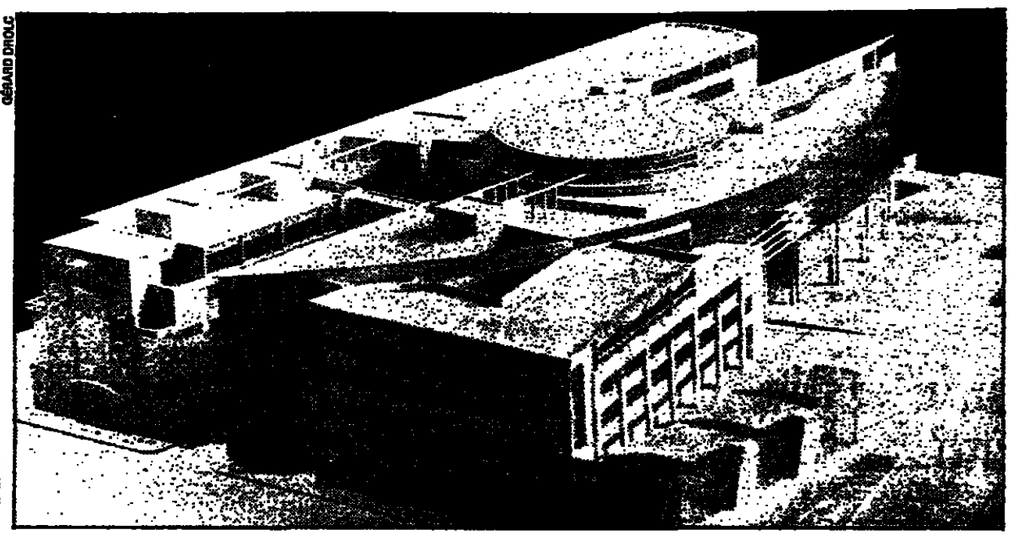

GÉRARD DROUC

L'objet du débat : le projet Jung et Long baptisé *« la pince à linge »*.

ALSACE

Nouveau quartier à Mulhouse

Urbanistes et promoteurs immobiliers ont greffé un cœur neuf à la ville de Mulhouse, à l'ombre de la flèche gothique du temple Saint-Etienne et à deux pas de la place de la Réunion, fermée par l'ancien hôtel de ville historique. Sur 5 600 mètres carrés, quarante-six commerces au pied d'immeubles d'habitation s'organisent tantôt en bordure de rue piétonne, tantôt en galeries couvertes. Un nouveau quartier commercial, à l'architecture à la fois moderne et pittoresque, aux couleurs chaleureuses, à taille humaine.

Résultat d'un partenariat entre la ville de Mulhouse, la SERS (pour l'aménagement global de l'opération) et le groupe Arc Union avec ses filiales Espagne Expansion Promotion (autres réalisations : place d'Arc-Orléans, Saint-Martial-Limoges, Les Halles-Strasbourg, forum des Halles-Paris, les Quatre Temps-La Défense) et Espace Expansion. Le complexe comprend en outre huit petits immeubles d'habitation et de bureaux, un hôtel de soixante chambres, une résidence pour personnes âgées et un parc de stationnement sur deux niveaux de six cent soixante-dix places relié directement au centre commercial.

AQUITAINE

L'axe Sud-Atlantique

Le 24 avril, pour la première fois s'est déroulée à Vittoria, la capitale basque, une rencontre entre le président de la région Aquitaine, Jean Tavernier, et le président du gouvernement basque autonome, José-Antonio Ardanza. Les partenaires ont conclu à la nécessité de nouer des relations bilatérales puis de les étendre le long d'un axe Nord-Sud-Atlantique allant des Pays de Loire à la province de Léon, les régions de la façade atlantique devant, à leurs yeux, faire bloc pour opérer un rééquilibrage par rapport à l'axe méditerranéen actuellement privilégié dans le développement européen.

Les présidents Tavernier et Ardanza ont décidé de formaliser leur rapprochement par la création d'un groupe permanent de travail chargé en particulier d'étudier les liaisons routières, ferroviaires et aériennes. Basques et Aquitains sont d'accord pour appuyer une ligne de TGV Atlantique allant en direction de Saint-Sébastien, Bilbao et Vittoria. Les deux régions présentent des économies complémentaires. Le Pays basque est en train de réussir sa reconversion industrielle, mais il est pauvre en ressources agricoles, commerciales et touristiques. Avec ses deux millions deux cent mille habitants, il pourrait donc offrir un débouché intéressant aux produits aquitains.

Ce point avait d'ailleurs été souligné le 14 avril à Saint-Sébastien par les délégations basque et aquitaine d'élus socialistes qui, eux aussi, avaient organisé des « retrouvailles ». Les deux délégations s'étaient accordées sur *« la nécessité de la création et du renforcement d'une grande région économique du Sud-Ouest atlantique »* et elles étaient convenues de la nécessité d'imposer *« la réalisation de l'union ferroviaire européenne à grande vitesse sur la façade atlantique »*.

BRETAGNE

Une zone franche à Brest

Brest sera la première ville de France à bénéficier d'une zone franche incluant à la fois son port et son aéroport. Dans le courant de ce mois le fret international en transit bénéficiera de formalités douanières simplifiées et de conditions financières particulières.

Cette mesure était prévue dans la charte de développement de la Bretagne occidentale signée en 1987 entre l'Etat et les collectivités locales. Elle pourrait permettre à Brest de développer un rôle de plate-forme d'éclatement pour un certain nombre de produits venant en particulier d'outre-Atlantique. Ainsi, actuellement, le port d'éclatement pour l'Europe du soja en provenance des Etats-Unis ou du Brésil est Rotterdam et les responsables locaux estiment que ce rôle pourrait tout aussi bien être joué par le port breton.

CORSE

Les vacances malgré tout

Le ministre du tourisme, Olivier Stirn, a annoncé *« la reprise des actions de promotion »* à la télévision en faveur de la Corse. Il affirme que *« si les réservations pour le printemps ont été sérieusement mises en cause, la saison d'été s'annonce bonne »*. Plusieurs responsables professionnels, a-t-il ajouté, se sont déclarés prêts à inclure la Corse dans leurs programmes de développement *« si cela correspond aux souhaits des élus et populations de la Corse »*. D'autre part, les organisations professionnelles de l'hôtellerie se sont déclarées prêtes à mettre en place, dès cet été, *« des produits promotionnels à prix attractifs »*.

LIMOUSIN

Beaux villages

Saint-Benoît-du-Sault dans l'Indre, bourg médiéval à la frontière du Berry et du Limousin, est un paysage-décor de cinéma. Derniers utilisateurs en date : Serge Moatti *(la Croisade des enfants)* et Georges Wilson *(la Vouivre)*. Et plus récemment, les 29 et 30 avril, les maires et élus des « plus beaux villages de France » qui y ont réuni leur association.

Ils sont cent trois dans l'Hexagone qui ont commencé en 1981 à se fédérer autour d'une charte commune : *« Mieux assurer la protection et l'aménagement, la mise en valeur économique et sociale... Mieux faire connaître à l'opinion française et internationale l'une des plus importantes richesses touristiques et architecturales de la France, susciter de la part des pouvoirs publics une meilleure prise de conscience de la situation des petites communes rurales... »* Double condition d'adhésion : compter moins de deux mille habitants, être en tout ou en partie site classé.

Parmi ces « plus beaux villages » : Vézelay dans l'Yonne, Locronan dans le Finistère, Riquewihr dans le Haut-Rhin, Gordes dans le Vaucluse, Salers dans le Cantal, Conaze dans les Alpes-Maritimes, Collonges-la-Rouge en Corrèze, etc. Problème commun : l'entretien du patrimoine, les surcoûts et parfois les obstacles au développement que suscite ledit patrimoine. Saint-Benoît-du-Sault a, à cet égard, une politique inventive. En confiant la réalisation des bâtiments modernes à de grands architectes (le collège et les HLM sont de Paul Chemetov, la salle polyvalente de Zdrasko Natchev), le maire, M. Jean Chatelut, affirme *« refuser la fausse contradiction entre la préservation du site et le développement économique »* : il s'agit, d'*« enrichir le patrimoine historique par un patrimoine contemporain »*.

★ Association des plus beaux villages de France, siège social : mairie de Collonges-la-Rouge, 19500 Meyssac, tél. : 55-25-41-09.

LORRAINE

Kleenex préfère la France

La société américaine Kimberley Clark a confirmé sa décision de construire en Lorraine une usine de fabrication d'ouate de cellulose, vendue sous la marque Kleenex.

L'usine située à Villey-Saint-Etienne en Meurthe-et-Moselle, près de Toul, emploiera environ trois cents personnes. La production devrait commencer fin 1990. D'un montant total de 1 milliard de francs, cet investissement recevra une aide financière importante de l'Etat et des collectivités locales. La Commission de Bruxelles a en effet donné son feu vert pour l'octroi de subventions, bien que la commune de Villey-Saint-Etienne soit située en dehors de la zone où sont autorisées les aides au titre de l'aménagement du territoire. Kimberley Clark avait hésité pour son implantation entre la Sarre et la Lorraine.

HAUTE-NORMANDIE

Rouen étend ses pistes

L'aéroport de Rouen-Boos, en Seine-Maritime, sera équipé en 1992 d'une piste de 1 700 mètres, au lieu de 1 250 actuellement, et pourra accueillir des avions transportant quatre-vingts passagers (ATR 72 et Fokker 28), alors qu'actuellement seuls des avions de douze à dix-huit places peuvent s'y poser. Sous-équipée en matière aéroportuaire du fait de la proximité de Paris, l'agglomération de Rouen (quatre cent cinquante mille habitants) sera ainsi dotée d'un outil moderne.

La chambre de commerce et d'industrie souhaitait construire une piste de 2 000 mètres pour répondre à un trafic d'aviation d'affaires estimé à cent soixante mille passagers par an. En 1988, vingt-huit mille passagers (+ 48,9 % en un an) ont utilisé l'aéroport de Rouen-Boos qui dessert des lignes vers Lyon, Nantes, Lille et Londres avec les compagnies Air Vendée et Flandre Air, dans des conditions de confort limité.

Cette page a été réalisée par nos correspondants : Etienne Bauzet, Georges Chatain, Bernard Lederer, Ginette de Matha et Gabriel Simon.
Coordination : Jacques-François Simon.

Au colloque de Bordeaux sur les villes

Entre la puissance et la convivialité

L'IDÉE qui consiste à ordonner l'aménagement du territoire autour et en fonction des villes n'est pas nouvelle. On peut même dire que l'un ne va pas sans la référence aux autres. Ceux qui en douteraient et qui feignent aujourd'hui de redécouvrir l'importance des cités, petites ou immenses, feraient bien de se souvenir que la première direction de l'aménagement du territoire fut créée en 1949 – quatorze ans avant la DATAR, – au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, précisément, qui avait eu en charge la lourde tâche de rebâtir des villes et des logements sur les ruines du second conflit mondial.

Et sans remonter si loin, on se rappellera, à partir de 1965, la politique des huit métropoles d'équilibre puis le lancement des villes nouvelles en Ile-de-France et en province, les contrats de villes moyennes en 1973-1974 et, il y a trois ans, les propositions du rapport Guichard qui suggérait – dans quelle bronca ! – d'organiser le développement du pays autour d'une dizaine (au plus) de grands pôles urbains de taille européenne.

Il est vrai que, depuis quelques années, la pensée urbaine chez les architectes, les urbanistes, les géographes, les hommes politiques, s'était quelque peu assoupie. On pensait la ville en termes de grands ensembles dégradés, de circulation asphyxiée, d'espaces verts menacés par le béton, de ségrégation de quartiers. Mais la ville comme théâtre de vie et d'épanouissement des citoyens ou comme moteur du progrès économique de la France en Europe avait été oubliée. Il existait, dans ce domaine, selon le mot de M. Jean-François Carrez, délégué à l'aménagement du territoire, un *« déficit de réflexion »*.

Voilà qu'avec la création de la mission interministérielle de la ville, que dirige Yves Dauge, et l'étude de la DATAR sur le rôle international des villes européennes la ville retrouve le haut du pavé.

On l'a bien vu à Bordeaux, les 20 et 21 avril, à l'occasion des journées d'études qu'avait organisées le Conseil national des économies régionales et de la productivité (CNERP), que préside Maurice Ligot, maire UDF de Cholet, sur le thème « Villes en devenir : des espaces nationaux à l'espace européen ».

Si personne ne conteste qu'il est nécessaire de disposer en France d'une douzaine de grandes capitales – alors qu'il n'en existe que six ou sept – capables de tenir tête à Milan, Barcelone, Genève, Francfort ou Bruxelles (à ce titre, qui de Nantes, de Bordeaux ou de Rennes pourrait être la vraie métropole de la façade atlantique ?), les maires des villes moyennes ne veulent pas compter pour du beurre.

« La dernière chance »

Elles sont presque une centaine, de 30 000 à 100 000 habitants, à s'être regroupées dans une fédération que préside Jean Auroux, maire (PS) de Roanne. *« Nous sommes probablement la dernière chance, c'est-à-dire l'ultime point d'ancrage pour le monde rural »*, a-t-il déclaré. Mais les cités moyennes veulent aller plus loin et revendiquent notamment des équipements universitaires dignes de ce nom.

Jean-François Carrez s'est interrogé sur ce qui serait la meilleure *« charpente urbaine »* de la France pour demain. Maurice Ligot a plaidé pour la constitution de *« réseaux de villes »*, c'est-à-dire de *« solidarités »* et de *« complémentarités »* entre cités de taille, d'histoire, de sociologie différentes.

Des *« solidarités »* et des *« réseaux »* qui devront être pragmatiques et à *« géométrie variable selon les régions, les fonctions et les spécialités »* (Jacques Voisard). Sachant que *« les hiérarchies actuelles de villes éclatent à cause de l'Europe »* (Claude Lacour, professeur à l'université de Bordeaux), Jean-François Carrez a mis en garde les participants et les maires : *« Il vaut mieux, pour une ville, l'excellence dans une spécialité plutôt que la polyvalence dans la médiocrité »*. Et Jacques Valade, premier adjoint au maire de Bordeaux, s'est fait le chantre de *« la convivialité dans la ville, des villages dans la ville, et du volontarisme local »*.

Tous les participants au colloque de Bordeaux ont, dans une belle unanimité, fustigé ce que Jean Auroux a appelé *« le panurgisme irresponsable et coûteux de l'Ile-de-France, puisque les moyens financiers réunis de la DATAR et de la délégation à la ville correspondent à peine à 5 kilomètres d'autoroute en Ile-de-France »*. *« Il faut donner la priorité à l'organisation de la région parisienne plutôt qu'à son développement »*, a conclu, pour sa part, Maurice Ligot.

Après les odes au *« bonheur et à l'ardeur »* chantées par Jacques Chaban-Delmas, il revenait à Michel Delebarre, tout frais ministre de l'urbanisme, de présenter à cette occasion les idées-forces de sa politique :

– Il faut réinvestir dans le domaine urbain intellectuellement et économiquement, car la comparaison européenne n'est pas favorable à la France et notre pays prend du retard ;

– L'Etat et les collectivités locales doivent nouer des contrats d'un type nouveau ;

– Il est nécessaire de relancer les actions de coopération intercommunales soit dans le monde rural entre petites communes, soit entre une ville-centre et les communes de banlieue ;

– Enfin, pour l'Ile-de-France, où déséquilibre, dysfonctionnement et saturation des réseaux de transport s'aggravent de jour en jour, des réformes profondes s'imposent.

On attend à l'œuvre, sur cette question brûlante, le gouvernement de Michel Rocard.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

SOMMAIRE

■ *Pris il* y a trois mois encore dans le piège des « affaires », M. Pierre Bérégovoy, le ministre de l'économie, a réussi à en sortir et peut présenter, un an après son retour rue de Rivoli, un bilan économique flatteur mais peu socialiste *(lire ci-dessous)*.

■ Le niveau record des exportations (55,15 milliards de deutschemarks, soit 186 milliards de francs) en mars permet à l'Allemagne de gonfler encore son *surplus* commercial *(lire page 26)*.

Un an après son retour Rue de Rivoli

Bérégovoy III : un nouveau pragmatisme

M. Pierre Bérégovoy a retrouvé la baraka. Il y a trois mois encore, il était pris dans la tourmente des « affaires » : le raid sur la Société générale, avec des méthodes contestées ; les conditions du rachat d'une firme américaine par Pechiney... Les bookmakers du Palais Brongniart n'auraient alors pas parié un sou sur son avenir politique. *« Il n'est plus premier-ministrable »* affirmaient certains. Aujourd'hui, les mêmes n'en sont plus si sûrs.

Fin politique, le ministre d'Etat, fidèle en cela également à son maître, M. François Mitterrand, a réussi, avec l'aide de son nouveau directeur de cabinet, M. Hervé Hannoun, à sortir du guêpier dans lequel il se trouvait et à *renverser* magistralement la situation à son avantage.

Abandonnées les dernières séquelles de l'idéologie socialiste, M. Pierre Bérégovoy en est revenu au pragmatisme d'antan. Oubliées les « affaires », il s'occupe d'Economie. En ce domaine, le bilan de sa première année est plutôt flatteur – même s'il ne lui est pas totalement imputable. Il y avait eu « Bérégovoy I », l'idole des milieux financiers pour les réformes libérales qu'il avait engagées entre 1984 et 1986. Il y eut ensuite Bérégovoy II : par son interventionnisme dans différentes affaires, le même homme revenu Rue de Rivoli le 11 mai 1988 décevait ceux-là même qu'il avait subjugués. Y aurait-il aujourd'hui l'émergence d'un Bérégovoy III ?

Un an après son retour, l'économie française se porte bien. Comme son prédécesseur immédiat, M. Balladur, il peut se prévaloir de résultats très favorables. Avec un rythme annuel encore supérieur à 3 %, la croissance reste forte. Bien qu'en légère progression (3,4 % en un an fin mars 1989 contre 2,5 % fin mars 1988), l'inflation est contenue. Toujours élevé, le nombre des chômeurs (2 522 000 à la fin du mois de mars 1989) a néanmoins diminué de 6 000 en un an. Même le commerce extérieur s'améliore.

Les entreprises dégagent de confortables bénéfices, qu'elles investissent. Elles créent aussi des emplois (plus de 200 000 en 1988). *La Bourse a progressé de plus de* 45 % depuis le retour de M. Pierre Bérégovoy aux affaires. Le franc se porte bien. Il n'a pratiquement pas bougé à l'intérieur du système monétaire européen. Il n'y a pas eu de dévaluation. La monnaie française s'est même fortement appréciée vis-à-vis... du franc suisse.

Une conjoncture favorable

Certes, le ministre d'Etat a bénéficié jusqu'à présent d'une conjoncture internationale favorable, avec une forte croissance du commerce mondial et un dollar cher. Les performances de l'année écoulée sont ensuite une partie de l'héritage. La France retire actuellement les bénéfices des politiques engagées depuis 1983 – et donc de celles mises en œuvre par M. Pierre Bérégovoy lui-même entre 1984 et 1986. *« L'héritage n'est pas dilapidé »*, juge un conjoncturiste français – comme d'ailleurs tous les grands organismes internationaux (OCDE, FMI,...).

Après une courte période de flottement au lendemain de son retour Rue de Rivoli, M. Bérégovoy a repris à son compte la politique de « désinflation compétitive » de son prédécesseur immédiat, M. Edouard Balladur. Il n'a d'ailleurs remis en cause aucune des libertés économiques (des prix, des changes...) accordées par ce dernier aux entreprises.

Au cours des premiers mois, après son arrivée Rue de Rivoli, le ministre a dû sacrifier aux idées socialistes d'alors. En matière budgétaire, les marges supplémentaires obtenues d'une croissance nettement plus forte que prévu ne seront pas utilisées à une réduction accrue du déficit. Dans le domaine fiscal, le ministre d'Etat défend une conception de l'impôt de solidarité sur la fortune proche de celle qui avait prévalu en 1982, contre celle plus « économique » préconisée par Michel Rocard. Soutenue par l'Elysée, c'est la Rue de Rivoli qui l'emporte. Cet impôt doit permettre le financement du revenu minimum d'insertion, autre innovation de ce début de septennat.

L'orthodoxie des « trésoriens »

Pour 1990, M. Bérégovoy a retrouvé l'orthodoxie des « trésoriens » les hommes de la direction du Trésor. La réduction du déficit budgétaire – qu'il souhaite ramener de 100 à 90 milliards de francs – lui apparaît prioritaire. La grande réforme fiscale annoncée pour 1990 en août dernier risque de n'être qu'une adaptation de la fiscalité

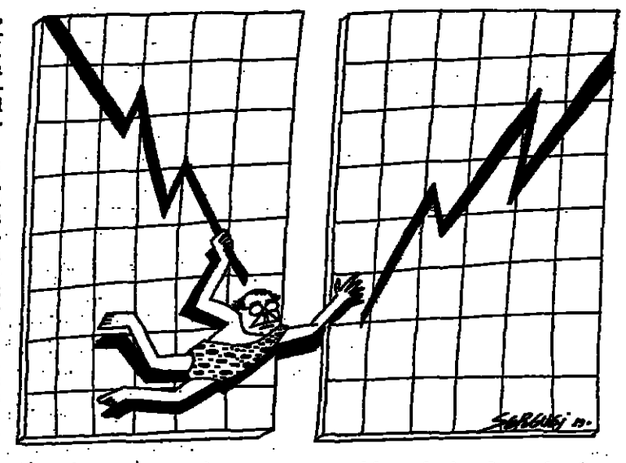

française aux contraintes européennes. L'un des premiers actes du ministre après son retour Rue de Rivoli a été l'acceptation, le 13 juin 1988, de la libération totale des changes au sein de la Communauté européenne le 1er juillet 1990. Il obtient de ses partenaires la promesse qu'un effort d'harmonisation fiscale sera réalisé. Mais il ne s'agit pas là d'un engagement formel. Une concession dont le ministre pèse aujourd'hui le prix, alors que l'Allemagne vient de faire un pas en arrière dans ce domaine.

Le retour au pragmatisme « trésorien » du ministre est plus marqué encore en matière monétaire. Considérant, à juste titre, que le prix de l'argent était trop élevé en France, M. Bérégovoy s'était proclamé, dès sa nomination, partisan d'une baisse des taux d'intérêt. Conséquence : la Banque de France a effectivement, et ce dès le 26 mai, annoncé une première réduction de ses taux directeurs. L'environnement international était cependant bien différent de celui qu'avait connu le ministre entre 1984 et 1986 (à l'époque, les taux mondiaux avaient tendance à baisser). Bref, le ministre a dû progressivement abandonner sa religion.

De la baisse des taux, il est passé à la défense priocitaire d'un franc fort. Sur un an – entre le 9 mai 1988 et le 9 mai 1989, – les taux directeurs de la Banque de France ont finalement augmenté, en nominal, d'un point. Moins qu'à l'étranger, souligne-t-on Rue de Rivoli. Maigre consolation : le coût de l'argent reste toujours élevé en France. C'est le prix d'un franc fort, l'un des trois éléments de la stratégie de désinflation compétitive, avec la réduction du déficit budgétaire et la maîtrise de l'inflation.

L'hiver fut rude

Dans le secteur financier, autre domaine d'intervention du locataire de la Rue de Rivoli, le ministre, malgré de grandes ambitions initiales, a dû se contenter, pour l'essentiel de *« gérer l'acquis »*. Il avait, un temps, rêvé à une nouvelle grande *« révolution financière »*, avec l'introduction de la *« titrisation »*, la réduction des prêts bonifiés à l'agriculture – une distribution banalisée dans une première étape – et la réforme du financement du logement. Un an après, aucun de ces dossiers n'a débouché réellement, même si une loi a été votée pour la titrisation et des travaux réalisés sur les deux autres affaires. Après avoir été le réformateur des marchés, M. Bérégovoy cherche à se présenter comme son moralisateur : il a fait voter une loi sur la moralisation et la transparence des marchés.

Pour M. Bérégovoy, sa première année de ce second septennat restera néanmoins marquée par les « affaires ». Certes, s'il reconnaît que l'hiver fut rude, il nie que celles-ci aient pu nuir à son image dans l'opinion publique. Les électeurs de Nevers – qui l'ont largement réélu maire – lui donnent raison. Dans les *milieux financiers pourtant, son attitude* – notamment sur la Société générale – avait beaucoup déçu et inquiété. La technique – et la célérité avec laquelle il a réussi à sortir de ce guêpier fait cependant l'admiration de ces mêmes financiers.

Après la démission, le 20 janvier de son directeur de cabinet, M. Alain Boublil, M. Bérégovoy a mené les opérations à marches forcées : des déclarations selon lesquelles *« le gouvernement souhaite que toute la vérité soit faite »* ; un rapport de la COB sur Pechiney rendu public et un dossier transmis à la justice ; un médiateur – l'ancien directeur du cabinet de M. Balladur Rue de Rivoli, M. Jean-Claude Trichet, l'actuel directeur du Trésor – chargé d'une mission de conciliation dans l'affaire de la Générale ; un accord signé au bout de quinze jours à peine ; une loi sur le « dénouyautage » et, dans la réalité, la paix, provisoire peut-être. Pas question, semble-t-il, d'attaquer de front le capital de Paribas, de la CGE ou du CCF, entreprises privatisées, au noyau dur RPR, selon les socialistes. Tous les autres dossiers délicats (comme le rapprochement entre la BNP et l'UAP) seront réglés avec la même rapidité et avec le même esprit de conciliation.

On garde les mêmes

Le pragmatisme nouveau du ministre trouve également matière à s'exercer à l'égard des entreprises publiques. Le dogme du « ni-ni » (ni nationalisation ni privatisation) inscrit dans la *Lettre à tous les Français* du candidat Mitterrand oblige le fidèle exécutant du chef de l'Etat à une imagination quotidienne. Régulièrement, la Rue de Rivoli trouve des techniques pour nationaliser ou privatiser sans le dire. Pechiney est autorisée à introduire une filiale à la Bourse, Renault à vendre l'une des siennes...

Dans les semaines à venir, M. Bérégovoy va avoir de nouvelles occasions de démontrer son pragmatisme retrouvé. Les nominations à la tête des entreprises publiques du secteur financier, au début de l'été, seront un test intéressant. Conformément encore à la *Lettre à tous les Français*, le ministre d'Etat n'a procédé jusqu'à présent à aucune chasse aux sorcières. Tous les directeurs de son administration nommés par M. Balladur sont toujours en place : il a ainsi comme collaborateurs directs M. Jean-Claude Trichet (directeur du Trésor), ex-directeur du cabinet de M. Balladur ; M. Daniel Bouton (directeur du budget), ex-directeur du cabinet de M. Alain Juppé, et M. François David (directeur des relations économiques extérieures), ex-directeur du cabinet de M. Michel Noir. Dans les grandes entreprises, il n'a changé que deux présidents : M. Jean-Yves Haberer a remplacé à la tête du Crédit lyonnais M. Jean-Maxime Lévêque, parti à la retraite, et M. Jean Peyrelevade a succédé à M. Jean Dromer à la présidence de l'UAP. Il y aura peu de changements, affirme-t-on *dans l'entourage du ministre*.

Ce pragmatisme de Bérégovoy III – l'un des aspects sans doute de la *« gauche pépère »* – ne risque-t-il pas de décevoir les membres du PS ? Voir un ministre socialiste expliquer, comme ce fut le cas le 6 avril dernier lors de son point avec la presse et chiffres à l'appui, qu'il avait mieux défendu les petits porteurs d'actions de sociétés privatisées que son prédécesseur, cela, peut-il mobiliser les militants ? Qu'y a-t-il d'encore socialiste dans la politique menée par M. Bérégovoy Rue de Rivoli ? Le souci permanent de justice sociale, avance-t-on chez le ministre.

La réforme fiscale attendue pour 1990 – en fait la réduction de la fiscalité sur l'épargne et de la TVA – devrait être l'occasion de le démonter. On peut cependant se demander si, malgré la stabilisation du chômage, les inégalités sociales ne se sont pas accrues encore au cours de l'année écoulée. Les salariés ont certes bénéficié d'augmentations sensibles de leur pouvoir d'achat. Mais une fois de plus, la première année du nouveau septennat confirmera que, sous les socialistes. Mieux vaut être rentier que salarié ! Les premiers ont, à n'en pas douter, davantage bénéficier que les seconds de la hausse de la Bourse (une progression de plus de 45 % de leur portefeuille en un an), de l'explosion des profits des entreprises et des dividendes distribués de la flambée des prix de l'immobilier à Paris et de ceux des œuvres d'art (précieux refuges anti-impôt sur la fortune). Lutter contre les inégalités ne serait-elle pas une ambition plus passionnée que « dénouyautée » à l'aide de méthodes suspectes, le capital des *sociétés privatisées* !

ERIK IZRAELEWICZ.

La fin de la voiture facile

Les retours du « pont », commencé peu avant le 1er mai, continué grâce à l'Ascension, le 4 mai, et achevé avec la fête de la Victoire, ont provoqué, dans la nuit du 8 au 9 mai, d'énormes embouteillages sur les routes et autoroutes convergeant vers Paris et aux abords des grandes villes. On a dénombré jusqu'à 200 kilomètres de bouchons. Cette « thrombose », qui a échappé à « Bison futé », annonce la fin de la période de la voiture facile en France.

Les Français s'étaient persuadés que l'euphorie automobile durerait. Après les deux chocs pétroliers, ils avaient rationné leur consommation de kilomètres et usé parcimonieusement d'une voiture coûteuse. Puis, vers 1986, la baisse des cours du pétrole, la dégringolade du dollar et l'allégement des prix qui en était résulté à la pompe les avaient convaincus que l'heureuse époque des années 70 était revenue. Comment lutter contre cette impression lorsque le gouvernement Chirac annonce, en 1987, plus de 2 700 kilomètres de voies autoroutières nouvelles et que, en francs constants, le prix du super revient à son niveau de 1973 ?

Les automobilistes n'ont pas résisté à la tentation et, malgré le krach boursier de l'automne 1987, ils ont consommé la route comme jamais. En 1988, ils ont battu tous les records et vendu, en France, 2 218 000 véhicules (+ 5,4 % par rapport à l'année précédente) et l'on a roulé de plus en plus : 9 % à 10 % de mieux. Du côté de l'insécurité routière, la courbe a évolué de façon parallèle, et le nombre des *morts, dans les accidents de la* circulation, est passé de 9 855 en 1987 à 10 548 (+ 7 %) en 1988.

Voilà que tout s'inverse aujourd'hui. Le gouvernement Rocard a tapé sur la table au cours de l'été dernier et durci la répression des infractions. Il a décidé de changer durablement le comportement des Français au volant. Le 28 octobre 1988, il a jur que les procès-verbaux ne passeraient plus à la trappe sous l'effet du « piston » et arrêté le principe qu'un permis de *conduire à points* et d'un contrôle technique des véhicules périodique et obligatoire.

La remontée du prix des carburants s'est accélérée, à partir de Pâques, et l'essence, qui valait seulement 5 francs, s'est renchérie en trois semaines de 20 ou 30 centimes sous l'effet du raffermissement des cours mondiaux.

200 000 véhicules nouveaux par mois

Et maintenant les bouchons. Car il faut bien se servir de ces *deux cent mille véhicules* nouveaux immatriculés chaque mois ! Si l'on excepte les abords des grandes villes où la circulation est calamiteuse de façon quasi permanente, le réseau *national absorbait jusqu'à présent*, sans grosses difficultés, ce flot croissant. Arrive le moment où le beau temps, les « ponts » ou les vacances aidant, les embouteillages cesseront d'être l'apanage de la vallée de la Tarentaise, en février, et de la vallée du Rhône le 31 juillet, et se généraliseront comme le 8 mai, au Mans, à Tours, à Montpellier ou à Orléans. Ce ne sont pas les 300 kilomètres d'autoroutes mis en chantier, chaque année, par le gouvernement qui y porteront remède.

Il faudra donc écouter les conseils de « Bison futé » de plus en plus attentivement, car aucune infrastructure routière ne pourra absorber ces pointes de trafic qui ont tendance à devenir européennes. Lorsque la situation deviendra inextricable, il sera toujours temps de permettre l'usage, un jour sur deux, des voitures selon le numéro minéralogique pair ou impair, comme à Rome, à Athènes ou à Los Angeles. *Peut-être que, d'ici là,* les Français se seront mis à user sagement de leur chère automobile...

ALAIN FAUJAS.

Diminution de 29,4 % des agressions à main armée dans les banques en 1988

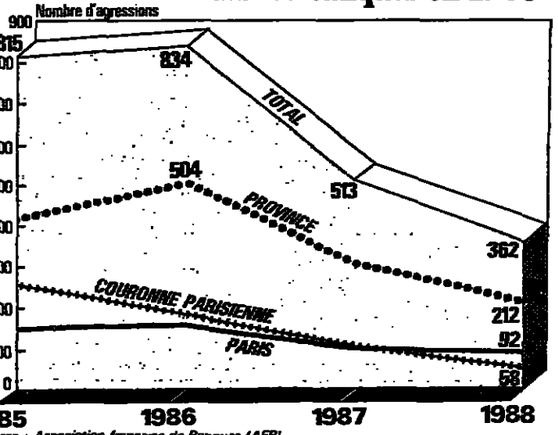

Source : Association française de Banques (AFB)

Les agressions à main armée dans les banques ont diminué de 29,4 % en 1988 par rapport à 1987 (362 contre 513) après une baisse de 39 % en 1987. La part respective de la région parisienne et de la province reste sensiblement identique sauf pour Paris *intra-muros*, dont le chiffre augmente de 19,7 % en 1987 et 25,4 % en 1988. Par ailleurs, trente-deux départements n'ont pas subi d'agression en 1988 contre vingt-trois en 1987 et vingt-deux en 1986.

TRANSPORTS

Pluie de commandes pour les chantiers navals sud-coréens

Les chantiers navals sud-coréens ont reçu, en avril, des commandes pour 17 nouveaux navires, soit, au total, 453 400 tonnes, en raison d'une reprise de la demande mondiale, ce qui correspond à une hausse de 93,5 % par rapport à avril 1988, selon des données publiées par l'Association des constructeurs navals sud-coréens (KSA).

Malgré un climat social tendu, les prises de commandes pour les quatre premiers mois de cette année ont marqué une hausse de 85 % par rapport à la période correspondante de l'an dernier, avec 76 navires au total, dont 60 à l'exportation.

La société Daewoo (l'un des grands chantiers navals de Corée) vient de faire l'objet d'un plan de redressement financier avec l'aide de l'Etat.

Elle prévoit de former un consortium avec Samsung (autre « géant » coréen) pour obtenir – contre les chantiers européens – la commande de cinq navires porte-conteneurs pour le groupe néerlandais Nedlloyd.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

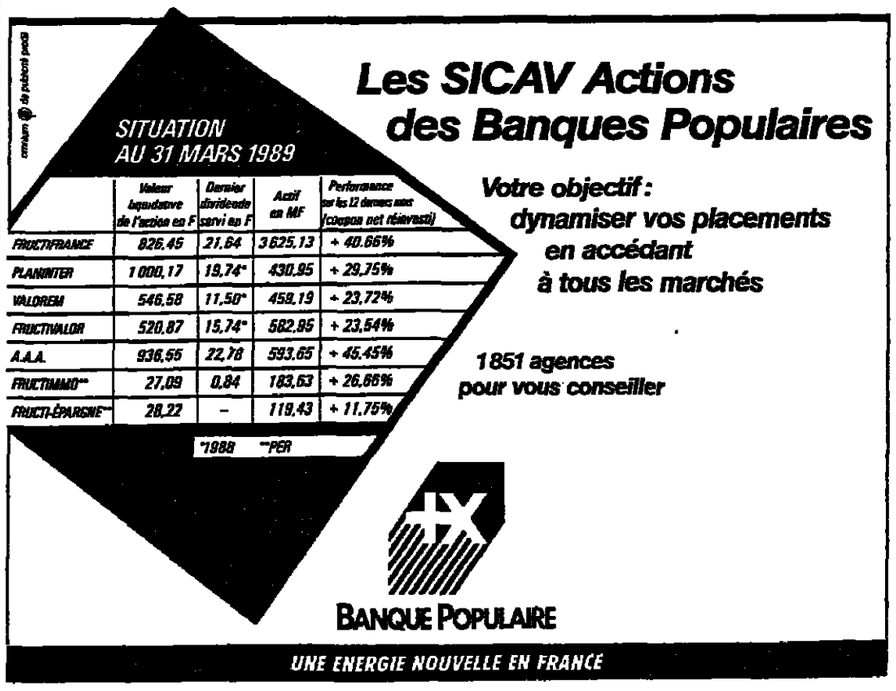

	Valeur liquidative de l'action en F	Dernier dividende servi en F	Actif en MF	Performance sur les 12 derniers mois (coupon net réinvesti)
FRUCTIFRANCE	826,45	21,64	3625,13	+ 40,66%
PLANINTER	1 000,17	19,74*	430,95	+ 29,75%
VALOREM	546,58	11,50*	458,19	+ 23,72%
FRUCTIVALOR	520,87	15,74*	582,85	+ 23,54%
A.A.A.	936,55	22,78	593,65	+ 45,45%
FRUCTIMMO**	27,09	0,84	183,53	+ 26,66%
FRUCTI-ÉPARGNE**	28,22	–	119,43	+ 11,75%

Économie

POINT DE VUE

Ce ne sont pas les prix qui déstabilisent l'industrie pharmaceutique

par Philippe Gelblat,
ancien conseiller technique au secrétariat d'Etat chargé de la Sécurité sociale

DANS le domaine de l'économie de la santé comme ailleurs, il faut se garder des idées trop simples. L'industrie pharmaceutique française se porte mal, c'est un fait, et le rapport Biot-Dangoumau vient tout récemment de le remettre en lumière. Mais l'explication ne réside pas uniquement, comme semblent le suggérer certains, dans la faiblesse du prix des médicaments en France, et donc dans les décisions de la Sécurité sociale et de l'administration. Il convient de rappeler quelques faits.

Certes, les prix en France sont en *moyenne* inférieurs à ce qu'ils sont à l'étranger ; mais les quantités consommées sont plus fortes, ce qui fait que la dépense pharmaceutique globale par habitant est au-dessus du niveau des autres pays industrialisés. En valeur, et pour une base 100 en France, celle-ci est de 57,5 en Italie, 84,5 en Belgique, 97,1 en RFA, 40,8 en Grande-Bretagne, et 37 seulement aux Etats-Unis (1).

Ainsi, la Sécurité sociale française ne donne pas moins d'argent que ses homologues étrangères, mais bien au contraire elle est la plus généreuse de toutes les sécurités sociales ; pourtant, sa générosité ne semble pas avoir favorisé le développement de notre industrie pharmaceutique.

Si les prix des médicaments sont plus faibles en France que dans les autres pays d'Europe, il ne s'agit que d'une *moyenne*. Il existe des produits dont les prix sont bas, même parfois très bas, par comparaison internationale, mais il en existe d'autres qui sont au niveau des prix internationaux, voire supérieurs. Il existe aussi des médicaments similaires, ou même identiques, dont les prix sont extrêmement éloignés.

Au-delà du niveau général des prix, c'est donc à la structure des prix qu'il convient de s'intéresser. Celle-ci est, en réalité, totalement incohérente. Pourquoi ?

En règle générale, quand un produit arrive sur le marché, son prix est établi par l'administration en fonction du prix des médicaments semblables déjà existants, ce qui paraît d'ailleurs logique. Comme le prix de référence est bas, le prix du nouveau produit sera bas, et le prix des suivants aussi.

Mais le laboratoire qui introduit un nouveau médicament réussit parfois à faire sortir l'administration de sa logique : soit qu'il échange un prix élevé contre une implantation industrielle en France (ce que peuvent faire les laboratoires étrangers), soit que la pression médicale soit très forte (cas d'un produit contre le sida, par exemple), soit que le laboratoire réussisse, d'une façon ou d'une autre, à intervenir auprès des décideurs publics.

Les prix peuvent être alors considérablement plus élevés que ce qu'ils auraient « normalement » dû être. Lorsque c'est le cas, des majorations de prix de 50 % sont communes, mais on a pu voir des doublements, ou plus !

Prime au plus cher

Mais ce qui est le plus surprenant, c'est que le produit « favorisé » va bénéficier d'un avantage supplémentaire par rapport à ses concurrents. Le produit le plus cher, c'est un phénomène bien connu, est jugé *a priori* plus efficace par le médecin et le malade. En outre, son prix élevé permet de financer plus aisément les dépenses d'investissement commercial nécessaires à son introduction sur le marché. Mais surtout (qui peut le plus peut le moins), le produit coûteux, dont le prix élevé peut être par ailleurs justifié pour certaines affections graves, va fréquemment être employé pour des affections plus bénignes, pour lesquelles il existe déjà des traitements moins chers, mais tout aussi efficaces.

Ainsi, le produit « favorisé » accroît de trois façons les dépenses de la Sécurité sociale : d'abord, comme dirait La Palice, parce qu'il est plus cher ; ensuite parce que son prix lui facilite la conquête de parts de marché ; et enfin parce qu'il va dériver sur les marchés connexes.

C'est par ce mécanisme que certains laboratoires obtiennent non seulement des prix élevés, mais aussi et par conséquent des volumes de vente importants, affaiblissant ainsi le laboratoires qui ne sont pas dans une position aussi favorable. Et à ce jeu, les grands laboratoires étrangers font souvent beaucoup mieux que les français : de bons produits, la possibilité de monnayer une implantation industrielle en France, leur assurent des prix élevés, donc des quantités vendues importantes, et donc une double suprématie par rapport aux laboratoires français.

L'industrie pharmaceutique nationale s'affaiblit, les dépenses de la Sécurité sociale augmentent. Ce ne sont pas les prix trop bas qui déstabilisent l'industrie pharmaceutique française, mais les distorsions causées par un mode de fixation arbitraire. De toute évidence, au-delà de toute réforme générale, une cure de transparence s'impose.

(1) Source : CREDES, *socio-économie de la santé*, 1987.

ÉTRANGER

Taxation de l'épargne

La Bundesbank demande au gouvernement de clarifier sa position

M. Helmut Schlesinger, vice-président de la Bundesbank, a demandé, lundi 8 mai, au gouvernement de clarifier sa position sur l'harmonisation de la fiscalité européenne, après la suppression de la retenue à la source sur les revenus de l'épargne décidée par l'équipe Kohl. Dans un entretien accordé à l'agence de presse ouest-allemande DPA, le numéro deux de l'institut d'émission craint que la polémique ouverte à cette occasion ne fasse naître de nouvelles inquiétudes chez les épargnants ouest-allemands. M. Théo Waigel, nouveau ministre des finances, s'est à plusieurs reprises prononcé pour la suppression définitive de cette retenue à la source de 10 % alors que le chancelier Helmut Kohl s'est déclaré prêt à *« discuter avec ses partenaires »* européens d'une réglementation *« supportable à tous »* qui permette d'imposer *les revenus du capital et* répondre *« aux objectifs présents du grand marché intérieur »*.

Face à cette ambiguïté, M. Schlesinger préconise, dans un premier temps, un texte de loi supprimant la retenue à la source pour rétablir la confiance des épargnants.

Nouveau record des exportations en mars

L'irrésistible poussée des excédents allemands

L'envol des exportations a porté l'excédent commercial ouest-allemand à 12,8 milliards de deutschemarks (43,5 milliards de francs) en mars et à 36 milliards pour le premier trimestre, a annoncé, lundi 8 mai, l'Office fédéral des statistiques. Les économistes estiment désormais que le surplus record de 128 milliards de deutschemarks enregistré en 1988 sera largement dépassé cette année, et pourrait tourner autour de 140 milliards (476 milliards de francs).

Les craintes des experts semblent se confirmer. Alors que le redressement du commerce extérieur américain semble en panne, et que les excédents japonais reprennent une course ascendante, les surplus allemands ne cessent d'augmenter. La lente correction des grands déséquilibres enregistrée en 1988 pourrait, si ces tendances se poursuivent, s'inverser, introduisant un nouvel élément d'incertitude dans l'économie mondiale.

Les chiffres annoncés par l'Office fédéral des statistiques en RFA sont impressionnants. Durant le seul mois de mars, les exportations ont pulvérisé tous les records, pour représenter 55,15 milliards de deuschemarks, une hausse de 9 % sur février. Cette santé insolente devrait se maintenir au cours des mois à venir. Même si la conjoncture américaine se ralentit, les exportateurs allemands savent qu'ils trouveront des débouchés privilégiés en Europe, où les achats de biens d'équipement – point fort de l'industrie allemande – se poursuivent à vive allure dans la perspective du grand marché de 1993.

Deux chiffres résument bien cette situation : à près de 60 %, les exportations allemandes sont destinées aux autres pays de la CEE, et les biens d'équipement représentent plus de la moitié des ventes de l'Allemagne à l'étranger.

Considérée comme largement structurelle par les experts, cette force à l'exportation n'est guère compensée par les importations. Leur progression de 7,7 % en mars les a portées à 42,31 milliards de deutschemarks. Et s'il est sans doute trop tôt pour voir dans ce montant les conséquences de l'affaiblissement de la devise allemande – elle a perdu près de 7 % par rapport au dollar depuis le début de l'année, – ce facteur monétaire gonflera très artificiellement les achats de la RFA au cours des mois prochains.

Les partenaires de Bonn ne manqueront pas de le souligner quand le délicat problème des déséquilibres commerciaux sera à nouveau abordé. La balance des paiements courants, dont l'excédent a presque doublé en un an, pour passer de 16,3 milliards de deutschemarks durant le premier trimestre 1988 à 28,7 milliards durant les trois premiers mois de 1989, ne fera qu'aggraver les inquiétudes.

Depuis neuf mois

Le dollar est au plus haut

Malgré de nombreuses interventions des banques centrales la semaine dernière, l'ascension du dollar s'est accélérée, le lundi 8 mai, en partie en réaction à des déclarations du président de la Bundesbank, M. Karl Otto Poehl. Intervenant à l'issue d'une réunion mensuelle des gouverneurs de banques centrales à Bâle, M. Poehl a qualifié de *« remarquable »* la fermeté dont fait actuellement preuve le dollar. Selon lui, *« c'est ce que décident les marchés, et il faut s'en accommoder »*.

Ces propos ont été interprétés par les opérateurs sur les marchés des changes comme un signe de l'abandon par des banques centrales des tentatives de limitation de la hausse du dollar. Les instituts d'émission ont d'ailleurs fait preuve de discrétion sur les marchés lundi 8 mai, et seules la Banque du Japon et la Réserve fédérale ont vendu de modestes quantités de billets verts. Mardi 9 au matin, la banque d'Angleterre intervenait également. S'il s'agit effectivement d'une nouvelle attitude des banques centrales cela signifierait qu'elles ont renoncé à défendre la marge supérieure de fluctuation du dollar prévue par les accords du groupe des Sept. Une limite qui, tenue secrète mais généralement estimée à 1,90 deutschemark et 135 yens, a été franchie dès vendredi pour la devise allemande, et lundi dans le cas du yen.

Dans la matinée du 9 mai à Paris, le dollar s'échangeait, ses plus hauts niveaux depuis l'été dernier, à 1,91 deutdeutschemark et 6,4430 francs, après avoir clôturé à Tokyo à 135 yens.

La vigueur du dollar est d'autant plus *« remarquable »*, selon le mot de M. Poehl, qu'elle s'est manifestée malgré l'annonce d'une hausse du taux de chômage aux Etats-Unis en avril, le 5 mai, et celle d'une augmentation des excédents commerciaux allemands au premier trimestre, deux indicateurs qui, ordinairement, inciest dans le sens d'une décrue de la devise américaine. Sur les marchés des changes, on attend désormais un signe des dirigeants du groupe des Sept qui indiquerait que les fourchettes de parités ont été modifiées.

Ralentissement de la hausse des bénéfices des entreprises américaines

Les entreprises américaines ont vu leurs bénéfices nets progresser de 10 % au premier trimestre 1989 par rapport aux trois premiers mois de 1988, ce qui représente leur plus mauvais score depuis le deuxième trimestre de 1987, selon une enquête du *Wall Street Journal*. Ce ralentissement, déjà perceptible à la fin de 1988, devrait se poursuivre cette année en raison du tassement de la croissance américaine.

Les compagnies pétrolières (+ 23 %), chimiques (+ 21 %) et automobiles (+ 22%) ont été les championnes de la croissance pendant la même période. En revanche, les lanternes rouges se trouvent dans la défense et l'informatique (– 31 % pour le matériel informatique et – 49 % pour les semi-conducteurs). La diversité domine dans la finance : hausse de 23 % des bénéfices des banques, mais chute de 64 % de ceux des firmes d'investissement.

Selon la BRI

Le rôle du dollar n'a cessé de décroître dans les prêts internationaux

L'importance du dollar dans les prêts internationaux n'a cessé de décroître depuis cinq ans au profit du yen et du deutschemark, confirme la Banque de règlements internationaux (BRI) dans son rapport sur l'activité bancaire et financière internationale

Entre 1983 et 1988, la part du dollar dans les prêts internationaux est revenue de 72% à 53%. Les parts du yen et du deutschemark se sont rapidement agrandies et représentaient l'année dernière 10% chacune des prêts.

Cette évolution s'explique, selon la BRI, par la déréglementation financière qui favorise l'usage de monnaies de plus en plus nombreuses dans les échanges financiers, le rôle grandissant des banques non américaines, les taux d'intérêt plus bas sur des monnaies autres que le dollar, la croissance très rapide de la zone pacifique, où le yen est dominant, et enfin les rééchelonements de dettes des pays en voie de développement, rééchelonnements qui se sont souvent faits en monnaies autres que le dollar.

La Barclays émet 200 millions de dollars d'actions privilégiées

La banque britannique Barclays est la première société non américaine à émettre une nouvelle catégorie de titres qui répondent aux exigences internationales en matière de fonds propres. Il s'agit de 200 millions de dollars (environ 1,3 milliard de francs) d'actions privilégiées, à taux fixe, qui peuvent être rachetées par la banque dans un délai de cinq ans sous certaines conditions.

Cette émission permet à la banque d'améliorer ses ratios sans dilution des intérêts de ses actionnaires ordinaires. Selon les normes internationales, ces titres appartiennent au « noyan dur » des capitaux pris en compte dans le ratio Cooke (rapport entre les fonds propres et les engagements) que les grandes banques devront respecter en 1992. Libellée en dollars, cette émission atténue les effets des mouvements de change sur les ratios de la banque.

CONJONCTURE

Les prix en mars

Un bon résultat

	VARIATIONS (en %) AU COURS... des 12 derniers mois (mars 89/ mars 88)	des 6 derniers mois (mars 89/ sept. 88)	des 3 derniers mois (mars 89/ déc. 88)	du dernier mois (mars 89/ fév. 89)
● ENSEMBLE	+ 3,4	+ 1,5	+ 1,0	+ 0,3
● ALIMENTATION (y c. boissons)	+ 3,1	+ 2,2	+ 1,2	+ 0,4
Prod. à base de céréales	+ 3,1	+ 1,7	+ 1,0	+ 0,3
Viandes de boucherie	+ 7,9	+ 4,4	+ 2,8	+ 0,9
Porc et charcuterie	+ 3,0	+ 1,8	+ 1,3	+ 0,4
Vol., lap., gib., prod. base viande	+ 2,4	+ 2,6	+ 0,6	+ 0,2
Produits de la pêche	+ 1,5	+ 1,4	+ 1,0	+ 0,7
Laits, fromages	+ 3,9	+ 2,9	+ 1,8	+ 0,5
Œufs	+ 4,0	+ 2,5	– 0,3	+ 0,0
Corps gras et beurres	+ 6,8	+ 4,6	+ 2,1	+ 0,5
Légumes et fruits	+ 3,0	+ 1,7	+ 0,5	+ 0,0
Autres produits alimentaires	+ 1,7	+ 0,8	+ 0,5	+ 0,1
Boissons alcoolisées	+ 2,4	+ 1,7	+ 1,3	+ 0,5
Boissons non alcoolisées	– 4,9	– 0,5	+ 0,6	+ 0,5
● PRODUITS MANUFACTURÉS	+ 2,9	+ 1,0	+ 0,9	+ 0,3
1) Habillement et textiles	+ 2,8	+ 1,5	+ 0,8	+ 0,4
Vêtements de dessus	+ 2,6	+ 1,4	+ 0,4	+ 0,2
Autres vêtements et access.	+ 3,3	+ 1,9	+ 0,7	+ 0,3
Articles chaussants	+ 2,0	+ 1,2	+ 0,5	+ 0,1
Autres articles textiles	+ 3,2	+ 1,6	+ 3,2	+ 2,9
2) Autres produits manufacturés	+ 2,9	+ 0,8	+ 0,9	+ 0,2
Meubles et tapis	+ 3,0	+ 1,7	+ 1,0	+ 0,5
Appareils ménagers élec. et gaz	– 0,1	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,3
Autres art. équipement du ménage	+ 3,7	+ 2,0	+ 1,2	+ 0,5
Savon mén., produits entretien	+ 2,1	+ 1,1	+ 0,7	+ 0,4
Articles toilette et soins	+ 1,6	– 0,2	– 0,1	+ 0,1
Véhicules	+ 3,7	+ 1,5	+ 1,4	+ 0,2
Papeterie-librairie-journaux	+ 2,5	+ 1,7	+ 1,0	+ 0,4
Photo, optique, électroacoustique	– 3,2	– 1,9	– 0,9	– 0,3
Autres articles de loisirs	+ 2,2	+ 1,1	+ 0,6	+ 0,1
Combustibles, énergie	+ 3,8	+ 0,9	+ 1,9	+ 0,4
Tabacs, prod. manuf. divers	+ 6,5	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,0
3) Produits manuf. secteur privé (1)	+ 2,2	+ 1	+ 0,7	+ 0,3
● SERVICES	+ 4,3	+ 1,9	+ 1,0	+ 0,3
Services relatifs au logement	+ 5,6	+ 2,8	+ 1,2	+ 0,1
Dont : loyers	+ 5,8	+ 2,9	+ 1,2	+ 0,1
Soins personnels, s. habillement (2)	+ 5,5	+ 2,6	+ 1,5	+ 0,5
Services de santé	+ 2,5	–	–	–
Transports publics	+ 2,8	– 0,2	– 0,3	+ 0,2
Serv. d'utilisation véh. privé (3)	+ 4,8	+ 2,3	+ 1,8	+ 0,4
Hôtels, cafés, rest., cantines	+ 5,1	+ 2,3	+ 1,4	+ 0,5
Autres services (4)	+ 2,3	+ 1,4	+ 0,7	+ 0,1

L'indice des prix de détail, calculé par l'INSEE sur la base 100 en 1980, s'est inscrit à 175,7 en mars contre 175,2 en février.

La hausse des prix des seuls « services privés » (excluant les services de santé) a été de 0,4 % en mars et de 4,9 % en un an.

(1) Hors énergie.

(2) Le poste « soins personnels, soins d'habillement » comprend notamment les dépenses de rassemelage, blanchissage, nettoyage, teinturerie, mais aussi les dépenses de coiffure.

(3) Réparations automobiles, parkings, stations-service, péage sur autoroutes, etc.

(4) Postes et télécommunications, frais d'enseignement (scolarité, mais aussi auto-écoles), spectacles, vacances, sports, camping, locations d'appareils, frais de réparation des appareils électroacoustiques, tirage de films, redevance TV, etc.

IFM
INSTITUT FRANÇAIS DE LA MODE

Ingénieurs, stylistes, commerciaux, gestionnaires diplômés du 2e cycle de l'enseignement supérieur, les Professionnels du Textile, de l'Habillement, et de la Haute Couture vous proposent, en un an de spécialisation, un avenir dans les métiers de la Mode.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 25 mai.

Centre Privé de Formation Supérieure du Textile, de l'Habillement et de la Haute Couture
33, rue Jean Goujon - 75008 Paris - Tél. : 42.89.42.42

AMERICAN CENTER
AMERICAN LANGUAGE
AMERICAN CULTURE
AMERICAN LANGUAGE PROGRAM
3ème trimestre 17 avril-1er juillet.
Cours intensifs chaque quinzaine
Préparation au TOEFL
F.P.C.
1, place de l'Odéon 75006 Paris.
Tél.: 46 33 18 52
INSCRIPTIONS IMMEDIATES

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Avec Rita nous avons fait la conquête de l'Ouest

Quels que soient les enjeux de 1992, l'avenir de l'industrie française n'est pas seulement en Europe. Mais aussi à l'Est (où il y a toujours du nouveau). Et à l'Ouest.

Voilà pourquoi l'achat du système RITA (Réseau Intégré de Transmission Automatique) par l'armée américaine en 1985, et la poursuite de ce contrat d'année en année sont importants pour Thomson. Et pour la France.

Parce qu'ils ouvrent la voie dans d'autres domaines que le luxe et l'alimentation. Et qu'ils montrent que la recherche française n'a rien à envier à celle des États-Unis, de l'Allemagne, ou du Japon. Aujourd'hui Thomson fabrique des produits de haute technologie dans 20 pays du monde, qu'il s'agisse d'électronique de défense ou d'électronique grand public, audio ou vidéo. Sans oublier, dans les gestes les plus quotidiens, mais toujours avec des produits innovants, des lave-linge ou des lave-vaisselle... Des produits aujourd'hui vendus dans plus de 100 pays.

Pourquoi se restreindre à l'Europe quand on a les moyens de conquérir le monde ?

EUROFIB

THOMSON

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Sedri GROUPE

COMPTES CONSOLIDÉS
au 31 décembre 1988
(en milliers de francs)

Les comptes consolidés du groupe SEDRI font apparaître après retraitements comptables un total de produits d'exploitation hors taxes de 600 966 KF, dont 530 830 KF de chiffre d'affaires.

Le résultat net consolidé ressort à 73 400 KF, soit 2,74 fois le résultat 1987.

	1988 (KF)	1987 (KF)	Variations
CA consolidé	530 830	234 826	× 2,26
Résultat net consolidé	73 400	26 753	× 2,74

CHIFFRE D'AFFAIRES
Du 1er trimestre 1989
(en milliers de francs)

Le chiffre d'affaires de la Société SEDRI pour le premier trimestre 1989 s'élève à 120 466 KF, soit 1,95 fois celui du premier trimestre 1988 qui était de 61 796 KF.

Compte tenu de l'évolution de l'ensemble du groupe, nous constatons dorénavant un écart important entre les chiffres d'affaires sociaux et consolidés, ce dernier devenant maintenant le plus significatif.

Pour le premier trimestre 1989, ce chiffre d'affaires consolidé s'élève après retraitements à 201 243 KF.

SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT

Réuni au Siège Social de la Société marseillaise de Crédit, le Conseil d'Administration du 9 mars 1989, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Escande, président-directeur général, a approuvé les résultats de l'exercice 1988, résultats qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale devant se tenir le 11 mai 1989.

Le total du bilan s'établit à 20,781 milliards de francs. L'encours des ressources commerciales s'élève à 13,038 milliards de francs au 31 décembre 1988, soit une progression de 13,4 % (en capitaux moyens, son évolution est de 5,9 %), la part des ressources à vue se situant toujours aux environs de 59 %.

Les crédits à la clientèle commerciale s'élèvent à 8,795 milliards de francs au 31 décembre 1988, soit une progression de 16,4 % par rapport à l'exercice précédent (+ 12,9 % en capitaux moyens), avec une forte progression des crédits à moyen et long terme.

L'activité sur les marchés financiers s'est encore développée en 1988. Outre le domaine de l'ingénierie (la société a obtenu 5 co-chefs de filat d'emprunts obligataires au cours de l'année), on note la progression satisfaisante des encours d'OPCVM gérés, à 6,2 milliards de francs, contre 5,1 milliards de francs au 31 décembre 1987.

Le Produit Net Bancaire s'élève à 1,280 milliard de francs, soit + 4,9 % par rapport à 1987. La part des commissions dans le P.N.B. s'élève à 22,4 %.

L'ensemble des frais généraux s'établit à 1,129 milliard de francs, soit + 3,8 % par rapport à l'exercice précédent (les charges de personnel augmentant de 2,6 %), ce qui témoigne de la maîtrise de leur évolution.

La baisse continue des marges commerciales a été compensée par les gains de productivité réalisés, et par une croissance des activités de marchés qui, cette année encore, contribuent de façon conséquente aux résultats.

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 150,8 millions de francs, en augmentation de 14,3 %. La dotation aux amortissements de l'exercice atteint 54,8 millions (+ 11,7 % par rapport à 1987) témoignant de la politique d'investissement soutenue de la S.M.C., en même temps que l'excédent net des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises se situe à 61,2 millions de francs, contre 49,4 millions de francs en 1987, reflétant un effort de provisionnement des créances commerciales.

Le résultat net ressort à 25,1 millions de francs contre 23,2 millions de francs en 1987 (+ 8,01 %). Le bénéfice consolidé s'élève à 35,45 millions de francs (+ 3,65 %), dont part du Groupe 35,05 millions de francs (+ 11,94 %).

Les Sociétés du Groupe S.M.C. continuent à se développer. Ainsi, GP-BANQUE atteint un bénéfice de 15,01 millions de francs en 1988, contre 10,08 millions de francs en 1987.

D'autre part, la récente prise de participation majoritaire de la Société marseillaise de Crédit dans la Société de Bourse Blisson Bonnasse est de nature à accélérer le développement de son activité sur les marchés financiers.

Consciente que le Grand Marché Unique Européen va modifier le contour des régions économiques, la Société marseillaise de Crédit qui, par vocation et tradition, est une Banque de l'Europe du Sud, a entrepris de s'adapter à cette nouvelle donne, en ouvrant un Bureau de représentation à Madrid et en concluant des accords particuliers avec la CAIXA D'ESTALVIS DE CATALUNYA et avec la CASSA DI RISPARMIO DI GENOVA E IMPERIA.

En 1989, la Société marseillaise de crédit confirmera sa stratégie de Banque Régionale multi-métiers au sein de l'Europe communautaire. Elle complétera la palette de ses services par la création d'une SICOMI, l'ouverture d'une Salle des Marchés à Marseille et le développement de ses activités d'Ingénierie Financière.

LABINAL-TURBOMÉCA

Les assemblées générales extraordinaires de la Société Labinal et de la Société financière Turboméca (SOFIT), réunies le 28 avril 1989, ont approuvé la fusion de SOFIT avec Labinal, cette dernière détenant désormais 98,8 % de Turboméca.

Le nouveau groupe ainsi constitué aurait réalisé en 1988 un chiffre d'affaires de 6 315 MF, un bénéfice net de 212 MF et employé 15 000 personnes.

Ses principaux axes de développement sont :

– les turbines à gaz de petite et moyenne puissances ;
– les équipements aéronautiques ;
– les équipements automobiles.

A la suite de la fusion, le capital de Labinal a été porté de 323 877 100 F à 410 757 700 F par création de 868 806 actions nouvelles portant jouissance au 1er janvier 1989, dont 809 560 ont été attribuées à Sopartech qui détient, de ce fait, 45 % du capital de Labinal.

Par ailleurs, il est rappelé que divers actionnaires institutionnels conservent une participation directe de 12,5 % dans le capital de Labinal et que cette dernière société, ainsi que ses filiales, possèdent 6,5 % de ses propres actions.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire de Labinal a procédé à la nomination, en qualité d'administrateurs de la société, des administrateurs de SOFIT qui ne siégeaient pas jusqu'alors au conseil de Labinal, à savoir : Mme Monique Antiglio, MM. Serge Becchetti, Paul Jocteur-Monrozier, Michel Meton, Jacques Mitterrand, Michel Verdier et Mme Dorothée Wittwer.

sogerap

Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire de SOGERAP se sont réunies le jeudi 27 avril 1989 au siège social, tour ELF, 2, place de la Coupole, la Défense 6, 92400 Courbevoie.

L'assemblée générale ordinaire a approuvé l'arrêté des comptes de l'exercice 1988 qui comporte un bénéfice net de 120,5 millions de francs, contre 63,5 millions de francs pour l'exercice précédent. Elle a décidé la distribution, au titre de l'exercice clos, d'un dividende net de 20 F par action, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 10 F, soit un revenu global de 30 F.

Le paiement du dividende en numéraire sera effectué à partir du 18 mai 1989.

L'assemblée générale a été informée de la décision prise par le conseil d'administration de procéder à une attribution d'actions gratuites à raison d'une action nouvelle (jouissance 1-1-1989) pour dix actions anciennes.

Cette attribution interviendra le 14 juin 1989.

Dans son allocution, le président a rappelé que la très nette reprise des résultats de SOGERAP était le fruit d'une meilleure tenue de ses participations pétrolières, de l'embellie de l'environnement boursier et d'un dynamisme accru dans la gestion des titres de placement.

Il a ensuite exprimé sa confiance dans la solidité de ces performances et son souhait de voir le marché boursier évaluer le titre à son juste prix.

L'assemblée générale extraordinaire, qui a suivi, a autorisé le conseil d'administration à assortir de bons de souscription d'actions les actions nouvelles qu'il pourrait émettre dans la limite fixée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 1987, en vue de porter le capital de la société jusqu'à un plafond de 500 millions de francs.

GROUPE SERIBO

GROUPE SERIBO : RÉSULTATS 1988

VOLUME D'AFFAIRES	+ 47 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	+ 22 %
DIVIDENDE BRUT	+ 83 %

Le conseil d'administration réuni le 23 mars 1989 a arrêté les comptes de la société mère et du groupe au 31 décembre 1988.

VOLUME D'AFFAIRES EN FORTE PROGRESSION

Le volume d'affaires consolidé du groupe a progressé de 47 % pour s'établir à 875 MF. Cette augmentation importante a été due pour partie à l'excellent comportement de Gautier France, dans la branche meuble, et à l'accroissement des facturations de la branche engineering.

RÉSULTAT NET DE 55,2 MF

Le résultat net après impôt a progressé de 22 % pour s'établir à 55,2 MF (44,8 MF, part du groupe).

DIVIDENDE BRUT : + 83 %

Compte tenu des excellents résultats et perspectives 1989, le conseil proposera à l'assemblée générale du 30 mai 1989 la distribution d'un dividende de 5,50 F par action (+ avoir fiscal de 2,75 F), soit un dividende brut de 8,75 F.

PERSPECTIVES 89

L'analyse de la situation actuelle tant pour la branche meubles (Gautier et Van Pelt en Belgique) que pour la branche engineering et constructions mécaniques permet de prévoir pour 1989 un chiffre d'affaires de 1,260 MF (en progression de 44 %) et un résultat net global de l'ordre de 68 MF (en progression de 23 %) permettant de conserver le même fort taux de croissance.

BIMP Banque Industrielle & Mobilière Privée

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires est convoquée pour :
le 25 mai 1989 à 10 h 30
dans les locaux de l'Association française des banques, 17, rue La Fayette, Paris-9e

L'avis de réunion valant avis de convocation est paru au BALO du 17 avril 1989.

Les documents préparatoires à cette assemblée sont adressés aux actionnaires nominatifs par la société.

Ces mêmes documents peuvent être demandés au siège social par les propriétaires d'actions au porteur qui justifient de cette qualité en joignant à leur demande un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte et constatant l'immobilisation de leurs titres.

Tout actionnaire souhaitant voter par correspondance peut solliciter, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un formulaire de vote par correspondance auprès de la société. Ce formulaire régularisé devra parvenir au siège social au plus tard le 19 mai 1989.

CFAO

COMPAGNIE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1988

Le conseil d'administration, réuni le 28 avril 1989 sous la présidence de M. Paul Paoli, a arrêté les comptes de l'exercice.

Les principaux chiffres se présentent ainsi, en millions de francs :

Société CFAO (comptes sociaux)	1988	1987	Variations en %
Total du bilan	4 004	2 812	+ 42
Produits courants	434	345	+ 26
Amortissements et provisions	133	130	+ 2
Bénéfice net	178	166	+ 7
Groupe CFAO (comptes consolidés)			
Total du bilan	15 749	9 898	+ 59
Chiffre d'affaires	23 516	15 028	+ 56
Amortissements et provisions	917	527	+ 74
Marge brute d'autofinancement	1 358	864	+ 57
Bénéfice net	441	338	+ 30
dont part du groupe	378	307	+ 23

L'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1988 est convoquée le 23 juin 1989 à 10 h 30 au siège social à Marseille. Les bons résultats enregistrés permettront au conseil d'administration de proposer un dividende de 45,50 F assorti d'un avoir fiscal de 22,75 F, soit un total de 68,25 F par action, contre 63 F l'année dernière, en progression de 8,33 %.

Mme Yvette Chassagne ayant été appelée à de hautes fonctions officielles, le conseil coopte, pour la remplacer, M. Michel Berthezene, directeur à l'UAP.

EXPANSION

Le conseil a fait le point des investissements réalisés, dont le plus marquant est la prise de contrôle de LA RUCHE MÉRIDIONALE (LRM), à Agen, dans le cadre d'une contre-offre publique d'achat avec offre subsidiaire d'échange contre des obligations convertibles CFAO. Cette opération permet de concrétiser le projet Univers Sud de grande distribution dans le midi de la France et le nord de l'Espagne. Les filiales SODIM et CANTELAUBE fusionneront à brève échéance avec LA RUCHE MÉRIDIONALE, pour constituer un ensemble réalisant un chiffre d'affaires de l'ordre de 10 milliards de francs dès 1990.

Les autres investissements les plus significatifs concernent les entreprises suivantes :

Groupe PERCO Limitée : location de matériels de chantier dans la province de Québec, au Canada, et en Floride, aux Etats-Unis, qui renforce les activités LAHO et COFILOC exercées en France dans ce même secteur ;

Etablissements DERNIER : concession PEUGEOT à Liège, en Belgique ;

Groupe ALSAUTO : concession CITROEN et CITER (location de véhicules), à Colmar, en Alsace ;

AUBADE : supermarché, à Aubagne (Bouches-du-Rhône).

Au cours de la même période, le groupe CDME renforce fortement son implantation européenne dans la distribution de matériel électrique avec les acquisitions de :

CEIM, au Mans : 700 millions de francs de chiffre d'affaires au travers de quinze points de vente, dans l'ouest et le nord de la France.

UTISAN, à Madrid, en Espagne : avec quinze agences, réalise un chiffre d'affaires d'environ 350 millions de francs.

SEDEC, à Anvers, en Belgique : 250 millions de francs de chiffre d'affaires dans sept établissements.

JONES, en Floride, aux Etats-Unis : six agences, 100 millions de francs de chiffre d'affaires.

CELSA, à Milan, et BETA, à Gênes, en Italie : 100 millions de francs de chiffre d'affaires.

Avec les progrès réalisés au Canada par le groupe GUILLEVIN INTERNATIONAL, le chiffre d'affaires cumulé du groupe CDME dépassera 12 milliards de francs en 1989.

Ces importantes prises de participation majoritaire représentent un investissement de près de 2 milliards de francs. Elles confortent, en 1989, la consolidation du groupe CFAO, en augmentant le chiffre d'affaires de 25 %, avec une contribution intéressante aux résultats.

Les documents mis à la disposition des actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale peuvent être obtenus par tout intéressé qui en fait la demande à : la CFAO, secrétariat général, 7 place d'Iéna, 75783 Paris Cedex 16.

alspi

Les pouvoirs publics viennent d'autoriser les opérations de rapprochement dans le secteur des moteurs Diesel industriels entre ALSPI et la société finlandaise OY Wartsila Ab.

L'entrée en vigueur prochaine de l'accord conclu entre les deux sociétés conduira à regrouper dans la Société alsacienne de constructions mécaniques de Mulhouse (SACM-M) les activités que Wartsila Diesel France (WDF), filiale du constructeur finlandais, exerce en France à travers sa participation majoritaire dans Duvant Crepelle, fabricant de moteurs, et, directement, dans ses installations d'après-vente de La Ciotat.

La réalisation des apports partiels d'actif sera accompagnée d'une augmentation de capital en numéraire de 60 millions de francs souscrite par WDF.

A l'issue de ces opérations et après reclassement par ALSPI d'une partie de ses titres auprès d'investisseurs français, ALSPI et WDF seront alors, avec chacun 42 %, à parité, les principaux actionnaires de la SACM-M, dont le capital restera en majorité français.

Cette filiale, commune aux deux groupes, prendra la dénomination de SACM Diesel ; elle réalisera plus de 1 milliard de francs de chiffre d'affaires en 1989 et emploiera 1 600 personnes.

Conservant sa personnalité propre et son identité française, SACM Diesel tirera avantage de son insertion dans l'organisation internationale de la branche diesel de Wartsila dont elle sera le pôle de développement en matière de moteurs rapides.

L'ensemble international constitué à la suite de ce rapprochement réalisera près de 3,5 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1989.

COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI ET DES SALINES DE L'EST

Société anonyme au capital de 527 691 750 F.
Siège social : 51, rue d'Anjou 75008 Paris.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1988 et sur la répartition du résultat (versement d'un dividende de 27 F par action), se tiendra le 19 juin 1989 à 15 heures à l'Automobile Club de France, 6, place de la Concorde, 75008 Paris.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée devront faire la demande d'une carte d'admission auprès de l'établissement dépositaire de leurs titres.

A défaut d'assister à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des formules suivantes :

– donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint ;
– adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
– voter par correspondance.

Les formules de vote par correspondance et de pouvoir, et les documents les accompagnant, ont été adressées aux actionnaires inscrits en comptes nominatifs purs ou administrés.

Les titulaires d'actions au porteur inscrits en compte doivent faire la demande de ces formules à la Banque Indosuez, 96, boulevard Haussmann, 75008 Paris, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard six jours avant la tenue de la réunion.

Dans ce cas, ils n'auront plus la possibilité de se faire représenter ou de participer directement à cette assemblée.

La compagnie tient à la disposition de ses actionnaires les documents préparatoires de l'assemblée tels qu'ils sont visés par les articles 133 et 135 du décret du 23 mars 1967 : pour obtenir ceux-ci, la demande doit en être faite à la Banque Indosuez, 96, boulevard Haussmann, 75008 Paris.

R.M.I.

Une analyse de 50 expériences

Un guide utile aux acteurs de l'insertion

Un livre de Remi LEJEUNE

"REVENU MINIMUM : RÉUSSIR L'INSERTION"

EN LIBRAIRIE

Editions SYROS-ALTERNATIVES
6, rue Montalembert 75007 PARIS

CNA

CAISSE NATIONALE DES AUTOROUTES
Gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations

Emprunt 9 % Mai 1989

1 milliard de Francs soit 200 000 obligations de 5 000 F

Emprunt assimilable à l'emprunt 9 % d'Octobre 1988

Prix d'émission : 5 000 F

Taux nominal : 9,00 % – Taux de rendement actuariel brut : 8,96 %

1er coupon payable le 20 Novembre 1989 pour un montant de 203 F

Durée : 14 ans et 182 jours.
Amortissement en totalité le 20 Novembre 2003.

Jouissance, règlement : 22 Mai 1989

Souscription auprès des Banques,
de la Poste, des Caisses d'Epargne Ecureuil, des Sociétés de Bourse et des Comptables du Trésor.
Une note d'information (visa C.O.B. n° 89-157 du 28/04/89) peut être obtenue sans frais auprès de la CNA, 56, rue de Lille - 75007 Paris
et des Etablissements chargés du placement. Clôture sans préavis.

Souscrivez aux emprunts de la CNA pour l'extension du réseau français d'autoroutes.

La ruée sur les

Vienne vous fait une

Vienne

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Europe 1993

La ruée sur les centres d'information

On s'y presse, on s'y bouscule. Entreprises, administrations, cabinets juridiques, particuliers et étudiants envahissent les centres d'information sur l'Europe où, de la standardiste à la direction, tout le monde se dit *« débor-dé ! »*.

Les Français prendraient-ils tout à coup conscience de l'imminence de l'échéance 93 ? A vrai dire, cette impression de raz de marée semble surtout être la conséquence d'une lacune : les centres d'information ne sont pas en nombre suffisant pour satisfaire la curiosité des citoyens concernés, soit... – potentiellement – plus de cinquante-cinq millions de personnes ! Cette « soif » d'information n'est d'ailleurs pas spécifiquement hexagonale. En 1988, cent mille Britanniques (soit quatre fois plus qu'en 1984) ont adressé une demande au bureau de presse et d'information, pour la Grande-Bretagne, de la Commission des Communautés.

La Commission est présente *dans chacune* des capitales des Douze par le biais de ces bureaux de presse et d'information, sortes de « syndicats d'initiatives » qui assurent sa promotion. *« Au Belles Feuilles »*, comme l'on dit familièrement de celui de Paris, sis dans la rue du même nom, il n'y a pas longtemps, il fallait faire la queue pour accéder au centre de documentation. Un remède aussi simple qu'efficace a permis de « décongestionner » les lieux : les étudiants sont désormais refoulés.

« Maintenant, il viennent tous chez nous », se lamente-t-on au bureau d'information pour la France du Parlement européen, plus vaste certes, mais moins bien loti en personnel. Même complainte à la Sorbonne, où l'université de Paris-I dispose d'un Centre de documentation européenne (CDE) tel qu'il en existe quarante-trois dans les universités françaises : l'étudiant qui demande *« à quelle heure y'a moins de monde »*, s'entend répondre que *« c'est tout le temps comme ça, même pendant l'heure du repas ; à midi, quand on ouvre, ils sont déjà là, à attendre derrière la porte »*.

Décentraliser

Et pourtant, on ne peut pas les soupçonner, ces étudiants, de venir chercher, entre deux cours, un refuge où faire la sieste dans une ambiance feutrée. Pas de place pour le farniente ! Ni même pour le travail d'ailleurs ! Les deux tables n'y suffisent pas. Une exiguïté qui fait la fortune des propriétaires de photocopieuses qui sont pléthore dans le quartier : on vient ici pour emprunter un document, le temps d'une photocopie à l'extérieur – travaux et publications de Bruxelles, du Parlement de Strasbourg, revues européennes, mémoires et thèses issues de la maison... autant de sources d'information dont on peut d'ailleurs se demander comment elles peuvent trouver place dans une pièce si petite.

Si les étudiants représentent la grande masse des « demandeurs » – d'ailleurs, *« ils viennent de partout, pas seulement de Paris-I »* – ils ne sont pas les seuls à venir chercher ici, qui le contenu d'une directive, qui tel ou tel numéro du journal officiel des Communautés : les socio-professionnels et les particuliers, ont accès aux CDE. Les entreprises ont néanmoins intérêt à se tourner vers d'autres centres. Les « Euro Info Centres », plus communément appelés « Euroguichets », émanations d'organismes existants d'aide aux entreprises, informent et conseillent gratuitement les sociétés, avec une priorité pour celles de moins de cinq cents salariés. La Commission de Bruxelles vient de lancer un appel d'offres afin qu'il y en ait vingt à trente en France d'ici à un an (objectif : au *moins un par région*) et non plus cinq (actuellement à Bordeaux, Lyon, Metz, Nantes et Strasbourg).

Les entreprises de la région parisienne disposent de leur propre réseau, créé par la chambre de commerce et d'industrie de Paris et constitué des « Points Europe », des bureaux d'information et de conseil dépendant des chambres de commerce et d'industrie départementales.

Décentraliser ainsi l'information dans les institutions et organismes existants, c'est le but de M. Jean-Michel Baer, le tout nouveau directeur des *« Belles Feuilles »*, devenues dernièrement *« bureau pour la France de la Commission des Communautés européennes »* et non plus *« bureau de presse et d'information »*. L'ambition de M. Baer est de faire en sorte que la Commission ait une véritable représentation en France et, parallèlement, de déléguer la mission d'information du bureau.

Ce projet est issu d'un double constat. D'une part, les crédits dont dispose la Communauté pour sa politique sont limités (ils ne représentent guère plus du quart du budget du service communication de la SNCF). D'autre part, *« les Etats membres ont longtemps été réticents à ce qu'on vienne faire de l'information européenne institutionnelle chez eux »*.

Conclusion de Jean-Michel Baer : *« Pour que la Commission soit proche des gens, il faut travailler en partenariat »* (sous-entendu avec les ministères, les collectivités locales, etc.). L'objectif est de susciter l'émergence de centres d'information – qui disposeraient de la documentation de la Communauté – dans les institutions existantes au niveau local, afin de *« rapprocher les eurocrates des citoyens, des entreprises, des étudiants, dans chaque région »*. N'était la noblesse de l'ambition, on serait tenté de conclure – ironiquement – : *« Vaste programme »*.

M.-P. S.

Des statistiques très peu communes

L'« Europe des statistiques » n'est pas construite et ne le serait pas avant le 1er janvier 1991, faute de données concordantes.

Chaque mois, la publication des chiffres du chômage pour l'ensemble des douze pays de la Communauté donne une idée du casse-tête dont Eurostat, l'office statistique européen, ne parvient pas à se sortir. D'une fois sur l'autre, les séries sont revues mais demeurent imprécises. Longtemps, les résultats de l'Espagne et du Portugal ont été si peu fiables qu'ils n'étaient pas fournis en nombres absolus. Cela fait longtemps que le même phénomène se poursuit pour la Grèce, toujours absente des tableaux récapitulatifs.

Mais d'autres situations sont également préoccupantes. Depuis janvier, on ne dispose plus de données en provenance des Pays-Bas, *« par suite d'une importante modification de la méthode de recensement des chômeurs inscrits dans les bureaux de placement »*. Par deux fois déjà Eurostat n'a donc pu calculer le nombre total de chômeurs et en a été réduit à une estimation qui sera, avec le *temps, de plus en plus* aléatoire. Officieusement, on laisse entendre que, en réalité, les autorités de La Haye refusent de communiquer les renseignements nécessaires aux fonctionnaires européens.

Ce n'est pas tout. Les modes d'évaluation du chômage ont été modifiés plus d'une vingtaine de fois, en Grande-Bretagne, tout au long du règne de Mme Thatcher. Les définitions ayant été profondément bouleversées, il devient difficile de s'y retrouver, par exemple au sujet des jeunes et de l'incidence du service militaire, *et surtout* à propos du chômage *féminin*, les épouses de salariés en activité pouvant ne pas être comptabilisées. Au Royaume-Uni, on considère que sont chômeurs ceux qui sont *« à la recherche d'un emploi à temps complet et qui sont demandeurs d'allocations de chômage parce qu'ils sont sans emploi »*. Et ce, alors même que l'emploi à temps partiel, fortement féminisé, se développe beaucoup.

Au Danemark, on tient compte dans les statistiques des personnes à la recherche d'un travail à temps partiel ; en RFA, de celles qui veulent un emploi d'au moins dix-huit heures par semaine ; en Espagne, de celles qui souhaitent au moins vingt heures de travail hebdomadaires. L'Irlande ne recense pas les demandeurs d'un travail à temps partiel, l'Italie, en revanche, accepte ceux qui travaillent effectivement moins de vingt heures ou qui ont un contrat d'une durée déterminée inférieure à quatre mois dans l'année.

Dans ces conditions, les renseignements européens sont sujets à caution. Présentés en données brutes, et souvent commentés en données corrigées, les chiffres d'Eurostat ont moins d'intérêt que les tendances observées sur un mois et principalement sur un an.

A l'instar de l'OCDE, qui a mis au point des taux standardisés très élaborés pour permettre les comparaisons internationales, l'office statistique de la CEE s'est essayé depuis peu au même exercice, mais avec moins de bonheur. En effet, il se trouve confronté à la qualité de ses sources, ses moyens d'investigation étant moins sûrs que ceux que l'OCDE.

Également, les pays membres ne sont pas obligés de livrer des données qui peuvent être considérées comme confidentielles. Politiquement, la plupart d'entre eux ne tiennent pas non plus à ce qu'une autorité, indépendante et extérieure, puisse déterminer la réalité du chômage et de l'emploi de manière impartiale. Sur le plan intérieur, l'indice fait trop souvent l'objet de *polémiques pour qu'une ingérence* supranationale puisse être supportée.

Des techniques artisanales

Aussi, les fonctionnaires européens, chargés de la collecte des informations, en sont-ils réduits à des techniques qui s'apparentent à de l'artisanat. Tel statisticien entretient de bons rapports avec son collègue romain et tel autre sait comment convaincre son répondant madrilène. Il arrive ainsi que, à la suite d'une mutation, la filière de traitement soit provisoirement interrompue...

Ce qui se passe pour les chiffres du chômage est également vrai pour d'autres données sensibles comme la production industrielle, et cela a fini par inquiéter les autorités. Mme Christiane Scrivener, commissaire chargée de la fiscalité et de l'union douanière, a ouvert en avril un séminaire consacré *au « système d'information statistique d'après 1992 »* en soulignant que, avec la réalisation du marché unique, *« les besoins d'informations statistiques seront vraisemblablement transformés, les acteurs politiques, économiques et sociaux se trouveront dans une situation nouvelle »*.

La Commission européenne a proposé un nouveau système de collecte, et le conseil économie-finances vient d'approuver le principe d'un programme statistique de la Communauté pour la période 1989-1992 avec *« un plan d'actions prioritaires »* comportant la création d'un comité spécialisé.

L'objectif est, bien entendu, de mettre à la disposition de la CEE une information statistique globale et cohérente sur la base de données *comparables, et cela grâce à une* coopération plus étroite entre l'Eurostat et les instituts nationaux. Mais il ne sera pas facile de pallier les lacunes existantes, qui entraînent une perte considérable de données.

Selon les Etats, le secret statistique est défini de façon différente, et il interdit la divulgation des éléments à des tiers, personnes physiques ou morales, et aux administrations. Il faudrait donc uniformiser les réglementations et leur donner une base juridique qui pourrait être l'article 213 du traité.

La Commission a fait des propositions en ce sens qui rendraient obligatoire, sous certaines conditions, la transmission des données statistiques confidentielles à Eurostat, un comité consultatif ou de gestion se chargeant de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble. Moyennant quoi, on peut espérer que, d'ici au 1er janvier 1991, le marché unique de la statistique existera et que, sur ce plan du moins, l'Europe sera réalisée.

ALAIN LEBAUBE.

Lire aussi

- Les élus français à Strasbourg face à leurs « erreurs de jeunesse » p. 10
- Un entretien avec MM. François-Poncet et Lamassoure ..... p. 10

Quelques adresses

– ***Bureaux de la Commission en France*** : 61, rue des Belles-Feuilles, 75782 Paris Cedex 16. Tél. : 45-01-58-85 ; 2, rue Henri-Barbusse, 13241 Marseille Cedex 01. Tél. : 91-91-46-00.

– ***Bureau d'information du Parlement européen à Paris*** : 288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris. Tél. : 40-63-40-00.

– ***Service des publications des Communautés européennes*** : 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15. Tél. : 40-58-75-00.

– ***Euro Info Centres*** : Comité d'expansion Aquitaine,2, place de la Bourse, 33076 Bordeaux. Tél. : 56-52-65-47 ; Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, 20, rue de la Bourse, 69289 Lyon Cedex 02. Tél. : 78-38-10-10 ; Région Lorraine, 1, place Saint-Clément, BP 1004, 57036 Metz Cedex 01. Tél. : 87-33-60-00 ; Chambre de commerce et d'industrie de Nantes, Centre de Saloges, BP 718, 44027 Nantes Cedex 04. Tél. : 40-44-60-65 ; Chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin, 10, place Gutenberg, 67081 Strasbourg Cedex. Tél. : 88-32-12-55.

– ***Point Europe*** : Bourse de commerce, 2, rue de Viarmes, 75001 Paris. Tél. : 45-08-35-90.

– ***Le CIDJ***, Centre d'information et de documentation jeunesse, vient de mettre en place une cellule de documentation europ6enne. Un *« espace européen »* a été cr66 à l'antenne parisienne et les vingt-six centres régionaux devraient suivre... Des dossiers (« Mobilité des jeunes », « Les pays européens », « Connaissance de l'Europe »), des ouvrages, une revue de presse, peuvent être consultés sur place. CIDJ, 101, quai Branly, 75740 Paris Cedex 15. Tél. : 45-67-35-85.

Vienne vous fait une Scène

A présent le journal de Vienne est diffusé chez vous. Gratuitement. Pour que rien ne vous échappe. Que ce soit musique et théâtre, comédie musicale et exposition, shopping et vie nocturne. Retirez le journal de Vienne auprès d'Austrian Airlines et à l'Office National Autrichien du Tourisme: 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris ou téléphonez tout simplement au (1) 47427857. Vienne ne laissera cet été personne indifférent. Servus. Bienvenue en Autriche!

Vienne

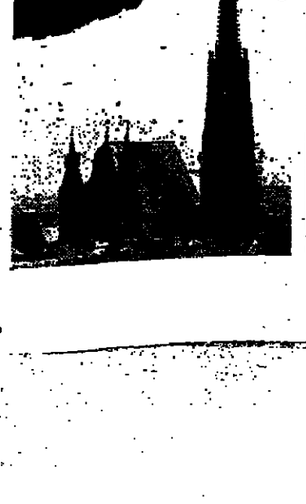

OIC & Cie / WFW (B)

Pourquoi notre emploi, notre avenir dépendent-ils directement de la politique de George Bush? Est-il vraiment souhaitable que les déficits américains se réduisent rapidement?

Le 1er livre qui dénonce "l'insoutenable légèreté" du fort

PAUL MENTRÉ

L'AMÉRIQUE ET NOUS

108 F

Dunod

GALERIES Lafayette

Jusqu'au 30 mai.
Préparez-vous un bel été.

Cette année, grâce à votre carte Galeries Lafayette, n'attendez pas la canicule et fondez, du 26 avril au 30 mai, pour cette mode et ces accessoires qui feront vos beaux jours. –20% sur des centaines d'articles : c'est un bel été en perspective dans toutes les Galeries Lafayette de France.

* Carte gratuite, dès acceptation du dossier. Non cumulables avec d'autres escomptes ou avantages promotionnels en cours.

Marchés financiers

Cartes de paiement

Le conseil de la concurrence insatisfait

« Va dans le bon sens mais peut mieux faire. » C'est ainsi que le conseil de la concurrence a jugé le nouveau système que le groupement des cartes bancaires a mis en place le 1er mai pour la rémunération interbancaire pour les paiements par carte chez les commerçants. Considérant que le système ancien qui calculait cette rémunération (appelée commission d'interchange) en fonction de la nature et de la taille du commerce, le conseil avait demandé au groupement de mettre au point un système *« tenant compte du degré de sécurité de paiement par carte bancaire dans les commerces »* avant le 1er mai. Ce que le groupement a fait en soumettant au conseil un système fondé sur le taux de fraude en fonction du montant des transactions (*le Monde* daté 2-3 avril).

S'il considère que la décision va dans le bon sens, le conseil trouve que la transparence des critères n'est pas suffisante. Il estime notamment que la nouvelle rémunération amalgame trois éléments différents, dont un seul (la garantie de paiement) est lié au montant de la transaction, les deux autres (frais fixes pour le fonctionnement du système et charges pour l'équipement sécuritaire des banques) ne l'étant pas.

En outre, le système d'un bonus-malus en fonction des taux de fraude s'appuie, selon le conseil, sur des palliers trop larges et peu nombreux. Il ne tient pas assez compte des efforts continus faits par les commerçants pour s'équiper en matériel de sécurité. Le conseil donne cinq mois de plus au groupement pour préciser les critères qui lui servent de base de calcul dans sa rémunération et établir un système qui soit proportionné aux efforts des commerçants en matière de sécurité.

Fairchild d'accord pour être racheté par Banner

Fairchild Industries, un des fournisseurs attitrés du Pentagone, a accepté, lundi 8 mai, l'offre de rachat que lui a faite Banner Industries, une entreprise deux fois plus grosse qu'elle qui fournit des pièces détachées à l'industrie aérospatiale et travaille aussi pour la défense américaine.

Banner Industries lancera officiellement son offre publique d'achat à 18 dollars l'action au plus tard le 15 mai. L'opération lui coûtera 265 millions de dollars au total (plus de 1,5 milliard de francs). Toutefois, Fairchild dispose d'un délai de grâce jusqu'au vendredi 12 mai pour solliciter d'éventuelles offres plus intéressantes. Dans ce cas, Banner a une option de rachat sur une division de Fairchild (les fixations pour l'aérospatiale) pour 150 millions de dollars (moins de 1 milliard de francs) et sur les 2,2 millions de titres nouveaux que Fairchild s'apprête à émettre.

Fairchild Industries (454 millions de dollars de chiffre d'affaires) a rejeté récemment une offre proposée par une banque d'affaires de Washington, Carlyle Group : faite à 17 dollars l'action, il l'estimait insuffisante. Carlyle, actionnaire à 15 % de Fairchild, avait proposé sans succès à l'entreprise une fusion amicale, à la fin de l'année dernière.

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

	28 avril 1989
Total actif	684 392
dont	
Or	205 903
Disponibilités à vue à l'étranger	91 338
ECU	48 876
Avances au Fonds de stabilisation des changes	17 179
Or et autres actifs de réserve à recevoir du Fonds européen de coopération monétaire	67 235
Concours au Trésor public	34 700
Titres d'Etat (bons et obligations)	25 231
Autres titres des marchés monétaire et obligataire	310
Effets privés	138 319
Effets en cours de recouvrement	28 867
Total passif	684 392
dont	
Billets en circulation	232 050
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	70 234
Compte courant du Trésor public	19 247
Reprises de liquidités	23 256
Compte spécial du Fonds de stabilisation des changes - Contrepartie des allocations de droits de tirage spéciaux	8 805
ECU à livrer au Fonds européen de coopération monétaire	66 990
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	237 545

TAUX DES OPÉRATIONS

– Taux de la dernière opération sur appel d'offres	8,25 %
– Taux des pensions à 5 à 10 jours	9 %
– Taux d'escompte	9,50 %
– Taux des avances sur titres	10,50 %

NEW-YORK, 8 mai ↓

Nouveau glissement

La semaine s'est ouverte à New-York sur un nouveau glissement des cours, le sixième consécutif. Une tentative de reprise eut pourtant lieu en cours de séance. Mais elle manqua de vigueur et n'eut pas de suite. A la clôture, l'indice des industrielles s'établissait à 2 376,46, en repli de 5,50 points. Le bilan de la journée a été, lui, très inférieur à ce résultat. Sur 1 942 valeurs traitées, 959 ont baissé, 500 seulement ont progressé et 483 n'ont pas varié.

Selon les analystes, le marché continue à craindre un retour de l'inflation, un danger que la hausse du chômage pour avril semble pourtant écarter.

En fait, Wall Street a surtout souffert du manque d'affaires en ce début de semaine. En effet, 135,13 millions de titres seulement ont changé de mains contre plus de 180 millions vendredi.

Quelques ajustements de position ont, dans ces conditions, pu suffire à faire baisser un peu les cours.

Le compartiment des compagnies aériennes s'est plus particulièrement alourdi, après avoir, il est vrai, beaucoup monté ces derniers jours.

VALEURS	Cours du 5 mai	Cours du 8 mai
Alcoa	62 7/8	62 1/2
A.T.T.	34 1/2	34 1/8
Boeing	76 5/8	76 7/8
Chase Manhattan Bank	34 5/8	34 1/8
Du Pont de Nemours	108 1/8	107 1/8
Eastman Kodak	43	43 3/8
Exxon	42 3/8	42 3/8
Ford	46 7/8	46 1/2
General Electric	47 7/8	47 5/8
General Motors	39 5/8	39 7/8
Goodyear	50 3/8	51 1/2
I.B.M.	109 1/4	109 1/2
I.T.T.	58	57 3/8
Mobil Oil	50 5/8	49 1/2
Pfizer	62 5/8	62
Schlumberger	39 1/8	38 3/8
Texaco	53 3/4	54
UAL Corp. ex-Allegis	124 3/4	123 1/4
Union Carbide	30 3/8	30 1/8
U.S.X.	34	33 5/8
Westinghouse	57 1/4	58 3/4
Xerox Corp.	84 7/8	84 1/8

LONDRES, 8 mai ↓

Repli

Le London Stock Exchange n'a pas réédité lundi sa performance du vendredi précédent, qui l'avait conduit à établir un record d'altitude depuis le grand krach d'octobre 1987.

Le marché s'est sensiblement alourdi, et à la clôture, l'indice FT des trente valeurs s'établissait à 1 762, 7 (contre 1 770,9 le 5 mai).

Cette réaction a été jugée prévisible par les professionnels. De fait, l'annonce pour avril d'une hausse de 1,6 % des prix industriels à la production, très supérieure aux prévisions, a sérieusement rafraîchi l'atmosphère. D'autre part, les opérateurs ont été déçus par l'accueil très mitigé de Wall Street à la remontée du chômage aux Etats-Unis, signal pourtant attendu du ralentissement de l'expansion outre-Atlantique.

Le groupe Trusthouse Forte a démenti qu'une OPA serait sur le point d'être lancée sur lui.

VALEURS	Cours du 8 mai	Cours du 9 mai
Akai	816	816
Bridgestone	1 590	1 670
Canon	1 660	1 700
Fuji Bank	3 380	3 460
Honda Motors	1 930	1 950
Matsushita Electric	2 420	2 470
Mitsubishi Heavy	1 140	1 130
Sony Corp.	7 000	7 110
Toyota Motors	2 660	2 690

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Indices généx. de base 100 : 31 décembre 1988

	28 avril	5 mai
Valeurs franç. à rev. variable	110,8	109,1
Valeurs industrielles	113,6	111,8
Valeurs étrangères	108,4	108,7
Pétroles-Energie	124,5	123,1
Chimie	105	103,9
Métallurgie, mécanique	123,2	120,9
Electricité, électronique	107,8	106,5
Bâtiment et matériaux	115,7	114
Ind. de consommat. non alim.	105,7	104,6
Agro-alimentaire	115,6	113,5
Distribution	122,5	120,5
Transports, loisirs, services	111,6	110,1
Assurances	117,3	117,2
Crédit banques	105,2	103,1
Sicavi	102,2	102,1
Immobilier et foncier	98,5	98
Investissement et portefeuille	104,5	102,8
Base 100 : 31 décembre 1988		
Valeurs franç. à revenu fixe	98,8	98,7
Emprunts d'Etat	98,1	98,1
Emprunts garantis et assimilés	98,6	98,4
Sociétés	98,6	98,8
Base 100 en 1949		
Valeurs franç. à rev. variable	3 936,43	873
Valeurs étrangères	4 336,64	308,5
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à rev. variable	567,7	569
Valeurs étrangères	578,3	576,6
Base 100 : 31 décembre 1980		
Indice des val. franç. à rev. fixe	120,2	120,1
Emprunt d'Etat	119,8	119,8
Emprunts garantis et assimilés	119,8	119,7
Sociétés	120,2	120,6
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE		
Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	468,3	461,9
Produits de base	325,2	322,4
Construction	492,2	484,6
Biens d'équipement	351,8	344,5
Biens de consom. durables	624,6	613,3
Biens de consom. non durables	590,1	579,7
Biens de consom. alimentaires	722,8	710,8
Services	428,6	423,3
Sociétés financières	824	820,3
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	486,5	483,1
Valeurs industrielles	471,3	463,7
BOURSES RÉGIONALES		
Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	318,9	313,4

TOKYO, 9 mai ↓

Baisse

Après avoir battu un nouveau record d'altitude en cours de séance, le Kabuto-Cho a piqué du nez mardi sur des ventes bénéficiaires. Il a toutefois réussi à regagner une partie du terrain perdu. Monté à 34 174,86 (plus haut historique), puis redescendu à 33 953,91 en fin de matinée, l'indice Nikkei s'établissait finalement à 34 031,87, en repli seulement de 103,37 points (– 0,3 %).

Les professionnels ne se disent pas surpris par ce revirement enregistré après sept séances consécutives de hausse. Réaction technique, par conséquent, mais dont le déclenchement est aussi à rapprocher de la hausse du dollar, et qui pourrait inciter la Banque du Japon à relever le taux de l'escompte.

Parmi les compartiments les plus affectés, notons les produits chimiques, les constructions, l'alimentation, les papiers et pâtes, la sidérurgie, les métaux non ferreux et les cimenteries.

VALEURS	Cours du 8 mai	Cours du 9 mai
Akai	816	816
Bridgestone	1 590	1 670
Canon	1 660	1 700
Fuji Bank	3 380	3 460
Honda Motors	1 930	1 950
Matsushita Electric	2 420	2 470
Mitsubishi Heavy	1 140	1 130
Sony Corp.	7 000	7 110
Toyota Motors	2 660	2 690

FAITS ET RÉSULTATS

● **L'Air Liquide garde les titres de ses actionnaires.** – L'Air Liquide envoie à ses actionnaires une lettre dans laquelle il vante les avantages de son service titres et notamment son exemption de droit de garde.

« Depuis quelque temps, la presse se fait régulièrement l'écho des doléances des petits actionnaires au sujet de leur rôle mais aussi, plus récemment, de leurs frais de gestion de portefeuille », rappelle dans sa lettre ce groupe dont 67 % du capital sont répartis entre quelque quatre cent mille particuliers.

L'Air Liquide ajoute qu'il peut faire bénéficier ses actionnaires *« des avantages liés à l'inscription de leurs titres en compte nominatif à L'Air Liquide »*. Parmi ces avantages, il souligne en premier lieu *« l'absence du droit de garde de ces titres, le virement du dividende dès le jour de sa mise en paiement et l'absence de frais autres que les frais de Bourse (...) »*.

Le groupe joint à sa lettre un formulaire permettant à l'actionnaire de demander à l'établissement financier actuellement gestionnaire de ses actions leur transfert chez L'Air Liquide.

L'Air Liquide, qui dispose d'un service de titres employant une quinzaine de personnes à la gestion du portefeuille de ses actionnaires, a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires consolidé de 25,6 milliards de francs et un bénéfice net (part du groupe) de 1,58 milliard de francs.

● **Le Crédit lyonnais et la BNP chez le géant hongrois de l'éclairage.** – Le Crédit lyonnais et la BNP ont pris des participations (6,5 % et 2 % respectivement) dans Tungsram, le géant hongrois de l'éclairage qui devient la plus importante entreprise socialiste à participation occidentale : en effet, quinze banques de cinq pays détiennent 49,65 % du capital de Tungsram, dont la banque autrichienne Girozentrale – à l'origine de cette information – pour 11 %. Une introduction de ces titres sur les places occidentales est envisagée d'ici deux à trois ans.

Tungsram a réalisé un chiffre d'affaires de 216 millions de dollars (près de 1,4 milliard de francs) et un bénéfice de 23 millions de dollars (près de 150 millions de francs) en 1988.

● **Le pôle chimique italien Enimont sur les rails.** – Mettant fin à un long suspense, la commission des finances de la Chambre des députés italiens a approuvé le projet de loi accordant les dégrèvements fiscaux demandés par le groupe Ferruzzi-Montedison pour la création d'Enimont, pôle chimique italien créé en joint-venture avec le groupe public Eni.

Le groupe Ferruzzi-Montedison avait expressément posé cette condition pour sa participation à ce projet qui date de juillet 1988.

Le groupe Eni apporte à Enimont toutes les activités chimiques de sa filiale Enichem. Le groupe Ferruzzi-Montedison apporte tout le secteur chimie de Montedison sauf les industries pharmaceutiques, les propylènes et les matériaux avancés, la chimie fine et l'énergie.

Enimont fonctionne *de facto* depuis janvier dernier, avec un président et un administrateur délégué, mais il lui manquait encore une existence juridique : la décision du Parlement permettra de respecter le délai convenu pour cette création, le 1er juillet prochain.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Arnault & Associés	.....	468	Le gd livre du mois	.....	364
Argaud	.....	270	Locs Investissement	.....	285
B.A.C.	320	320	Locami	.....	155
B. Desnoyer & Assoc.	.....	.....	Metalleg. Métrico	.....	256
B.I.C.M.	.....	980	Métrologie Internat.	.....	745
B.I.P.	.....	798	Mécanorvice	.....	165 50
Boiron	.....	546	M.N.BN.	.....	842
Bollord Technologies	980	980	Molex	204	202
Boimat (Lyon)	255	255	Navale-Delmas	.....	838
Cibles de Lyon	.....	2009	Olivetti-Logabax	182	188
Calbacom	.....	826	Ou. Gest.Fin.	.....	230
Cardif	.....	837	Planckt	520	518
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	.....	480	P.F.A. S.A.	.....	484
C.A.T.C.	.....	139 50 d	Prasbourg (C le & Fils)	.....	94
C.D.M.E.	1485	1488	Présence Assurance	420	420
C. Equip. Elect.	.....	350	Publicat. Filipacchi	.....	615
C.E.G.I.D.	.....	842	Rexel	.....	861
C.E.G.E.P.	.....	260	Rémy & Associés	.....	308
C.E.P.-Communication	.....	1538	St-Gobain Emballage	.....	2040
Ciments d'Origny	.....	830	St-Honoré Mangnon	.....	230
C.N.I.M.	.....	615	S.C.G.P.M.	.....	488
Codetour	.....	240	Segio	415	410
Concept	330	348	Sélection Inv. (Lyon)	106 30	108 30
Confirama	.....	886	S.E.P.	.....	560
Creda	.....	438	S.E.P.R.	.....	1619
Dalea	.....	.....	Sedbo	480	479
Dauphin	.....	1600	S.M.T.Gimpl	.....	366
Dewavrin	.....	1360	Sodiaforg	614	781
Devilla	.....	636	Supra	.....	220
Dollens	.....	215	Thermador Hold. (Lyon)	.....	215 90
Editions Belfond	.....	102	TF 1	417	411
Elyséa Investissem.	18 75	18 90	Unilog	.....	189
Fimcor	.....	250	Union Financ. de Fr.	515	520
Garosur	.....	435	Viel et Cie	.....	218
Gr. Foncier Fr. (G.F.F.)	.....	230			
Guintoli	.....	800			
I.C.C.	.....	254			
Ida	.....	283			
Idianova	164 10	155			
I.G.F.	.....	91 20			
IN2	.....	310			
Int. Metal Service	.....	510			
La Commande Electro.	.....	270			

LA BOURSE SUR MINITEL
36-15 TAPEZ LEMONDE

Marché des options négociables le 5 mai 1989

Nombre de contrats : 3 603.

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Juin dernier	OPTIONS D'ACHAT Sept. dernier	OPTIONS DE VENTE Juin dernier	OPTIONS DE VENTE Sept. dernier
Accor	680	9	–	–	–
CGE	480	23	–	9	–
Elf-Aquitaine	460	9	12,10	15,90	–
Lafarge-Coppée	1 550	35	65	60	–
Michelin	240	2	7,80	8	36
Midi	1 550	21,50	–	100	–
Paribas	480	14,50	–	14	–
Peugeot	1 550	169	204	12,50	–
Saint-Gobain	600	18	37	–	–
Société générale	–	–	–	–	–
Thomson-CSF	240	5,20	12,50	19	26

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 5 mai 1989

Nombre de contrats : 31 322.

COURS	ÉCHÉANCES Juin 89	Sept. 89	Déc. 89
Dernier	107,02	106,98	106,12
Précédent	106,76	106,60	106
Options sur notionnel			
PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Juin 89	OPTIONS D'ACHAT Sept. 89	OPTIONS DE VENTE Juin 89	OPTIONS DE VENTE Sept. 89
106	0,96	1,58	0,23	0,99

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,44 F ↑

Le dollar s'est inscrit en forte hausse le 9 mai dans la matinée, atteignant 6,44 F contre 6,4040 F vendredi à la cotation officielle. Cette forte poussée du dollar a été effectuée en dépit de nombreuses interventions des banques centrales, et a été confortée par des propos du président de la Bundesbank, M. Karl Otto Poehl, qui a déclaré le 8 mai que les marchés avaient décidé de la hausse du dollar et qu'il fallait s'en accommoder.

FRANCFORT	8 mai	9 mai
Dollar (en DM)	1,8990	1,9095
TOKYO	**8 mai**	**9 mai**
Dollar (en yens)	134,52	135

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (9 mai) : 81/4 à 3/8 %

New-York (8 mai) : 9 3/4 à 13/16 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 30-12-88)	3 mai	5 mai
Valeurs françaises	109,2	109,8
Valeurs étrangères	106,7	106,7
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	463,9	461,9
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 668,48	1 676,79
(OMF, base 100 : 31-12-81)		
Indice OMF 50	475,85	478,26

*NEW-YORK (Indice Dow Jones)		
Industrielles	2 381,96	2 376,47
*LONDRES (Indice « Financial Times »)		
Industrielles	1 778,9	1 762,7
Mines d'or	174,3	174,7
Fonds d'Etat	86,85	86,85

TOKYO	8 mai	9 mai
Nikkei Dow Jones	34 135,24	34 031,87
Indice général	2 544,69	2 538,23

* Indices des 5 et 8 mai.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,4360	6,4410	– 82	– 67	– 140	– 115	– 380	– 300
$ can.	5,4289	5,4377	– 197	– 162	– 346	– 303	– 906	– 796
Yen (100)	4,7646	4,7718	+ 152	+ 181	+ 452	+ 346	+ 868	+ 953
DM	3,3675	3,3714	+ 49	+ 66	+ 102	+ 124	+ 286	+ 348
Florin	2,9879	2,9916	+ 27	+ 40	+ 76	+ 86	+ 194	+ 257
FB (100)	16,1021	16,1227	+ 37	+ 113	+ 103	+ 238	+ 321	+ 778
FS	3,7799	3,7844	+ 34	+ 59	+ 80	+ 104	+ 282	+ 349
L (1 000)	4,6282	4,6385	– 159	– 115	– 265	– 215	– 730	– 594
£	10,6986	10,7107	– 374	– 324	– 721	– 648	– 2103	– 1909

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	–	–	9 3/4	9 7/8	9 3/4	9 7/8	9 7/8	10
DM	6 1/8	6 3/8	6 7/16	6 9/16	6 1/2	6 5/8	6 7/8	7
Florin	6 7/8	7 1/8	7 1/16	7 3/16	7 1/8	7 1/4	7 5/16	7 7/16
F.B. (100)	7 1/2	8	8	8 5/16	8 1/16	8 3/8	8 1/8	8 7/16
F.S.	7	7 7/4	7 1/16	7 3/16	7 1/16	7 1 316	7 1/16	7 3/16
L (1 000)	11 1/2	12 1/4	11 1/2	11 7/8	11 1/2	11 7/8	11 5/8	12
£	11 3/4	12	12 1/2	12 9/16	12 5/8	12 3/4	12 3/4	12 7/8
F. franç.	8 5/16	8 7/16	8 1/2	8 5/8	8 1/8	8 3/4	8 3/4	8 7/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ CENTRALE DES

AGF Assurances Générales de France

87, rue de Richelieu
75060 Paris Cedex 02

Société anonyme créée par la loi du 4 janvier 1973
Capital social : 407 millions de francs
R.C.S. : PARIS B 303265128

CHIFFRE D'AFFAIRES MONDIAL
(Primes émises en milliers de francs)

Premier trimestre	1988	1989
AGF VIE	2 809 695	3 308 114
AGF IART	3 693 423 (1)	3 884 507

Les deux sociétés AGF VIE et AGF IART sont détenues en totalité, directement ou indirectement, par la Société centrale des Assurances générales de France.

(1) Y compris le chiffre d'affaires des sociétés La Métropole et La Célérité dont les portefeuilles de contrats ont été transférés en totalité aux AGF IART en 1988.

CAISSE DE GESTION MOBILIÈRE
-CGM- BANQUE

Le Conseil d'administration, qui s'est réuni à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 1989, a élu en qualité de Président-Directeur Général Monsieur Jean-Néel BARTHELEMY, précédemment Directeur Général depuis août 1981.

Monsieur Yves TUAL, Président-Directeur Général depuis janvier 1984, avait demandé à être déchargé de ses fonctions ; le Conseil l'a nommé Président d'Honneur.

Monsieur Alain de KORSAK, Directeur Général Adjoint de la Banque Indosuez, a été élu Vice-Président par ce même Conseil.

هكذا من الأصل

هكذا مرّ الأسبوع

Marchés financiers

BOURSE DU 5 MAI

Cours relevés à 17 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
3927	C.N.E. 3% ★	3935	3900	3900	− 0 89
1082	B.N.P. T.P.	1070	1068	1070	
1222	C.C.F. T.P.	1231	1232	1232	+ 0 08
1145	Créd. Lyon. T.P.	1130	1130	1130	
1701	Renault T.P.	1680	1681	1681	
1790	Rhone-Poul. TP	1780	1798	1798	+ 0 06
1318	St-Gobain T.P.	1325	1325	1325	+ 1 01
1363	Thomson T.P.	1361	1360	1360	
635	Accor	639	635	637	− 0 07
580	Air Liquide	584	582	583	− 0 31
2900	Alcatel ★	2800	2770	2850	− 0 17
2270	Ale. Superm.	2200	2190	2190	+ 1 79
360	A.L.S.P.I.★	375	366	370	− 0 45
575	Alsthom ★	573	568	575	− 1 33
2860	Arjom. Prioux★	2612	2611	2612	+ 0 35
675	Aussedat-Rey★	661	665	670	
1000	Aux. Entrepr. ★	1000	1004	986	+ 1 36
670	Av. Dassault ★	637	635	635	− 1 40
470	BAFP ★	442	442	451	− 0 31
360	Ball-Equipem.★	345	340	353	+ 2 04
885	Bail Investiss★	890	881	885	+ 2 32
360	B.N.P. C.I. ★	361	361	360	− 0 56
635	Cie Bancaire ★	518	520	515	− 0 28
690	Bazar H.-V.★	615	601	605	− 0 58
690	Béghin-Say ★	680	676	680	− 1 63
926	Berger (Ma)	940	940	940	
765	Bic ★	719	729	730	
480	B.I.S. ★	509	509	507	+ 1 53
3180	Bouygues S.A. ★	3173	3200	3171	− 0 39
605	Bouygues ★	592	593	595	− 0 06
92	B.P. France ★	104 90	104	105	+ 0 51
705	B.S.N.★	679	680	685	+ 0 10
700	Canal Plus★	714	710	710	+ 0 88
2700	Cap Gem. S.★	2541	2540	2542	− 0 56
3810	Carrefour★	2916	2929	2925	+ 0 04
235	Casino★	227 10	227	228	+ 0 31
143	Casino A.D.P.★	148	149 50	148	+ 0 40
970	Castorama D.I.	970	965	966	
1250	C.C.M.C.	1255	1260	1260	− 0 41
	Cauvin★	630	640	630	+ 0 40
440	Cerus ★	435	441 50	446	
2160	C.F.A.O.★	2286	2285	2305	+ 2 30
425	C.G.E.	414 80	412 50	418	+ 0 83
	C.G.I. Informat.	1534	1502	1506	+ 0 77
1600	C.G.I.P.★	1510	1508	1518	− 1 83
1350	Chargeurs S.A★	1364	1355	1365	+ 0 53
1380	Ciments franç.★	1360	1355	1366	+ 0 07
555	Club Méditer.★	577	576	577	+ 0 44
	C.M.B. Packag.	684	678	687	
191	Codexel★	198 50	198 50	198 50	+ 1 90
335	Cofimeg★	342 10	342 10	343	+ 1 02
820	Colas ★	840	840	830	+ 0 25
245	Cpt. Entrepr.★	236 20	236 20	237	− 1 19
990	Compt. Mod. ★	1023	1038	1060	+ 0 77
990	Créd. Foncier ★	939	937	958	+ 2 54
470	C. F. Interm. ★	480	484	488 90	+ 2 02
215	C.C.F.★	200 10	200 10	203	+ 2 08
560	Cr. Lyon. (Cl)★	552	552	560	+ 1 45
1220	Crédit Nat.★	1175	1180	1180	+ 1 45

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
555	C.S.E.E. ★	534	539	534	
515	Crouzet ★	539	530	527	− 2 23
3300	Damart S.A. ★	3340	3329	3265	− 2 54
1530	De Dietrich★	1495	1499	1499	+ 0 27
225	Dév. P.d.C. (Li)	235	239	239	+ 1 70
325	Dév. R. Sud-Est	342	345	336	− 1 75
525	D.M.C.	539	542	578	+ 7 24
425	Drouot Assur★	427	430	455 80	+ 6 74
3970	Docks France★	4005	4001	4011	+ 0 15
915	Dumez ★	948	945	950	+ 0 21
	Duménil Leblé				
1710	Eaux (Gén.)★	1668	1648	1674	+ 0 36
1950	Ecco ★	2118	2100	2080	− 1 32
945	Electrofinanc. ★	1010	1005	1001	− 0 89
495	El. S. Dassault★	517	517	520	+ 0 58
475	Elf-Aquitaine	470	474	471 20	+ 0 28
380	— (certific.) ★	368 50	365	374	+ 1 22
1220	Epeda B.-F.	1220	1220	1245	+ 2 05
3340	Essilor★	3300	3265	3265	− 1 06
1680	Essil. Int. (DP)★	1601	1603	1590	− 0 69
420	Esso S.A.F. ★	414	419	417 80	+ 0 82
1670	Eurafrance★	1715	1720	1740	+ 1 46
1350	Eurocom ★	1322	1322	1317	− 0 38
3020	Euromarché★	2904	2900	2920	+ 0 55
750	Europe nº 1 ★	692	688	704	+ 1 73
91	Euronumat ★	90	89 90	90 40	+ 0 44
1450	Exor ★	1408	1405	1405	− 0 21
1260	Facom★	1235	1215	1230	− 0 40
1030	Fichet-Bauche★	1035	1030	1000	− 3 38
215	Flonzel★	218	216	218	+ 0 93
315	Fives-Lille★	331	331	341	+ 3 02
1860	Fromagr. Bel★	1848	1840	1850	+ 0 11
1330	Gal. Lafayette★	1400	1390	1393	− 0 50
806	Gascogne★	600	601	601	+ 0 17
1820	Gaz et Eaux★	1816	1820	1820	+ 0 22
680	Géophysique★	710	692	714	+ 0 56
635	Gerland★	640	641	642	+ 0 31
3660	Groupe Cléf★	3540	3650	3540	
	Gr. Victoire	948	950	950	+ 0 21
	— (certif.)	475	473	470	− 1 05
1350	GTM-Entrep.★	1350	1322	1310	− 2 96
925	Guyenne-Ges.★	920	928	929	+ 0 88
355	Hachette ★	343	341	343	
880	Havas ★	878	885	888	+ 1 25
580	Hénin (Li.)★	574	580	580	+ 1 05
1410	Hutchinson ★	1380	1380	1370	− 1 44
390	Imétal ★	372 10	376 20	375	+ 0 78
280	Ingénico ★	279 10	276	278 90	− 0 78
6330	Inst. Mérieux★	6180	6110	6100	− 0 97
530	Interbail★	545	549	546	+ 0 18
1530	Interarchitecture★	1515	1520	1501	− 0 92
1290	J. Lefebvre★	1280	1280	1280	
1010	Labinal ★	986	995	1000	+ 1 42
1890	Lab. Bellon★	2150	2130	2185	+ 1 63

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1530	Lafarge-Coppée	1498	1489	1489	− 0 60
1400	Lebon ★	1350	1344	1340	− 0 74
3650	Legrand ★	3720	3680	3720	
2440	Legrand (DP) ★	2528	2482	2470	− 2 29
1290	Leroy-Somer★	1306	1307	1343	+ 2 83
650	Locabail Im.★	672	675	675	+ 0 45
500	Locafrance ★	527	530	520	− 1 33
840	Locindus★	850	862	860	
460	Lucbaire★	488	489	488	
3980	L.V.M.H.★	3950	3950	3974	+ 0 61
4600	Lyons. Eaux ★	1555	1555	1573	+ 1 16
94	Mais. Phénix★	100 30	100	100 50	+ 0 20
185	Majorette (Ly)★	188 50	190	186 10	− 1 27
470	Mar. Wendel ★	470	470	478	+ 1 70
280	Matra ★	313 70	312	327	+ 4 24
4440	Merlin-Gerin ★	4310	4300	4310	
169	Metaleurop★	177	177	178 80	− 0 11
186	Michelin	204 50	204	206	+ 0 73
1630	Midi (Cie)	1468	1463	1475	+ 0 48
220	Midi. Bk SA★	215 10	218 90	216 50	+ 0 65
380	Mo Saleg (Ma)	380	377	377	− 0 79
134	Moulinex★	131 80	133	133 60	+ 1 37
1130	Navig. Mixte ★	1077	1084	1100	+ 2 14
188	Nord-Est ★	162	162	165 50	+ 2 16
380	Nordon (Ny)	351	350 10	350 10	− 0 26
440	Nouvelles Gal.★	606	608	619	+ 2 15
890	Occid. (Gén.)★	874	872	874	
1460	Olm.F.Paris★	1420	1420	1406	− 0 98
440	Olida-Caby ★	430	436 80	433 50	+ 0 81
4400	Oréal (L')★	4230	4230	4155	− 1 77
485	Paribas	485	480	484 90	− 0 02
480	Paris-Réesc.★	485	476 60	484	− 0 21
1020	Pechelbronn	1043	1051	1078	+ 3 36
420	Pechiney CIP★	353	355	355	+ 0 57
450	Peuhoet★	460	451 50	460	
3330	Pernod-Ricard★	1278	1275	1295	+ 1 33
760	Peugeot S.A.	1671	1663	1700	+ 1 74
660	Poliet ★	670	663	670	
1150	Prétabail Se.★	1145	1150	1140	− 0 44
715	Primagaz★	719	711	710	− 1 25
650	Printemps★	653	650	660	+ 1 07
3180	Promodès★	2916	2915	2930	+ 0 48
730	Radiotechn. ★	709	695	700	− 1 27
105	Rafi. D. Total★	112 50	112 10	111 50	− 0 89
3240	Redoute (La) ★	3379	3370	3355	− 0 71
576	R.-Poulenc CIP★	557	553	568	+ 1 97
325	Robur financ.	327	328	328	+ 0 31
1630	Roussel-Uclaf★	1617	1611	1620	+ 0 19
910	R.-Uclaf-CNI ★	868	868	880	+ 1 38
3440	R. Impôt. (Ly)	3560	3530	3570	+ 0 28
175	Sade	184	183 50	183 50	− 0 27
1590	Sagem ★	1580	1524	1535	− 1 60
610	Saint-Gobain	591	590	600	+ 1 52
1270	St-Louis ★	1310	1299	1290	− 1 53

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2350	Salomon	2350	2340	2340	− 0 85
750	Salvepar	805	805	805	
630	Sanofi★	830	831	839	+ 1 08
720	S.A.T. ★	710	710	725	+ 2 11
305	Saint-Gob. (Fin)★	298	298	296	− 0 67
940	Saupiquet (Ns)	870	885	865	− 0 57
750	Schneider ★	760	752	758	− 0 26
82	S.C.O.A.★	77 25	77 10	78	+ 0 97
960	S.C.R.E.G. ★	848	845	850	+ 0 12
1040	Seb ★	992	1009	995	+ 0 30
415	Sefimeg ★	417	416	420	+ 0 72
1760	S.F.I.M ★	1720	1720	1715	− 0 29
240	S.G.E.★	234	230	233	− 0 43
715	Sidel★	722	722	728	+ 0 83
480	Sinco	481	483 90	481	
1190	St. Rossignol★	1196	1225	1201	+ 0 42
490	Sligos ★	890	910	900	+ 1 12
480	Société Gaiéz.	477 50	476	480	+ 0 52
151	Sodeco	152 50	153 50	153 50	+ 0 66
184	Sodero (Na)	183	185	185	+ 1 09
3440	Sodexho ★	3365	3361	3430	+ 1 93
115	Sogenal (Ny)	115	115 50	115 50	+ 0 43
490	Sogeparc★	423 50	416	423 50	
1190	Softic★	2378	2365	2358	− 0 84
480	Somfy	440	440	440	+ 0 69
1750	Source Perrier★	1733	1725	1745	+ 0 69
1780	Sovac ★	869	865	880	+ 1 27
510	Spie-Batignol★	494	490	504	+ 2 02
1020	Strafor ★	1015	1015	1014	− 0 10
315	Suez	307	305 20	306	− 0 33
480	Synthelabo ★	440	433	432	− 1 82
225	Thomson-C.S.F.	222	222	224 10	+ 0 95
425	Total (CFP) ★	435 70	430	435	− 0 16
1250	T.R.T. ★	1273	1269	1270	− 0 24
1050	U.F.B.-Locab. ★	447	450	450	+ 0 67
530	U.I.C. ★	1015	1020	1020	+ 0 49
530	U.I.F. ★	530	531	540	+ 1 89
980	U.I.S.★	1010	1015	1000	− 0 99
225	U.C.B. ★	224	225	232	+ 3 57
240	Unibail★	745	745	745	
735	Valéo ★	730	730	739	+ 1 23
385	Vallourec ★	374 50	373 60	379 50	+ 1 34
375	Via Banque★	391	398	398	+ 1 79
930	Elf-Gabon ★	912	910	918	+ 0 66
160	Amax Inc.	158	160 20	160 80	+ 1 77
215	Amer. Express	205 20	204	204 10	− 0 54
210	Amer. Teleph.	219 50	219 20	219 50	
133	Anglo Amer. C.	123	122 40	122 40	− 0 49
445	Amgold	425	418 50	418 80	− 1 46
44	Banco Santander	44	43 20	43 25	− 1 70
1040	BASF (Akt)	1028	1030	1029	+ 0 10
1040	Bayer	1020	1030	1029	+ 0 88
82	Buffelsfont.	82	79 95	79 95	− 2 50
230	Chase Manh.	231	229 50	229 90	− 0 48

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
89	Echo Bay Mines	87 90	88 50	88 85	+ 0 85
98	De Beers	94 50	95 50	95 50	+ 1 06
1890	Deutsche Bank	1854	1882	1850	− 0 22
1110	Dresdner Bank	1080	1092	1080	
60	Driefontein Cnd	57 50	57 40	57 20	− 0 52
690	Du Pont-Nem.	896	896	897	+ 0 14
295	Eastmen Kodak	279	275	277 90	− 0 39
25	East Rand	24 95	25	25 15	+ 0 80
310	Electrolux	318	317 50	317 50	− 0 16
440	Ericsson	441	439 50	439 50	− 0 34
275	Exxon Corp.	270	270	269 80	− 0 07
305	Ford Motors	306	307	306 50	+ 0 16
48	Fresgold	49 40	49	49 10	− 0 61
133	Gencor	137 80	138 50	136 50	− 0 94
300	Gén. Elect.	311	308	308 80	− 0 71
760	Gén. Belgique	760	780	781	+ 0 13
285	Gen. Motors	264 80	261 50	261 10	− 1 40
139	Goldfields	139 20	140	140	+ 0 57
59	GoldMetropolitain	61	62 80	62 75	+ 2 87
36	Harmony	35 30	34 80	34 80 c	− 1 42
73	Hitachi	77 70	77 70	77 75	+ 0 06
1040	Hoechst Akt.	1037	1040	1035	− 0 19
129	Imp. Chemical	130	128 30	128 30	− 1 31
706	IBM	716	710	714	− 0 28
385	ITT	371	376	377 90	+ 1 86
166	Ito-Yokado	182	182 20	182 30	+ 0 16
336	Mac Donald's	352	354 90	354 50	+ 0 71
110	Matsushita	113 30	114 20	114 30	+ 0 88
425	Merck	430	429 50	430	
440	Minnesota M.	460	458 50	459	− 0 22
320	Mobil Corp.	322	320 10	321	− 0 31
235	Morgan J.P.	236 50	236	236	− 0 21
28510	Nestlé	28520	28410	28440	− 0 28
1050	Nixdorf	1027	1036	1030	+ 0 29
172	Norsk Hydro	159 80	161	159 80	
128	Olsi	127	125	125	− 1 57
2140	Petrofina	2070	2061	2070	
785	Philip Morris	803	804	811	+ 1
115	Philips	106 80	108 60	109	+ 2 06
82	Placer Dome	80 90	80	80 05	− 1 05
485	Quimiek	538	512	528	− 1 86
350	Randfontein	343 50	342	341 50	− 0 58
410	Royal Dutch	407	406 50	408 90	+ 0 47
58	Rio Tinto Zinc	57 50	56 90	56 90	− 1 04
30	Sant. & Santchr.	31 25	31	31 05	− 0 64
48	St Helena Co	48 70	48 20	48 15	+ 0 92
245	Schlumberger	251 90	250	250 10	− 0 71
	Shell transp.				
1830	Siemens A.G.	1805	1805	1802	− 0 17
325	Sony	323 50	324 80	324 80	+ 0 37
50	Telefonica	50 40	50 40	50 30	+ 0 20
205	T.D.K.	206 90	205	205 10	− 0 87
57	Toshiba Corp.	58 90	58 30	59 40	+ 0 85
400	Unilever	398 50	403 10	403 80 c	+ 1 05
300	Unit. Techn.	325 90	321	321 30	− 1 41
510	Utsl Reefs	478	480	480	+ 0 42
490	Volvo	468	466 50	466 50	+ 0 11
197	West Deep	186	185	185	− 0 54
405	Xerox Corp.	421	414	415	− 1 43
161	Yamanouchi	161 50	159	159 10	− 1 48
2 58	Zambia Corp.	3 34	3 27	3 27	− 2 10

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80 % 77	122	8 366
9,80 % 78/93	101 75	7 974
10,80 % 78/94	104 10	7 190
13,25 % 80/90	104 70	12 197
16,20 % 82/90	104 32	4 971
16 % juin 82	107 35	14 466
14,60 % fév. 83	109 55	2 920
13,40 % déc. 83	117 20	4 956
12,20 % oct. 84	109 80	6 986
11 % fév. 85	113 65	2 200
10,25 % mars 86	107 25	1 518
ORT 12,75 % 83	2038 50	
OAT 10 % 2000	107 85	9 397
OAT 9,90 % 1997	107 80	3 879
OAT 9,80 % 1998	105 20	2 551
Ch. France 3 %		
CNB Bques jeu. 82	101 99	3 045
CNB Paribas	102 85	3 045
CNB Suez	102 85	3 045
CNI janv. 82	101 96	3 046
PTT 11,20% 85	108 90	4 446
CFF 10,30% 86	104	2 857
CNE 11,50% 85	107 05	9 528
CNT 9% 86	100	0 621
CRH 10,90% déc. 85	110	3 386
C.N.C.A. T.P.		108
C.G.E. 6% janv. 89-99		46 300
Drouot Ass. Obl. conv.	2700	
Météologie I. 6% 6/7		8 400

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (Sté. Fin.)		1530
A.G.F. (St Cent.)		725
Applic. Hydraul.		770
Arbel		839
Assorg		246
Avenir Publicité		1390
Bain C. Monaco		330
Banque Hypoth. Eur.		
Béghin-Say (C.I.)		438
Blazy-Ouest		
B.N.P. Intercontin.		370 80 d
Bénédictine	5480	5500
Bon-Marché		727
B.T.P. (Compagnie)		108
Cadif		700
Cambodge		589
C.A.M.E.		173
Carbone-Lorraine		816
Chaix-Poctevin		44 95
C.E.G.Pég.		475
Casino, Bleszy		1721
Contrest (Ny)	276	274
Corabel		193 30 d
Chempec (Ny)	159 80	161

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.C. (Financ. de)		218 20
C.I. Maritime		680
Citram (B)	1890	
Clasus		1045
Cofradel (Cr)	1150	1165
Cogifi		255
Comiphos		350
Cie Industrielle		3950
Comp. Lyon-Alem.		449
Concorde (La)		906
C.M.P.		15 20
Créd. Gén. Ind.		580
Cr. Universel (Cie)		594
Crédifel		152 10
Dadoley S.A.		615
Degremont		320
Delalande S.A.		1580
Delmas-Vieil. (Fin.)		3700
Dietz-Bonin		1060
Eaux Bass. Vichy		1055
Eaux Vittel		3100
E.C.I.A.	1780	1780
Electro-Banque		370
Elf-Antargaz		
E.L.M. Leblanc		650
Enelf-Bretagne		255
Europôts Paris		686
Europ. Accumul.		79 80
Europe Soudure Indust.		
Finarit		2577
Finalens		225
FRP		
Frac	1490	1501
Foncière (Cie)		488
Fonc. Lyonnaise		519
Foncina		445 10
Fonirar		
Fougerolle		881
France I.A.R.D.		339 d
France (La)		6840
Frco. Paul Renard		
GAN		1187
G.F.I.I.		285
Glenmont		549
Genefim		333
Gévelot		650
Gr. Fin. Consc.		408
Gds Moulins Paris		918
G. Transp. Ind.		500
Imm. Plaine-Monceau		
Immivest		
Immobail		430
Immobanque		729
Immob. Marseille		6480
Imsodice		480 20
Invest. (Sté Cent.)		883
Jaeger		218
Lebon-Bail		448
Lambert Frères		409 90
Lille-Bonnières		1099
Loca-Expansion		290
Locafrancière		389
Locatel		443
Louis Vuitton		1020
Louvre (Sné)		2530

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Lesia		1385
Machines Bull		103
Magasins Unipris		142
Maginot S.A.		89
Maisons Part.		434
Métal Déployé		532 d
Moos		123 80
Navig. (Nar. de)		143
Nozal		368
Optorg		515
Oréal (L') C.I.	2250	2250
Origny-Desvroise		1340
Palais Nouveauté		848
Palais Narmont		767
Parfinance	219 50	219 10
Paribas-CIP	388	390
Paris France		248
Paris-Orléans		280
Parsanbs		398
Patern. Risq. Dir.		1426
Piper-Heidsieck		
P.L.M.		187
Pocher		700
Prozodie	1518	
Providence S.A.		
Publicis		4586
Rochefortaise S.A.		780
Rochette (La)		121 20
Rousiro (Fin.)		750
Rougier et Fils		370
Sacar		675
SAFAA		340
Safic-Alcan		888
SAFT		2527
Saga		220
Salins du Midi		510
Seram		98 50
Sinvaisonne (M)	303	300
SCAC		613
Sonelle Maubeuge		442 d
S.E.P. (M)	188	171
Stoll		485
Sinsor (Li)		
Strafor		366
Siph (Plast. Hévéas)		380
Solal financière		2529
Sotical		1071
Sotio		573
Soficomi		680
S.O.F.I.P. (M)	225	234 d
Sofragi		1140
Sopagri	180	160
Soudure Autog.		719
Sovafeil		660
Sozac (Fin. de)-CIP	245	237
Stenl		761
Tabtinger		3900
Talos de Lozanac		
Télémécanique Elect.		
Tissac-Aquitaine	470	514 d
Tour Eiffel		400
Ufimer S.M.D.		733
Ugine A. Chat. Gonvg.		423
U.A.P.		354
U.T.A.		2204
Vicat		2490

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Visiplix		1400
Vinci		137 50
Wasserman S.A.		760
Brass. du Maroc		135

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	799	740
Alcoa	431	
Alcan Alum	205	205
Algemene Bank	123 30	
American Brands	410	412
Am. Petrofina	460	
Ashad	870	
Asturienne Mines	181	190
Bco Pop Espanol	478 10	480
Banque Ottomane	2080	2100
B. Régl. Internat.	37500	37500
Br. Lambert	676	678
Canadien-Pacific	115	115
Chrysler corporation	148	157
CIR	27 80	
Commerzbank	801	775
Dart. and Kraft		
De Beers (port.)		
Dow Chemical	605	
Gén. Belgique	760	761
Genstar	1300	
Glaxo	145	145
Goodyear	324	
Grace and Co	203	197
GTE corporation	305	306
Honeywell Inc.	430	
Johannesberg	1015	1040
Kubota	62	61
Lonrho		
Midland Bank Plc	35 50	
Mineral-Ressourc.	78	
Noranda	118 90	
Olivetti	23 90	
Palshoad Holding	419	415
Pfizer Inc.	397	390
Procter Gamble	600	600
Ricoh Cy Ltd	57	58
Rolinco	301	303
Rolseo	307	308 20
Rodanco	484 90	480
Saipem	12 50	12 80
Sema Group	35	35
Shell tr. (port.)		
S.K.F. Aktiebolag	486	
Steel Cy of Can.	118	113
Tenneco	330	330
Thorn EMI	71 10	73 20
Toray Indust. iec	49	
Vieille Montagne	1849	
Wagons-Lits	1280	1201
West Rand	7 90	7 90
Widemes Corporation	207	

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	351	
Bulteau	1050	
Calciplos	200	200
Clessbourcy (M.L)	978	
Cockery	235	
Cogenbor	74	74
C. Occid. Forestière	180	
Copeaux	335	
Sinibot	59	59
Guy Degrenne	634	
Haribo-Ricqlès-Zan	210	
Hoogovens	257	
Martin Immobilier	240	
Metroservice (Bonel)	18 20	18 20
Nicolas	910	980 d
Particip. Percier	377 50	352
Pathé-Cinéma	240 10	
Rorento N.V.	193	192 50
Sems-Metra	395	
Serv. Equip. Vak.	55 30	
S.P.R.	533	
Sté Lecteurs du Monde	480	480
Ufinex	380	
Unies Brasseries	144	121 90 o
Wonder	1470	1587

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 5/5	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 383	6 404	6 200	6 600
ECU	7 028	7 028		
Allemagne (100 DM)	337 680	337 510	327 500	347 500
Belgique (100 F)	16 132	16 126	15 600	16 600
Pays Bas (100 fl.)	299 430	299 410	291	311
Danemark (100 krd)	86 780	86 800	83 500	90 500
Norvège (100 kr)	93	93 160	88 500	96 500
Grande-Bretagne (£ 1)	10 746	10 728	10 420	11 120
Grèce (100 drachmes)	3 966	3 966	3 700	4 550
Italie (1 000 lires)	4 620	4 625	4 350	4 850
Suisse (100 fr.)	379 220	378 630	357	389
Suède (100 krs)	99 500	99 510	95 500	102 500
Autriche (100 sch)	48	47 965	46 550	49 550
Espagne (100 pes.)	5 445	5 440	5 200	5 750
Portugal (100 esc.)	4 084

Le Monde

ÉTRANGER

3 Panama : confusion après les élections.
4 Pologne : quel avenir pour Solidarité ?
6 Pakistan : les cinq premiers mois de Mme Bhutto.
8 La tension entre la Mauritanie et le Sénégal.
— Liban : déluge de fer et de feu à Beyrouth.

POLITIQUE

9 Après l'assassinat de Jean-Marie Tjibaou et Yeiwéné Yeiwéné en Nouvelle-Calédonie.
10 Les institutions de la CEE : — Les élus français à Strasbourg face à leurs « erreurs de jeunesse » ; — Entretien avec MM. Poncet et Lamassoure.

SOCIÉTÉ

11 L'atterrissage de la navette américaine.
— Des médecins-bardes contre le sida.
— Découverte d'un trafic de déchets toxiques en Amérique du Nord.
12-13 Justice : le Sénat examine le projet pénal de M. Robert Badinter.

CULTURE

18 Exposition d'éventails au Louvre des antiquaires.
— Les Semaines musicales d'Evian.
19 La vague zouk au Zénith.
20 « Digressions », par Bernard Frank.
20 COMMUNICATION.

ÉCONOMIE

25 Le nouveau pragmatisme de M. Bérégovoy.
— La fin de la voiture facile.
26 « Point de vue » : Ce ne sont pas les prix qui déstabilisent l'industrie pharmaceutique, par Philippe Gelbat.
30-31 Marchés financiers.

SERVICES

Abonnements 2
Carnet 23
Météorologie 22
Mots croisés 22
Radio-Télévision 22
Spectacles 21
Annonces classées. . 41 à 70

TÉLÉMATIQUE

● *En direct de la Bourse de Paris* ..... BOURSE
● *L'après-Tjibaou* . JOUR
● *Tous les jeux du* Monde ..... JEUX
3615 tapez LEMONDE
● *Commandez vos livres et disques par minitel* ..... LIVRES
3615 tapez LM

Cinq jours dans le monde

Le « pont » de cinq jours — de l'Ascension à la célébration de la victoire de 1945 — a été riche en événements. Voici un résumé des nouvelles (les chiffres entre parenthèses renvoient à la date du numéro du *Monde*).

« Puis-je te rappeler que nous ne sommes plus lundi ! »
***(The Times* du 9 mai.)**

Nouvelle-Calédonie

— Lors d'une cérémonie rituelle sur l'île d'Ouvéa, le jeudi 4 mai, à l'occasion du premier anniversaire de la mort des preneurs d'otages de Gossanah, Jean-Marie Tjibaou et Yeiwéné Yeiwéné sont assassinés par des indépendantistes extrémistes. Dès le lendemain, le FLNKS annonce qu'il *respectera* les accords de Matignon. Dimanche 7 mai, M. Michel Rocard assiste, à Nouméa, aux obsèques. Le gouvernement décide de ne pas modifier le calendrier des réformes institutionnelles. *(5, 6, 7-8 et 9 mai).*

Iran

M. Rafsandjani, président du Parlement, appelle, le 5 mai, les Palestiniens à *« tuer des Américains, des Britanniques ou des Français »* pour venger les victimes de la révolte dans les territoires occupés par Israël. Washington, Londres et Paris font aussitôt état de leur indignation *(6 et 7-8 mai).*

Liban

— Le 3 mai, le général Aoun, premier ministre chrétien, accepte, à la demande de la Ligue arabe, de suspendre son contrôle de la navigation dans les eaux territoriales, préalable à un cessez-le-feu.

Le lendemain, néanmoins, des bombardements isolés ont lieu à Beyrouth. Ils s'intensifient le samedi et le dimanche et redoublent de violence, lundi, provoquant plusieurs dizaines de morts (5 et 9 mai).

France-Israël

— Après une visite de deux jours à Paris, lors de laquelle il a qualifié de « caduque » la charte de l'OLP, M. Yasser Arafat quitte la France le 4 mai. M. Roland Dumas annonce qu'il souhaite se rendre bientôt en Israël pour expliquer la politique de la France (5 mai). Le gouvernement israélien fait savoir, le 5 mai, qu'il n'est pas intéressé par de telles explications *(7-8 mai).*

Chine

— Trois cent mille étudiants chinois manifestent le jeudi 4 mai à Pékin pour célébrer l'anniversaire du mouvement de protestation en faveur de la démocratie du 4 mai 1919 *(5 mai).*

« Irangate »

— Le lieutenant-colonel Oliver North est reconnu, le 4 mai, coupable de trois des douze chefs d'inculpation retenus contre lui dans l'affaire des ventes secrètes d'armes à l'Iran *(5 mai).*

Sénégal-Mauritanie

— Après les massacres entre Sénégalais et Mauritaniens, la France met en place un pont aérien destiné à aider au rapatriement des immigrés de chacun des deux pays *(5 mai).*

Religion

— Le cardinal Lustiger, archevêque de Paris, effectue une visite en Union soviétique qui pourrait préparer le terrain à une visite de Jean-Paul II. Après Léningrad, la Lettonie, la Lituanie et Moscou, Mgr Lustiger décide, le 8 mai, de rentrer à Paris trois jours plus tôt que prévu. Il marque ainsi son regret de ne pouvoir, comme il l'avait souhaité, se rendre en Ukraine *(5 et 9 mai).*

Justice

— A Aix-en-Provence, la cour d'assises acquitte, le 3 mai, un homme qui avait tué, aussitôt après sa naissance, son bébé mongolien *(5 mai).*

— En République fédérale d'Allemagne, le 5 mai, la condamnation d'un médecin bavarois à deux ans et demi de prison relance la polémique sur l'avortement *(7-8 mai).*

— Le 3 mai, la Cour de cassation annule l'arrêt de renvoi aux assises du CRS Gilles Burgos *(7-8 mai).*

Navette

— Le 4 mai, la navette américaine Atlantis est lancée avec succès. Elle emporte la sonde Magellan qui sera larguée vers Vénus *(6 mai).*

● **Chili.** — Arguant de l'hostilité de l'opposition, le général Pinochet annonce, le 3 mai, l'abandon de la réforme constitutionnelle annoncée deux mois auparavant *(5 mai).*

● **Les quarante ans du Conseil de l'Europe.** — M. Mitterrand s'est adressé, le 5 mai, à Strasbourg, à l'Assemblée du Conseil de l'Europe, qui fête son quarantième anniversaire, et auquel adhère la Finlande, qui devient ainsi le vingt-troisième membre de l'organisation *(6, 7-8 mai).*

● **Couche d'ozone.** — Du 2 au 3 mai à Helsinki, les représentants de quatre-vingt-un pays décident d'accélérer le programme de protection de la couche d'ozone. La production de CFC devra cesser d'ici à l'an 2000 *(7-8 mai).*

● **Amnistie au Maroc.** — A l'occasion de la fin du ramadan, le roi Hassan II décide l'amnistie de deux cent vingt-huit détenus politiques. Les membres de la famille d'Oufkir ne sont pas concernés par cette amnistie *(9 mai).*

● **Attentat en Bretagne.** — Le 7 mai, un attentat à l'explosif provoque d'importants dégâts matériels à Nantes, à l'hôtel régional des Pays de Loire. Il est revendiqué par l'Armée révolutionnaire bretonne *(9 mai).*

● **Danse.** — Les députés adoptent le 3 mai, le projet de loi sur l'enseignement de la danse *(5 mai).*

● **Recensement.** — L'INSEE procédera au recensement général de la population de la France du 5 mars au 12 avril 1990 *(6 mai).*

Décès

— Le 3 mai, à Paris, le cheikh Abbes Benchcikh, recteur de la Mosquée de Paris, à l'âge de soixante dix-sept ans *(5 mai).*

— Le 4 mai, en Union soviétique, l'écrivain Veniamine Kaverine, à l'âge de quatre-vingt sept ans *(6 mai).*

— Le 5 mai, lors d'un accident d'hélicoptère, le ministre de la défense irakien, le général Adnane Khairallah *(7-8 mai).*

— Guy William, âgé de soixante-cinq ans, de son vrai nom Armando Catalano, est retrouvé mort dans son appartement de Buenos-Aires. Walt Disney l'avait choisi pour jouer au cinéma le rôle de Zorro *(9 mai).*

ESPAGNE : dans plusieurs municipalités

Le centre et la droite s'unissent contre les socialistes

MADRID
de notre correspondant

A l'approche des élections européennes, qui feront figure en Espagne d'avant-première aux législatives de 1990, la droite et le centre ont décidé d'unir leurs forces pour tenter de déloger le PSOE du pouvoir. Après plusieurs semaines de dures négociations, le Parti populaire (PP) de M. Manuel Fraga et le Centre démocratique et social (CDS) de l'ancien premier ministre, M. Adolfo Suarez, sont parvenus, lundi 8 mai, à un accord qui leur permet d'écarter les socialistes de plusieurs conseils locaux, notamment dans la capitale, où ceux-ci ne disposent que d'une majorité relative.

Le PP et le CDS présenteront prochainement une motion de censure contre les maires socialistes de Madrid et de trois autres capitales de province : Murcie, Jaen et Guadalajara, ainsi qu'à Ibiza. Une opération similaire sera menée contre le président du gouvernement autonome de la région de Madrid. S'ils gagnent, les deux partis gouverneront en coalition, le PP se réservant la présidence des mairies visées, à l'exception de celle de Madrid. Le PSOE perdrait ainsi la mairie de la capitale pour la première fois depuis le rétablissement des élections municipales libres, il y a douze ans.

Cet accord ne répond pas totalement à l'attente de ses promoteurs, qui espéraient au départ renverser les socialistes dans une douzaine de capitales de province. Les dirigeants nationaux des deux formations ont dû finalement réduire leurs ambitions pour tenir compte des réticences de leurs responsables locaux respectifs, souvent farouchement opposés les uns aux autres. Il n'en représente pas moins un succès pour l'opposition, qui cherche de la sorte à démonter l'argumentation des socialistes selon laquelle il n'existe guère d'alternative crédible au gouvernement de M. Felipe Gonzalez. C'est un succès, avant tout, pour le PP, qui pressait depuis belle lurette le CDS de s'allier avec lui pour former ce que M. Fraga se plaît traditionnellement à appeler la *« majorité naturelle »*.

Le CDS s'était longtemps montré réticent. Le parti de M. Suarez préférait se maintenir dans son attitude traditionnelle de flou idéologique, conscient de constituer, à la manière du FDP allemand, un *« parti-charnière »* susceptible de servir, dans le futur, de force d'appoint à l'un ou à l'autre camp. Mais cette stratégie commençait à provoquer le mécontentement de certains secteurs du parti, pressés de participer dès maintenant à l'exercice du pouvoir, au moins au niveau local. Une tentative du maire socialiste de Madrid, M. Juan Barranco, de *« débaucher »* deux conseillers municipaux du CDS, qui avaient failli passer en avril au PSOE, allait accélérer la décision de M. Suarez de céder finalement aux chants de sirène de M. Fraga.

Les socialistes se sont évidemment empressés de souligner qu'avec cet accord M. Suarez *« revient à ses véritables origines, c'est-à-dire à la droite »*, et ont prévu une rapide phagocytose de son parti par la formation de M. Fraga. Conscient du danger, le président du CDS a toutefois averti qu'il était prématuré d'envisager un accord plus ample, et souligné que le PP et le CDS se présenteraient séparément aux européennes et aux législatives.

THIERRY MALINIAK.

Deux policiers tués dans un attentat

Deux policiers ont été tués et quatre autres personnes blessées dans un attentat à la voiture piégée, lundi 8 mai, à proximité de la prison d'Alcala-de-Henares, à une vingtaine de kilomètres de Madrid.

La voiture a explosé au passage d'un autobus transportant des policiers qui se rendaient à la prison, où sont incarcérés des membres de l'ETA. Après la déflagration, deux individus ont ouvert le feu contre l'autocar, avant de prendre la fuite à bord d'une voiture volée.

Cet attentat est le plus meurtrier qui soit survenu en Espagne depuis le début de l'année. Bien qu'il n'ait pas encore été revendiqué, les soupçons de la police se portent sur l'ETA. L'organisation indépendantiste basque avait annoncé, le 4 avril dernier, la fin d'une trêve de trois mois. — *(AFP.)*

BOURSE DE PARIS

Matinée du 9 mai

Effritement

D'abord stable, la Bourse de Paris a commencé à se faire grignoter par des ventes bénéficiaires dans la matinée de mardi. Vers 11 heures, l'indicateur instantané enregistrait une baisse modique de 0,19 %.

Recul de Comptoirs modernes, SAT, Intertechnique, Aussedat-Rey, Nouvelles galeries, SGE, Drouot-Assurances, Epeda, Total, Navigation mixte, Alcatel. Avance de Majorette, Salomon, Auxiliaire Entreprises, Club, Mérieux, Legrand, Crouzet, Poliet, Pechiney Cip.

Mort de Gustav Kahnweiler

Le collectionneur Gustav Kahnweiler est mort à Alderbourne, en Grande-Bretagne, le 6 mai dernier. Il était âgé de quatre-vingt-treize ans.

Le « petit Kahnweiler », comme il se surnommait lui-même, était né le 21 septembre 1895 à Francfort. Il était le frère cadet de Daniel-Henry qui ouvrit une galerie à Paris avant la première guerre mondiale et y présenta les premiers cubistes avant de devenir le marchand attitré de Picasso. Gustav tenait lui aussi une galerie, mais à Francfort, où il exposait, avec moins d'éclat, les mêmes peintres, Juan Gris en particulier.

Après l'avènement de Hitler, il passa quelque temps en France avant de se fixer en Grande-Bretagne. Il s'installa après la guerre à Alderbourne Manor où, avec sa femme, Elizabeth Konrad, il mena une vie assez fastueuse tout en poursuivant son activité professionnelle. Il avait légué une partie de sa collection de peintres cubistes à la Tate Gallery. Le reste de sa collection est exposée à Alderbourne House, aujourd'hui transformée en musée.

Sur le vif

No sex please !

L'autre jour, aux « Grosses Têtes », je me lance dans une histoire désopilante, peut-être un peu osée sur les bords, mais bon, pas trop. L'histoire d'un crapaud qui reste de bois devant les avances d'une nana. Après quoi, très fière et très contente de moi, je passe la tête en régie et je prends la jappée de ma vie :

— Qui m'a fichu une cochonne pareille ! Va falloir te laver la bouche au savon de Marseille avant de te laisser t'approcher d'un micro, ma parole. T'as envie de couler la station, c'est ça ?

— Oh ! Ecoute, il lui a rien fait, le crapaud à la dame, justement, alors faut pas pousser. Si vingt ans après la révolution sexuelle, on a plus le droit de...

— Ah ! Je t'en prie ! Ne viens pas me bassiner avec tes revendications de soixante-huitarde attardée. Fini, tout ça ! T'as pas vu ce qui se passe aux Etats-Unis ? Les annonceurs obligent les chaînes à passer leurs écrans dégoulinant de sperme et de sang à l'eau de javel.

— Comment ça ?

— En résiliant leurs contrats de publicité. Plus de messages télé pour Chrysler, McDonald, Campbell Soup et Coca-Cola tant que les directeurs de programmes n'auront pas fait le ménage.

— Ouais, mais là-bas il y a toujours eu des associations d'éducateurs, de parents et de pasteurs pour gueuler contre la violence et le sexe dans les médias.

— C'est plus eux, figure-toi ! C'est des voix anonymes qui s'élèvent d'un peu partout, c'est l'Amérique profonde relayée par les publicitaires eux-mêmes. Nous, on suit le mouvement. Regarde A2 et son triangle bleu, « Sexy Folies » changées en « Sexy Stories » et NRJ qui se vent la plus propre des radios. Suffit de tendre un doigt mouillé pour voir que le vent est en train de tourner.

— Tu te rends compte de ce que tu viens de dire ? Ce doigt mouillé, c'est dégueulasse.

— Epargne-moi tes sarcasmes et tes saloperies, tu veux ! Je te signale qu'une marque de pizza a laissé tomber une émission de NBC genre Sébastien ou Collaro simplement parce qu'il y était question d'un pénis.

— Bon, ben moi, ici, j'appellerais ça un zizi, OK ?

— Interdiction d'employer des mots de trois, de quatre ou de cinq lettres. Si t'es absolument obligée de le mentionner, tu diras que c'est un... petit robinet.

CLAUDE SARRAUTE.

Le numéro du « Monde » daté 9 mai 1989 a été tiré à 423 762 exemplaires

MODE : ELLES NE PENSENT QUE "TISSUS". ELLES NE JURENT QUE PAR "RODIN"...

Elles disent : "une robe à des milliers de francs, c'est de la folie, un budget entier pour un unique vêtement, non et non !"
Elles disent : "quand on a fait le tour de Paris et qu'on a pris la peine de comparer le style et les prix, alors on se rend compte que Rodin est vraiment le "numéro 1".
Sans commentaires : des tissus sublimes depuis 30 F le mètre.

RODIN
36, CHAMPS-ÉLYSÉES PARIS

PCS PRÉPARATION COMMERCIALE SUPÉRIEURE
Centre de préparation aux HEC et à Sciences Politiques créé en 1976
Préparation Sciences Po
Préparation intensive d'été.
Préparation "plein temps" annuelle (octobre-juin).
Préparation "parallèle"
● groupes homogènes et suivi personnalisé,
● corps professoral réputé,
● admission sur dossier : jeune bachelier et bac + 1.
PCS
48, rue de la Fédération 75015 Paris
tél. (1) 45 66 59 98
Etablissement Privé d'Enseignement Supérieur

(Publicité)
Si
Si pour vous votre voisin est d'abord un être humain avant d'appartenir à une race, à une religion, un parti, une catégorie sociale ou professionnelle...
Si pour vous il a besoin d'être écouté plutôt que renvoyé à des solutions toutes faites et autres yaka...
Si pour vous la solitude, le chômage, la maladie, le désespoir, le suicide sont d'abord la souffrance de votre voisin avant d'être « des problèmes »...
Si vous pensez qu'un mot de vous, une conversation ont plus de sens qu'un billet de banque ou un tranquillisant.
Si vous pensez qu'un engagement bénévole est une affaire sérieuse pour laquelle vous êtes prêt à mobiliser du temps, du coeur et de l'intelligence,
Il est temps de nous écrire pour vous associer à notre bénévolat.
Car nous avons besoin de vous.
UN MAL DES MOTS.
S.O.S AMITIÉ
SOS AMITIÉ ILE-DE-FRANCE - BP 100
92105 BOULOGNE-BILLANCOURT
Si vous habitez la province, écrivez-nous.
Nous ferons suivre à l'équipe SOS Amitié la plus proche de votre domicile.

(Publicité)
MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL
« Le mouvement français pour le planning familial continue de défendre les acquis pour lesquels il s'est battu depuis 1956 et qui sont gravement menacés dans le monde : la contraception, le droit à l'interruption volontaire de grossesse, sa prise en charge par la Sécurité sociale et la place des femmes dans la vie professionnelle et politique.
Mouvement féministe, il inclut dans ses objectifs la lutte contre les viols, les violences et les abus sexuels faits aux enfants. Il participe largement auprès des jeunes à la prévention sur les risques des maladies sexuellement transmissibles et du sida.
L'assemblée générale de l'association départementale de Paris se tiendra le MARDI 30 MAI 1989 à 19 heures, 10, rue Vivienne 75002 Paris. »

FRENCH IN PROVENCE
Cours résidentiels de français.
38 leçons + repas et soirées en compagnie des professeurs
= 66 heures de français pratique par semaine.
A partir de 5.000 FFrt (cours et pension ★★★).
A l'étranger, cours résidentiels d'anglais et d'espagnol.
Tél. : 66.39.38.38.
Télécopie : 66.39.37.20
CERAN B.P. 27/305
30130 PONT-ST-ESPRIT

Raffinée...
Fine, fraîche et particulièrement pure, VOLVIC accompagne les meilleurs plats de Paris.
AU PETIT COLOMBIER Paris 17e
VOLVIC
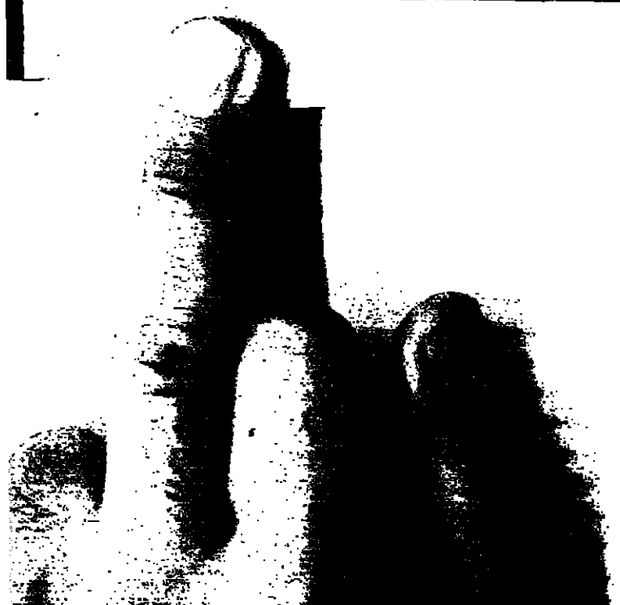
DE LA SIMPLE RETOUCHE AU PLUS BEAU VÊTEMENT
avec la garantie d'un grand maître tailleur
COSTUMES MESURE
à partir de 2 150 F
PANTALONS 690 F VESTONS 1 460 F
3 000 tissus
Luxueuses draperies anglaises
Fabrication traditionnelle
TAILLEURS, JUPES, MANTEAUX
PARDESSUS sur MESURE
UNIFORMES ET INSIGNES MILITAIRES
LEGRAND Tailleur
27, rue du 4-Septembre, Paris - Opéra
Téléphone : 47-42-70-61.
Du lundi au samedi de 10 h à 18 h.